

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE

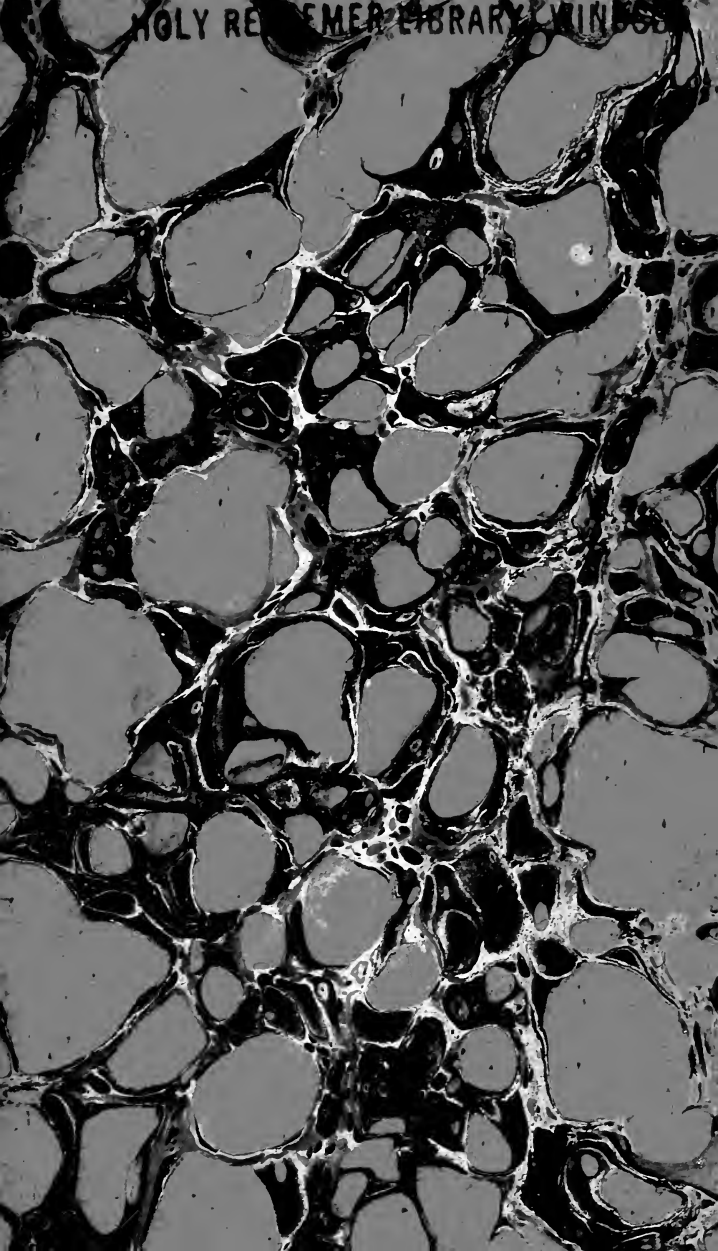


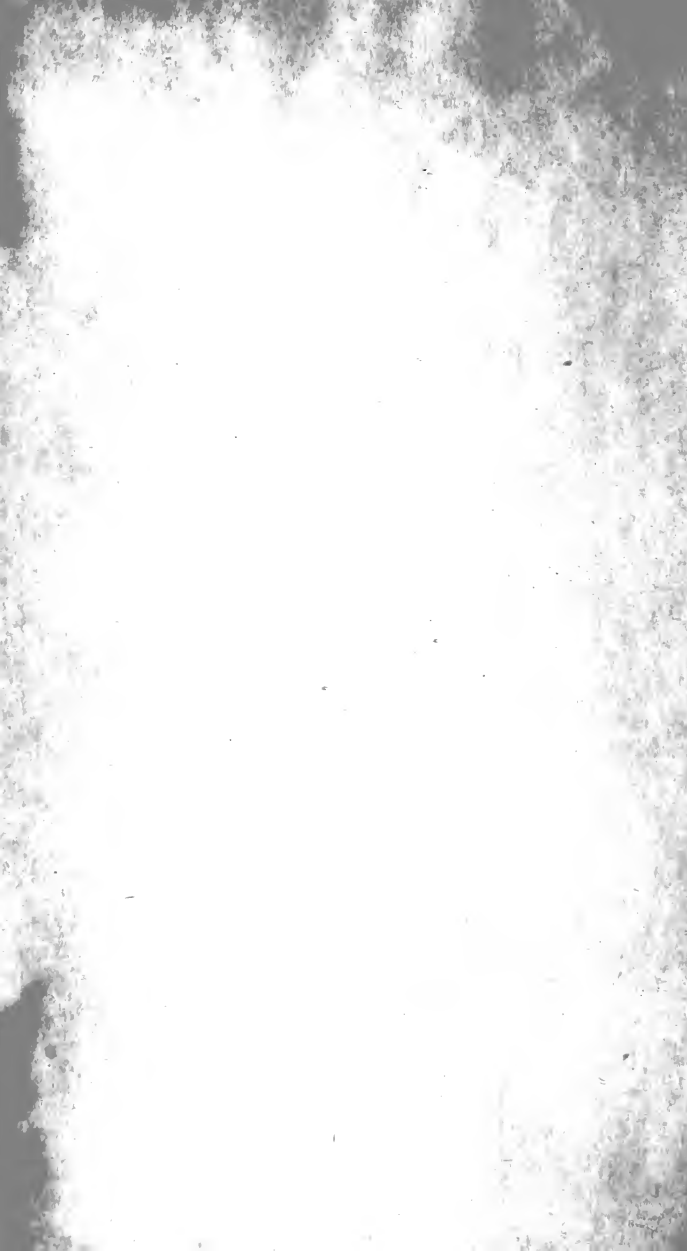
3 1761 04048 3109

# JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by  
**The Redemptorists of  
the Toronto Province**  
from the Library Collection of  
Holy Redeemer College, Windsor

University of  
St. Michael's College, Toronto









~~X. X. H. H. 21~~  
EX BIBLIOTHECA

**CONG<sup>is</sup> SS<sup>mi</sup> REDEMPTORIS,**

BRUXELLIS, AD S. JOSEPHUM.

*Armarium XIV*

*Series 3.*

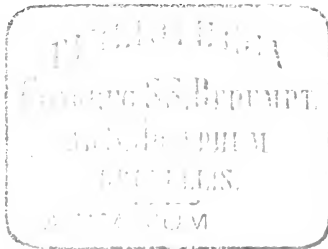
PLANS D'INSTRUCTIONS

sur

LE SYMBOLE

2

TRANSFERRED







PLANS D'INSTRUCTIONS

SUR

# LE SYMBOLE

D'APRES

LE CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE.

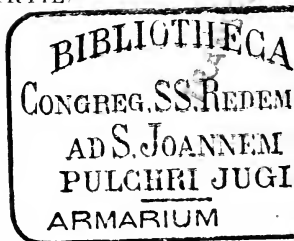
PAR LE CHANOINE

D.-G. HALLEZ,

licencié en Théologie, professeur d'Éloquence sacrée au séminaire de Tournai.



DEUXIÈME PARTIE.



PARIS

LIBRAIRIE DE P. LETHIELLEUX,  
RUE BOYAPARTE, 66.



TOURNAI

LIBRAIRIE DE H. CASTERMAN,  
RUE AUX RATS, 11.

H. CASTERMAN

ÉDITEUR.  
1860

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

PROPRIÉTÉ

et reserve pour toute traduction.



PLANS D'INSTRUCTIONS

SUR LE SYMBOLE.

---

---

V<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

DESCENDIT AD INFEROS, TERTIA DIE RESURREXIT  
A MORTUIS.

---

I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

IL EST DESCENDU AUX ENFERS. — DESCENDIT AD INFEROS. —  
SENS DE CES PAROLES; MOTIFS DE LA DESCENTE DE JÉSUS-  
CHRIST AUX ENFERS.

---

EXORDE.

1. Comme nous l'avons vu précédemment, la sépulture du Sauveur ne fut pas sans gloire. A peine eut-il consommé son sacrifice sur la croix, què Dieu se hâta de le glorifier. Il inspira à Joseph d'Arimathie et à Nicodème la pensée de rendre les derniers devoirs à son corps sacré. Ils s'acquittèrent de ce pieux office avec des démonstrations de zèle et de piété qui marquaient bien que la mort

de Jésus-Christ opérait déjà ses premiers fruits dans leurs cœurs.

Vous avez suivi avec un intérêt mêlé d'attendrissement les détails de cette sépulture ; vous vous êtes associés du fond du cœur aux hommages rendus à la dépouille mortelle du Fils de Dieu.

2. A dater de ce moment, nous quittons la voie des douleurs pour entrer dans celle des triomphes.

Par sa mort, Jésus-Christ a vaincu l'enfer ; la croix fut l'arme dont il se servit pour abattre sa puissance. Profitant des premiers moments de sa victoire, il pénètre jusqu'au cœur de l'empire de son ennemi et lui enlève ses dépouilles.

C'est de cette expédition glorieuse que le Symbole nous instruit par ces mots : « Descendit ad inferos. Il est descendu aux enfers. »

A ce premier triomphe, il ajoute celui que le Sauveur remporta trois jours après, sur la mort : « Tertia die resurrexit a mortuis. Le troisième jour, il est ressuscité des morts. »

3. Tels sont les deux hauts faits compris dans le cinquième article, et que nous allons vous exposer.

Il serait superflu d'exciter ici votre attention. L'importance de ces deux mystères est manifeste. Votre piété et votre amour pour le Sauveur y trouveront de nouveaux et précieux aliments.

Dans cet entretien, nous nous occuperons seulement de la descente de Jésus-Christ aux enfers.

Nous verrons premièrement ce que fut cette descente ; nous en verrons ensuite les motifs.

O Jésus ! nous vous avons suivi avec fidélité jusqu'au Calvaire et au tombeau ; faites-nous la grâce de vous accompagner maintenant dans vos triomphes et d'y prendre une juste part.

#### PREMIER POINT.

4. Jésus-Christ, étant mort, descendit aux enfers, dit le Symbole.

Par ces paroles, nous croyons qu'après s'être séparée du corps, l'âme de Notre-Seigneur se rendit dans un lieu appelé par l'Écriture, *les enfers*, et qu'elle y séjourna tout le temps que son corps resta dans le tombeau.

Nous confessons en outre que la personne divine de Jésus-Christ se trouva alors tout à la fois aux enfers avec l'âme et dans le tombeau avec le corps.

Il en fut donc autrement, sous ce rapport, de l'humanité de Jésus-Christ que de la nôtre. A la mort, on ne peut pas dire que la personne humaine continue de résider dans le corps comme dans l'âme ; la dissolution du lien qui les unissait fait que le corps, privé de l'âme, est aussi privé de la personnalité. Au contraire, la personne de Jésus-Christ resta unie au corps aussi bien qu'à l'âme, malgré leur séparation ; parce que cette personne était, non une personne humaine, mais la personne di-

vine du Verbe, et que cette personne divine, comme nous l'avons dit, a contracté avec la nature humaine une union indissoluble, plus étroite même que l'union naturelle du corps et de l'âme. Cette union n'a donc pas été brisée par la mort.

5. Mais quand le Symbole nous dit que Jésus-Christ est descendu aux enfers, de quels enfers veut-il nous parler ?

Plusieurs ont prétendu que par ce terme les apôtres avaient voulu désigner le sépulcre. Mais qui ne voit l'absurdité de cette opinion ? Ils viennent de nous dire de la manière la plus nette que le Sauveur, étant mort, fut enseveli, c'est-à-dire, mis au tombeau. Quel besoin avaient-ils de répéter de suite la même chose et d'employer pour cela une expression inintelligible ? Ce n'est pas ainsi qu'ils procèdent dans le reste du Symbole ; leur langage est partout simple et clair, comme il convenait à une profession de foi.

Par le mot *enfers*, il faut donc entendre ici ces retraites cachées où séjournent les âmes qui ne jouissent pas de la béatitude céleste.

Les divines Ecritures font souvent usage de ce mot dans cette acception. C'est ainsi que l'apôtre saint Paul a dit qu'au nom de Jésus, tout genou doit fléchir au Ciel, sur la terre et dans les enfers. « In nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium et infernorum. » (*Philip. II.*) Saint Pierre dit dans le même sens que Jésus-Christ est ressus-

cité, après avoir brisé les liens de l'enfer. « Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni. » (Act. II.)

6. Or, ces retraites sont de différentes sortes.

D'abord, il y a cette prison affreuse et obscure où les âmes des damnés sont à jamais tourmentées avec les démons dans un feu inextinguible.

« Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Discedite à me, maledicti, in ignem æternum qui paratus est diabolo et angelis ejus. » (Matth. xxv). « Vermis eorum non moritur et ignis non exstinguitur. Le ver qui les ronge, a dit Notre-Seigneur, parlant de ces malheureux, ne meurt pas, et le feu qui les dévore ne s'éteint pas. »

On donne à ce lieu d'horreur le nom de *géhénne* et d'*abîme*. C'est l'enfer proprement dit.

7. Il y a ensuite le *purgatoire*.

Le purgatoire est un lieu d'expiation par lequel passent les âmes justes qui n'ont pas entièrement acquitté leurs dettes envers la justice de Dieu.

Rien de souillé ne peut entrer dans le ciel. Si une âme, au sortir de cette vie, n'est pas absolument pure, quoique juste, il faut qu'elle aille achever de se purifier dans la prison du purgatoire. L'entrée du ciel lui sera interdite, aussi longtemps que l'expiation ne sera point parfaite.

En effet, il est de foi que toute la peine du péché n'est pas toujours remise avec l'offense, et que ce qui reste de cette peine doit être expié ou en ce monde, ou en l'autre dans le Purgatoire.

Il est également de foi que les âmes qui sont en purgatoire peuvent être soulagées par les prières de l'Eglise et surtout par les mérites du saint-sacrifice.

Ces deux points ont été spécialement sanctionnés par le saint concile de Trente.

Voici comment il les rappelle dans sa vingt-cinquième session : « L'Eglise catholique, dit-il, instruite par l'Esprit-Saint, a toujours enseigné, suivant les saintes Ecritures et l'antique tradition des Pères..., qu'il y a un purgatoire et que les âmes qui y sont détenues, reçoivent du soulagement par les suffrages des fidèles et principalement par le sacrifice de l'autel, toujours agréé de Dieu. Cum sancta Ecclesia Spiritu sancto edocta, ex sacris litteris et antiqua Patrum traditione... docuerit purgatorium esse, animasque ibi detentas, fidelium suffragiis, potissimum vero acceptabili altaris sacrificio juvari... » (*Sess. xxv. Decret de purgatorio.*)

Déjà cette croyance existait sous l'Ancien Testament.

L'auteur du second livre des Machabées rapporte, qu'après une bataille, Judas Machabée « ayant fait une collecte, envoya douze mille drachmes d'argent à Jérusalem, afin de faire offrir un sacrifice pour les péchés des morts, ayant de bons et religieux sentiments sur la résurrection. » A quoi l'écrivain sacré ajoute cette réflexion : « C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier



pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut à peccatis solvantur. » (2. *Machab.* XII.)

L'Évangile fait manifestement allusion à cette même vérité et la suppose.

Écoutons parler le divin Maître : « Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, son péché lui sera remis ; mais si quelqu'un parle contre le Saint-Esprit, son péché ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans le siècle futur. Quicumque dixerit Verbum contra Filium hominis, remittetur ei ; qui autem dixerit Verbum contra Spiritum sanctum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro. » (*Matth.* XII.) Ce langage suppose qu'il y a une sorte de péchés dont on peut obtenir la rémission dans l'autre vie, en un mot qu'il y a un purgatoire.

C'est la conséquence qu'en déduit saint Augustin. Voici ses paroles : « Il ne serait pas vrai de dire de quelques-uns qu'il ne leur sera pardonné ni en ce siècle ni en l'autre, s'il n'y en avait à qui il sera pardonné en l'autre vie. Neque enim de quibusdam veraciter diceretur quod non eis remittatur neque in hoc sæculo, neque in futuro, nisi essent quibus, etsi non in isto, tamen remitteretur in futuro. » (*De civit. Dei, lib. 21, cap. 24.*)

Le même saint docteur rendit un beau témoignage à cette vérité, en recommandant à ses amis et à ses lecteurs, dans le livre de ses confessions,

de prier pour l'âme de sainte Monique sa mère et de Patrice son père, morts déjà depuis longtemps.

Le purgatoire, voilà donc la seconde espèce de lieux quelquefois désignés sous le nom d'enfer.

8. Enfin il y en a une troisième sorte appelée les *Limbes*.

Le ciel étant fermé à cause du péché d'Adam, personne n'y pouvait entrer, avant que Jésus-Christ n'en eût rouvert les portes. Les limbes étaient la demeure provisoire des saints avant sa venue. Exemptes de douleur, soutenues par l'espérance consolante de la Rédemption promise, leurs âmes y jouissaient de la paix et du repos.

On appelait aussi les limbes le sein d'Abraham, le Père des croyants étant comme le centre de la société sainte qui s'y trouvait réunie. Ainsi Notre-Seigneur dit dans la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare, que le premier, étant mort, fut enseveli dans l'enfer, tandis que le second fut porté par les anges dans le sein d'Abraham.

9. Donc, pour nous résumer, sous le nom d'enfers, on peut entendre ou l'enfer des damnés, ou le Purgatoire, ou les Limbes.

Or, en disant que Notre-Seigneur est descendu aux enfers, le symbole veut surtout nous indiquer par là les Limbes. Jésus-Christ s'y rendit, afin de visiter, de consoler et de délivrer les saintes âmes qui y étaient retenues et qui soupiraient depuis si longtemps après son avènement.

Mais comment y est-il descendu ?

Ce n'est pas simplement en y faisant sentir les effets de sa puissance ; mais en s'y transportant en personne. Son âme y fut réellement et en vérité.

David atteste hautement qu'il en serait ainsi, quand il dit au nom du Sauveur : « Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer. Non derelinques animam meam in inferno. » (*Ps. xv.*)

Cette prière de Jésus-Christ à son Père prouve bien que son âme serait un jour présente dans les limbes. On ne sort pas d'un lieu où l'on n'est point entré.

Passons maintenant aux motifs qui ont conduit Notre-Seigneur aux limbes.

#### SECOND POINT.

10. A la première vue, cette démarche semble contraire à la dignité et à la sainteté de sa personne.

Loin cependant qu'elle déroge ni à l'une ni à l'autre, elle les fait au contraire ressortir davantage. Elle prouve que tout ce qui avait été publié de la sainteté de Jésus-Christ était véritable ; elle prouve qu'il était le Fils de Dieu, comme il l'avait déjà attesté par tant de miracles.

Quelle différence en effet entre les raisons qui ont conduit le Sauveur aux enfers et celles qui y avaient fait descendre les autres hommes !

Tandis que ceux-ci y étaient descendus en qua-

lité de captifs, Jésus-Christ y paraît, « libre entre les morts, inter mortuos liber. » (*Ps.* LXXXVII.)

Il y paraît en vainqueur pour terrasser les démons devenus, pour ainsi dire, les geôliers de cette demeure, par suite du péché, et pour les contraindre à lui rendre leurs prisonniers.

En outre, parmi ceux qui descendaient aux enfers, les uns y étaient livrés aux tourments, les autres, quoique exempts de douleurs, souffraient la privation de la vue de Dieu et languissaient dans l'attente de la gloire du ciel. Jésus-Christ au contraire y descend, non pour souffrir, mais pour délivrer les justes de l'ennui et des misères de leur captivité, et pour les rendre participants des fruits de sa passion.

Sa dignité et sa puissance souveraine n'ont donc pas souffert de sa descente aux enfers.

11. Mais précisons encore mieux le but que s'est ici proposé le Sauveur.

Premièrement, son dessein a été de ravir aux démons leurs dépouilles. Jusque-là ils avaient eu le pouvoir de retenir captives les âmes mêmes des justes. Notre-Seigneur brise ce pouvoir ; il arrache ces saintes âmes à leur prison, les met en possession du ciel d'une manière également glorieuse et admirable. Sa présence répand sur elles des torrents de lumière, les comble d'une joie et d'une allégresse ineffables, les fait jouir de la béatitude après laquelle elles soupiraient avec tant d'ardeur, de cette béatitude qui consiste dans la vue de Dieu.

Ainsi se vérifia la promesse qu'il avait faite au bon larron. Celui-ci lui ayant fait cette prière : « Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez entré dans votre royaume. Memento mei, dum veneris in regnum tuum. » — « En vérité, repartit le Sauveur, je vous le dis : aujourd'hui même vous serez en paradis avec moi. Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. » (*Luc. xxiii.*)

Le paradis en effet n'est autre chose que la vision intuitive de Dieu ; et Notre-Seigneur promettait ainsi au bon larron de lui découvrir la gloire de sa divinité, dès ce jour-là même, où ils devaient se rencontrer aux limbes.

Alors encore fut accomplie la prédiction du prophète Osée : « O mort ! je serai ta mort. O enfer ! je te mettrai en pièces. O mors ! ero mors tua ; morsus tuus ero, inferne ! » (*Osee. xiii.*)

Cette parole marquait la délivrance des justes retenus aux limbes, comme cette autre de Zacharie : « Seigneur, vous avez répandu le sang de votre testament, et vous avez fait sortir vos captifs de cet abîme où il n'y a point d'eau. Tu quoque in sanguine testamenti tunc emisisti vinctos tuos de lacu in quo non est aqua. » (*Zachar. ix.*)

C'est cette même délivrance que l'Apôtre avait en vue, quand il dit que Notre-Seigneur a dépouillé les principautés et les puissances, et qu'il les a fait servir à la gloire de son triomphe à la face du monde : « Exspolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso. » (*Coloss. ii.*)

12. Tel fut donc le premier dessein du Sauveur, en descendant aux enfers : il y descendit pour délivrer les justes qui s'y trouvaient retenus.

Voulez-vous maintenant vous convaincre que cette démarche était convenable et digne ? Faites réflexion sur sa qualité de Sauveur.

S'il est le Sauveur de tous les hommes, personne parmi tous ceux qui l'ont précédé ou qui ont été ses contemporains ou qui devaient naître encore dans la suite, personne, disons-nous, n'a été ou ne sera sauvé que par les mérites de sa passion.

Voilà pourquoi, avant sa mort et sa résurrection, les portes du ciel ne furent ouvertes à personne. Ceux qui mouraient en état de grâce étaient donc placés, en attendant, dans les limbes ou le sein d'Abraham ; ou bien, ils allaient, comme maintenant encore, achever de se purifier en purgatoire.

Notre-Seigneur, ayant consommé par sa mort l'œuvre de notre rédemption, il convenait qu'il en appliquât les fruits à ces âmes qui l'attendaient avec tant d'empressement, et depuis tant de siècles. Aussi daigna-t-il combler leurs vœux, à l'instant même de sa mort.

13. Une autre raison encore pour laquelle il est descendu aux enfers, c'est qu'il était juste qu'il y fit reconnaître sa puissance aussi bien qu'au ciel et sur la terre.

« Dieu, dit saint Paul, en récompense de ses humiliations, lui a donné un nom au-dessus de

tout nom, un nom devant lequel tout genou doit fléchir aux cieus, sur la terre et dans les enfers. Propter quod dedit illi nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium et infernorum. » (*Philipp. II.*)

Jésus-Christ commence par rendre son nom redoutable à ses ennemis. Il exerce d'abord sur eux cette souveraine puissance qu'il a acquise par son sang. Il paraît au milieu d'eux en Triomphateur qui reçoit l'hommage des peuples vaincus et qui reprend les provinces injustement envahies par l'ennemi.

Mais autant l'apparition de Jésus-Christ est foudroyante pour les anges rebelles, autant elle est consolante pour les âmes justes qu'il vient délivrer. Il se fait reconnaître d'elles pour le Sauveur après lequel elles soupiraient. Qui pourra dire avec quels transports de joie et d'amour, de vénération et de reconnaissance, elles le reçurent et l'adorèrent? Abraham avait salué de loin cet heureux moment, et il avait tressailli de joie. Oh! dans quelle extase de bonheur ne fut-il pas plongé, lui et tout ce peuple de justes depuis Abel jusqu'à saint Jean-Baptiste, quand ils virent enfin le Messie, le Désiré des nations, apparaître avec tout l'éclat de sa divinité dans la sombre demeure des limbes?

## CONCLUSION.

14. Ne terminons pas cet entretien sans admirer l'extrême bonté du Sauveur envers les hommes.

Il vient de subir pour nous la mort de la croix. Il s'est sacrifié avec joie, afin d'effacer nos péchés dans son sang. A peine il a rendu le dernier soupir, qu'il se hâte de descendre dans les profondeurs de la terre, et pourquoi? Parce qu'il s'y trouve des âmes qui lui sont chères et qu'il veut rendre heureuses, en leur appliquant les prémices de sa rédemption!

O Jésus! je me joins aux chœurs des Patriarches et des Prophètes qui eurent les premiers l'honneur de saluer votre triomphe; je m'unis à vos saints ancêtres, qui, dans ce moment, s'empressèrent avec tant de bonheur à votre rencontre; je m'unis à votre saint Précurseur Jean-Baptiste et à saint Joseph, votre père nourricier, qui, sans doute, étaient à la tête de toute cette sainte multitude; je vous loue avec eux, je vous bénis, je vous remercie et je vous félicite de la victoire que vous avez remportée sur l'enfer, et dont vous daignez ainsi commencer à partager les fruits avec nous! Oh! ne permettez pas que tant de bonté ne serve qu'à ma condamnation?

---



## NOTES.

## I. DOCTRINE CATHOLIQUE SUR LE PURGATOIRE.

L'Eglise a exposé et défini elle-même, au Concile de Trente, sa croyance sur le purgatoire. Laissons-la parler.

« Si quelqu'un dit que, par la grâce de la justification, la culpé et la peine éternelle sont tellement remises au pénitent, qu'il ne lui reste plus de peine temporelle à souffrir, ou en ce monde, ou en l'autre dans le purgatoire, avant d'entrer dans le royaume des cieux, qu'il soit anathème. » « Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe... n'est pas propitiatoire..., qu'il ne doit pas être offert pour les vivants et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et autres nécessités, qu'il soit anathème. » Voici maintenant le décret spécial du concile sur toute cette matière du purgatoire. « Comme l'Eglise catholique, instruite par l'Esprit-Saint, a, d'après les saintes Lettres et l'antique tradition des Pères, enseigné dans les saints conciles et en dernier lieu dans ce concile œcuménique qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues sont aidées par les suffrages des fidèles, et surtout par le précieux sacrifice de l'autel ; le saint concile ordonne aux évêques de veiller avec soin à ce que la saine doctrine sur le purgatoire, que les saints Pères et les saints conciles nous ont transmise, soit crue et maintenue parmi les fidèles, enseignée et prêchée partout. Mais qu'ils écartent des discours adressés à la foule peu instruite les questions trop difficiles

et trop subtiles, et qui ne contribuent pas à l'édification, et le plus souvent ne font rien gagner à la piété. Qu'ils ne permettent point de publier et de débattre des choses incertaines ou peu vraisemblables. Qu'ils interdisent comme scandaleux et ruineux pour la foi tout ce qui serait entaché d'une certaine curiosité ou de superstition, tout ce qui aurait la couleur d'une honteuse cupidité. Quant aux œuvres pies, que les fidèles vivants ont la coutume de pratiquer pour les fidèles défunts, telles que suffrages, sacrifice de la messe, prières, aumônes, etc, que les évêques aient soin de les faire accomplir avec piété et dévotion, d'une manière conforme aux institutions de l'Eglise. Qu'ils veillent aussi à faire exécuter, non par manière d'acquit, mais avec soin et diligence, par les prêtres et les ministres de l'Eglise et autres personnes qui y sont tenues, ce qui est dû pour les défunts, soit en vertu des fondations testamentaires, soit de toute autre manière. »

Ces définitions, ces prescriptions et ces recommandations du concile, en marquant en quoi consiste précisément la doctrine catholique, nous montrent en même temps avec quel soin l'Eglise veut que les prédicateurs évitent d'y mêler des opinions incertaines et des questions difficiles, plus propres à alarmer et à égarer la foi des peuples qu'à nourrir leur piété. Qu'ils exposent, sans en rien retrancher, la doctrine que tout chrétien doit croire, qu'ils la développent et en fassent ressortir la portée ; mais qu'ils ne l'exagèrent pas, et qu'ils n'y ajoutent pas arbitrairement.

Il est donc de foi qu'il y a un purgatoire, c'est-à-dire que les âmes qui sont sorties de ce monde dans la grâce sanctifiante, mais redevables encore à la justice divine, souffrent certaines peines temporelles avant d'entrer dans le royaume des cieux. Il est de foi, en outre, que ces âmes peuvent être aidées par les suffrages des fidèles et surtout par le sacrifice de la messe. Voilà tout ce que nous sommes tenus de croire. « Le concile ne décide point, comme le re-

marque Bergier, si le purgatoire est un lieu particulier dans lequel les âmes sont renfermées, de quelle manière elles sont purifiées, si c'est par un feu ou autrement, quelle est la rigueur de leurs peines ni quelle en est la durée, jusqu'à quel point elles sont soulagées par les prières, par les bonnes œuvres des vivants, ou par le saint sacrifice de la messe... Les théologiens peuvent avoir chacun leur opinion sur ces différentes questions ; mais elles ne sont ni des dogmes de foi ni d'une certitude absolue, et personne n'est obligé d'y souscrire. « Bossuet, après avoir rapporté ce que le concile de Trente nous propose à croire touchant les âmes détenues dans le purgatoire, ajoute aussi : « Il ne détermine pas en quoi consistent leurs peines, et beaucoup d'autres choses semblables, sur lesquelles ce saint concile demande une grande retenue, blâmant ceux qui débitent ce qui est incertain et suspect. »

## II. RÉFUTATION DE CEUX QUI S'IMAGINENT QUE TOUT CHRÉTIEN SERA SAUVÉ PAR LE FEU.

Creduntur autem a quibusdam etiam ii qui nomen Christi non relinquunt, et ejus lavacro in Ecclesia baptizantur, nec ab ea ullo schismate vel hæresi præceduntur, in quantilibet sceleribus vivant, quæ nec diluant pœnitendo, nec elemosynis redimant, sed in eis usque ad hujus vitæ ultimum diem pertinacissime perseverent, salvi futuri per ignem ; licet pro magnitudine facinorum flagitiorumque diuturno, non tamen æterno igne puniri. Sed qui hoc credunt, et tamen catholici sunt, humana quadam benevolentia mihi falli videntur : nam scriptura divina aliud consulta respondet. Librum autem de hac quæstione conscripsi, cujus titulus est, de Fide et Operibus ; ubi secundum scripturas sanctas, quantum Deo adjuvante potui, demonstravi, eam fidem salvos facere, quam satis evidenter expressit Paulus Apostolus, dicens : In Christo enim Jesu neque circumcisio quidquam

valet, neque præputium, sed fides quæ per dilectionem operatur (*Galat. v, 6*). Si autem male et non bene operatur, procul dubio, secundum apostolum Jacobum, mortua est in semetipsa. Qui rursus ait : Si fidem dicat se quis habere, opera autem non habeat, numquid poterit fides salvare eum (*Jacobi 11, 17, 14*)? Porro autem si homo sceleratus, propter fidem solam per ignem salvabitur, et sic est accipiendum quod ait beatus Paulus : Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem ; poterit ergo salvare sine operibus fides, et falsum erit quod dixit ejus coapostolus Jacobus , falsum erit et illud quod idem ipse Paulus dixit, Nolite, inquit, errare ; neque fornicatores, neque idolis servientes, neque adulteri, neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces regnum Dei possidebunt. (*1. Cor. vi, 9, 10.*) Si enim etiam in istis perseverantes criminibus, tamen propter fidem Christi salvi erunt, quomodo in regno Dei non erunt ?

Sed quia hæc apostolica manifestissima et apertissima testimonia falsa esse non possunt ; illud quod obscure dictum est de iis qui superædificant super fundamentum, quod est Christus, non aurum, argentum, lapides pretiosos, sed ligna, fœnum, stipulam (de his enim dictum est quod per ignem salvi erunt, quoniam fundamenti merito non peribunt), sic intelligendum est, ut his manifestis non inveniatur esse contrarium. Ligna quippe et fœnum et stipula non absurde accipi possunt rerum sæcularium, quamvis licite concessarum, tales cupiditates, ut amitti sine animi dolore non possint. Cum autem iste dolor urit, si Christus in corde fundamenti habet locum, id est, ut ei nihil anteponatur, et malit homo qui tali dolore uritur, rebus quas ita diligit magis carere quam Christo, per ignem fit salvus ; si autem res hujusmodi temporales ac sæculares tempore tentationis maluerit tenere quam Christum, eum in fundamento non

habuit; quia hæc priore loco habuit, cum in ædificio prius non sit aliquid fundamento. Ignis enim, de quo eo loco est locutus Apostolus, talis debet intelligi, ut ambo per eum transeant; id est, et qui ædificat super hoc fundamentum, aurum, argentum, lapides pretiosos, et qui ædificat ligna, fœnum et stipulam. Cum enim hoc dixisset, adjungit Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus permanserit, quod superædificavit, mercedem accipiet. Si cujus opus autem exustum fuerit, damnum patietur: ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem (*Id.* iii, 11-15.) Non ergo unius eorum, sed utriusque opus ignis probabit. Est quidam ignis tentatio tribulationis, de quo aperte alio loco scriptum est: Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio tribulationis (*Eccli.* xxvii, 6.) Iste ignis in hac interim vita facit quod Apostolus dixit, si accidat duobus fidelibus, uni scilicet cogitanti quæ Dei sunt, quomodo placeat Deo, hoc est, ædificanti super Christum fundamentum, aurum, argentum, lapides pretiosos; alteri autem cogitanti ea quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori (*4 Cor.* vii, 32-33,) id est, ædificanti super idem fundamentum ligna, fœnum, stipulam: illius enim opus non exuritur, quia non ea dilexit quorum amissione crucietur: exuritur autem hujus, quoniam sine dolore non pereunt, quæ cum amore possessa sunt. Sed quoniam alterutra conditione proposita, eis potius carere mallet quam Christo, nec timore amittendi talia deserit Christum, quamvis doleat cum amittit, salvus est quidem, sic tamen quasi per ignem: quia urit eum rerum dolor, quas dilexerat, amissarum; sed non subvertit neque consumit fundamenti stabilitate atque incorruptione munitum.

Ignis etiam purgatorius quidam post hanc vitam. Tale aliquid etiam post hanc vitam fieri, incredibile non est, et utrum ita sit, quæri potest; et aut inveniri, aut latere, nonnullos fideles per ignem quemdam purgatorium, quanto

magis minusve bona pereuntia dilexerunt, tanto tardius citiusque salvari: non tamen tales de quibus dictum est, quod regnum Dei non possidebunt, nisi convenienter pœnitentibus eadem crimina remittuntur. Convenienter autem dixi, ut steriles in eleemosynis non sint, quibus tantum tribuit scriptura divina, ut earum tantummodo fructum se imputaturum prænuntiet Dominus dextris, et earum tantummodo sterilitatem sinistris: quando his dicturus est, Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum: illis autem, Ite in ignem æternum. (*Matth. xxv, 34, 41.*) (*S. August. Enchirid. cap. 67, 68 et 69.*)

Frustra itaque nonnulli, imo quam plurimi, æternam damnatorum pœnam et cruciatus sine intermissione perpetuos humano miserantur affectu, atque ita futurum esse non credunt; non quidem scripturis divinis adversando, sed pro suo motu dura quæque molliendo, et in leniorem flectendo sententiam, quæ putant in eis terribilius esse dicta, quam verius. Non enim obliviscetur, inquiunt, misereri Deus, aut continebit in ira sua miserationes suas (*Psal. lxxvi, 10.*) Hoc quidem in psalmo legitur sancto; sed de his sine ullo scrupulo intelligitur, qui vasa misericordiæ nuncupantur, quia et ipsi non pro meritis suis, sed Deo miserante de miseria liberantur. Aut si hoc ad omnes existimant pertinere, non ideo necesse est ut damnationem opinentur posse finiri eorum de quibus dictum est: Et ibunt isti in supplicium æternum: ne isto modo putetur habitura finem quandoque felicitas etiam illorum, de quibus è contrario dictum est: Justi autem in vitam æternam (*Matth. xxv, 46.*) Sed pœnas damnatorum certis temporum intervallis existiment, si hoc eis placet, aliquatenus mitigari. Etiam sic quippe intelligi potest manere in illis ira Dei (*Joan. iii, 36.*) hoc et ipsa damnatio (hæc enim vocatur ira Dei, non divini animi perturbatio,) ut in ira sua, hoc est manente ira sua, non tamen contineat miserationes suas, non æterno supplicio

finem dando, sed levamen adhibendo vel interponendo cruciatibus. Quia nec Psalmus ait, Ad finiendam iram suam, vel, post iram suam, sed, in ira sua. Quæ si sola esset, quanta ibi minima cogitari potest, perire à regno Dei, exsulare a civitate Dei, alienari a vita Dei, carere tam magna multitudine dulcedinis Dei quam abscondit timentibus se, perfecit autem sperantibus in se (*Psal. xxx, 20,*) tam grandis est pœna, ut ei nulla possint tormenta quæ novimus comparari, si illa sit æterna, ista autem sint quamlibet multisæculis longa.

Mors impiorum, ut vita piorum, perpetua. Manebit ergo sine fine mors illa perpetua damnatorum, id est alienatio a vita Dei, et omnibus erit ipsa communis, quælibet homines de veritate pœnarum, de dolorum relevatione vel intermissione pro suis humanis motibus suspicentur : sicut manebit communiter omnium vita æterna sanctorum, qualibet honorum distantia concorditer fulgeant. (*S. August. Enchirid. cap. 112 et 113.*)

---

---

---

## II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

LE TROISIÈME JOUR IL EST RESSUSCITÉ DES MORTS. — TERTIA DIE RESURREXIT A MORTUIS. — DE LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST. — CARACTÈRES ET IMPORTANCE DE CE FAIT.

---

### EXORDE.

1. « Souvenez-vous, disait l'Apôtre écrivant à Timothée, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts. *Memor esto Dominum nostrum Jesum Christum resurrexisse a mortuis.* »  
(2 *Tim.* II.)

Son but, en lui rappelant ce grand mystère, était de fortifier de plus en plus sa foi et sa confiance ; car, ainsi que nous le verrons dans le cours de cet entretien, c'est ici la preuve fondamentale de la divinité de notre sainte religion et le plus solide fondement de nos espérances éternelles.

Parvenus à l'article du Symbole qui énonce ce mystère, nous vous exhortons dans les mêmes sentiments et les mêmes vues que l'Apôtre, à le considérer avec une religieuse attention. Si déjà, vous avez admiré le triomphe de Jésus-Christ sur l'enfer, avec quelle douce joie ne le verrez-vous pas ensevelir la mort même dans son tombeau ?



2. C'est le sentiment que la sainte Eglise, son épouse et notre mère, fait éclater dans ses chants de la résurrection,

Aurora cœlum purpurat,  
 Æther resultat laudibus,  
 Mundus triumphans jubilat,  
 Horrens avernus infremit,  
 Rex ille dum fortissimus,  
 De mortis inferno specu,  
 Patrum senatum liberum  
 Educit ad vitæ jubar.

« L'aurore, dit-elle, empourpre le ciel ; l'air retentit d'acclamations, la terre se livre à la joie du triomphe, l'enfer frémit d'horreur, lorsque le Christ, ce Roi magnanime, délivre des sombres réduits de la mort et ramène aux splendeurs de la vie le glorieux sénat des anciens Patriarches. »

Cujus sepulcrum plurimo  
 Custode signabat lapis,  
 Victor triumphat, et suo  
 Mortem sepulcro funerat.

« Son tombeau était fermé d'une pierre et environné de gardes. Mais il en sort victorieux et triomphant, et il ensevelit la mort dans son propre tombeau. »

Sat funeri, sat lacrymis,  
 Sat est datum doloribus ;  
 Surrexit extinator necis,  
 Clamat coruscans Angelus.

« C'est assez de deuil, c'est assez de larmes, c'est assez de douleurs. Le destructeur de la mort est ressuscité. Un ange brillant de lumière annonce sa victoire. »

Ainsi s'exprime l'Eglise dans son saint enthousiasme.

3. Le Symbole énonce ce grand événement en quelques simples paroles : « Tertia die resurrexit à mortuis. Le troisième jour, il est ressuscité des morts. »

Qui ne sent la sublimité et la divinité même de ce langage? Dieu exprime ses plus grands miracles comme il les opère, c'est-à-dire, d'un mot. Il montre ainsi qu'ils ne coûtent rien à sa puissance. Moïse avait raconté dans les termes les plus simples les merveilles de la création. Animés du même Esprit, les apôtres racontent sans la moindre emphase le prodige plus étonnant encore de la Rédemption.

Dans cet entretien, après avoir exposé brièvement le fait de la résurrection, je me propose de vous en marquer les caractères et de vous en faire entrevoir l'importance.

O Marie ! permettez-nous d'abord de vous offrir nos félicitations. Nous avons compati à vos souffrances sur le calvaire ; vous étiez alors la mère des douleurs ; voici maintenant vos peines changées pour jamais en joie. Réjouissez-vous donc, Reine du ciel, parce que celui que vous avez mérité d'enfanter est ressuscité selon sa promesse,

et daignez nous donner quelque part à votre bonheur en priant pour nous !

## PREMIER POINT.

4. Jésus-Christ avait rendu l'âme sur la croix, le vendredi, vers trois heures du soir, ou selon la manière de compter dans l'antiquité, vers la neuvième heure du jour.

Le même jour, avant le coucher du soleil, il fut enseveli par les soins de ses disciples, avec l'agrément de Pilate.

Son corps, détaché de la croix, fut déposé dans un sépulcre neuf qui était dans un jardin voisin ; on ferma l'entrée du tombeau en y roulant une grosse pierre.

Les choses étant en cet état, « le lendemain, les princes des prêtres et les pharisiens s'étant assemblés, dit l'Évangéliste saint Mathieu, (*Matth.* xxvii.) vinrent trouver Pilate et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes souvenus que cet imposteur (c'est Notre-Seigneur qu'ils désignaient), a dit, étant encore en vie : Je ressusciterai trois jours après ma mort.

Commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent dérober son corps et ne disent au peuple : il est ressuscité d'entre les morts ; cette dernière erreur serait pire que la première.

Pilate leur répondit : vous avez des gardes : allez, faites-le garder comme vous l'entendez.

Ils s'en allèrent donc, et pour s'assurer du sépulcre, ils mirent le sceau sur la pierre et apostèrent des gardes. »

La divine Providence, vous le voyez, n'a omis aucune des précautions nécessaires pour constater la vérité de la résurrection.

Le sépulcre est neuf, personne n'y a encore été mis; il est creusé dans le roc, il est impénétrable par conséquent et n'est accessible que par l'ouverture; cette ouverture unique est fermée d'une grosse pierre; la pierre est scellée du sceau de l'autorité publique, enfin des soldats sont placés en sentinelle, pour écarter toute tentative d'enlèvement.

Et, chose admirable! par qui Dieu veut-il que toutes ces dispositions soient prises? Par les plus mortels ennemis de Jésus-Christ, qui le traitent encore d'imposteur, qui redoutent qu'on ne vienne l'enlever, et puis, qu'on fasse courir le bruit de sa résurrection. Vous comprenez tout l'intérêt qu'ils avaient à prouver la fausseté de sa prédiction.

5. Or cependant, qu'arriva-t-il?

Le troisième jour, qui était un dimanche, son âme se réunit de nouveau à son corps, de sorte que celui-là même qui pendant ces trois jours était resté mort, reprit la vie qu'il avait quittée en mourant; en un mot, ressuscita.

L'événement eut lieu de grand matin. Tout d'un coup, il se fit un grand tremblement de terre. Un ange descendit du ciel, vint renverser la pierre du

sépulcre et s'assit dessus. Son visage était brillant comme l'éclair, et ses vêtements blancs comme la neige. Les gardes en furent tellement effrayés, qu'ils devinrent comme morts.

Cependant Marie-Madelaine et une autre Marie, ayant acheté des parfums dans l'intention d'embaumer le corps du Sauveur, arrivèrent au sépulcre. Le soleil était déjà levé. Elles se disaient l'une à l'autre : qui nous ôtera la pierre de l'entrée du sépulcre ? car cette pierre était fort grande. Mais en regardant, elles virent qu'elle avait été ôtée. En entrant dans le sépulcre, elles virent un jeune homme assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche. Sa vue les effraya beaucoup. Mais il leur dit : ne craignez point ; vous cherchez Jésus de Nazareth qui a été crucifié ; il est ressuscité, il n'est plus ici ; voici le lieu où on l'avait mis. Hâtez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité.

Tel est le récit des Evangélistes. Il porte sa preuve en lui-même. Si jamais la vérité a parlé, c'est ainsi qu'elle l'a fait.

Ajoutons de suite comment les Juifs eux-mêmes, en le contredisant, ont achevé de le certifier.

Les gardes étant venus rendre compte aux Princes des prêtres de ce qui s'était passé, ceux-ci tinrent conseil, et leur donnèrent une grande somme d'argent, afin qu'ils publiassent partout que les disciples de Jésus étaient venus la nuit et que, pendant leur sommeil, ils avaient enlevé le corps de leur maître. O ruse maladroite ! s'écrie

ici saint Augustin ; voilà donc les seuls témoins que vous nous opposez : des gens endormis !

Mais sans insister sur la certitude de l'événement, considérons les caractères propres de la résurrection de Jésus-Christ.

6. Deux caractères distinguent cette résurrection.

Premièrement, c'est par lui-même, par sa propre puissance, que Jésus-Christ s'est ressuscité. Il n'a pas eu besoin à cet effet d'un secours étranger, comme les autres hommes qui sont sortis du tombeau avant ou depuis sa venue. Personne n'a partagé ce privilège avec lui.

Or, c'est là un prodige qui atteste sa divinité.

Nul mortel en effet n'a le pouvoir de se ressusciter lui-même. La nature est impuissante contre la mort. Dieu seul peut lui commander.

C'est la remarque de l'apôtre saint Paul : « Jésus-Christ, dit-il, a été crucifié selon sa nature infirme, c'est-à-dire, selon son humanité ; mais il a recouvré la vie par la puissance de Dieu. *Etsi crucifixus est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei.* » (2 *Corinth.* XIII.)

Il est facile du reste d'expliquer comment il a pu se ressusciter lui-même.

Nous l'avons déjà remarqué : sa divinité n'a pas cessé, après sa mort, de rester unie au corps dans le tombeau et à son âme dans les limbes. Dans l'une et l'autre des deux parties de sa sainte humanité, il y eut donc constamment un principe, une

force qui leur permettait de se rejoindre réciproquement.

Voilà comment Notre-Seigneur possédait dans sa personne divine le pouvoir de revenir à la vie.

7. Ce miracle avait été prédit plus d'une fois.

Mille ans et plus avant son accomplissement, David, inspiré de Dieu, avait dit en parlant du Messie : « Il a triomphé par la force de son bras et par la puissance de sa droite. Salvavit sibi dextera ejus, et brachium sanctum ejus. » (*Ps. xcvi.*)

Notre-Seigneur confirma la prédiction dans les termes les plus explicites. « Je quitte la vie, dit-il aux Juifs, mais pour la reprendre. J'ai le pouvoir de la perdre et j'ai le pouvoir de la recouvrer. Ego pono animam meam, ut iterum sumam eam; et potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterum sumendi eam. » (*Joan. x.*)

Il dit encore aux Juifs pour certifier sa doctrine : « Détruisez ce temple, et je le rebâtirai en trois jours. Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud. » (*Ibid. ii.*) Ses grossiers auditeurs appliquèrent, il est vrai, cette parole au temple de Jérusalem, bâti de pierres avec tant de magnificence ; mais Jésus-Christ, comme l'observe l'Évangéliste, parlait très-certainement du temple de son corps.

Ainsi Notre-Seigneur a doublé pour ainsi dire le miracle de la résurrection ; car il ne l'a pas seulement opéré, il l'a prédit.

8. Nous disons donc que le premier caractère

de la résurrection de Jésus-Christ consiste en ce qu'il s'est ressuscité lui-même.

On peut cependant dire en toute vérité qu'il a été ressuscité par son Père. L'Écriture s'énonce de l'une et de l'autre façon. Ces deux manières de parler sont justes : comme homme, Jésus-Christ a été ressuscité par Dieu ; comme Dieu, il s'est ressuscité lui-même ; et comme toutes les opérations qui ont lieu au dehors de l'essence divine, sont communes aux trois personnes, il est très-exact aussi de dire avec saint Pierre, que Dieu a ressuscité son Fils Jésus.

9. Le second caractère spécial à la résurrection de Jésus-Christ, c'est qu'il est le premier de tous qui soit ressuscité pour ne plus mourir.

Voilà pourquoi l'Écriture le nomme le premier-né d'entre les morts et le premier-né des morts, « primogenitus ex mortuis, primogenitus mortuorum. » (*Apoc.* 1. — *Coloss.* 1.)

« Jésus-Christ, dit l'Apôtre, est ressuscité d'entre les morts, comme prémices de ceux qui dorment dans le tombeau ; car de même qu'un homme a introduit la mort, de même aussi un homme a introduit la résurrection. Comme tous meurent en Adam, tous aussi seront ressuscités en Jésus-Christ, chacun selon son rang : Jésus-Christ d'abord, en qualité de prémices, puis tous ceux qui sont à Jésus-Christ. Christus resurrexit à mortuis, primitiæ dormientium : quoniam quidem per hominem mors et per hominem resurrectio mortuorum ; et



sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur, unusquisque in ordine suo : primitiæ Christus, deinde ii qui sunt Christi. » (1 *Corinth.* xv.)

L'Apôtre parle évidemment ici de la résurrection parfaite, de la résurrection définitive à une vie immortelle. Jésus-Christ le premier est ressuscité à l'immortalité. Plusieurs avant lui, plusieurs encore, depuis sa venue, ont été tirés du tombeau par miracle. Lui-même a ressuscité plusieurs morts, comme la fille de Jaïre, le fils de la veuve de Naim et Lazare ; mais ces résurrections n'affranchissaient pas de la mort pour toujours.

Jésus-Christ, au contraire, dompte irrévocablement la mort ; il est ressuscité à jamais, il ne peut plus mourir. L'Apôtre l'atteste dans les termes les plus formels : « Jésus-Christ, dit-il, une fois ressuscité, ne meurt plus ; la mort n'aura plus désormais d'empire sur lui. Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur ; mors illi ultra non dominabitur. » (*Rom.* vi.) Tel est le second caractère de sa résurrection.

10. Avant de passer à une autre considération, observons ici en quel sens le Symbole dit que Jésus-Christ est ressuscité *le troisième jour*.

Ce n'est pas que Notre-Seigneur ait passé trois jours entiers dans le tombeau. Il n'y a passé réellement que la journée du samedi, plus une partie du vendredi et une partie du dimanche.

Mais cela suffit pour dire qu'il est ressuscité le

troisième jour, ou le surlendemain de sa mort. Il n'y a point de difficulté à ce sujet.

On pourrait se demander : pourquoi plutôt le troisième jour que tout autre ?

A cette demande, je répons que Notre-Seigneur avait donné le miracle de sa résurrection comme la principale preuve de sa divinité.

Cela étant, il ne pouvait l'ajourner jusqu'à la résurrection générale qui aura lieu à la fin du monde ; la chose est évidente.

D'un autre côté, il convenait qu'il laissât tout le temps nécessaire pour qu'on pût s'assurer de sa mort ; ainsi il ne pouvait ressusciter immédiatement après son dernier soupir.

Il attendit donc le troisième jour. Cet espace de temps suffisait pour prouver que sa mort n'était pas feinte ; dès lors sa résurrection ne pouvait être qu'un miracle, et ce miracle avait toute la portée qu'il lui avait assignée, et que nous allons maintenant envisager.

#### SECOND POINT.

11. Quelle est donc la portée ou l'importance du fait de la résurrection ?

La résurrection de Jésus-Christ, c'est l'événement capital, la preuve décisive et sans réplique du Christianisme.

Les Pères du concile de Constantinople, après avoir déclaré dans leur profession de foi que Jésus-Christ est ressuscité le troisième jour, ont ajouté :

secundum Scripturas, selon les Ecritures. « L'Apôtre l'avait dit avant eux, et les Pères ont suivi son exemple, pour nous faire entendre de quelle conséquence est la vérité de la résurrection de Jésus-Christ.

La résurrection a eu lieu selon les Ecritures ; c'est comme s'ils nous disaient que l'Ancien et le Nouveau Testament trouvent leur confirmation dans ce fait ; qu'on ne peut le nier, sans rejeter les divines Ecritures, sans refuser sa foi aux prophètes qui l'ont prédit, aux apôtres qui l'ont attesté ; en un mot, sans ébranler tout l'édifice de la religion.

C'est en effet sur la résurrection de Jésus-Christ, qu'il s'élève comme sur sa base fondamentale. Si ce fondement lui manque, il faut qu'il tombe en ruine.

L'Apôtre exprime parfaitement cette conséquence : « Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, dit-il, il faut en conclure que vaine est notre prédication, que vaine est votre foi. Encore un coup, si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine ; car vous êtes encore dans le péché. Si Christus non surrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est et fides vestra... Si Christus non surrexit, vana est fides vestra ; adhuc enim estis in peccatis vestris. » (1 *Corinth.* xv.)

Au contraire, dès qu'on admet la résurrection de Jésus-Christ, il faut nécessairement reconnaître la divinité de sa mission et de son Evangile ; il faut l'adorer comme le vrai Fils de Dieu et se soumettre sans réserve à sa doctrine et à ses préceptes.

Aussi saint Augustin, admirant comment le monde a cru : « Ce n'est pas merveille, disait-il, de croire que Jésus-Christ est mort. Les païens, les Juifs, les impies le croient ; tous croient qu'il est mort. La foi du chrétien, c'est la résurrection de Jésus-Christ. Croire qu'il est ressuscité, voilà ce que nous appelons une grande chose. Non magnum est credere quia mortuus est Christus ; hoc et pagani, et Judæi, et omnes iniqui credunt ; hoc omnes credunt, quia mortuus est. Fides christianorum, resurrectio Christi est ; hoc pro magno habemus, quia credimus eum resurrexisse. » (*In psalm. cxx.*)

42. C'est parce que sa résurrection devait être la preuve de sa divinité et le fondement de notre foi, que Notre-Seigneur s'est plu à la prédire tant de fois.

Presque jamais il n'entretint ses disciples de sa passion, sans faire mention de sa résurrection. « Le Fils de l'homme, leur dit-il, sera livré aux Gentils ; on le traitera avec dérision, on le flagellera, on le couvrira de crachats, et après qu'on l'aura flagellé, on le mettra à mort. Filius hominis tradetur Gentibus, et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur ; et postquam flagellaverint, occident eum. » (*Matth. xvi.*) Voilà comment il leur annonce ses ignominies et sa mort ; mais il ne s'en tient pas là ; il a soin d'ajouter : « Et tertia die resurget ; et le troisième jour il ressuscitera. » (*Ibid.*)

Les Juifs lui demandent quelque signe, quelque prodige en faveur de sa doctrine.

« Maître, nous désirons vous voir opérer un miracle, disaient-ils. Jésus leur répond : cette génération méchante et adultère veut un signe ; il ne lui en sera point donné d'autre que celui du prophète Jonas. Car de même que Jonas demeura trois jours et trois nuits dans le ventre d'un grand poisson, de même le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre. Magister, volumus à te signum videre... Generatio mala et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Nam sicut fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus. » (*Matth. xii.*)

#### CONCLUSION.

A la vue d'un signe si éclatant, disons, chrétiens, comme jadis ceux qui furent témoins des miracles de Moïse : « *Digitus Dei est hic !* Le doigt de Dieu est ici ! »

Qui pourrait le méconnaître ? Le miracle, a dit saint Augustin, est la voix de Dieu qui parle aux yeux, et le plus grand des miracles est la résurrection d'un mort. Mais entre toutes les résurrections, quelle est la plus miraculeuse ? N'est-ce pas, poursuit le saint Docteur, de se rendre la vie à soi-même et de se ressusciter par sa propre vertu ?

Ce n'est donc pas sans raison que Jésus-Christ s'attachait spécialement à ce signe, pour montrer qu'il était Fils de Dieu et Dieu lui-même.

Arrêtons-nous ici, et sans attendre, comme l'infidèle Thomas, qu'il nous montre les cicatrices de ses pieds et de ses mains et la plaie de son côté, prosternons-nous à ses pieds pour lui dire avec l'Apôtre convaincu : « Dominus meus ! et Deus meus ! Oui, ô Jésus ! vous êtes mon Seigneur et mon Dieu ! » Ou bien, avec les saints dont il est parlé dans l'Apocalypse : « Dignus est Agnus qui occisus est, accipere virtutem et divinitatem. » O Agneau immolé pour le salut des hommes, oui, vous êtes digne de recevoir les hommages divins ; vous méritez de régner sur toutes les créatures. Réglez sur nous, faites que nous ne respirions plus désormais que pour votre amour.

---

## NOTES.

## I. VÉRITÉ DE LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST.

Toute la question se réduit à trois articles, à savoir si Jésus-Christ est véritablement mort sur la croix, s'il est ensuite sorti du tombeau lui-même, ou si ses disciples ont fait disparaître son corps, si les attestations de sa Résurrection sont suffisantes; nous ne pouvons qu'indiquer sommairement les preuves de la vérité de ces trois faits essentiels.

1°. La vérité de la mort de Jésus-Christ est prouvée par la narration uniforme des quatre Evangélistes; (on peut comparer leur récit dans une concordance) par la longueur et la variété des tourments qu'on lui avait fait souffrir: il avait essuyé le matin une flagellation cruelle, la violence et les coups des soldats; il avait succombé sous le poids de sa croix; le crucifiement mit le comble à ses douleurs, on est étonné de ce qu'il put vivre encore pendant trois heures sur la croix.

Une troisième preuve est le coup de lance qui lui fut donné par un soldat, et qui fit sortir de son côté le sang qui lui restait dans le cœur avec l'eau du péricarde; il lui était impossible de survivre à cette blessure. C'est parce qu'il était mort que les soldats ne lui rompirent point les jambes, comme aux deux larrons crucifiés avec lui. Ajoutons la précaution que Pilate prit avant de permettre que le corps de Jésus fût détaché de la croix; il interrogea le

Centurion témoin du supplice de Jésus, pour savoir s'il était véritablement mort, cet officier le lui assura.

La cinquième preuve est l'embaumement que firent de ce corps Nicodème et Joseph d'Arimatee, opération qui aurait suffoqué Jésus, s'il n'avait pas été véritablement mort.

La sixième est l'attention qu'eurent les Juifs de visiter le tombeau de Jésus lorsqu'il y fut renfermé, de sceller la pierre qui en fermait l'entrée, d'y mettre des gardes, de peur que son corps ne fût enlevé par ses disciples, et qu'ils ne publiassent qu'il était ressuscité. Enfin, la persuasion dans laquelle les Juifs ont toujours été que Jésus avait été déposé mort dans le tombeau, et le bruit qu'ils ont répandu de l'enlèvement de son corps pendant que les gardes dormaient. Les Juifs ont toujours contesté sa *Résurrection*, mais ils n'ont jamais nié sa mort. Elle est donc prouvée par tous les faits et par toutes les circonstances qui peuvent la rendre indubitable.

## II.

Les disciples de Jésus n'ont pas tiré son corps du tombeau ; second fait à prouver. 1°. Ils n'ont pas osé l'entreprendre ; leur timidité est connue, ils en font eux-mêmes l'aveu. Ils s'enfuirent lorsque Jésus fut saisi par les Juifs, saint Pierre qui le suivit de loin n'osa se déclarer son disciple, saint Jean seul osa se montrer sur le calvaire et se tenir près de sa croix. Pendant les jours suivants ils s'enfermaient de peur d'être recherchés et poursuivis par les Juifs. Lorsque Jésus ressuscité se fit voir à eux, ils le prirent pour un fantôme et furent saisis de frayeur. Ce ne sont pas là des hommes capables de vouloir forcer un corps-de-gardes et de tirer par violence un cadavre du tombeau.

2°. Quand ils l'auraient osé, ils ne l'ont pas voulu. Pour former ce dessein, il fallait un motif ; or, les Apôtres n'en avaient aucun. Une fois convaincus de la mort de leur Maî-



tre, ils ont dû le regarder ou comme un imposteur qui les avait trompés par de fausses promesses, ou comme un esprit faible qui s'était abusé lui-même par de folles espérances. Quel intérêt pouvait donc les engager à braver la haine des Juifs et le danger du supplice, pour soutenir l'honneur de Jésus, pour persuader la Résurrection, pour le faire reconnaître comme Messie? Ils ne pouvaient espérer ni de tromper les Juifs, ni d'éviter le châiment, ni de séduire le monde entier. C'eût été de leur part un crime aussi absurde qu'inutile. Ils ne pouvaient pas compter assez les uns sur les autres pour se persuader qu'aucun ne dévoilerait la conspiration et ne découvrirait la vérité. A moins qu'ils n'aient été tous saisis, par un accès de démence, le dessein d'enlever le corps de Jésus n'a pas dû leur venir dans l'esprit.

3°. Quand ils auraient entrepris de commettre ce crime, ils ne l'auraient pas pu. Le tombeau était gardé par des soldats; avant d'y placer cette garde, les Juifs avaient eu soin de visiter, de fermer et de cacheter le tombeau, *Matth. c. 27, v. 66*. Cette opération ne s'était pas faite la nuit ni secrètement, mais au grand jour. On ne pouvait lever une grosse pierre, ni emporter un corps enduit d'aromates sans faire du bruit. Le tombeau était creusé dans le roc; on le voit encore aujourd'hui, mille voyageurs l'ont visité.

4°. Enfin, quand les Apôtres auraient pu et auraient voulu enlever le corps de leur Maître, ils ne l'ont pas fait. Ils ont été justifiés de ce vol par les gardes, lorsque ceux-ci sont allés déclarer aux Juifs ce qui était arrivé. Si ces gardes avaient favorisé les apôtres pour commettre ce crime, ils auraient été punis, puisque ceux qui gardaient saint Pierre dans la prison furent envoyés au supplice, quoique cet apôtre eût été délivré par miracle, *Act. c. 12, v. 29*. Au contraire les Juifs donnèrent de l'argent aux soldats, afin qu'ils publiassent que le corps de Jésus avait été enlevé pendant qu'ils dormaient. Mais ces mêmes Juifs ont

encore justifié les apôtres de ce crime prétendu. Lorsqu'ils firent mettre en prison et battre de verges saint Pierre, saint Jean et les autres, lorsqu'ils mirent à mort saint Etienne, les deux saints Jacques et saint Siméon, ils ne les accusèrent point d'avoir volé le corps de Jésus-Christ, ni d'avoir publié faussement la *Résurrection*, mais seulement de l'avoir prêchée malgré la défense qu'on leur en avait faite.

Donc les Apôtres sont pleinement absous du crime que les Juifs et les incrédules veulent aujourd'hui leur imputer. Si donc Jésus-Christ, après avoir été déposé mort dans un tombeau, a reparu vivant et conversant avec ses Apôtres, nous sommes forcés de croire qu'il est ressuscité.

### III.

*La Résurrection de Jésus-Christ* est attestée par des témoignages irrécusables. Elle l'est, en premier lieu, par tous les apôtres qui affirment que pendant quarante jours ils ont vu et touché Jésus-Christ vivant, qu'ils ont conversé, bu et mangé avec lui comme avant sa mort. Ils ont donné leur vie en témoignage de ce fait, et leur conduite jusqu'à la mort a été telle qu'il fallait, pour mériter une entière confiance.

Cette *Résurrection* est confirmée, en second lieu, par la persuasion de huit mille hommes convertis cinquante jours après par deux prédications de saint Pierre. Ils étaient sur le lieu, ils ont pu interroger les Juifs et les gardes, visiter le tombeau, consulter la notoriété publique, confronter les témoignages des apôtres avec ceux des ennemis de Jésus, prendre toutes les précautions possibles pour n'être pas trompés. Personne n'a pu se faire chrétien, sans croire cette *Résurrection*, c'a toujours été le point fondamental de la prédication des apôtres et de la doctrine chrétienne. Il est incontestable qu'immédiatement après la descente du Saint-

Esprit, il y a eu une Eglise nombreuse à Jérusalem, et qu'elle y a subsisté pendant plusieurs siècles sans aucune interruption; or, elle a été composée d'abord par des témoins oculaires de tous les faits qui concouraient à prouver la *Résurrection de Jésus-Christ*.

Ce fait est confirmé, en troisième lieu, non-seulement par le silence des Juifs qui n'ont jamais accusé les apôtres de mensonge, ni d'imposture sur ce point, mais par leur aveu formel. Dans les *Sepher Tholédoth Jeschu*, ou *vies de Jésus* qui ont été composées par les Rabbins, ils disent que le corps de Jésus mort fut montré au peuple par un certain Tan-Cuma, or Tan-Cuma signifie à la lettre, *miracle de la Résurrection*.

Un quatrième témoignage positif est celui de Joseph l'historien dans le célèbre passage que nous avons rapporté à son article, et dont nous avons prouvé l'authenticité.

La manière dont Celse, de concert avec les Juifs, a contesté la Résurrection de Jésus-Christ, est équivalente à un aveu formel. Il dit que les apôtres ont été trompés par un fantôme, ou qu'ils en ont imposé. Mais un fantôme ne fait pas illusion pendant quarante jours consécutifs à des hommes éveillés, on ne l'entend point converser, on ne le voit point boire et manger, il ne se laisse point toucher, comme a fait Jésus après sa Résurrection. Les apôtres n'ont pas pu en imposer aux Juifs, de manière à leur fermer la bouche, et à déconcerter leur conduite; ils n'ont pas pu fasciner les yeux ni les oreilles à la multitude de témoins oculaires et placés sur les lieux, qui ont cru à leur prédication.

Nous demandons aux incrédules quelle espèce de preuves plus convaincantes ils exigent pour croire la Résurrection de Jésus-Christ. Dans l'impuissance d'attaquer directement celles que nous alléguons, ils se jettent sur les accessoires, ils objectent :

1° Que personne n'a vu Jésus-Christ sortir du tombeau. D'abord on ne sait pas si les gardes ne l'ont pas vu, l'Evan-

gile n'en dit rien. En second lieu, tous les témoins qui se seraient trouvés là, fussent-ils au nombre de mille, auraient été aussi effrayés que les gardes. Un tremblement de terre, la pierre du tombeau renversée, un ange assis dessus avec un regard terrible, un mort qui sort du tombeau, ne sont pas des objets que l'on puisse envisager de sang-froid; or, Jésus-Christ ne voulait point épouvanter les témoins de sa Résurrection, il voulait au contraire les rassurer, et il eut beaucoup de peine à dissiper leur frayeur les premières fois qu'il leur apparut. Enfin, qu'importe qu'on ne l'ait pas vu sortir du tombeau, pourvu qu'on l'ait vu, entendu et touché après qu'il en a été sorti? Il n'en résulte pas moins qu'il a été vivant après avoir été mort.

2°. Les incrédules disent que la narration des Evangélistes est chargée de circonstances difficiles à concilier. C'est justement ce qui prouve qu'elle est vraie, si ces quatre Ecrivains l'avaient forgée et l'avaient arrangée de concert, ils l'auraient rendue plus claire. Ils auraient fait sortir du tombeau Jésus resplendissant de gloire, comme les peintres ont coutume de le représenter; au lieu de placer un ange sur la pierre, ils y auraient supposé Jésus-Christ lui-même assis avec un regard menaçant fixé sur les gardes. Ils auraient dit : nous y étions, nous l'avons vu; ce mensonge ne leur aurait pas plus coûté que le reste, et il aurait été plus imposant. Si au contraire les quatre Evangélistes avaient forgé, chacun en particulier, et sans s'être concertés, une histoire fautive, il serait impossible qu'il ne se fût pas trouvé dans leur récit des circonstances contradictoires et inconciliables; or, il n'y en a point, et elles sont très-bien conciliées dans les concordances.

3°. Jésus-Christ ressuscité, disent nos adversaires, devait se montrer aux Juifs, à ses juges, à ses bourreaux, pour les convaincre et confondre leur incrédulité; Celse le soutenait déjà ainsi, et cette objection a été cent fois répétée de nos jours. Si elle est sensée et raisonnable, Jésus ressus-

cité devait se montrer aussi à toutes les nations auxquelles il voulait envoyer ses apôtres, afin de les convertir ; il devait se faire voir aux persécuteurs de ses disciples et à tous les ennemis de sa religion, afin d'amortir leur fureur. Il devrait même ressusciter aujourd'hui de nouveau sous les yeux des incrédules, afin de les rendre dociles ; ils ont mérité cette grâce par leur impiété, tout comme les Juifs s'en étaient rendus dignes, en crucifiant celui qui venait les sauver. Ne rougira-t-on jamais de cette absurdité ? Dieu ne multiplie point les preuves, les motifs de foi, les grâces du salut, au gré des incrédules et des opiniâtres ; il en donne suffisamment pour les âmes droites et dociles, les autres méritent d'être abandonnées à leur entêtement. Lorsque le mauvais riche tourmenté dans l'autre vie, conjurait Abraham d'envoyer un mort ressuscité prêcher la pénitence à ses frères, ce Patriarche lui répondit : « S'ils ne croient pas Moïse ni les Prophètes, ils ne croiront pas plus un mort ressuscité. » Luc. c. 16, v. 31. De même, dès que le témoignage des gardes joint à celui des apôtres n'a pas suffi pour convaincre les Juifs, ils n'auraient pas été plus touchés du témoignage de Jésus-Christ lui-même. Ils avaient dit pendant sa vie : C'est le prince des démons qui opère les miracles de Jésus ; ils auraient dit de sa Résurrection : c'est ce même prince des ténèbres qui a pris la figure de Jésus pour venir nous séduire. N'avons-nous pas entendu dire aux incrédules modernes : Quand je verrais ressusciter un mort, je n'en croirais rien, je suis plus sûr de mon jugement que de mes yeux.

4°. Ils prétendent que le récit des apparitions qui ont suivi la Résurrection du Sauveur est rempli de difficultés et de contradictions ; c'est une fausseté. Il n'y en a point lorsque l'on ne cherche pas à y en mettre, lorsque l'on n'ajoute rien à la narration, et lorsque l'on rapproche les Evangélistes l'un de l'autre ; c'est ce que l'on a fait dans les concordances. Mais les incrédules ne veulent aucune conciliation,

ils ne veulent que disputer et s'aveugler. Lorsqu'un des Evangélistes rapporte un fait ou une circonstance dont un autre ne parle pas, ils appellent cette différence *une contradiction*, comme si le silence était une dénégation positive.

3° Ils soutiennent que les apôtres et les Evangélistes sont des témoins suspects, qui étaient intéressés à forger une fausse histoire pour leur propre honneur, et pour celui de leur Maître. Déjà nous avons démontré l'absurdité de cette calomnie. Les apôtres n'auraient pu avoir aucun intérêt à soutenir l'honneur de Jésus-Christ, s'il avait été fourbe et imposteur ; et s'il n'était pas ressuscité, leur propre honneur les aurait engagés à reconnaître qu'ils avaient été trompés, et à retourner à leur premier état. Jésus-Christ, loin de leur promettre des honneurs, de la célébrité et une gloire temporelle, leur avait prédit qu'ils seraient haïs, persécutés, couverts d'ignominies et mis à mort pour son nom ; ce sont eux-mêmes qui le déclarent ; cette sincérité est-elle compatible avec un motif d'intérêt temporel ?

Mais dès que Jésus-Christ est véritablement ressuscité comme il l'avait promis, les apôtres ont été conduits par le seul intérêt qui agit sur les âmes vertueuses, par le désir de faire connaître la vérité, d'éclairer et de sanctifier les hommes. C'est justement cet intérêt noble et généreux qui rend ces témoins plus dignes de foi. (Bergier, *dictionn. Théologique.*)



---

---

### III<sup>e</sup> INSTRUCTION.

#### CONSIDÉRATIONS SUR LE MYSTÈRE DE LA RÉSURRECTION DE J.-C. MOTIFS ET FRUITS DE LA RÉSURRECTION.

—

#### EXORDE.

4. Le fait de la résurrection de Jésus-Christ est indubitable.

Notre-Seigneur l'ayant donné comme la marque par excellence de sa mission divine, il était de sa sagesse qu'il l'environnât de preuves éclatantes.

Ces preuves, nous l'avons vu, sont surabondantes.

Notre-Seigneur commença par annoncer qu'il ressusciterait le troisième jour après sa mort. Par cette prédiction, il prévenait ses amis et ses ennemis. Les uns et les autres devaient concourir à rendre l'événement authentique.

Vous avez remarqué combien les précautions des Juifs ont servi à ce dessein. Que pouvaient-ils imaginer de plus, afin de s'assurer de la vérité? La seule chose qu'ils eussent à craindre, était qu'on n'enlevât furtivement le corps de Jésus. Ils rendent toute tentative d'enlèvement impossible. Ils appo

sent leur sceau sur la pierre qui ferme le sépulcre ; ils le font garder par des soldats de leur choix.

La résurrection a lieu ; les soldats, premiers témoins du prodige, vont en avertir les chefs de la Synagogue. Que font ceux-ci ? Ecoutez comment l'iniquité va se mentir à elle-même : « Voici de l'argent, disent-ils aux soldats ; dites que ses disciples sont venus la nuit, et ont dérobé le corps, pendant que vous dormiez. »

Mais ce propos absurde, ce misérable expédient, ils en sentent si bien le néant et le ridicule, que plus tard, lorsque les apôtres viendront leur dire en face qu'ils ont crucifié le Fils de Dieu et que Dieu l'a ressuscité, pas une voix parmi eux n'osera contester le fait, ni témoigner le moindre doute.

Voilà comment Jésus-Christ a fait servir la Synagogue à la preuve de sa résurrection.

2. Vous savez de quelle manière il y a fait concourir ses amis.

S'ils y avaient cru à la légère, sans difficulté, leur témoignage aurait moins de poids. Mais Jésus-Christ a dû les convaincre par toute sorte de démonstrations. Il leur a apparu à diverses reprises, il a conversé et mangé avec eux. L'un d'eux, Thomas, se montrant plus incrédule que tous les autres, Notre-Seigneur pour dissiper son incrédulité lui montre les cicatrices de ses pieds et de ses mains, et lui dit de mettre la main dans la blessure de son côté.

C'est en notre faveur, c'est pour multiplier les



preuves de sa résurrection, c'est pour nous ôter jusqu'au moindre prétexte d'en douter, que Jésus-Christ a permis les hésitations de ses disciples. Elles nous ont été très-profitables.

Enfin, entièrement convaincus, les apôtres iront désormais prêcher par toute la terre, et après avoir converti une multitude de peuples par la puissance de leurs miracles, ils finiront par donner leur vie en témoignage de la résurrection de Jésus-Christ.

Quel ensemble magnifique de preuves ! Y eut-il jamais un événement certifié par de plus importants et de plus irrécusables témoignages ?

3. Telle est donc notre foi, chrétiens : nous croyons que Jésus-Christ est vraiment ressuscité ; et nous nous glorifions de le croire.

Mais ne nous contentons pas d'une connaissance superficielle de ce mystère ; tâchons d'en pénétrer de plus en plus la portée et la profondeur.

J'ai à vous proposer pour cela deux considérations : premièrement, pour quelles raisons et dans quel but Jésus-Christ est-il ressuscité ? Secondement, quels fruits devons-nous retirer de sa résurrection ?

#### PREMIER POINT.

4. On peut assigner quatre raisons principales de la résurrection de Jésus-Christ.

En premier lieu, la justice divine lui devait cette récompense.

Pour obéir à son Père et réparer la faute de l'homme, Jésus-Christ s'était anéanti et dévoué aux dernières humiliations.

Il était de la justice de Dieu de l'exalter autant qu'il s'était humilié ; car n'est-il pas écrit que celui qui s'élève sera abaissé et que celui qui s'abaisse sera élevé ? O Jésus ! vous vous êtes rendu volontairement semblable à un ver de terre, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple ! Toute gloire vous est due maintenant ; que tout genou fléchisse devant vous comme vous vous êtes abaissé au dessous de tous !

C'est en effet la raison que donne l'Apôtre de l'exaltation du Sauveur : « Jésus-Christ, écrivait-il aux Philippiens, s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix ; voilà pourquoi Dieu l'a élevé et lui a donné un nom supérieur à tout autre nom. *Christus humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis ; propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen.* » (*Philippe. II.*)

5. Un second motif pour lequel Jésus-Christ est ressuscité, c'est pour affermir notre foi.

Autant la foi est nécessaire au salut, autant la base sur laquelle elle repose doit être solide et inébranlable.

Or, nous l'avons déjà dit, la résurrection de Jésus-Christ est cette base ; elle est la pierre angu-

laire du christianisme ; l'édifice entier de la religion porte sur ce fondement.

En effet, Jésus-Christ s'est donné pour le Fils de Dieu, Dieu lui-même, et c'est à ce titre qu'il a prêché son Evangile, avec ordre à ses apôtres de le propager en tous lieux jusqu'à la fin des siècles.

En preuve de sa divinité, il a déclaré qu'il ressusciterait trois jours après sa mort.

S'il n'était pas ressuscité, sa mission prétendue n'eût été qu'une imposture et sa religion croulait par la base.

Mais sa résurrection étant un fait incontestable, il n'est pas moins avéré qu'il est vraiment le Fils de Dieu et que son Evangile est une vérité, qu'il n'y a par conséquent d'autre moyen de nous sauver que de croire en lui, de nous soumettre à ses préceptes et d'écouter l'Eglise qu'il a établie pour nous instruire et nous diriger.

Rien ne prouve la divinité du christianisme d'une manière plus invincible que le fait de la résurrection de Jésus-Christ.

C'est le miracle des miracles ; c'est le chef-d'œuvre de la droite du Très-Haut ; il est unique et singulier ; il n'appartient qu'à Jésus-Christ de s'être ressuscité lui-même, au jour qu'il avait marqué à l'avance.

6. En troisième lieu, par sa résurrection, le Sauveur a voulu nous donner un gage d'immortalité.

Les membres ne suivent-ils pas les destinées de

leur chef? Nous ne formons avec Jésus-Christ qu'un seul corps mystique, dont il est le chef et dont nous sommes les membres. Puisqu'il est ressuscité, nous ressusciterons donc tous un jour comme lui.

C'est le raisonnement de l'apôtre saint Paul : « S'il est vrai, dit-il, que le Christ est ressuscité des morts, par quelle inconséquence vient-on nous dire que les morts ne ressusciteront point? Si Christus prædicatur quod resurrexit à mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis quoniam resurrectio mortuorum non est? » (1 *Corinth.* xv.) Pour moi, ajoute-t-il, je vous déclare que « s'il n'y a point de résurrection des morts à attendre, le Christ lui-même n'est pas ressuscité. Si autem resurrectio mortuorum non est, neque Christus resurrexit. » (*Ibid.*)

On ne pouvait exprimer d'une manière plus énergique que la résurrection du Sauveur est le principe et le gage de la nôtre.

C'est encore ce qu'il fait entendre dans sa première épître aux Thessaloniens. Voulant les consoler de la perte de ceux qui leur étaient chers, il leur dit de ne pas s'abandonner à la douleur, comme des gens sans espérance : « car, continue-t-il, si nous croyons que Jésus-Christ est mort et ressuscité, nous devons pareillement croire que Dieu lui associera ceux qui lui auront été fidèles jusqu'à la mort. Si enim credimus quod Jesus mortuus est et resurrexit, ita et Deus, eos qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo. » (1 *Thes.* iv.)

C'est ce qui a fait dire aussi au prince des Apôtres : « Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, dans sa grande miséricorde, nous a régénérés par la résurrection de Jésus-Christ à la vive espérance d'un héritage incorruptible. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui, secundum misericordiam suam magnam, regeneravit nos in spem vivam, per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis, in hæreditatem incorruptibilem... » (1 *Petr.* 1.)

7. Un quatrième motif pour lequel le Sauveur est ressuscité, c'est afin de parfaire l'œuvre de notre rédemption.

Par sa mort, il nous a délivrés du péché ; mais par sa résurrection, il nous a réintégrés dans la jouissance des biens précieux que le péché nous avait ravis, c'est-à-dire, qu'il nous a donné la grâce de redevenir, comme à l'origine, les enfants adoptifs de Dieu, et les héritiers de son royaume éternel.

De là vient que l'Apôtre a dit : « Jésus-Christ a été livré à la mort pour nos péchés, et il est ressuscité pour notre justification. Traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram. » (*Rom.* iv.) Le péché nous avait donné la mort de l'âme et du corps. Pour abolir cet effet, le Rédempteur a voulu souffrir lui-même la mort. « Qui mortem nostram moriendo destruxit, dit la sainte Eglise. Il a détruit notre mort par la sienne. » Son sang divin a effacé la sentence portée contre

nous. Mais il fallait quelque chose de plus ; il fallait réparer les pertes que le péché nous avait causées ; c'est pourquoi, selon l'Apôtre, il est ressuscité ; ou, comme dit encore la sainte Eglise : « Et vitam resurgendo reparavit. Il nous a rendu la vie par sa résurrection. »

Ainsi pour qu'il ne manquât rien à notre rédemption, Jésus-Christ devait ressusciter, de même qu'il avait dû mourir.

Tels sont les principaux motifs et le but de la résurrection de Notre-Seigneur. Passons aux avantages ou aux fruits qui en dérivent pour nous.

#### SECOND POINT.

8. Ces avantages ou ces fruits sont déjà compris dans tout ce que nous venons de dire. Exposons-les cependant plus distinctement, afin d'exciter davantage notre reconnaissance.

Premièrement donc, la résurrection est une lumière éclatante qui nous fait connaître la grandeur de Jésus-Christ.

S'il est ressuscité par sa propre puissance, qui ne doit confesser hautement qu'il est le Dieu immortel et glorieux, celui qui tient dans ses mains les clefs de la vie et de la mort, le vainqueur de l'enfer et du démon ?

O Fils de Dieu ! votre incarnation semblait vous avoir dépouillé de votre majesté, votre mort paraissait avoir absorbé votre puissance ; mais votre

résurrection fait tomber tous les voiles ; elle découvre qui vous êtes ; elle ratifie et confirme ce que vous avez dit de vous-même : « Je suis le Fils de Dieu. »

9. Secondement, la résurrection de Jésus-Christ a enfanté notre propre résurrection, c'est-à-dire qu'elle en est le principe et le modèle.

Je dis que la résurrection du Sauveur est le principe de la nôtre. L'Apôtre rend témoignage à cette vérité : « De même, dit-il, que la mort est venue par un homme, de même la résurrection des morts provient d'un autre homme. *Per hominem mors et per hominem resurrectio mortuorum.* » (1 *Cor.* xv.)

Oui, en ressuscitant, Jésus-Christ nous a acquis le droit de ressusciter nous-mêmes ; ce n'est pas pour lui seul, mais pour nous tous, qu'il a vaincu la mort ; nouvel Adam, il est pour tout le genre humain un principe de vie, comme l'ancien avait été un principe de mort.

Sa résurrection est même comme l'instrument par lequel la nôtre s'effectuera au dernier jour. En effet, dans tout ce qui se rapporte à la rédemption des hommes, le moyen et pour ainsi dire l'instrument dont Dieu se sert, c'est la sainte humanité de Jésus-Christ.

10. Mais la résurrection du Sauveur n'est pas seulement le principe de la nôtre, elle en est aussi le modèle et le type.

D'abord, elle est la plus parfaite de toutes les résurrections ; puis la nôtre sera comme une image et une copie de la sienne. De même qu'en ressuscitant, Notre-Seigneur est passé à l'immortalité glorieuse, ainsi nos corps, de faibles et corruptibles qu'ils sont, seront transformés en des corps glorieux et immortels.

L'Apôtre nous l'enseigne en ces termes : « Nous attendons, dit-il, notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, qui reformera notre corps corruptible, pour le rendre conforme à son corps glorieux. *Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ.* » (*Philipp. III.*)

11. Ce que nous venons de dire de la résurrection de nos corps peut s'appliquer aussi à celle de nos âmes. Ainsi, troisièmement, la résurrection de Notre-Seigneur est encore le modèle de notre résurrection spirituelle.

La vie de l'âme, c'est la grâce et l'amitié de Dieu ; elle meurt à cette vie surnaturelle par le péché ; elle y ressuscite par une conversion sincère.

Or quels sont les caractères d'une vraie conversion ? Ceux-là même que nous remarquons dans la résurrection de Notre-Seigneur. L'Apôtre les indique en ces termes : « De même, dit-il, que Jésus-Christ est ressuscité par la puissance de son Père, ainsi devons-nous marcher nous-mêmes dans une vie nouvelle ; car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous devons l'être



aussi par la ressemblance de sa résurrection. Quomodo Christus à mortuis resurrexit per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus ; si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus. » (*Rom. vi.*) Un peu plus loin il ajoute : « Nous savons que Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus et que la mort n'aura plus aucun empire sur lui. Car s'il est mort pour le péché, il n'est mort qu'une fois, et maintenant qu'il vit, il vit pour Dieu. Ainsi considérez-vous vous-mêmes comme morts au péché et ne vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ. Scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur ; quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel ; quod autem vivit, vivit Deo. Ita et vos existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo in Christo Jesu. » (*Ibid.*)

12. Nous devons donc tirer de la résurrection de Jésus-Christ deux importantes leçons.

La première, c'est qu'après nous être purifiés des souillures du péché par la pénitence, il faut que nous commencions une vie toute nouvelle, une vie de pureté, d'innocence et de sainteté, une vie de tempérance et de justice, de charité et d'humilité. C'est par la pratique de ces vertus qu'on prouve la sincérité de sa conversion. Pour ressusciter véritablement avec Jésus-Christ, il faut laisser dans le tombeau le vieil homme avec ses vices. « Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova

conspersio, dit l'Apôtre. Purgez-vous du vieux levain, afin d'être une pâte nouvelle... Epulemur non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitia, sed in azymis sinceritatis et veritatis. Nourrissons-nous, non plus du vieux levain, ni du levain de la malice et du mensonge, mais des azymes de la sincérité et de la vérité. (1 Cor. v.)

La seconde leçon que nous donne Jésus-Christ ressuscité, c'est qu'après avoir commencé cette vie nouvelle, il faut y persévérer fidèlement et, avec la grâce de Dieu, ne plus nous écarter des sentiers de la justice. « Le Christ une fois ressuscité, ne meurt plus. » Une fois sortis du tombeau du péché, gardons-nous d'y rentrer. La rechute dans le mal est plus grave et plus dangereuse que le mal même. C'est pourquoi nous ne saurions trop veiller sur nous-mêmes après la conversion, ni trop nous défier de notre faiblesse et des occasions du péché. Qui veut persévérer ne s'expose pas au danger, et persuadé qu'il ne peut rien par lui-même, il ne cesse de demander à Dieu la grâce et la force dont il a besoin.

13. Modèle de notre résurrection spirituelle, Jésus-Christ ressuscité en est encore le principe, comme il l'est de la résurrection de nos corps.

Les paroles de l'Apôtre que nous rappelions tout à l'heure indiquent clairement que telle est l'efficacité de ce mystère. Après avoir dit que par le baptême nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ pour mourir au péché, il ajoute que si nous

avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par la ressemblance de sa résurrection.

La résurrection du Sauveur nous a donc valu la grâce de ressusciter nous-mêmes à la vie spirituelle, c'est-à-dire de renoncer au péché et de nous convertir ; elle nous a valu la force nécessaire pour persévérer dans la justice et accomplir fidèlement jusqu'à la fin les commandements du Seigneur.

Par sa mort, Jésus-Christ nous a appris à mourir au péché, et il nous a donné la grâce d'y mourir en effet ; de même, par sa résurrection, il nous a offert un modèle de conversion, et nous a obtenu les lumières et la force dont nous avons besoin pour recouvrer la vie de la grâce, pour servir Dieu dans la piété et la sainteté, et pour nous maintenir inviolablement jusqu'à la fin dans cette vie nouvelle.

Voilà le principal avantage qu'il nous a procuré en ressuscitant : après être morts avec lui au péché et au monde, il nous a fait ressusciter avec lui à une vie nouvelle.

#### CONCLUSION.

14. Quelle source de lumière, quelle abondance de grâces ne trouvons-nous donc pas dans le mystère de la résurrection du Sauveur ?

Mais en avons-nous profité comme nous le

devions? Retraçons-nous ce mystère dans notre conduite? Avons-nous participé à ses fruits précieux?

Il y a deux marques auxquelles nous pouvons reconnaître si nous sommes vraiment ressuscités.

« Si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens. Si vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ, dit l'Apôtre, cherchez ce qui est en haut, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu. » (*Goloss. III.*)

Il nous enseigne par là que la première marque d'une véritable résurrection consiste à mépriser les biens terrestres, les honneurs, les plaisirs, les richesses du monde, et à mettre notre trésor, notre gloire, notre félicité, dans les biens du ciel.

L'Apôtre ajoute une seconde marque : « Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram. N'ayez de goût, dit-il, que pour les choses du ciel et non pour celles de la terre. » (*Ibid.*)

Le goût est l'indice de la santé et des dispositions du corps. De même, si nous aimons tout ce qui est vrai, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, si nous faisons nos délices des choses spirituelles, si nous sommes affectionnés au service de Dieu et des bonnes œuvres, en un mot, si nous avons le goût de la vertu, c'est la meilleure preuve que nous sommes ressuscités avec Jésus-Christ.

« Que le péché ne règne donc plus, chrétiens, dans votre corps mortel, en sorte que vous obéis-

siez à ses convoitises. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus. Et ne prêtez plus désormais vos membres au péché pour être des instruments d'iniquité ; mais offrez-vous à Dieu, comme des hommes ressuscités à une vie nouvelle, et que vos membres vous soient des instruments de vertu pour la gloire de Dieu. Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato, sed exhibete vos Deo, tamquam ex mortuis viventes, et membra vestra arma justitiæ Deo. » (*Rom. vi.*)

---

## NOTES.

## I. UTRUM FUERIT NECESSARIUM CHRISTUM RESURGERE?

Videtur quod non fuerit necessarium Christum resurgere. Dicit enim Damasc. in 4. lib. (*cap. ult.*) Resurrectio est secunda ejus quod dissolutum est et cecidit animalis, resurrectio. Sed Christus non cecidit per peccatum, nec corpus ejus est dissolutum; ut ex supra dictis patet (*qu. 51. art. 3.*) non ergo propriè convenit sibi resurgere.

Præterea, quicumque resurgit, ad aliquid altius promovetur; quia surgere est sursum moveri: Sed corpus Christi remansit post mortem divinitati unitum, et ita non potuit in aliquid altius promoveri: Ergo non competebat sibi resurgere.

Præterea, Ea quæ circa humanitatem Christi sunt acta, ad nostram salutem ordinantur: Sed sufficiebat ad salutem nostram passio Christi; per quam sumus liberati a pœna et culpa; ut ex supra dictis patet (*qu. 49. art. 7.*) Non ergo fuit necessarium quod Christus à mortuis resurgere.

Sed contra est, quod dicitur Luc ult. Oportebat Christum pati et resurgere a mortuis.

## CONCLUSIO.

Necessarium fuit Christum ex mortuis resurgere, non modo ad divinæ justitiæ commendationem, ad fidei nostræ

instructionem et spei erectionem, verum etiam ad vitæ fidelium informationem, et salutis nostræ consummationem.

Respondeo dicendum, quod necessarium fuit Christum resurgere propter quinque. Primo quidem, ad commendationem divinæ justitiæ ad quam pertinet exaltare illos qui se propter Deum humiliant : secundum illud Luc. 4. Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles ; quia igitur Christus propter charitatem et obedientiam Dei, se humiliavit usque ad mortem crucis, oportebat quod exaltaretur à Deo usque ad gloriosam resurrectionem. Unde ex ejus persona dicitur in Psal. 138. (Tu cognovisti id est, approbasti) sessionem meam (id est humilitatem et passionem) et resurrectionem meam (id est, glorificationem in resurrectione) sicut gloss. exponit. Secundo ad fidei nostræ instructionem ; quia per ejus resurrectionem confirmata est fides nostra circa divinitatem Christi, quia ut dicitur 2. ad Cor. ult. Etsi crucifixus est infirmitate, sed vivit ex virtute Dei. Et ideo 4. ad Cor. 45. dicitur, Si Christus non resurrexit, inanis est prædicatio nostra, inanis est et fides vestra. Et in Psal. 29. dicitur : Quæ utilitas in sanguine meo (id est, in effusione sanguinis mei) dum descendo (quasi per quosdam gradus malorum) in corruptionem ? quasi dicat, Nulla : Si enim statim non resurgo, corruptumque fuerit corpus meum, nemini annuntiabo, nullum lucrabor, ut gloss. exponit. Tertio, ad sublevationem nostræ spei, quia dum videmus Christum resurgere, qui est caput nostrum ; speramus et nos resurrecturos. Unde dicit 4. ad Cor. 45. Si Christus prædicatur quod resurrexit à mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est. Et Job. 49. dicitur : scio (scilicet per certitudinem fidei) quod redemptor meus id est Christus) vivit (a mortuis resurgens) et ideo in novissimo die de terra resurrecturus sum, reposita est hæc spes mea in sinu meo. Quarto, ad informationem vitæ fidelium, secundum illud

Rom. 6. Quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam patris; ita et nos in novitatæ vitæ ambulemus. Et infra : Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur, ita et vos existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo. Quinto, ad complementum nostræ salutis; quia sicut per hoc quod mala sustinuit, humiliatus est moriendo, ut nos liberaret a malis; ita glorificatus est resurgendo, ut nos promoveret ad bona; secundum illud Rom. 4 : Traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.

Ad primum ergo dicendum, quod licet Christus non ceciderit per peccatum, cecidit tamen per mortem; quia sicut peccatum est casus a justitia, ita mors casus a vita. Unde ex persona Christi potest intelligi, quod dicitur Mich. 7. Ne læteris inimica mea super me : qui cecidi, consurgam : Similiter etiam licet corpus Christi non fuerit dissolutum per incinerationem, ipsa tamen separatio animæ a corpore, dissolutio quædam fuit.

Ad secundum dicendum, quod divinitas erat carni Christi post mortem unita unione personali; non autem unione naturæ, sicut anima unitur corpori ut forma ad constituendam humanam naturam. Et ideo per hoc quod corpus ejus unitum est animæ, promotum est in altiorem statum naturæ, non autem in altiorem statum personæ.

Ad tertium dicendum, quod passio Christi operata est nostram salutem, proprie loquendo, quantum ad remotionem malorum; resurrectio autem, quantum ad inchoationem et exemplar. (*S. Thom. 3 p. q. 53. art. 4.*)

## II. COMMENTAIRE SUR CES PAROLES : IL A ÉTÉ LIVRÉ POUR NOS PÉCHÉS ET IL EST RESSUSCITÉ POUR NOTRE JUSTIFICATION.

Qui traditus est propter delicta nostra. Traditus in mortem, idque à Patre. Qui etiam proprio Filio non pepercit,



sed pro nobis omnibus tradidit illum. Propter delicta sive peccata nostra abolenda.

Et resurrexit propter justificationem nostram. Resurrexit, Græcè *ἤγερθη* suscitatus est. Tum in eo variant Græca, quod alia legunt *δικαιοσιν* justificationem, alia *δικαιοσυνην* justitiam : tametsi res eodem recidit, ut ex sensu patebit. Quem ut assequamur :

Illud primo sciendum est : omne meritum Christi salvatoris in passione ejus et morte completum fuisse, et proinde sua resurrectione eum nihil meruisse ; uti nec ascensione in cælum, ac cæteris quæ egit post passionem et mortem. Quæ doctrina est omnium Theologorum. Quocirca hac parte significari non potest Christum resurgendo meruisse nostram justificationem, sicut patiendo meruit delictorum nostrorum remissionem. Videndum ergo quo sensu dicatur resurrexisse propter justificationem nostram : et omnino quis totius pericopes sensus sit. Laborant enim in eo reddendo interpretes.

Ac primum illud recipi nullo modo potest quod Pseudambrosius in hunc locum commentatur : Dicit enim eos qui ante Domini passionem baptizati fuerunt, solam accepisse remissionem peccatorum (quorum zelo, inquit, satanas occidit salvatorem); post resurrectionem vero tam eos qui prius, quam qui postea baptizati sunt, omnes justificatos esse per datam formam fidei Trinitatis : Et id Paulum existimat hoc loco significare voluisse. Sed hoc commentario velut parum sano repudiato, alios audiamus.

S. Thomas dicit mortem et resurrectionem Christi hîc considerari, non ut meriti rationem habent, id enim resurrectioni non competere : sed ut salutare nobis fuerunt per modum cujusdam efficientiæ, sicuti fuerunt et cæteræ omnes actiones ejus et passiones, ut pote ex virtute divinitatis provenientes, cujus humanitas ipsius erat instrumen-

tum. Sed quoniam, inquit, effectus aliquo modo similitudinem habet suæ causæ; mortem Christi, per quam in eo extincta est mortalis vita, dicit Apostolus esse causam extinctionis peccatorum nostrorum: resurrectionem autem ejus, qua rediit ad novam vitam gloriæ, dicit esse causam justificationis nostræ, per quam redimus ad novitatem justitiæ. Sic ille. Verum huic expositioni videtur obstare, quod à Paulo non nominantur actiones humanitatis Christi, sed actiones Patris: traditus est, suscitatus est, scilicet à Patre.

Aliorum expositio est: mortem et resurrectionem Christi hic considerari tantum ut causam exemplarem. Sic enim loquuntur: tamquam Christus moriens exemplum nobis dederit, ut nos quoque moriamur peccatis: resurgens vero exemplum dederit, ut et nos a morte peccati resurgamus ad novitatem vitæ. Equidem typum seu figuram dicere malim quam exemplar. Nam Christus ipse non est mortuus vitæ peccati, neque resurrexit in vitam justitiæ: sed ejus mors et resurrectio corporalis fuit typus ac figura nostræ mortis et resurrectionis spiritualis: mortis quidem qua peccatis morimur, resurrectionis autem qua resuscitamur ad justitiam: quemadmodum id plurimis exhortando declarat Apostolus infrà c. 6. Rectè vero dixeris Christi resurrectionem esse causam exemplarem nostræ resurrectionis, qua corpòraliter resurgemus ad vitam immortalem. Quo sensu accipiendum quod de eo canit ecclesia in præfatione paschali: qui mortem nostram moriendo destruxit, et vitam resurgendo reparavit. Qua etiam ratione primitiæ dormientium Christus vocatur. 1 Cor. 15.

Verumtamen et hinc jam dictæ expositioni (quamvis eam suppeditent Augustinus ser. 144. de tempore et Thomas. 3. quæst. 56, art. 2.) non parum obsistit, quod Paulus non dixit, mortuus est: sed traditus est: nec addidit, ut nos moriamur peccato, sed simpliciter dixit, propter delicta nostra.

Porro Cajetanus sic interpretatur : Qui traditus est morti propter delicta nostra delenda, resurrexit autem propter justificationem nostram, id est, resurrexit ut crederemus, et credentes justificaremur : quia nisi homo ille mortuus resurrexisset ad vitam immortalem, mundus in eum non crederet. Sed quia resurrexit, credidit mundus, et per hoc pervenit ad mundum justificatio. Sensus hic etiam Sasboldo et Pererio probatur : potestque ad ejus confirmationem adduci quod scribit Petrus 1. Epist. 1. Qui regeneravit nos in spem vivam per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis. Et infra : Qui suscitavit eum à mortuis, et dedit ei gloriam, ut fides vestra et spes esset in Deo.

Est et alia expositio quam huc adfert F. Toletus, ac legitimam censet : ideo videlicet dictum, resurrexisse Christum propter justificationem nostram, quia quamvis in morte Christi præcium esset persolutum pro redemptione generis humani, tamen applicatio præcii ad hominum justificationem generaliter non erat futura (Deo nimirum sic ordinante) nisi post resurrectionem Christi, missis in mundum Apostolis annunciatoribus salutis : et idcirco Christum tam cito resurrexisse, ne remedii salutaris applicatio dilata, multorum hominum damnationis esset occasio. Probabilis est hæc expositio, quemadmodum et proximè præcedens.

Mihi tamen simplicius ac magis germanum videtur, si singula membra suum proprium habeant sensum accommodatum consuetudini sermonis Apostolici : ut traditus in mortem Christus dicatur propter peccata nostra, id est, ut sua morte pœnam peccatis nostris debitam aboleret : resurrexisse vero propter justitiam nostram, id est, ut sua resurrectione typum quemdam nobis præferret resurgendi ad justitiam seu vitæ novitatem, secundum ea quæ dicuntur infra c. 6. vel certè, ut nobis reconciliatis ipse jam redivivus et immortalis justificationem nostram, qua scilicet

mens nostra renovetur de die in diem, et quæ inde sequitur, salutem apud Deum promoveret, secundum id quod dicitur capite sequenti : Si enim cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem filii ejus, multo magis reconciliati salvi erimus in vita ipsius. Ubi postremo et illud observa contra sectarios justitiam nostram in sola remissione peccatorum constituentes : Apostolum disertè distinguere hæc duo, deletionem peccatorum, et justitiam, id est, vitæ novitatem velut justificationis nostræ partem præcipuam. (*Estius, commentar. in epist. ad Romanos, cap. 4, v. 25.*)



---

---

## VI<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

ASCENDIT AD CÆLOS, SEDET AD DEXTERAM DEI  
PATRIS OMNIPOTENTIS.

---

### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

IL EST MONTÉ AUX CIEUX, IL EST ASSIS A LA DROITE DE DIEU LE  
PÈRE TOUT-PUISSANT. — EXPLICATION DE CES PAROLES. —  
RÉCIT DE L'ASCENSION.

---

#### EXORDE.

1. Le sixième article du Symbole porte que Jésus-Christ est monté aux cieux et qu'il est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant.

Il fut donné au saint roi David de contempler ce mystère dans une lumière prophétique. Ravi de la gloire décernée au Sauveur dans son ascension bienheureuse, il invite tous les peuples de la terre à célébrer son triomphe avec les plus vifs transports de joie.

« Omnes gentes plaudite manibus, jubilate Deo in voce exultationis... Ascendit Deus in jubilatione et Dominus in voce tubæ. Peuples de la terre, s'écrie-t-il, applaudissez tous, faites retentir

les airs de cantiques à la gloire de Dieu... Dieu est monté au son des trompettes et au bruit des acclamations. » (*Ps. XLVI.*)

Il est juste en effet de nous réjouir du triomphe de Jésus-Christ. Nous gémissions dans le plus dur esclavage ; comme un guerrier magnanime, il est venu combattre nos ennemis et nous délivrer de l'oppression. Pour nous sauver, il n'a pas dédaigné, lui, le Fils du Très-Haut, de se faire notre semblable, de passer trente-trois ans sur la terre dans la pauvreté, les travaux et les souffrances ; enfin, il en est venu jusqu'à verser son sang et sacrifier sa vie, afin de briser nos fers et de nous rendre à la liberté. Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à ce généreux Libérateur ? incapables de le payer nous-mêmes de ses bienfaits, quelle ne doit pas être notre joie de le voir récompensé et glorifié, comme il le mérite, par Dieu son Père ?

2. C'est dans ces sentiments que nous étudierons le sixième article du Symbole. Deux vérités nous y sont proposées : l'ascension de Jésus-Christ au ciel, puis le repos dont il y jouit. Considérons-les avec soin, afin non-seulement de les croire et d'en avoir l'intelligence, mais aussi de les exprimer dans notre vie, avec le secours de la grâce.

Dans cette instruction, je vous expliquerai d'abord les termes dans lesquels le Symbole s'énonce ; et dans un second point, je vous rappellerai les circonstances de l'ascension.

O Marie ! et vous, saints apôtres et premiers disciples de Jésus, vous qui avez été les heureux témoins de son triomphe, prêtez-nous vos cœurs pour y applaudir.

## PREMIER POINT.

3. Jésus-Christ est monté au ciel. Que croyons-nous par ces paroles du Symbole ? Nous croyons que le Fils de Dieu, qui, du sein de son Père, était venu en ce monde pour nous racheter, est monté au ciel, après avoir consommé le grand ouvrage de notre rédemption.

Mais en quelle qualité y est-il monté ? Est-ce comme Dieu, est-ce comme homme ? Certes, il ne peut être ici question de sa divinité. Comme Dieu, Notre-Seigneur est partout, remplit tout et n'a jamais par conséquent quitté le ciel. C'est donc comme homme qu'il y est monté, c'est-à-dire en corps et en âme, avec notre propre nature, avec l'humanité toute semblable à la nôtre dont il avait daigné se revêtir.

4. Mais comment y est-il monté ? Y fut-il élevé comme le prophète Elie dans un char de feu ? Vous savez que ce saint prophète, tout consumé de zèle pour la gloire de Dieu, fut ainsi ravi à la terre. Il donnait ses dernières instructions à son disciple Elisée, lorsque tout à coup un char enflammé, traîné par des chevaux qui semblaient de feu, descend du ciel, se dirige vers lui, le sépare de son

disciple et l'emporte dans les airs. Notre-Seigneur eut-il besoin d'un secours étranger, comme le prophète Habacuc, ou comme le saint diacre Philippe, qu'une force divine transporta à une grande distance? Pendant la captivité des Juifs à Babylone, le prophète Daniel ayant été jeté dans la fosse aux lions, le prophète Habacuc, qui se trouvait pour lors en Judée, reçut d'un ange l'ordre d'aller porter à Daniel le dîner qu'il avait préparé pour ses moissonneurs. Seigneur, lui répondit le prophète, je ne connais ni Babylone ni la fosse aux lions. A ces mots, l'ange le saisit par les cheveux et le transporte en un clin d'œil au lieu marqué, et le ramène de la même manière en Judée. Plus tard, il arriva quelque chose de semblable au diacre saint Philippe. Il venait de baptiser l'Eunuque de la reine de Candace sur la route de Gaza, et tout d'un coup, il se trouva transporté dans la ville d'Azoth.

Est-ce de cette manière que Notre-Seigneur a été élevé au ciel?

Aucunement. Jésus-Christ monta au ciel en vertu de sa propre puissance, par un acte de sa volonté. Il n'eut besoin pour s'y élever ni du ministère des anges, ni d'aucune assistance étrangère. Comme Dieu, il pouvait sans doute transporter sa sainte humanité partout où il voulait; mais ce n'est pas seulement en vertu de la toute-puissance divine qu'il l'a transportée dans les cieux, c'est même comme homme.



Vous me direz peut-être qu'un homme n'a pas ce pouvoir. Vous dites vrai : l'homme dans l'état où il est sur la terre, l'homme encore sujet à la mort, ne peut naturellement monter au ciel. Le poids de son corps le retient attaché à la terre. Mais quand notre corps aura été transformé par la résurrection, il en sera tout autrement. Alors, revêtu de l'immortalité et devenu en quelque sorte tout spirituel, il sera doué d'une agilité et d'une subtilité surnaturelles, qui lui permettront de franchir les distances et les obstacles au gré de la volonté.

Or le corps de Jésus-Christ était déjà en possession de la gloire ; il jouissait de toutes les prérogatives des corps glorieux.

C'est ainsi que son âme bienheureuse a pu le mouvoir selon qu'il lui plaisait et par sa seule force, et que le corps de son côté a pu se prêter sans difficulté au mouvement de l'âme.

En disant que Jésus-Christ est monté aux cieux, nous devons donc entendre qu'il s'y est transporté lui-même par le pouvoir qu'il en avait et comme Dieu et comme homme.

5. Le Symbole ajoute qu'il *est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant*.

Que signifie d'abord cette manière de parler : à la droite de Dieu ?

Cette manière de parler est figurée, c'est-à-dire, employée par comparaison. Pour s'accommoder à notre façon de concevoir, l'Écriture prête souvent

à Dieu un corps et des sentiments humains. Ainsi, voulant signifier qu'il voit tout, elle dit que tout est nu et à découvert devant *ses yeux*. Pour marquer sa puissance, elle dit que son bras n'est point raccourci, que les cieus sont l'œuvre de ses mains, et se sert d'autres expressions analogues. Ces façons de parler ne peuvent être prises à la lettre, puisque Dieu est un pur esprit et qu'il n'a ni corps, ni mains, ni aucun de nos membres.

Il en est de même de cette parole du Symbole : *à la droite de Dieu*. Elle ne signifie pas que Dieu ait une droite et une gauche ; mais comme dans la société humaine, il est convenu que la droite est la place d'honneur, par analogie, pour signifier que Jésus-Christ s'est acquis comme homme une gloire supérieure à toute créature, qu'il occupe dans le ciel le trône le plus brillant, nous disons qu'il est assis à la droite de son Père.

6. Cette autre expression, *il est assis*, ne désigne pas non plus, à proprement parler, la situation où il se tient ou certaine position du corps ; mais elle indique l'autorité souveraine dont Jésus-Christ a été investi comme homme par son Père et le repos immuable dont il jouit au ciel. En effet, dit l'Apôtre, « son Père, l'ayant ressuscité des morts, l'a placé à sa droite dans les cieus, au-dessus de toutes les principautés, de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations et de tout ce qu'il y a de plus grand soit dans le siècle présent, soit dans le siècle futur ; en un mot, il lui a mis

toutes choses sous les pieds. Suscitans illum à mortuis et constituens ad dexteram suam in cœlestibus, supra omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro; et omnia subiecit sub pedibus ejus. » (*Ephes. 1.*)

Cette gloire est unique; elle n'a été accordée qu'à la sainte humanité de Notre-Seigneur; elle lui appartient exclusivement; aucune simple créature n'en est capable. C'est ce qui a fait dire au même Apôtre dans un autre passage: « Quel est celui des anges à qui le Seigneur a jamais dit: asseyez-vous à ma droite? Ad quem autem angelorum dixit aliquando: sede à dextris meis. » (*Hebr. 1.*)

C'est encore ce qui a inspiré à la sainte Eglise ces félicitations solennelles qu'elle adresse au Rédempteur montant aux cieux:

Æterne Rex altissime,  
 Redemptor et fidelium,  
 Cui mors perempta detulit  
 Summæ triumphum gloriæ!  
 Ascendis orbes siderum,  
 Quo te vocabat cœlitus  
 Collata, non humanitus,  
 Rerum potestas omnium;  
 Ut trina rerum machina  
 Cælestium, terrestrium,  
 Et inferorum condita,  
 Flectat genu jam subdita

O Roi éternel et plein de majesté, ô Rédempteur du monde, vous à qui la destruction de la mort a valu le triomphe le plus glorieux ! Vous montez au-dessus des sphères célestes, là où vous appelait la puissance suprême qui vous a été donnée sur l'univers, non par les hommes, mais par le ciel. Voici donc que la triple machine du monde, le ciel, la terre, les enfers, enfin que tout ce qui est créé, va fléchir humblement le genou devant vous !

Tremunt videntes Angeli  
 Versam vicem mortalium :  
 Peccat caro, mundat caro,  
 Regnat Deus Dei caro.

Les anges sont saisis d'étonnement, en voyant la destinée des mortels ainsi changée : la chair avait péché, la chair efface le péché, le Dieu fait chair règne avec l'humanité au plus haut des cieux !

Jésus-Christ assis à la droite de Dieu le Père, c'est donc notre nature couronnée de gloire et d'honneur, revêtue d'une puissance souveraine et universelle, jouissant du plus délicieux repos au sein de Dieu, dans la personne du Verbe incarné !

Nous entendons suffisamment le mystère ; voyons maintenant comment il s'est accompli.

#### SECOND POINT.

7. Saint Luc fait un admirable récit de l'Ascension dans les Actes des Apôtres. Laissez-moi vous

le redire, en intercalant quelques courtes réflexions.

« Le Seigneur Jésus, dit-il, se montra à ses disciples après sa passion et leur donna une foule de preuves de sa résurrection, leur apparaissant durant quarante jours et leur parlant du royaume de Dieu. »

Ce séjour prolongé avait pour but de les convaincre de ce grand miracle et d'achever leur instruction. C'est dans cet intervalle que le Sauveur mit la dernière main à la fondation de son Eglise, en lui donnant pour chef suprême saint Pierre. Mais avant que les Apôtres se missent en devoir d'aller prêcher l'Évangile par toute la terre, ils avaient besoin d'être revêtus de la force d'en haut.

« Un jour donc, continue saint Luc, que Jésus mangeait avec eux, il leur commanda de ne point sortir de Jérusalem, mais d'y attendre la promesse du Père ; promesse, leur dit-il, que vous avez reçue de ma bouche ; car Jean a baptisé dans l'eau ; pour vous, dans peu de jours vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. »

Le divin Maître rappelait ici à ses disciples l'engagement qu'il avait pris, la veille de sa mort, de ne point les laisser orphelins. « Je prierai mon Père, leur avait-il dit, et il vous enverra un autre Paraclet, qui demeurera toujours avec vous, l'Esprit de vérité. »

Encore remplis des préjugés de leur nation touchant le règne temporel du Messie, « ceux qui

étaient présents lui firent alors cette demande : Seigneur, sera-ce dans ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël? Le Seigneur leur répondit : ce n'est pas à vous de savoir le temps et les moments que le Père a marqués dans sa puissance. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre.

« Après qu'il eut dit ces paroles, il s'éleva vers le ciel en leur présence, et une nuée le déroba à leurs yeux. Et comme ils le suivaient du regard, montant au ciel, deux hommes vêtus de blanc se présentèrent tout à coup et leur dirent : hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? Ce Jésus qui en vous quittant s'est élevé au ciel, en viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter. » (*Act. Apost. I.*)

8. Ainsi se termina la carrière de notre divin Sauveur sur la terre.

Tous ses autres mystères se rapportent à son ascension comme à leur terme ; ils y trouvent leur complément et leur perfection. De même que tous les mystères de la religion tirent leur origine de son incarnation, de même son ascension met fin à son pèlerinage en ce monde.

Mais entre ces deux termes, que d'humiliations, de travaux, de souffrances ! Ah ! quel douloureux exil la terre a été pour Jésus-Christ. Rebuté dès sa naissance, il n'a pour naître qu'une étable, une

crèche et un peu de paille ; à peine a-t-il vu le jour, que le cruel Hérode cherche à le faire périr, en l'enveloppant dans le massacre des enfants de Bethléem ; réduit à passer les premières années de son enfance dans une terre étrangère, il ne rentre dans sa patrie que pour vivre dans l'obscurité de la pauvre maison de Nazareth, travaillant de ses mains comme un simple artisan, vivant soumis à Marie et à Joseph comme un enfant ordinaire, jusqu'à l'âge de trente ans. Sa vie apostolique commence alors, et depuis cette époque jusqu'à sa mort, ce n'est plus qu'un enchaînement de voyages et de fatigues pour prêcher l'Évangile. Il vit d'aumônes ; il n'a d'autre gîte que celui de la charité ; le Fils de l'homme n'a pas une pierre où reposer sa tête. De quel zèle il est consumé pour la gloire de son Père et pour le salut des hommes ! Chacun de ses pas est empreint de vertu et d'amour ; la volonté de son Père fait sa nourriture ; il ne respire que pour lui plaire et faire l'œuvre dont il l'a chargé ! Enfin le moment de son sacrifice est venu ! A quel prix il achète notre réconciliation ! Dans quelle mer d'opprobres et de douleurs il faut qu'il soit plongé ! De quelle mort il faut qu'il meure ! De la mort des criminels, au nombre desquels il consent à être rangé, mourant sur la croix entre deux voleurs !

Telle est la carrière qu'il a parcourue, avant de parvenir à la gloire de son ascension.

« Nonne oportuit Christum pati et ita intrare in

gloriam suam? Ne fallait-il pas, dit-il lui-même, que le Christ souffrît et qu'il entrât ainsi dans sa gloire? »

9. Tous les autres mystères de la vie de Jésus-Christ, nous font donc connaître ses anéantissements.

Fils unique de Dieu, nous l'avons vu se revêtir de notre nature et de nos infirmités; Saint des saints, nous l'avons vu souffrir et mourir pour les péchés des hommes; peut-on concevoir une humiliation plus profonde, un abaissement plus prodigieux? Mais c'en est fait : le temps est venu pour le Sauveur de recevoir sa récompense. Le mystère de sa résurrection, dont nous parlions dernièrement, et celui de son ascension qui nous occupe en ce moment, nous découvrent sa gloire souveraine et sa majesté divine, et avec quel éclat, avec quelle magnificence!

Perrumpis infernum chaos,  
 Vincis catenas detrahis,  
 Victor, triumpho nobili,  
 Ad dexteram Patris sedes.

« Vous brisez, lui dit l'Eglise, les portes de l'inferral abîme; vous faites tomber les fers de ses captifs; vainqueur, vous recevez les honneurs du triomphe et vous siégez à la droite du Père! »

« Déjà, comme l'observe saint Léon, Notre-Seigneur avait laissé percer, sous la forme d'esclave, plus d'un rayon de sa divinité; mais les actes de



sa vie mortelle avaient proprement pour but de prouver la vérité de son incarnation. Après sa passion, lorsqu'il eut brisé les liens de la mort qui, en frappant l'Innocent avait perdu son aiguillon, sa faiblesse est changée en force, sa mortalité en immortalité, son humiliation en gloire. » (*Serm. 2, de Ascensione Domini.*)

## CONCLUSION.

40. O Jésus! il était bien temps de mettre un terme à vos travaux, à vos abaissements et à vos souffrances! Vous vous êtes anéanti jusqu'à la mort de la croix; il est juste que vous montiez au comble de la gloire! Père Eternel! commandez que votre divin Fils, victime d'obéissance, reçoive dans son humanité sainte, une mesure de consolation égale à la mesure de ses douleurs! Par lui, votre gloire a été réparée avec avantage; par lui, le péché a été effacé; par lui, votre miséricorde et votre vérité se sont rencontrées; en lui la justice et la paix se sont donné le baiser de réconciliation; glorifiez-le maintenant en communiquant à son humanité la gloire dont il jouissait en vous de toute éternité. « Clarifica me, Pater, claritate quam habui, priusquam mundus esset apud te! »

Et vous, anges du Ciel, princes de la maison de Dieu, ouvrez-en les portes au Roi de gloire qui va y entrer. « Attolite portas, principes, vestras, et elevamini, portæ, æternales, et introibit Rex glo-

riæ. » Et si vous me demandez quel est ce roi de gloire ? quis est iste rex gloriæ ? je vous répondrai que, bien qu'il soit couvert de la robe de notre humanité et qu'il s'élève du désert de la terre, il est cependant le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans le combat, le Seigneur des vertus. Je vous répondrai qu'abaissé un peu au-dessous de vous par son incarnation, il n'en est pas moins Celui que vous avez reçu l'ordre d'adorer et qui mérite tous vos hommages.

O Jésus ! ô aimable Sauveur ! nous vous félicitons de votre triomphe ; nous y applaudissons de tout notre cœur. Maintenant que vous régnez au plus haut des cieux, usez de votre pouvoir, nous vous en prions, pour nous pardonner nos péchés, et après avoir purifié nos cœurs, attirez-les à vous par les doux attraits de votre amour.

Hinc te precantes, quæsumus,  
 Ignosce culpæ omnibus  
 Et corda sursum subleva  
 Ad te, superna gratiâ.

Oui, divin Sauveur, accordez-nous cette grâce, afin que, lorsque vous apparaîtrez soudain comme juge sur les nuées du Ciel, vous nous remettiez les peines que nous avons méritées, et nous rendiez les couronnes que nous avons perdues.

Ut cum repente cœperis  
 Clarere nube judicis  
 Pœnas repellas debitas,  
 Reddas coronas perditas.

---

---

## II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

### MOTIFS ET FRUITS DE L'ASCENSION DE JÉSUS-CHRIST.

#### EXORDE.

4. Dans l'entretien précédent, nous vous avons expliqué le sens du sixième article du Symbole : « Il est monté aux cieux et il est assis à la droite de Dieu le Père Tout-puissant. »

Par ces paroles, nous devons comprendre que Jésus-Christ, ayant prolongé sa demeure sur la terre pendant quarante jours après sa résurrection, la quitta enfin pour aller prendre possession de sa gloire dans les cieux. Il y monta sans aucun secours étranger, et non pas seulement en vertu de sa puissance divine, mais encore par l'effet de l'empire absolu que l'âme acquiert sur le corps ressuscité, empire qui est tel qu'elle le transporte partout à son gré, sans obstacle ni difficulté. Il monta donc de lui-même au ciel, non pas toutefois comme Dieu, puisqu'en cette qualité, il est partout, mais comme homme.

Là, le Symbole nous le représente assis, pour signifier son repos et sa puissance, et assis à la droite de Dieu le Père, pour marquer par cette ex-

pression figurée qu'il y occupe la place la plus éminente.

En écoutant ensuite le récit de son Ascension par saint Luc, nous avons en quelque sorte suivi des yeux sa marche triomphale. Il nous a semblé que nous nous trouvions pour un moment sur cette montagne à jamais célèbre des oliviers, d'où le Sauveur, bénissant pour la dernière fois ses disciples, prit l'essor vers les cieux, ayant pour cortège les saints de l'Ancien Testament qu'il avait délivrés des Limbes. Quel triomphe ! quelle gloire ! que ce mystère est propre à élever nos pensées et nos affections !

2. Mais jusqu'ici nous n'en avons encore considéré que le dehors ; nous n'en avons qu'à peine effleuré la surface ; il faut y revenir, pour le méditer plus à fond.

En effet, quand on veut se faire une juste idée des mystères, en acquérir une connaissance exacte, en tirer beaucoup de lumières et de grâces, il ne suffit pas de savoir en gros comment ils se sont accomplis ; mais il est bon d'en rechercher les motifs, d'en voir les conséquences, autant du moins que la faiblesse de notre intelligence le permet, à l'aide du flambeau de la foi.

C'est ce que nous avons fait pour le mystère de la résurrection. Grâce aux enseignements de l'Apôtre, nous avons pu saisir quelques-unes des raisons de convenance de ce mystère et les rapports qu'il a avec notre propre résurrection.

Nous allons faire la même étude sur l'Ascension de Notre-Seigneur.

Première question à examiner : pour quelles raisons Jésus-Christ est-il monté au ciel ? seconde question : quels ont été pour nous les avantages de son Ascension ?

L'éclaircissement de ces deux points en nous donnant plus de lumière, nous donnera aussi, j'espère, plus d'amour envers la personne adorable de notre Sauveur. Demandons à Marie de nous obtenir cette grâce. Dites une seule parole, ô sainte Vierge, et nous serons exaucés !

#### PREMIER POINT.

3. La première raison pour laquelle Jésus-Christ est monté au ciel, c'est l'état glorieux de son corps ressuscité.

De passible et mortel qu'il était auparavant, il devint par l'effet de sa Résurrection, impassible et immortel. Ce n'est plus ce corps sujet à toute sorte de besoins et d'infirmités, que la fatigue abat, que la souffrance consume, que la mort glace et prive de tout mouvement ; c'est un corps plus lumineux que les astres, plus léger que l'air, plus prompt que l'éclair, plus pur que les cieux.

La terre, cette obscure demeure, ce lieu d'exil et d'épreuve, ce pénitencier enfin où le genre humain doit s'épurer dans la douleur ; la terre était-elle encore un séjour assez digne de lui ? Non

certes, et pour croire le contraire, il faudrait avoir oublié qu'elle a été condamnée à se hérissier de ronces et d'épines, qu'elle est une vallée de larmes, un théâtre de luttes et de misères, un vaste tombeau où toutes les générations viennent s'ensevelir tour à tour. Et ne me dites pas qu'elle a cependant ses beautés et ses merveilles enfantées par la nature ou par le génie de l'homme ; si admirables en effet que soient toutes ces choses, elles ne sont au plus qu'une ombre des magnificences du ciel.

Le Seigneur n'a-t-il pas dit en parlant de la terre qu'elle est son marche-pied, et que c'est au ciel qu'est sa demeure ? « *Cœlum mihi sedes est ; terra autem scabellum pedum meorum.* »

Donc encore une fois, elle ne pouvait plus servir de séjour au Sauveur ressuscité. Venant au monde, une étable lui a suffi, parce qu'il voulait s'humilier ; aujourd'hui qu'il est glorifié, le Ciel des cieux est la seule résidence qui convienne à son humanité triomphante.

Il entre donc au ciel, semblable à un roi victorieux qui fait son entrée dans sa capitale. Il va s'asseoir sur le trône qu'il a conquis par son sang. C'est de là, comme nous le verrons tout à l'heure, que, tenant en main les rênes de son empire, il dirige toutes choses au salut des âmes qu'il a rachetées.

4. Une autre raison pour laquelle il est monté au ciel, c'est pour témoigner par le fait que son royaume n'était pas de ce monde.

Que sont les royaumes d'ici-bas ? Des lambeaux de terre, des sceptres fragiles, des trônes qui ne sont soutenus que par les armes et la force. Le royaume de Jésus-Christ n'est point temporel, comme les Juifs se le figuraient, mais spirituel, c'est-à-dire, qu'il se compose d'âmes, et éternel, c'est-à-dire, qu'aucune révolution ne peut le détruire.

Ce royaume tout spirituel a aussi pour fondement une puissance et des richesses toutes spirituelles.

Quels sont, demanderez-vous, les plus riches et les plus considérables dans ce royaume ?

Ce sont ceux qui ont le plus d'ardeur et d'empressement pour les choses de Dieu, qui observent ses commandements avec plus de fidélité, qui ont plus de zèle pour sa gloire, en un mot, ceux qui s'appliquent le plus à acquérir la sainteté. C'est en ce sens que l'apôtre saint Jacques disait : « Le Seigneur n'a-t-il pas choisi ceux qui étaient pauvres selon le monde pour les rendre riches selon la foi et en faire les héritiers du royaume qu'il a promis à ses amis ? Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide et hæredes regni quod repromisit Deus diligentibus se ? » (*Jacob. II.*)

§. Enfin un troisième motif de l'ascension : Jésus-Christ en montant au ciel, a voulu y attirer à sa suite nos pensées et nos désirs.

Par sa mort et sa résurrection, il nous a appris à mourir et à ressusciter en esprit, c'est-à-dire, à mourir au péché et à ne vivre que pour lui ; de même par son ascension, il nous enseigne à n'être plus que de corps sur la terre et à vivre en esprit dans le ciel.

Oui, du haut du ciel, il nous exhorte à nous considérer ici-bas comme des pèlerins et des étrangers qui soupirent sans cesse après la patrie, comme les concitoyens des saints, comme des serviteurs attachés à la maison de Dieu.

Heureux ceux qui travaillent de la sorte à se détacher de tout ce qui passe ! Ils peuvent dire avec l'Apôtre : « Nostra autem conversatio in cœlis est. Nous vivons par avance dans le ciel. » (*Philipp. II.*)

Voilà pour quels motifs Notre-Seigneur est monté au ciel. Oh ! combien ils sont propres à élever nos pensées au-dessus de la terre, à détourner nos regards des choses du temps et à les fixer sur celles de l'éternité !

S'il y a là de quoi ravir nos esprits, nous serons encore plus touchés sans doute des avantages que Jésus-Christ a attachés à ce mystère.

#### SECOND POINT.

6. Ces avantages sont infiniment précieux, et nulle langue humaine ne saurait les exprimer dignement.

Le saint roi David, à qui Dieu révéla tant de



choses, vit d'avance quelques-uns des résultats de l'ascension du Sauveur. Voici comment il en parle : Ascendens in altum, captivam duxit captivitatem ; dedit dona hominibus. En montant aux cieux, le Seigneur a emmené captifs les captifs eux-mêmes ; et il a répandu ses dons sur les hommes. » (*Ps. LXVII.*) L'Apôtre, interprétant ce passage, l'applique à ce mystère ; et qui ne voit avec quelle admirable justesse il s'y rapporte ? Notre-Seigneur n'a-t-il pas en effet emmené en triomphe avec lui les âmes des justes qui jusque là étaient restées prisonnières dans les limbes ? Et lorsqu'il se fut assis à la droite de son Père, n'a-t-il pas versé les dons de sa grâce sur les hommes avec une libéralité vraiment divine ?

Fidèles à ses dernières recommandations, les apôtres se tenaient renfermés à Jérusalem dans le Cénacle, vivant dans la retraite, la prière et la plus parfaite union, lorsque le dixième jour, qui était celui de la Pentecôte, on entendit tout à coup un bruit venant du ciel, comme celui d'un vent impétueux, qui remplit toute la maison où ils étaient. Alors il parut comme des langues de feu qui se divisèrent et allèrent se reposer sur chacun d'eux. Tous en ce moment furent remplis du Saint-Esprit.

Le premier don de Jésus-Christ monté au ciel fut donc celui du Saint-Esprit, don admirable par lequel il changea soudainement les apôtres en des hommes tout nouveaux, les éclaira des plus vives lumières, les combla de ses grâces, les revêtit

d'une force invincible, leur communiqua le don des langues, afin qu'ils pussent annoncer l'Évangile par toute la terre.

Alors fut accomplie la promesse magnifique qu'il leur avait laissée : « Il vous est avantageux que je m'en aille ; car si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous ; au contraire, si je m'en vais, je vous l'enverrai. *Expedit vobis ut ego vadam ; si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos ; si autem abiero, mittam eum ad vos.* » (*Joan. xvi.*)

7. Autre avantage de l'ascension : Jésus-Christ dans le ciel se tient devant le trône de son Père et y fait l'office d'avocat en notre faveur.

L'apôtre saint Paul nous le représente sans cesse occupé de nos intérêts. « *Semper vivens ad interpellandum pro nobis.* » Saint Jean l'appelle notre avocat et exhorte les plus grands pécheurs à recourir avec confiance à sa médiation. Mes chers enfants, disait-il aux premiers fidèles, je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez point. Cependant s'il arrive que l'un de vous pèche, nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, le Juste par excellence, et c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais encore pour ceux de tout le monde. *Filioli mei, hæc scribo vobis ut non peccetis; sed et si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum Justum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris, non pro nostris autem tantum*

sed et pro totius mundi. » (1 *Joan.* II.) Il avait d'autant plus sujet de parler ainsi que, dans une de ses visions, il a vu ce même Jésus-Christ, debout devant le trône de Dieu, semblable à un agneau qui vient d'être immolé ; touchante image par laquelle le Sauveur a voulu nous apprendre qu'il offre perpétuellement les mérites de son sacrifice à son Père en faveur du genre humain.

Dans l'ancienne loi, le Grand-Prêtre entrait une fois chaque année dans le Saint des Saints, pour y offrir le sang des victimes. Jésus-Christ, dit l'Apôtre, est entré de même dans le tabernacle du ciel, non pas avec le sang des animaux, mais avec son propre sang, afin de se présenter pour nous devant son Père. Et n'est-ce pas pour attendrir plus sûrement sa miséricorde, qu'il a conservé dans ses pieds et ses mains les cicatrices de ses plaies ? Oh ! quelle puissance, quel crédit n'a pas sa prière, lorsqu'il élève vers le trône de Dieu ses mains transpercées et qu'il montre à son Père la trace toujours visible de la lance qui a ouvert son cœur ?

Quelle joie donc et quelle consolation pour nous, chrétiens, d'avoir un médiateur et un avocat si éminent auprès de Dieu ? A qui nos intérêts pouvaient-ils être mieux confiés ? Notre salut éternel n'est-il pas en sûreté entre ses mains, si nous le voulons ? Jésus-Christ ne néglige rien de son côté : soyez fidèles du vôtre à correspondre à sa grâce.

8. Voici un nouveau bienfait de l'Ascension :

Jésus-Christ en montant au ciel est allé nous y préparer une place. C'est lui-même qui nous le déclare : « Vado parare vobis locum. »

Le premier, il a pris possession de la gloire célesté ; mais ce n'est pas en son nom seulement, c'est au nom de nous tous, c'est au nom de tous les membres de ce corps mystique dont il est le chef. « Ascensio Christi, dit saint Léon, nostra provectio est, et quò præcessit gloria capitis, eo spes vocatur et corporis. L'ascension de Jésus-Christ est notre propre exaltation ; là où nous a précédés notre glorieux chef, là tout le reste du corps peut espérer de parvenir. » (*Serm. 1 de Ascens. Dom.*)

En effet, en pénétrant le premier dans le ciel, il nous a rouvert les portes que le péché d'Adam avait fermées ; il nous a frayé le chemin du bonheur éternel.

Il l'avait prédit dans la dernière cène à ses chers disciples. En conformité de sa promesse, il commence, au jour de son ascension, par introduire en paradis les justes qu'il avait affranchis de la prison des limbes. Leur délivrance, leur introduction au ciel est le gage du bonheur tout semblable qui nous est réservé.

9. Plaçons-nous maintenant à un autre point de vue. Considérons quel essor nouveau l'ascension donne aux vertus chrétiennes.

Quels fruits de salut n'a-t-elle pas encore produits sous ce rapport ? C'est toute une nouvelle

série d'avantages à joindre à ceux que nous avons déjà marqués.

En premier lieu, elle a rendu notre foi bien plus méritoire.

L'objet de la foi, c'est l'invisible et l'incompréhensible. Si Notre-Seigneur fût demeuré sur la terre, quel mérite aurions-nous eu de croire en lui? Certes, il eût été beaucoup moindre. Lui-même l'a témoigné clairement, quand il dit à Thomas : « Vous croyez, parce que vous avez vu ; heureux, ceux qui n'ont point vu et qui ont cru ! Quia vidisti me, Thoma credidisti ; beati qui non viderunt et crediderunt ! » (*Joan. xx.*)

10. Ensuite, l'ascension sert aussi merveilleusement à affermir notre espérance.

Si nous croyons que Jésus-Christ est monté au ciel comme homme, si, dès yeux de la foi, nous voyons notre humanité assise en sa personne à la droite de Dieu, comment ne pas espérer fermement que nous, membres de Jésus-Christ, nous irons nous réunir un jour à notre chef?

Le Sauveur ne nous en a-t-il pas fait la promesse? « Mon Père, ceux que vous m'avez donnés, je veux, a-t-il dit, que là où je suis, eux aussi y soient avec moi. Pater, quos dedisti mihi, volo, ut ubi sum ego, et illi sint mecum. » (*Joan. xvii.*)

« En élevant notre nature au-dessus des astres, dit saint Augustin, il a montré que les cieus seraient aussi ouverts à ceux qui croient en lui ; en transportant le vainqueur de la mort dans les cieus, il a

frayé le chemin à ceux qui seront vainqueurs des vices. Dum humanam conditionem sideribus importavit, credentibus cœlum patere posse monstravit, et dum victorem mortis in cœlestia elevavit, victoribus quo sequantur, ostendit. » (*serm. 3. de ascens.*)

11. L'Ascension de Jésus-Christ a enfin pour effet d'épurer nos affections et d'enflammer notre cœur du feu divin de la charité. Et ce n'est pas assurément le moins précieux des biens qu'elle nous a procurés, puisque le moindre degré de charité est incomparablement au-dessus de tous les trésors du monde.

Mais comment le mystère de l'Ascension obtient-il ce résultat ?

Le voici : là où est notre trésor, là est notre cœur. « Ubi thesaurus tuus, ibi et cor tuum erit. » C'est le divin Maître lui-même qui l'a dit. Supposons donc que Notre-Seigneur fût demeuré sur la terre, que serait-il arrivé ? Le bonheur de contempler son humanité et de jouir de son commerce eût été toute notre ambition ; nous n'eussions vu en lui que l'homme, un homme sans doute qui méritait toute notre reconnaissance pour ses bienfaits ; mais notre amour pour lui eût été trop humain, nos services trop intéressés.

En montant au ciel, Notre-Seigneur a dérobé son humanité à nos regards et il a rendu notre amour pour lui plus spirituel et plus noble. Quand nous pensons maintenant à lui, nous ne pouvons

nous empêcher de nous rappeler qu'il est notre Dieu, et c'est en cette qualité que nous l'honorons et que nous l'aimons.

Il était donc nécessaire qu'il nous ôtât sa présence visible. Nous le voyons par l'exemple des Apôtres. Eux aussi eurent une affection trop humaine pour Notre-Seigneur, pendant qu'ils jouirent de sa vue. Et que leur dit-il, à ce sujet ? « Il vous est avantageux, leur dit-il, que je m'en aille. *Expedit vobis ut ego vadam.* » (*Joan. xvi.*) L'amour qu'ils lui portaient était trop imparfait ; il avait besoin d'être perfectionné par l'amour divin, c'est-à-dire, par la descente du Saint-Esprit dans leurs cœurs ; c'est pourquoi Notre-Seigneur ajoute immédiatement : « Si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas à vous. Si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos. »

J'avais donc raison de dire que l'Ascension du Sauveur donne un élan nouveau à notre foi, à notre confiance et à notre amour. Jésus-Christ montant au ciel est comme cet aigle qui apprend à ses petits à voler. « *Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos, et super eos volitans, expandit alas suas.* » (*Deuter. xxxii.*) Il nous excite par son exemple à nous élever au-dessus des choses de la terre et à ne respirer que pour celles du ciel. Il nous provoque à le suivre. Il avait dit avant sa passion : « *Et ego, cum exaltatus fuero à terra, omnia traham ad meipsum.* Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai toutes choses à moi. » Il attire effectivement à

lui nos pensées et nos affections ; il suffit de le considérer sur le trône de sa gloire, pour prendre en pitié les faux biens de la terre, et dire avec l'Apôtre : « *Omnia detrimentum feci et arbitror ut stercora, ut Christum lucrifaciam. J'ai tout sacrifié, j'ai estimé toutes choses comme du fumier, afin de m'assurer la possession de Jésus-Christ.* »

12. Aussi, c'est à partir de l'Ascension de Notre-Seigneur, que l'Eglise qui est la maison de Dieu, a commencé à s'étendre dans le monde.

« Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » Il faut que cette parole se vérifie pleinement ; voyez si la suite lui a fait défaut.

Monté au ciel, Jésus-Christ envoie le Saint-Esprit à l'Eglise naissante pour qu'il la dirige et la gouverne invisiblement. Il lui laisse pour pasteur et pour chef suprême, ici-bas, saint Pierre, prince des Apôtres. Il lui donne des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, qui vont prêcher son Evangile par toute la terre. A leur prédication secondée par l'éclat des miracles, les peuples se convertissent en foule ; leur voix comme celle des cieus, se fait entendre d'une extrémité du monde à l'autre. Une succession non interrompue de Pontifes et d'Evêques perpétue d'âge en âge l'enseignement des Apôtres.

Et pendant qu'ici-bas, l'Eglise accomplit son pèlerinage à travers les siècles, du haut des cieus où il est assis à la droite du Père, Jésus-Christ ne cesse de départir à chacun des fidèles qui la composent



cette variété de dons qui les distinguent et les sanctifient. « Chacun de nous, dit l'Apôtre, a reçu son don particulier, selon la mesure que Jésus-Christ a jugée à propos. *Unicuique nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi.* » (*Ep. iv.*)

## CONCLUSION.

43. Concluons et résumons, en quelque manière, en un seul avantage final, tout ce que nous avons dit des fruits de l'Ascension du Sauveur.

Comme sa mort, comme sa résurrection, elle est aussi pour nous un modèle, un modèle qui nous apprend à habiter de cœur et d'esprit dès cette vie même dans la céleste patrie, mais modèle actif, puissant et efficace ; car s'il est vrai que nous sommes redevables de notre rédemption à la mort de Jésus-Christ, s'il est vrai que c'est par les mérites de son sang que le ciel est ouvert aux justes, il est également vrai que son Ascension a été pour nous comme la source des grâces dont nous avons besoin pour nous détacher de la terre et transporter au ciel nos affections et nos pensées.

Demandons instamment à Jésus-Christ que son ascension opère en nous ce fruit précieux qui renferme tous les autres. Si nous l'obtenons, si nous comprenons bien que cette vie est un exil et que nous soupirions continuellement après la patrie, ah ! sans doute nous aurons le bonheur d'y atteindre, et à la mort, nous verrons notre nom inscrit parmi les citoyens du ciel.

Tu dux ad astra et semita,  
Sis meta nostris cordibus,  
Sis lacrymarum gaudium,  
Sis dulce vitæ præmium.

O Jésus ! qui êtes notre guide et notre voie vers le ciel, soyez le terme de toutes nos affections, soyez notre joie dans les larmes, soyez notre douce récompense dans la vie éternelle !

---

## NOTE.

## UTRUM ASCENSIO CHRISTI SIT CAUSA NOSTRÆ SALUTIS.

Videtur quod ascensio Christi non sit causa nostræ salutis; Christus enim fuit causa nostræ salutis in quantum salutem nostram meruit: sed per ascensionem nihil nobis meruit; quia ascensio pertinet ad præmium exaltationis ejus: non est autem idem meritum et præmium, sicut nec via et terminus: Ergo videtur, quod ascensio Christi non sit causa nostræ salutis.

Præterea, si ascensio Christi est causa nostræ salutis, maxime hoc videtur quantum ad hoc, quod ascensio ejus sit causa nostræ ascensionis: Sed hoc collatum est nobis per ejus passionem: quia ut dicitur Heb. 10 habemus fiduciam in introitu sanctorum per sanguinem ipsius: Ergo videtur quod ascensio Christi non fuerit causa nostræ salutis.

Præterea, Salus nobis per Christum collata est sempiterna, secundum illud Isa. 51: Salus autem mea in sempiternum erit: Sed Christus non ascendit in cælum ut ibi in sempiternum esset: dicitur enim Act. 1. Quemadmodum vidistis eum ascendentem in cælum, ita veniet. Legitur etiam multis sanctis se demonstrasse in terris post suam ascensionem; sicut de Paulo legitur Act. 9. Ergo videtur, quod ejus ascensio non sit causa nostræ salutis.

Sed contra est, quod ipse dicit Joan. 16. Expedit vobis

ut ego vadam, id est, ut recedam a vobis per ascensionem.

CONCLUSIO.

Ascensio Christi salutis nostræ causa fuit, tum ex parte nostra quatenus per ejus ascensionem mens nostra in ipsum movetur, tum ex parte sua, quatenus nobis viam in cœlum præparavit.

Respondeo dicendum, quod ascensio Christi est causa nostræ salutis dupliciter. Uno modo ex parte nostra, alio modo ex parte ipsius: Ex parte quidem nostra, in quantum per Christi ascensionem mens nostra movetur in ipsum; quia per ejus ascensionem sicut supra dictum est (*art. 1. et 3.*) primo quidem datur locus fidei, secundo spei, tertio, charitati, quanto etiam per hoc reverentia nostra augetur ad ipsum, dum jam non existimamus eum sicut hominem terrenum, sed sicut Deum cœlestem sicut et Apost. dicit 2. ad Cor. 5. Et si cognovimus secundum carnem Christum, (id est mortalem, per quod putavimus eum tantum hominem: ut gloss. exponit) sed nunc jam non novimus. Ex parte autem sua, quantum ad ea quæ ipse fecit, ascendens propter nostram salutem; primo quidem viam nobis præparavit ascendendi in cœlum, secundum quod ipse dicit Joan. 14. Vado vobis parare locum; et Mich. 2. Ascendit pandens iter ante eos: Quia enim ipse est caput nostrum, oportet illuc sequi membra, quo caput præcessit: Unde dicitur Joan. 14. Ut ubi ego sum, et vos sitis: Et in hujus signum animas Sanctorum, quas de inferno eduxerat, in cœlum traduxit secundum illud Psal. 67. Ascendens Christus in altum captivam duxit captivitatem: quia scilicet eos, qui fuerant a diabolo captivati, secum duxit in cœlum, quasi in locum peregrinum humanæ naturæ, bona captione captivos, utpote per victoriam acquisitos. Secundo: quia sicut Pontifex in veteri Testamento intrabat sanctuarium, ut assisteret Deo pro populo; ita et Christus intra-

vit cœlum, ad interpellandum pro nobis, ut dicitur Heb. 9. Ipsa enim repræsentatio sui ex natura humana, quam in cœlum intulit, est quædam interpellatio pro nobis, ut ex quo Deus humanam naturam sic exaltavit in Christo, etiam eorum misereatur, pro quibus Filius Dei humanam naturam assumpsit. Tertio ut in cœlorum sede quasi Deus et Dominus constitutus, exinde divina dona hominibus mitteret, secundum illud Ephes. 4. Ascendit super omnes cœlos, ut adimpleret omnia, scilicet donis suis secundum gloss.

Ad primum ergo dicendum, quod ascensio Christi est causa nostræ salutis, non per modum meriti, sed per modum efficientiæ; sicut supra de resurrectione dictum est (*qu. 56 art. 2 et 3.*)

Ad secundum dicendum, quod passio Christi est causa nostræ salutis in cœlum proprie loquendo per remotionem peccati prohibentis, et per modum meriti; ascensio autem Christi est directe causa ascensionis nostræ, quoniam inchoavimus ipsam in capite nostro, cui oportet membra conjungi.

Ad tertium dicendum, quod Christus semel ascendens in cœlum, adeptus est sibi et nobis in perpetuum, jus et dignitatem mansionis cœlestis; cui tamen dignitati non derogat, si ex aliqua dispensatione Christus quandoque corporaliter ad terram descendens vel ostendat se omnibus, sicut in judicio, vel ostendat se alicui specialiter, sicut Paulo, ut habetur Act. 9. Et ne quis credat hoc factum fuisse, non Christo ibi corporaliter præsentem, sed aliquammodo apparentem, contrarium apparet per hoc quod ipse Apost. dicit 1 ad Cor. 15. ad confirmandam resurrectionis fidem: Novissime omnium tanquam abortivo visus est et mihi. Quæ quidem visio veritatem resurrectionis non probaret, nisi ipsum verum Christi corpus visum fuisset ab eo. (*S. Thom. 3 p. q. 57, art. 6.*)

---

---

## VII<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

INDE VENTURUS EST JUDICARE VIVOS ET MORTUOS.

---

### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

VÉRITÉ ET NÉCESSITÉ D'UN JUGEMENT GÉNÉRAL.

---

#### EXORDE.

1. Notre-Seigneur Jésus-Christ remplit trois fonctions illustres qui font la gloire et l'ornement de son Eglise : il est notre Rédempteur, notre avocat et notre juge.

Dans les articles précédents, nous avons vu comment il est devenu notre Rédempteur. C'est au prix de son sang et de sa vie. « Pour nous autres hommes et pour notre salut, dit le Symbole de Nicée, il est descendu des cieux, s'est incarné dans le sein virginal de Marie par la vertu du Saint-Esprit et s'est fait homme. Il a aussi été crucifié pour nous sous Ponce Pilate, il a souffert et il a été enseveli. Propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis, et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria virgine, et homo factus est;

crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato, passus et sepultus est. »

Mais il n'a pas suffi au Sauveur de détruire notre mort par la sienne, il a voulu que sa résurrection fût le principe, le modèle et le gage de la nôtre : « mortem nostram moriendo destruxit, et vitam resurgendo reparavit. »

Est-ce tout ? Non ; cette Rédemption n'eût pas été assez parfaite à son gré : il est donc monté au ciel, afin, comme le dit encore la sainte Eglise, de nous rendre participants de sa divinité : « est elevatus in cœlum ut nos divinitatis suæ tribueret esse participes. » (*Préface de l'Ascension.*)

Voilà quelle a été la plénitude de sa rédemption.

2. Pour que les fruits nous en soient plus sûrement appliqués, à la qualité de Rédempteur, Jésus-Christ joint celle d'Avocat.

On vous a dit dans la dernière instruction, avec quelle charité il s'acquitte de cet office, toujours occupé à intercéder pour nous et à faire valoir en notre faveur les mérites de son sang. Médiateur entre Dieu et nous, pour apaiser la justice et nous concilier la miséricorde de son Père, il lui montre les plaies qu'il a reçues et qu'il conserve comme un monument de son obéissance envers lui et de son amour pour nous.

3. La troisième fonction de Jésus-Christ, bien différente des deux premières à certains égards, s'y rapporte néanmoins très-justement : après avoir

été notre Rédempteur et notre Avocat, il sera aussi notre Juge.

C'est ce dernier titre que nous allons maintenant considérer.

Le septième article du Symbole l'exprime en disant : du ciel, il viendra juger les vivants et les morts. Par ces paroles, il nous déclare qu'à la fin des temps, il y aura un jugement général pour tous les hommes, jugement présidé par Jésus-Christ en personne.

Etablissons d'abord la vérité du jugement ; nous verrons ensuite pourquoi un jugement général est nécessaire.

#### PREMIER POINT.

1. L'Écriture fait mention de deux avénements du Fils de Dieu.

Le premier s'est accompli, quand il s'est fait homme dans le sein de la Vierge pour nous racheter.

Le second aura lieu, quand, à la fin des siècles, il viendra pour juger tous les hommes.

Ce dernier avènement est appelé par excellence *le jour du Seigneur : dies Domini* ; c'est-à-dire le jour où il paraîtra dans tout l'éclat de sa grandeur et de sa puissance, le jour où toute créature le reconnaîtra pour son Maître et son Dieu, le jour enfin où il distribuera à chacun selon ses mérites.

Quand viendra ce jour formidable ? L'Apôtre nous avertit qu'il viendra de nuit comme un voleur.



« Dies Domini sicut fur in nocte, ita veniet. » (1. *Thess.* v.) Et le Sauveur lui-même nous a déclaré que « personne ne connaît ni ce jour ni cette heure, pas même les anges du Ciel, excepté le Père seul. De illa autem die et hora nemo scit, neque angeli cœlorum, nisi solus Pater. » (*Matth.* xxiv.)

5. Mais si le Seigneur nous laisse dans l'incertitude quant à l'heure du jugement, rien de plus certain que le jugement lui-même.

Le seul témoignage de l'Apôtre pourrait suffire, tant il est clair et catégorique : « Tous, dit-il, nous devons comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive selon le bien ou le mal qu'il aura fait dans cette vie. Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit sive bonum sive malum. » (2 *Corinth.* v.)

Les livres saints sont remplis de semblables témoignages.

« Les ennemis du Seigneur, dit la mère de Samuël dans son cantique, apprendront à le redouter ; du haut des cieux, il fera retentir sur eux son tonnerre. Le Seigneur viendra juger la terre, il donnera l'empire au Roi qu'il s'est choisi et il exaltera la puissance de son Christ. Dominum formidabunt adversarii ejus, et super ipsos in cœlis tonabit ; Dominus judicabit fines terræ, et dabit imperium regi suo et sublimabit cornu Christi sui. » (1 *Reg.* II.)

« Le Seigneur, dit le prophète royal, est le Roi

de l'univers ; que les continents et les îles de la mer bondissent de joie. Il viendra un jour sur la terre, entouré d'épais nuages ; son trône sera soutenu par la justice et la sagesse. Il sera précédé d'un feu dévorant qui enveloppera et consumera ses ennemis. Ses foudres brilleront dans les airs, la terre sera consternée à sa vue. Les montagnes fondront comme la cire devant sa face, la terre entière fondra en sa présence. Les cieux par une foule de prodiges, annonceront aux hommes que le temps de sa justice est venu, et alors tous les peuples seront témoins de sa gloire. Dominus regnavit, exultet terra, lætentur insulæ multæ. Nubes et caligo in circuitu ejus, justitia et judicium correctio sedis ejus. Ignis ante ipsum præcedet, et inflammabit in circuitu inimicos ejus. Illuxerunt fulgura ejus orbi terræ; vidit et commota est terra, Annuntiaverunt cœli justitiam ejus, et viderunt omnes populi gloriam ejus. » (*Ps. xcvi.*)

Le prophète Sophonie, sous la figure des châtimens qui allaient fondre sur les Juifs, dépeint en ces termes le grand jour du jugement : « Ce jour là, dit-il, sera un jour de colère, un jour d'affliction et d'angoisse, un jour de calamité et de misère, un jour de ténèbres et d'obscurité, un jour de nuages et de tempêtes. Dies iræ, dies illa, dies tribulationis et angustię, dies calamitatis et miserię, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulæ et turbinis. » (*Sophon. 1.*)

Dans l'Évangile, notre divin Sauveur ayant pro-

posé au peuple la parabole de la bonne et de la mauvaise semence qui croissent ensemble dans le même champ jusqu'au moment de la moisson, l'expliqua ensuite en particulier à ses disciples : « Celui qui sème le bon grain, leur dit-il, c'est le Fils de l'homme. Le champ, c'est le monde. La bonne semence, ce sont les enfants du royaume. La mauvaise ou l'ivraie, ce sont les méchants. L'ennemi qui l'a semée, c'est le démon. La moisson, c'est la consommation des siècles. Les moissonneurs, ce sont les anges. Or, ajoute le divin Maître, de même qu'on ramasse l'ivraie et qu'on la jette au feu ; ainsi en sera-t-il à la fin du monde. Alors le Fils de l'homme enverra ses anges et ils enlèveront de son royaume tous les scandales et tous ceux qui commettent l'iniquité et ils les précipiteront dans la fournaise. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de mon Père. »

C'est ainsi que les divines Ecritures attestent l'arrivée infaillible du grand jour du jugement, et qu'elles nous en rendent la vérité sensible.

Mais quelle a été l'intention du Saint-Esprit, en le désignant si souvent sous le nom de jour du Seigneur ?

Ah ! ce n'est pas uniquement pour en imprimer la crainte dans nos cœurs ; c'est aussi pour nous en faire désirer l'avènement.

Depuis la création du monde, le jour le plus

désiré fut celui où le Rédempteur devait se revêtir de notre nature et paraître sur la terre ; car ce jour devait commencer une ère nouvelle, celle de la délivrance du genre humain. Eh bien ! maintenant que Jésus-Christ est mort et ressuscité, et qu'il est monté au ciel, quel autre jour mérite plus d'exciter nos désirs, sinon cet autre jour du Seigneur, où doivent s'accomplir nos espérances bienheureuses, et où nous attendons l'avènement glorieux de notre grand Dieu, Jésus-Christ, notre Sauveur ? « Expectantes beatam spem et adventum gloriæ magni Dei et salvatoris nostri Jesu-Christi. » (*Tit. II.*)

Voilà deux puissants motifs qui doivent nous inspirer, comme aux anciens patriarches, une sainte impatience de son arrivée.

6. Nous serons donc tous cités au tribunal de Jésus-Christ pour rendre compte de nos pensées, de nos paroles, de nos actions, et entendre de sa bouche notre sentence. C'est là une vérité indubitable.

Mais devons-nous attendre pour cela la fin des siècles ?

Non, le jugement se fera en deux temps différents.

Le premier a lieu immédiatement après la mort de chacun ; car aussitôt le dernier soupir rendu, l'âme comparait devant le tribunal de Dieu, et là, elle subit un rigoureux examen sur tout ce qu'elle

a fait, dit ou pensé pendant la vie. C'est le jugement particulier.

Le second aura lieu à la fin du monde. Alors, en un même jour et en un même lieu, les hommes qui auront existé en quelque temps que ce soit, comparîtront tous ensemble devant le Juge suprême. Là, en présence de toutes les générations humaines, chacun entendra la sentence portée sur lui, et la manifestation de cette sentence ne sera pas le moindre châtiment des impies et des méchants, tandis que les justes et les saints y trouveront une partie de leur récompense et de leur félicité. Chacun alors paraîtra tel qu'il aura été dans cette vie. A ce moment, toutes les vaines apparences de vertu et de probité disparaîtront ; tout masque tombera, et le vice et la vertu seront pleinement à découvert.

Ce second jugement s'appelle le jugement général. Il s'agit à présent de vous en expliquer la nécessité.

#### SECOND POINT.

7. Puisque tout homme est jugé au sortir de ce monde, ne semble-t-il pas qu'un second jugement soit superflu ?

Non, ce second jugement n'est pas inutile ; plusieurs motifs le rendent même nécessaire.

Le premier de ces motifs, c'est que d'ordinaire le passage de l'homme sur la terre y laisse des traces.

Généralement, l'homme se survit à lui-même, soit dans ses enfants, soit dans ses amis, soit dans ses disciples. L'éducation qu'il a donnée à ses enfants, les maximes, les leçons, les exemples qu'il a laissés à ceux avec qui il a vécu, continuent d'avoir leur effet après sa mort. Prenons deux exemples, l'un d'un saint, l'autre d'un impie. Il y a près de deux siècles que saint Vincent de Paul a paru sur la terre. Ne respirons-nous pas encore de nos jours l'odeur de ses vertus? et les semences de charité qu'il a jetées dans le monde ne continuent-elles pas d'y fructifier? et son esprit ne subsiste-t-il pas toujours dans ces admirables institutions qui doivent leur naissance à son zèle? Au contraire, le mal produit par Henri VIII, par exemple, ou par Luther, a-t-il cessé avec eux? Le schisme dont le premier fut la cause, l'hérésie dont le second fut le père, continuant d'exercer leurs ravages et d'entraîner une multitude d'âmes à leur perte, ces malheureux n'en sont-ils pas responsables? Ne sont-ils pas coupables des suites de leurs scandales?

Ainsi de jour en jour s'augmente la somme de bien ou de mal appartenant à celui qui a vécu sur la terre; et ce n'est qu'au dernier jour qu'il aura comblé la mesure de ses mérites ou de ses démérites.

Il est juste qu'il y ait une enquête exacte sur tout cet enchaînement de bien et de mal; il est donc nécessaire qu'il y ait un jugement général.

8. En second lieu, ce jugement est encore né-

cessaire pour réformer l'injustice des jugements du monde.

Il arrive souvent ici-bas que les gens de bien sont méconnus, méprisés et calomniés, tandis que les méchants jouissent des honneurs de la vertu. Tel passe pour honnête homme et possède l'estime, qui, au fond et devant Dieu, n'est qu'un esclave des vices les plus honteux. Tel, au contraire, est bafoué et tenu pour faible d'esprit, qui, bravant le respect humain, pratique généreusement les devoirs du chrétien. Tel encore marche tête levée et voit tout le monde s'incliner avec respect devant lui, parce qu'il a réussi par toute sorte de moyens à se faire une fortune ; tel autre, au contraire, végète dans la plus profonde obscurité, parce qu'il n'a d'autre bien en partage que la vertu.

O monde ! un jour viendra où tes faux jugements seront cassés et redressés. Alors se dissiperont toute cette vaine réputation et cette fausse gloire que tu décernais à tes sectateurs ; alors justice sera faite aux humbles et aux petits que tu foulais aux pieds avec tant d'arrogance et que tu regardais comme la balayure de la terre.

Oui, la justice divine exige que chacun soit reconnu pour ce qu'il est et ce qu'il vaut ; l'impie et l'hypocrite doivent être démasqués et confondus ; le juste et l'innocent doivent être pleinement réhabilités.

Tel est le second motif pour lequel il y aura un jugement général.

Consolez-vous donc, vous qui gémissiez sous le poids de la calomnie et d'injustes préventions ; au dernier jour, votre innocence sera proclamée à la face de l'univers. Pour vous, dont la réputation n'est fondée que sur le déguisement, l'artifice et l'erreur, pensez-y bien, si vous ne changez sincèrement de conduite, vous tomberez alors dans une confusion d'autant plus grande que vous aurez joui injustement d'une plus haute considération.

9. En troisième lieu, il faut encore un jugement général, pour que l'homme soit puni ou récompensé en corps et en âme.

Notre corps est le compagnon, le serviteur et l'instrument de notre âme. Il participe au bien et au mal qu'elle commet. C'est par son moyen qu'elle pratique les œuvres extérieures de pénitence, de charité, de zèle, enfin de toutes les vertus. C'est également par son moyen qu'elle se livre aux œuvres du péché ; souvent même c'est pour lui procurer des jouissances coupables, qu'elle se laisse aller au mal.

Les martyrs ont souffert pour la foi dans leur chair ; les saints pénitents l'ont matée, les vierges l'ont crucifiée et environnée d'épines, afin de la défendre contre les attraits de la volupté ; n'est-il pas juste que cette chair humiliée et affligée ait part à la gloire de l'âme ? N'est-il pas juste aussi que celle du libertin, de l'homme sensuel et animal, reçoive le prix de ses désordres et le châtiment de ses infamies ?



C'est pour cela que nous ressusciterons tous et qu'ensuite nous paraîtrons tous au jugement en corps et en âme.

Oh ! alors, quelle ne sera pas la joie du chrétien fidèle qui, à l'exemple de saint Paul, aura châtié son corps et l'aura réduit en servitude ! Quel ne sera pas le désespoir de celui qui s'en sera fait une idole, qui l'aura flatté et satisfait aux dépens de son âme !

10. Enfin, un jugement général est nécessaire pour justifier la conduite de la divine Providence.

Dans cette vie, les biens et les maux sont le partage des bons et des méchants indistinctement. Il semble que le hasard seul préside à cette distribution. On voit des méchants dans la prospérité, des justes accablés de revers.

Il n'y a cependant, dans cette répartition des biens et des maux, absolument rien qui ne soit réglé par la sagesse et la justice infinie de Dieu ; « un seul cheveu ne peut tomber de notre tête sans sa permission. »

Mais cette sagesse et cette justice doivent être manifestes pour tous. Il convient que la divine providence fasse paraître l'équité de son gouvernement.

Or, pour cela, il ne suffit pas qu'il y ait dans l'autre vie des peines pour les méchants et des récompenses pour les bons, il faut encore que ces peines et ces récompenses soient décernées à la

face de l'univers, après un jugement public et général.

C'est ainsi que la justice divine paraîtra dans tout son éclat, et que toute créature sera obligée de la reconnaître et de lui rendre hommage : « *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum. Alors élus et réprouvés, tous s'écrieront d'une voix unanime : « Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont la vérité même. » (Ps. cxviii.)*

41. Oui, Dieu se doit cette justification éclatante et glorieuse.

Souvent, hélas ! dans leur aveuglement, les hommes murmurent contre les dispositions de sa Providence ; leur vue bornée s'arrête à la peine présente et, s'irritant d'un mal dont ils n'aperçoivent pas la raison, dont ils ne devinent pas les avantages, ils se livrent au chagrin et à l'impatience.

Les justes mêmes sont quelquefois tentés de se plaindre, en voyant les méchants dans la prospérité et l'abondance. « Mes pieds, disait le *Psalmiste*, ont chancelé ; j'ai été sur le point de succomber au murmure ; témoin de la paix des impies, j'en ressentais de l'envie. *Mei autem penè moti sunt pedes, pene effusi sunt gressus mei, quia zelavi super iniquos, pacem peccatorum videns. » (Ps. lxxii)* Un peu plus loin, exposant les réflexions ou plutôt les tentations que cette vue faisait naître dans son esprit : « Voilà, se disait-il, voilà des hommes impies et libertins, et cependant tout leur réussit dans la vie, ils regorgent de richesses. C'est donc

en vain que j'ai conservé mon cœur pur et que j'ai lavé mes mains au milieu des hommes les plus intègres, puisque je ne cesse pas d'être flagellé et que votre main est si prompte à me châtier. Ecce ipsi peccatores, et abundantes in sæculo ; obtinuerunt divitias. Et dixi : ergo sine causa justificavi cor meum et lavi inter innocentes manus meas ; et fui flagellatus tota die, et castigatio mea in matutinis. » (*Ibid.*)

Cette plainte n'est point rare. Plusieurs saints personnages l'ont faite, non sans doute par esprit de murmure, mais pour exprimer la vivacité de leurs peines et en demander au Seigneur le soulagement.

Un jugement général est donc indispensable. La vérité de ce jugement à venir, voilà ce qui nous empêche de dire avec l'impie que Dieu se contente de se promener sur la voûte des cieux, laissant aller à l'aventure les choses d'ici-bas.

Non, il n'en est pas ainsi, et nous n'avons pas affaire à un Dieu aveugle et insouciant, mais à un Dieu juste et saint, qui considère attentivement toutes les démarches des enfants des hommes, pour rendre à chacun selon ses mérites.

« Je me flattais, ajoute le Psalmiste, de pénétrer le secret de la conduite divine ; mais j'y ai travaillé inutilement, jusqu'à ce qu'entrant dans le sanctuaire du Seigneur, j'ai compris quelle devait être la fin des pécheurs... Dans quelle désolation je les vois réduits ! Comme ils sont tombés

soudain ! Dans quelle ruine l'iniquité les a précipités ! Leur prospérité passera comme un songe au réveil, et vous anéantirez, Seigneur, leur bonheur imaginaire... Existimabam ut cognoscerem hoc ; labor est ante me, donec intrem in sanctuarium Dei et intelligam in novissimis eorum... Quomodo facti sunt in desolationem ! Subito defecerunt, perierunt propter iniquitatem suam. Velut somnium surgentium, Domine ; in civitate tua imaginem ipsorum ad nihilum rediges. » (*Ibid.*)

## CONCLUSION.

12. Que cette grande vérité du jugement dernier raffermisse notre foi dans la providence et la justice de Dieu !

Non, ce désordre qui semble régner dans le monde : la vertu opprimée, le crime impuni, l'injustice triomphante, l'innocence persécutée, le vice sur le trône, la sainteté dans les fers, le méchant dans l'abondance, le juste dans la misère, tant d'irrégularités enfin qui choquent nos faibles yeux ne dureront pas toujours. Elles nous seront expliquées un jour, et elles seront redressées au temps marqué par la justice.

Prenons garde seulement de nous laisser ébranler par l'épreuve, et d'imiter l'impie qu'une vaine apparence de félicité séduit et aveugle.

Justes, consolez-vous par la perspective du grand jour du jugement, et animez-vous à la persévérance ; sachez qu'alors vous récolterez en abon-

dance les fruits de vos vertus et de vos sacrifices. Tout sera compté, jusqu'au verre d'eau froide donné pour l'amour de Jésus-Christ.

Pour vous, pécheurs, songez à ce qui vous attend finalement. Ah ! quel compte terrible vous rendrez en ce jour, non-seulement de vos péchés personnels, mais de tous ceux dont vous aurez été la cause par vos scandales ! Pères et mères, qui donnez mauvais exemple à vos enfants, avec quelle rigueur le Souverain Juge n'examinera-t-il pas alors le tort que vous faites à leur âme ? Il vous en demandera compte, et vous répondrez d'eux, ame pour ame, vie pour vie, éternité pour éternité ! Et vous, Maîtres et Maîtresses, vous qui avez quelque autorité sur vos semblables, pensez aussi comment en ce jour vous soutiendrez l'examen qui sera fait de votre conduite, si au lieu d'employer toute votre influence pour porter vos inférieurs au bien, vous en abusez pour les entraîner au péché !

Ah ! si jusqu'ici nous avons eu le malheur de méconnaître nos devoirs, revenons à Dieu : hâtons-nous pendant qu'il nous en laisse encore le temps et la grâce. Malheur à nous, si nous endurcissons nos cœurs et fermons l'oreille à sa voix !

Tous, qui que nous soyons, méditons cette formidable vérité du jugement. La considération de cette vérité nous convertira, si nous sommes dans le péché, et nous soutiendra dans la vertu, si nous sommes justes.

C'est dans ce dessein que Jésus-Christ nous l'a annoncé. Il en a décrit les signes avant-coureurs pour nous mettre sur nos gardes. Monté au ciel, il a envoyé ses anges, pour consoler ses disciples affligés de son départ, et en même temps pour leur déclarer de sa part qu'il reviendrait : « Ce même Jésus qui vient de vous quitter et de s'élever aux cieux, en redescendra un jour comme vous l'y avez vu monter. Hic Jesus, qui assumptus est à vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum. » (*Act. I.*)

---

## NOTES.

## I. PREUVES DU JUGEMENT DERNIER PAR SAINT AUGUSTIN.

*Quod ad disserendum de novissimo judicio Dei, novi primum Testamenti, ac deinde Veteris testimonia prolaturus sit.*

Hujus itaque ultimi judicii Dei testimonia de scripturis sanctis quæ ponere institui, prius eligenda sunt de libris Instrumenti Novi, postea de Veteris. Quamvis enim vetera priora sint tempore, nova tamen anteponenda sunt dignitate; quoniam illa vetera præconia sunt novorum. Nova igitur ponentur prius, quæ ut firmiter probemus, assumuntur et vetera. In veteribus habentur Lex et Prophetæ, in novis Evangelium et apostolicæ Litteræ. Ait autem Apostolus, Per legem enim cognitio peccati. Nunc autem sine lege justitia Dei manifesta est, testificata per Legem et Prophetas: justitia autem Dei, per fidem Jesu Christi in omnes qui credunt (*Rom. III, 20-22*) Hæc justitia Dei ad novum pertinet Testamentum, et testimonium habet a veteribus Libris, hoc est, a Lege et Prophetis. Prius ergo ipsa causa ponenda est, et postea testes introducendi. Hunc et ipse Jesus Christus ordinem servandum esse demonstrans, scriba, inquit, eruditus in regno Dei, similis est viro patri-familias, proferenti de thesauro suo nova et vetera (*Matth. XIII, 52.*) Non dixit, Vetera et nova: quod utique dixisset, nisi maluisset meritorum ordinem servare quam temporum.

*Quibus sententiis Domini Salvatoris divinum judicium futurum in fine sæculi declaretur.*

4. Ergo ipse salvator cum objurgaret civitates, in quibus virtutes magnas fecerat, neque crediderant, et eis alienigenas anteponeret : Verumtamen, inquit, dico vobis : Tyro et Sidoni remissius erit in die judicii quam vobis. Et paulo post alteri civitati : Amen, inquit, dico vobis, quia terræ sodomorum remissius erit in die judicii quam tibi (*Matth. xi, 22, 24.*) Hic evidentissime prædicat diem judicii esse venturum. Et alio loco : Viri Ninivitæ, inquit, surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam ; quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ, et ecce plus quam Jonas hic. Regina Austri surget in judicio cum generatione ista, et condemnabit eam ; quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis, et ecce plus quam Salomon hic (*Id. xii, 41, 42.*) Duas hoc loco res discimus, et venturum esse judicium, et eum mortuorum resurrectione venturum. De Ninivitis enim et regina Austri quando ista dicebat, de mortuis sine dubio loquebatur, quos tamen in die judicii resurrecturos esse prædixit. Nec ideo dixit, condemnabunt, quia ipsi judicabunt : sed quia ex ipsorum comparatione isti merito damnabuntur.

2. Rursus alio loco, cum de hominum bonorum et malorum nunc permixtione, postea separatione, quæ utique judicii tempore futura est, loqueretur, adhibuit similitudinem de tritico seminato et superseminatis zizaniis, eamque suis exponens discipulis : Qui seminat, inquit, bonum semen, est Filius hominis : ager autem est mundus : bonum vero semen hi sunt filii regni ; zizania autem filii sunt nequam : inimicus autem qui seminavit ea, est diabolus : messis autem consummatio sæculi est, messores vero Angeli sunt. Sicut ergo colliguntur zizania, et igni comburuntur ; sic erit in consummatione sæculi. Mittet Filius hominis Angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala, et eos qui faciunt iniquitatem, et mittent eos in caminum ignis : ibi erit fletus et stridor dentium. Tunc justi fulgebunt sicut



sol in regno Patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat (*Matth.* XIII, 37, 43.) Hic quidem iudicium vel diem iudicii non nominavit, sed multo eum clarius ipsis rebus expressit, et in fine sæculi futurum esse prædixit.

3. Item discipulis suis : Amen, inquit, dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel (*Id.* XIX, 28.) Hic discimus cum suis discipulis iudicaturum Jesum. Unde et alibi judæis dixit : Si ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt ? Ideo ipsi iudices vestri erunt (*Id.* XII, 27.) Nec quoniam super duodecim sedes sessuros esse ait, duodecim solos homines cum illo iudicatos putare debemus. Duodenario quippe numero, universa quædam significata est iudicantium multitudo, propter duas partes numeri septenarii, quo significatur plerumque universitas : quæ duæ partes, id est tria et quatuor, altera per alteram multiplicatæ duodecim faciunt. Nam et quatuor ter, et tria quater duodecim sunt : et si qua alia hujus duodenarii numeri, quæ ad hoc valeat, ratio reperitur. Alioquin quoniam in locum Judæ traditoris apostolum Matthiam legimus ordinatum ; apostolus Paulus, qui plus illis omnibus laboravit, ubi ad iudicandum sedeat non habebit : qui profecto cum aliis sanctis ad numerum iudicum se pertinere demonstrat, cum dicit, Nescitis quia Angelos iudicabimus ? (*Id.* VI, 3.) De ipsis quoque iudicandis in hoc numero duodenario similis causa est. Non enim quia dictum est, iudicantes duodecim tribus Israel, tribus Levi, quæ tertia decima est, ab eis iudicanda non erit, aut solum illum populum, non etiam cæteras gentes iudicabunt. Quod autem ait, in regeneratione, procul dubio mortuorum resurrectionem nomine voluit regenerationis intelligi. Sic enim caro nostra regenerabitur per incorruptionem, quemadmodum est anima nostra regenerata per fidem.

4. Multa prætereo, quæ de ultimo judicio ita dici videntur, ut diligenter considerata reperiantur ambigua, vel magis ad aliud pertinentia; sive scilicet ad eum Salvatoris adventum, quo per totum hoc tempus in Ecclesia sua venit, hoc est, in membris suis, particulatim atque paulatim, quoniam tota corpus est ejus; sive ad excidium terrenæ Jerusalem: quia et de illo cum loquitur, plerumque sic loquitur, tanquam de fine sæculi atque de illo die judicii novissimo et magno loquatur; ita ut dignosci non possit omnino, nisi ea quæ apud tres evangelistas, Matthæum, Marcum, et Lucam de hac re similiter dicta sunt, inter se omnia conferantur. Quædam quippe alter obscurius, alter explicat planius; ut ea quæ ad meam rem pertinentia dicuntur, appareat unde dicantur. Quod facere utcumque curavi in quadam epistola, quam rescripsi ad beatæ memoriæ virum Hesygium, Salonitanæ urbis episcopum, cujus epistolæ titulus est, de Fine sæculi (*Epist.* 199.)

5. Proinde jam illud hic dicam quod in Evangelio secundum Matthæum de separatione bonorum et malorum legitur per judicium præsentissimum atque novissimum Christi. Cum autem venerit, inquit, Filius hominis in majestate sua, et omnes angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ, et congregabuntur ante eum omnes gentes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis: et statuet oves quidem a dextris suis, hædos autem a sinistris. Tunc dicet Rex his, qui a dextris ejus erunt, Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere; hospes eram, et collegistis me: nudus, et cooperuistis me; infirmus, et visitastis me; in carcere eram, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei justi, dicentes: Domine, quando vidimus te esurientem, et pavimus; sitientem, et dedimus

tibi potum? Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te; aut nudum, et cooperuimus te? Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te? Et respondens Rex dicet illis: Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni de his fratribus meis minimis, mihi fecistis. Tunc dicet, inquit, et his qui a sinistris erunt: Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. Deinde similiter etiam his enumerat, quod illa non fecerint, quæ dextros fecisse memoravit. Similiterque interrogantibus, quando eum viderint in horum indigentia constitutum: quod minimis suis factum non est, sibi factum non fuisse respondet; sermonemque concludens: Et hi, inquit, in supplicium æternum ibunt, justi autem in vitam æternam (*Matth. xxv. 31-46.*) Joannes vero evangelista apertissime narrat eum in resurrectione mortuorum futurum prædixisse judicium. Cum enim dixisset, Neque enim Pater judicat quemquam, sed judicium omne dedit Filio, ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem: qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum; protinus addidit: Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui me misit, habet vitam æternam; et in judicium non veniet, sed transiit a morte in vitam (*Joan. v. 22-24.*) Ecce hic dixit fideles suos in judicium non venire. Quomodo ergo per judicium separabuntur a malis, et ad ejus dexteram stabunt, nisi quia hoc loco judicium pro damnatione posuit? In tale quippe judicium non venient, qui audiunt verbum ejus, et credunt ei qui misit illum. (*S. Aug. lib. 20 de civit. Dei cap. 4 et 5.*)

## II. UTRUM POST JUDICIUM QUOD AGITUR IN PRÆSENTI TEMPORE, RESTET ALIUD JUDICIUM.

Videtur quod post judicium quod in præsentī tempore agitur, non restet aliud judicium generale: Post ultimam

enim retributionem præmiorum et pœnarum frustra adhibetur iudicium : Sed in hoc præsentī tempore fit retributio præmiorum et pœnarum ; dixit enim Dominus latroni in cruce Luc. 23. Hodie mecum eris in paradiso : Et Luc. 16. dicitur, quod mortuus est dives et sepultus est in inferno : Ergo frustra expectatur finale iudicium.

Præterea Nahum 1. dicitur secundum aliam literam : Non iudicabit Deus bis in idipsum. Sed in hoc tempore Dei iudicium exercetur, et quantum ad temporalia, et quantum ad spiritualia : Ergo videtur quod non sit expectandum aliud finale iudicium.

Præterea, Præmium et pœna respondent merito et demerito : Sed meritum et demeritum non pertinent ad corpus, nisi in quantum est animæ instrumentum : Ergo nec præmium seu pœna debetur corpori nisi propter animam : Non ergo requiritur aliud iudicium in fine, ad hoc quod homo præmiatur aut puniatur in corpore, præter illud, quo nunc puniuntur aut præmiantur animæ.

Sed contra est, quod dicitur Joan. 12. Sermo quem locutus sum, ille iudicabit eum in novissimo die. Erit ergo quoddam iudicium in novissimo die præter iudicium quod nunc agitur.

#### CONCLUSIO.

Cum de re aliqua mutabili ante plenam ejus consummationem, perfectum iudicium dari nequeat, præter iudicium quod in cujuslibet hominis morte fit, finale iudicium esse oportet in novissimo die.

Respondeo dicendum, quod iudicium de aliqua re mutabili perfecte dari non potest ante ejus consummationem, sicut iudicium de aliqua actione qualis sit, perfecte dari non potest, antequam sit consummata et in se et in suis

effectibus ; quia multæ actiones videntur esse utiles, quæ ex effectibus demonstrantur nocivæ : Et similiter de homine aliquo iudicium perfecte dari non potest, quoad ejus vita terminetur, eo quod multipliciter potest mutari de bono in malum, aut è converso ; vel de bono in melius, aut de malo in pejus : Unde Apos. dicit Hebr. 9. quod hominibus statutum est semel mori, post hoc autem iudicium.

Sciendum tamen, quod licet per mortem vita hominibus temporalis terminetur secundum se, remanet tamen ex futuris secundum quid dependens : Uno quidem modo, secundum quod adhuc vivit in memoriis hominum in quibus quandoque contra veritatem remanet bonæ famæ vel malæ : Alio modo in filiis, qui sunt quasi aliquid patris (secundum illud Eccl. 30. Mortuus est pater ejus et quasi non est mortuus, similem enim reliquit sibi post se :) et tamen multorum bonorum sunt mali filii, et è contrario.

Tertio modo, quantum ad effectum suorum operum, sicut ex deceptione Aarii, et aliorum seductorum pullulat infidelitas usque ad finem mundi ; et usque tunc proficit fides ex prædicatione Apostolorum. Quarto modo, quantum ad corpus quod quandoque honorifice traditur sepulturæ, quandoque vero relinquitur insepultum et tandem incineratum omnino resolvitur. Quinto modo, quantum ad ea, in quibus homo suum affectum defixit in quibuscumque temporalibus rebus, quarum quædam citius finiuntur, quædam diutius durant. Omnia autem hæc subduntur existimationi iudicii divini. Et ideo de his omnibus perfectum et manifestum iudicium haberi non potest, quamdiu hujus temporis cursus durat. Et propter hoc oportet esse finale iudicium in novissimo die, in quo perfecte id quod ad unumquemque hominem pertinet, quocumque modo, perfecte et manifeste iudicetur.

Ad primum ergo dicendum, quod opinio quorundam

fuit: quod animæ sanctorum non præmientur in cœlo donec animæ damnatorum puniantur in inferno usque ad diem judicii. Quod quidem apparet falsum ex hoc quod Apostolus 2. Cor. 5. dicit. Audemus, et bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore, et præsentem esse ad Dominum; quod est jam non ambulare per fidem, sed per speciem, ut patet ex his quæ sequuntur: Hoc autem est videre Deum per essentiam, in quo consistit vita æterna: ut patet Joan. 17. Unde manifestum est animas à corporibus separatas esse in vita æterna: Et ideo dicendum est, quod post mortem, quantum ad ea quæ sunt animæ, homo sortitur quemdam immutabilem statum: et ideo quantum ad præmium animæ, non oportet ulterius differri judicium. Sed quia quædam alia sunt ad hominem pertinentia, quæ toto temporis cursu aguntur, quæ non sunt aliena a divino judicio: oportet iterum in fine temporis, omnia hæc in judicium adduci. Licet enim homo secundum hæc non mereatur neque demereatur, tamen pertinent ad aliquod ejus præmium vel pœnam: Unde oportet hæc omnia æstimari in finali judicio:

Ad secundum dicendum, quod Deus non judicabit bis in idipsum, id est, secundum idem; sed secundum diversa non est inconveniens Deum bis judicare.

Ad tertium dicendum, quod licet præmium vel pœna corporis dependeat ex præmio vel pœna animæ; tamen quia anima non est mutabilis nisi per accidens propter corpus, statim separata a corpore, habet statum immutabilem, et accipit suum judicium. Sed corpus remanet mutabilitati subjectum usque ad finem temporis: Et ideo oportet quod tunc recipiat suum præmium vel pœnam in finali judicio. (*S. Thom. 3 p. q. 59. art. 5.*)

## III. ÉTAT DES IMPIES ET DES JUSTES AU DERNIER JOUR.

Tunc stabunt justi in magna constantia adversus eos, qui se angustiaverunt, et qui abstulerunt labores eorum. Videntes turbabuntur timore horribili, et mirabuntur in subitatione insperatæ salutis, dicentes intra se, pœnitentiam agentes, et præ angustia spiritûs gementes : Hi sunt quos habuimus aliquando in derisum, et in similitudinem improperii. Nos insensati, vitam illorum æstimabamus insaniam, et finem illorum sine honore : Ecce quomodo computati sunt inter Filios Dei, et inter sanctos sors illorum est. Ergo erravimus a via veritatis, et justitiæ lumen non luxit nobis, et sol intelligentiæ non est ortus nobis. Lassati sumus in via iniquitatis et perditionis, et ambulavimus vias difficiles, viam autem Domini ignoravimus.

Quid nobis profuit superbia? aut divitiarum jactantia quid contulit nobis? Transierunt omnia illa tanquam umbra, et tanquam nuntius percurrrens : et tanquam navis, quæ pertransit fluctuantem aquam : cujus, cum præterierit, non est vestigium invenire, neque semitam carinæ illius in fluctibus : aut tanquam avis, quæ transvolat in aere, cujus nullum invenitur argumentum itineris, sed tantum sonitus alarum verberans levem ventum, et scindens per vim itineris aërem : commotis alis transvolavit, et post hoc nullum signum invenitur itineris illius : aut tanquam sagitta emissa in locum destinatum, divisus aer continuo in æ reclusus est, ut ignoretur transitus illius. Sic et nos nati continuo desivimus esse : et virtutis quidem nullum signum valuimus ostendere : in malignitate autem nostra consumpti sumus. Talia dixerunt in inferno hi, qui peccaverunt : Quoniam spes impii tanquam lanugo est, quæ a vento tollitur : et tanquam spuma gracilis, quæ

a procella dispergitur; et tanquam fumus, qui a vento diffusus est; et tanquam memoria hospitis unius diei prætereuntis.

Justi autem in perpetuum vivent, et apud Dominum est merces eorum, et cogitatio illorum apud Altissimum. Ideo accipient regnum decoris, et diadema speciei de manu Domini: quoniam dexterâ suâ teget eos, et brachio sancto suo defendet illos. Accipiet armaturam zelus illius, et armabit creaturam ad ultionem inimicorum. Induet pro thorace justitiam, et accipiet pro galea iudicium certum; sumet scutam inexpugnabile æquitatem. Acuet autem duram iram in læceam: et pugnabit cum illo orbis terrarum contra insensatos. Ibunt directè emissiones fulgurum, et tanquam a bene curvato arcu nubium exterminabuntur, et ad certum locum insilient. Et a petrosa ira plenæ mittentur grandines: excandescet in illos aqua maris, et flumina concurrent duriter. Contra illos stabit spiritus virtutis, et tanquam turbo venti dividet illos: et ad eremum perducet omnem terram iniquitas illorum, et malignitas evertet sedes potentium. (*Sapient. cap. v.*)

---



II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

DU JUGEMENT DERNIER — DU SOUVERAIN JUGE. — SIGNES PRÉCURSEURS ET PRÉLUDES DU JUGEMENT. — DE LA SENTENCE.

---

## EXORDE.

1. Outre le jugement particulier que chacun subit à la mort, il y aura, au dernier jour, un jugement universel dans lequel tous les hommes sans exception comparaitront devant le tribunal de Dieu. Le jour de ce jugement est appelé dans les Ecritures *le jour du Seigneur*, parce que c'est en effet celui où Dieu paraîtra dans tout l'éclat de sa majesté et se fera reconnaître par toutes les créatures pour le Maître et l'arbitre suprême de l'Univers.

Nous avons montré la vérité de ce jugement général. Déjà les prophètes l'avaient annoncé en même temps qu'ils prédisaient le premier événement du Fils de Dieu; et lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, il déclara à plusieurs reprises, qu'on le reverrait, à la fin des siècles, descendre sur les nuées du ciel pour venir juger les hommes.

Ce jugement général est nécessaire, avons-nous dit, d'abord, parce qu'on ne pourra juger qu'à la

fin des temps de tout le bien et de tout le mal que l'homme aura fait en passant sur la terre ; puis, afin de réformer les faux jugements qui ont souvent lieu au préjudice des bons et à l'avantage des méchants ; en troisième lieu, afin que le corps qui aura été l'instrument du bien ou du mal, participe à la récompense ou à la peine de l'âme ; enfin ce jugement général est encore nécessaire pour justifier la conduite de la divine Providence dans le gouvernement du monde.

2. Voilà de quoi nous vous entretenions dans la dernière instruction.

Dans celle-ci, je commencerai par vous mettre sous les yeux la personne du Juge, je vous parlerai ensuite des signes avant-coureurs et des préliminaires ou préparatifs du jugement ; nous verrons enfin quelle sera la sentence.

Considérons attentivement la scène imposante du dernier jugement. Un jour viendra où moi qui vous parle et vous qui m'écoutez, nous en serons les témoins oculaires et les acteurs.

Quantus tremor est futurus,  
Quando Judex est venturus  
Cuncta stricte discussurus !

De quel tremblement ne serons-nous pas saisis, quand le souverain Juge viendra pour examiner dans toute la rigueur de sa justice, nos actions, nos paroles et jusqu'à nos moindres pensées ?

Seigneur Jésus ! par votre miséricorde, faites qu'aucun de nous ne soit alors victime de vos vengeances ! Refuge des pécheurs, ô Marie, intercédez en ce moment même pour nous, afin que nous puissions entendre alors une sentence favorable !

## PREMIER POINT.

3. C'est à Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, qu'a été dévolu l'office de Juge suprême des vivants et des morts.

Il viendra nous juger au dernier jour non-seulement comme Dieu, mais aussi comme homme.

Tel est l'enseignement de nos livres saints.

Je dis : *comme Dieu*. Le pouvoir de juger est commun, il est vrai, aux trois personnes de la sainte Trinité. Cependant, par la même raison qu'on attribue spécialement la sagesse au Fils, on lui attribue aussi tout spécialement la qualité de Juge. Cette fonction paraît être en effet le propre de celui qui est la sagesse divine en personne.

J'ai ajouté qu'il sera notre Juge, *même en tant qu'homme*. C'est ce qu'il a déclaré lui-même en propres termes : Comme le Père, dit-il, a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même ; il lui a donné de plus le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme. Sicut Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso, et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est. » (Joan. v.)

4. Que Jésus-Christ fût investi, même comme homme, du jugement suprême, cela était de toute convenance pour deux raisons : premièrement, puisqu'il s'agit de juger les hommes, il convenait que ceux-ci pussent voir leur juge des yeux du corps et entendre de leurs oreilles la sentence qui serait portée, en un mot, connaître à l'aide de leurs sens, le jugement qui les concerne.

Secondement, il était souverainement équitable que ce même homme, c'est-à-dire Jésus-Christ, autrefois condamné injustement par les hommes, parût aux yeux de tous sur son trône pour les juger à leur tour. Traîné au tribunal de Caïphe, Notre-Seigneur, après avoir déclaré sur la demande du Grand-Prêtre qu'il était le Fils de Dieu, ajoute : « Et vous verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de la Majesté divine et venant sur les nuées du ciel. Et amodo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei et venientem in nubibus cœli. » (*Matth. xxvi.*) Il témoignait ainsi hautement à ses juges qu'ils auraient un jour à comparaître devant lui et à lui rendre compte du jugement qu'ils allaient prononcer.

C'est en effet pour réparer l'iniquité de leur sentence que Dieu a remis à l'Homme-Dieu le soin de juger tous les hommes. Le prince des apôtres nous dévoile ce dessein dans l'instruction qu'il adressa au centurion Corneille. Après lui avoir exposé les principaux points de la foi chrétienne et lui avoir parlé du crucifiement et de la mort de

Jésus-Christ, il continue en disant : « Et il nous a ordonné de prêcher, et de certifier au peuple que c'est Lui qui a été établi de Dieu, Juge des vivants et des morts. Et præcepit nobis prædicare populo et testificari, quia Ipse est qui constitutus est à Deo, Judex vivorum et mortuorum. » (*Act. x.*)

Jésus-Christ viendra donc nous juger. Après nous avoir rachetés au prix de sa vie, après nous avoir donné l'Évangile pour être la règle de notre conduite, c'est à juste titre qu'il viendra nous demander compte de son sang et de ses préceptes.

Examinons maintenant quels seront les présages de son second avènement.

#### SECOND POINT.

5. Trois signes principaux, au témoignage de l'Écriture, doivent précéder le jugement dernier : la prédication de l'Évangile par toute la terre, l'apostasie presque générale et l'Antechrist.

D'abord, l'Évangile doit être propagé par toute la terre.

« Cet évangile du royaume, dit le Sauveur, sera annoncé dans tout l'univers pour servir de témoignage à toutes les nations, et alors viendra la fin. Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus, et tunc veniet consummatio. » (*Matth. xxiv.*)

Aucun peuple n'est exclu du bienfait de la Rédemption. Jésus-Christ veut que tous puissent par-

venir à la vie éternelle ; et comme la vie éternelle consiste, ainsi qu'il l'a dit lui-même, à connaître le seul vrai Dieu et le Christ qu'il a envoyé, il veut que le flambeau de l'Évangile éclaire successivement toutes les contrées du globe, et en attendant, il ne prive personne des secours indispensables au salut. « Pour moi, je n'ai été envoyé que pour chercher les brebis perdues de la maison d'Israël ; non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domûs Israël ; mais vous, disait-il parlant à ses apôtres, allez, enseignez toutes les nations ; ite, docete omnes gentes. Lorsque le Saint-Esprit sera venu en vous, leur disait-il encore, vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. Accipietis virtutem supervenientis in vos Spiritus sancti, et eritis mihi testes in Jerusalem et in omni Judæa et Samaria, et usque ad ultimum terræ. » (*Joan. vii. Matth. xxviii. — Act. i.*)

Il faut donc qu'avant la fin des temps, la plénitude des Gentils, comme parle l'apôtre saint Paul, soit entrée dans le bercail de Jésus-Christ et que les Juifs eux-mêmes le reconnaissent enfin pour le Messie promis à leurs Pères. Alors, dit le Sauveur, ce sera la fin.

6. Le second signe précurseur du Jugement sera une apostasie presque universelle. A la prédication de l'Évangile succèdera un affaiblissement considérable de la foi. Des séducteurs de tout geure entraîneront un grand nombre de chrétiens hors de

l'Eglise. Le schisme, l'hérésie et l'infidélité, sans pouvoir jamais la détruire, obscurciront son éclat.

Hélas ! nous ne voyons que trop s'étendre cet obscurcissement fatal de la vérité ! Que de pays autrefois inondés de ces clartés et où il semble qu'elle ne luise plus aujourd'hui que comme une lampe dans les ténèbres ! On ne peut le nier, s'il y a des contrées où se manifeste un consolant retour vers la religion, il en est d'autres aussi où l'indifférence et l'impiété exercent d'affreux ravages.

Prenons garde de grossir le nombre des apôtats. En nous annonçant la défection d'un grand nombre, comme un des présages du jugement, qu'a prétendu le Sauveur, sinon nous faire comprendre que c'est la religion seule qui conserve le monde et qu'aussitôt qu'elle en sera bannie, il faudra qu'il périclite ; qu'ainsi nous avons le plus grand intérêt à conserver précieusement le trésor de la foi.

7. Enfin, le troisième signe précurseur du Jugement sera la venue de l'Antechrist.

Dès la primitive Eglise, on répandait de faux bruits sur la proximité du jugement. Saint Paul voulant éclairer sur ce point les fidèles de Thessalonique, leur donne pour marques l'apostasie dont nous venons de parler, et l'Antechrist.

« Nous vous conjurons par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, leur dit-il, et par notre réunion avec lui, de ne pas vous laisser ébranler dans votre premier sentiment, et de ne pas vous

troubler, en croyant, sur la foi de quelque esprit prophétique, ou sur quelque discours, ou sur quelque lettre qu'on supposerait venir de nous, que le jour du Seigneur est près d'arriver. Que personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit, car ce jour-là ne viendra point que *l'apostasie* ne soit arrivée auparavant, et qu'on n'ait vu paraître cet homme de péché, cet enfant de perdition, qui, s'opposant à Dieu, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou ce qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, comme s'il était Dieu, et vouloir passer lui-même pour Dieu. Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi et nostræ congregationis in ipsum ut non cito moveamini à vestro sensu, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini. Ne quis vos seducat ullo modo : quoniam nisi venerit discessio primum et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis, qui adversatur et extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tanquam sit Deus. » (2 *Thessal.* II.)

Les derniers jours du monde seront donc signalés par l'apparition de l'Antechrist qui soulèvera la dernière et la plus effroyable des persécutions contre l'Eglise.

Saint Paul vient de vous tracer son portrait.

Il l'appelle l'homme de péché et l'enfant de perdition. Ce sera le plus grand adversaire de Jésus-



Christ, un monstre d'impiété et d'iniquité, en qui la malice de Satan sera comme incarnée.

« Il ne niera pas seulement la divinité de Jésus-Christ, il ne reniera pas seulement le vrai Dieu dans l'auguste Trinité, il ne reniera pas seulement la grande œuvre de l'amour divin : l'Incarnation du Verbe ; mais revêtu de la puissance surhumaine de Satan, il trompera ceux qui n'ont pas aimé la lumière de la vérité, et s'élevant au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, il se donnera lui-même comme un Dieu. Voilà l'homme qui apparaîtra à la tête de l'empire antichrétien dont le retour est également annoncé par le grand prophète du Nouveau Testament, saint Jean l'évangéliste. » (*Le Christ et les antechrists, chap. iv ; par le P. Dechamps.*)

« Cet impie, dit l'Apôtre, viendra accompagné de la puissance de Satan avec toute sorte de miracles et de prodiges trompeurs, et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés. Cujus est adventus secundum operationem satanæ, in omni virtute et signis et prodigiis mendacibus et in omni seductione iniquitatis, iis qui pereunt, eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. » (*2 Thessal. II.*)

Tel sera l'antechrist. Quand viendra-t-il ? Écoutez encore l'Apôtre :

« Le mystère d'iniquité se forme dès à présent, dit-il, et quand l'obstacle qui l'arrête, aura disparu,

alors se découvrira l'impie que le Sauveur Jésus fera périr par le souffle de sa bouche, et perdra par l'éclat de son avènement. *Mysterium jam operator iniquitatis ; tantum ut qui tenet nunc teneat, donec de medio fiat. Et tunc revelabitur ille iniquus quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventus sui.* » (*Ibid.*)

L'entendez-vous ? Si déjà de son temps l'Apôtre remarquait dans le monde le germe de cet esprit d'impiété qui sera le caractère propre de l'Antechrist, ne devons-nous pas reconnaître avec effroi qu'il a fait depuis lors des progrès sensibles et que de nos jours il semble bien près de son dernier période ?

Qui empêche donc l'Antechrist de paraître ? La seule chose qui le retienne, au témoignage de saint Thomas, c'est que plusieurs doivent encore embrasser la foi et d'autres la perdre jusqu'à ce qu'arrive l'apostasie générale. (*S. Thom. lect. 2 in hunc loc.*)

Mais ses précurseurs sont visiblement occupés à lui frayer les voies. Hélas ! que d'antechrists il y a dès à présent, qui s'efforcent par tous les moyens de ruiner la foi dans les âmes, et qui font à Jésus-Christ et à son Eglise une guerre implacable !

8. Les trois signes principaux que nous venons de marquer, seront bientôt suivis de la catastrophe finale qui sera le prélude du jugement.

Jésus-Christ lui-même a décrit ce qui se passera alors : « Aussitôt, dit-il, après les calamités de ces

jours (il parle des temps de l'antechrist), le soleil s'obscurcira et la lune refusera sa lumière, et les étoiles tomberont du ciel, et les vertus du ciel seront ébranlées ; et alors paraîtra le signe du Fils de l'homme dans les airs, et alors toutes les tribus de la terre éclateront en gémissements, et on verra le Fils de l'homme venir sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté.

» Ensuite il enverra ses anges qui feront entendre le bruit de la trompette ; et ils rassembleront les élus des quatre vents, d'une extrémité des cieux jusqu'à l'autre. (*Matth. xxiv.*)

Pour achever cet imposant tableau, il ajoute un peu plus loin : « Et lorsque le Fils de l'homme sera venu dans sa majesté, et tous ses anges avec lui, alors il s'assiéra sur le trône de sa majesté, et toutes les nations seront rassemblées devant lui, et il les séparera les uns des autres, comme un pasteur sépare les brebis des boucs, et il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. » (*Ibid. xxv.*)

Le prophète Daniel a entrevu le souverain Juge au moment où il s'apprête à juger l'univers. Quelle grandeur ! quelle majesté ! qu'il sera formidable l'appareil qu'il déploiera alors aux regards des générations humaines. « Je regardais, dit le prophète, attendant que les trônes fussent placés. L'Ancien des jours, c'est-à-dire, l'Eternel s'assit. Son vêtement était blanc comme la neige ; sa chevelure ressemblait à une laine pure. Son trône

était étincelant comme la flamme et les gonds de ce trône étaient comme un foyer ardent. Des flots de lumière jaillissaient avec impétuosité de son visage. Mille milliers d'anges le servaient, et dix mille fois cent mille se tenaient debout devant lui. Le jugement s'assit, et les livres furent ouverts. » (*Dan. VII.*)

Quel spectacle ! Qui n'est glacé d'effroi au seul récit de ces préparatifs ?

Quid sum miser tunc dicturus ?  
 Quem patronum rogaturus,  
 Cum vix justus sit securus ?

Le juste en ce moment terrible sera à peine en sûreté ; que dirai-je donc alors, moi, malheureux pécheur ! et de qui pourrai-je réclamer la protection ?

« Alors, a dit Jésus-Christ, les hommes commenceront à dire aux montagnes : tombez sur nous ; et aux collines : couvrez-nous. Tunc incipient dicere montibus : cadite super nos ; et collibus : operite nos. » (*Luc. XXIII.*) Mais nulle puissance ne pourra les dérober à la juste sentence que va prononcer sur eux le Juge suprême.

Recueillons-nous ici et écoutons attentivement.

#### TROISIÈME POINT.

9. La sentence sera double.

Notre-Seigneur Jésus-Christ se tournant vers les

brebis placées à sa droite, et fixant sur elles des regards pleins d'aménité, leur dira avec une douceur infinie :

« Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. Venite, benedicti Patris mei, possidete regnum quod paratum est vobis à constitutione mundi. » (*Matth. xxv.*)

Que peut-on concevoir de plus consolant ? Le simple rapprochement de cette sentence et de celle qui va frapper les réprouvés en fait ressortir le bonheur.

Jésus-Christ dit aux élus : *Venez*, il commandera aux réprouvés de s'éloigner ; il appelle les élus, *les bénis et les bien-aimés de son Père*, il n'aura pour les réprouvés que des malédictions ; il invite les premiers à *posséder le royaume qui leur est destiné* ; au lieu d'un royaume, au lieu de la gloire et de la félicité, il assignera pour demeure aux seconds la prison de l'enfer, les feux éternels et la compagnie des démons.

Quelle opposition entre ces deux états ! quel contraste entre les deux sentences ! Mais les justes n'échappent pas seulement au malheur où les réprouvés vont être condamnés. La voix du Juge les appelle des travaux au repos, de la vallée des larmes au comble de la joie, des misères de cette vie à la béatitude éternelle.

Et remarquons sur quoi il motive son jugement : « J'ai eu faim, dit-il, et vous m'avez donné à

manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; j'étais infirme, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus me consoler. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare ; sitiivi, et dedistis mihi bibere ; hospes eram, et collegistis me ; nudus, et cooperuistis me ; infirmus, et visitastis me ; in carcere eram, et venistis ad me. » (*Matth. xxv.*)

« En vérité, je vous le dis, quand vous avez fait cela pour un de mes moindres frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. » (*Ibid.*)

C'est ainsi que le Juge exaltera les mérites des élus.

40. Ensuite lançant des regards terribles sur les réprouvés placés à sa gauche, il prononcera contre eux cet arrêt foudroyant :

« Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges. Discedite a me, maledicti, in ignem æternum qui paratus est diabolo et angelis ejus. » (*Matth. xxv.*)

*Discedite a me, retirez-vous de moi.* Ces premières paroles expriment le plus grand châtement dont les réprouvés seront punis. Bannis et rejetés loin de Dieu, tout espoir de jouir de sa présence leur sera ôté pour jamais.

C'est la peine du *dam.* Elle consiste dans la pri-

vation de la vue de Dieu ; peine effroyable qui fait proprement l'essence de la damnation, comme la jouissance de Dieu fait le bonheur des élus.

*Maledicti, maudits.* Ce terme de malédiction augmentera encore d'une manière prodigieuse pour les damnés le regret de la perte de Dieu. Si, du moins, en le perdant, ils pouvaient entendre un mot de consolation ! Mais non ; ils ne sont point dignes de ce ménagement ; et la divine Justice, prenant la place de la miséricorde dont ils ont abusé, les poursuit et les accable de ses malédictions.

On a vu des hommes succomber à la douleur pour avoir encouru la disgrâce des princes ; malheureux reprouvés, quel ne sera pas votre désespoir de vous voir non-seulement abandonnés, mais maudits de votre Dieu !

*Allez au feu éternel. In ignem æternum.* Un autre genre de peine est ici marqué. C'est la peine du *sens*, ainsi appelée parce qu'elle agit sur la sensibilité naturelle, comme les verges, les fouets et les autres supplices de ce genre.

Or, de tous les tourments, celui du feu est incontestablement le plus sensible et le plus douloureux. Il sera celui des damnés ; et ce qui le rend infiniment redoutable, c'est qu'il n'aura point de fin. « *Ignis non extinguetur.* » Ce feu ne s'éteindra jamais ; toujours ils en ressentiront les ardeurs insupportables ; toujours, toujours. O éternité ! ô éternité ! c'est toi qui mets le comble au malheur des damnés.

Les dernières paroles du Juge achèvent de faire ressortir toute l'horreur de leur sort : « Allez au feu *qui a été préparé pour le démon et pour ses anges*, in ignem qui paratus est diabolo et angelis ejus. »

Ici-bas, on éprouve une sorte d'allègement à ses maux, quand on a pour compagnon d'infortune quelque ami sage et bienveillant. En se communiquant réciproquement ses peines, on en diminue le poids. Quelle ne sera pas la misère des réprouvés de se voir enchaînés, au milieu de leurs tourments, dans l'affreuse société des démons ?

41. C'est avec justice pourtant qu'ils seront condamnés. Le souverain Juge va leur notifier comme aux élus les motifs de sa sentence.

Prêtons l'oreille et apprenons comment nous pouvons nous en épargner à nous-mêmes la rigueur. « J'ai eu faim, leur dira-t-il, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez refusé à boire ; j'étais étranger, et vous ne m'avez pas recueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas couvert ; j'étais malade et prisonnier, et vous n'êtes pas venus me visiter ni me consoler. *Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare ; sitivi, et non dedistis mihi potum ; hospes eram, et non collegistis me ; nudus, et non cooperuistis me ; infirmus et in carcere, et non visitastis me.* Mais, Seigneur, lui répondront les réprouvés, quand est-ce que nous vous avons vu pressé par la faim ou la soif, ou dans la nudité, ou sans asile, ou malade et prisonnier,



et que nous avons refusé de vous soulager? — En vérité, je vous le dis, leur dira le souverain Juge, chaque fois que vous avez refusé ces services au moindre d'entre ceux-ci, c'est à moi-même que vous les avez refusés. Amen, dico vobis, quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis. » (*Matth. xxv.*)

La condamnation des reprobés est donc fondée, vous le voyez, sur l'oubli dans lequel ils ont vécu des devoirs de la charité. Ils n'ont point fait miséricorde aux autres ; la justice divine les châtie sans miséricorde. « Et ces derniers, dit Jésus-Christ, iront au supplice éternel, tandis que les justes entreront dans la vie éternelle. Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam. » (*Ibid.*)

## CONCLUSION.

12. « Dans toutes vos œuvres, nous dit le Saint-Esprit, souvenez-vous de vos fins dernières et vous ne pécherez point. In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. » (*Eccli. vii.*)

Oui, chrétiens, ayons souvent devant les yeux la grande image du jugement. Si nous l'imprimons fortement dans notre esprit, elle sera pour nous comme un frein salutaire qui nous empêchera de faire le mal, et comme un aiguillon puissant pour nous porter au bien.

Quel est, je vous le demande, quel est l'homme,

si emporté qu'il soit par les passions, qui ne revienne à la vertu, s'il se disait sérieusement à lui-même : un jour viendra où il me faudra rendre compte au tribunal de Dieu de mes actions, de mes paroles, de mes plus secrètes pensées même ; et si je pêche et que je ne fasse pas une sincère pénitence, à quel châtiment rigoureux ne dois-je pas m'attendre ? Eh quoi ! voudrai-je pour un vil intérêt, pour une satisfaction passagère, pour un faux point d'honneur, m'exposer à la plus horrible confusion et à des supplices sans fin ? Voudrai-je perdre le Ciel et Dieu et mon âme ?

Quel est le juste qui ne se sente animé de plus en plus à la vertu, encouragé dans sa pauvreté, consolé dans ses peines et ses disgrâces, fortifié dans les opprobres et les tourments, quand il pense de son côté aux récompenses que lui réserve le grand jour de la justice. Oh ! doit-il se dire, encore quelques jours de lutte et de souffrance, et la palme me sera décernée à la face du monde entier, et je me verrai introduit dans ma céleste patrie, et j'y serai comblé des biens de la maison de Dieu pour toute l'éternité ! A cette pensée il ne se possède plus de joie ; ses larmes cessent de couler ou lui deviennent délicieuses : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus.* Quel bonheur ! s'écrie-t-il avec le roi-prophète ; il est donc vrai, j'entrerai un jour dans la maison du Seigneur ! » et là, je boirai à longs traits au torrent de sa félicité : j'échangerai ma pauvreté pour des

richesses infinies, mon exil pour la patrie, la terre pour le ciel, l'espérance pour la possession. Mon Dieu sera tout à moi et je serai tout à lui !

13. Vivons, chrétiens, comme devant être jugés. Notre sentence, notre sort éternel est dans nos mains. Voulons-nous nous assurer un jugement favorable ? Exerçons la charité ; concilions-nous la bienveillance de notre Juge en rendant à nos frères tous les bons offices en notre pouvoir. C'est un Juge intègre, incorruptible, inexorable ; cependant lui-même nous l'a déclaré, et vous l'avez entendu, on peut parvenir à le gagner ; pour cela, nous devons pratiquer la miséricorde envers le prochain, le soulager de bon cœur dans ses nécessités spirituelles et corporelles, lui faire du bien pour l'amour de Dieu.

« Heureux celui qui est attentif aux besoins du pauvre et de l'indigent, le Seigneur le délivrera au jour mauvais. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die mala liberabit eum Dominus.* »

La miséricorde attire la miséricorde. Si vous êtes miséricordieux, Dieu vous pardonnera vos péchés ; il vous accordera la grâce d'être fidèles à ses commandements ; il ne permettra pas que vous mouriez dans le péché.

Vivons de telle sorte, chrétiens, que nous puissions attendre avec confiance l'arrivée du grand jour, et le désirer avec ardeur, comme il convient à de vrais enfants de Dieu.

14. « O Jésus ! nous croyons fermement que vous

viendrez nous juger un jour. *Judex crederis esse venturus.* Nous vous en conjurons donc, ayez pitié de vos serviteurs que vous avez rachetés par votre précieux sang. *Te ergo, quæsumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.* »

*Rex tremendæ majestatis,  
Qui salvandos salvas gratis,  
Salva me, fons pietatis.*

O Roi, dont la majesté est si terrible, vous qui sauvez gratuitement ceux qui doivent être sauvés, sauvez-moi, Dieu de miséricorde.

*Recordare, Jesu pie,  
Quod sum causa tuæ viæ,  
Ne me perdas illa die.*

Souvenez-vous, ô bon Jésus, que vous êtes descendu du ciel pour moi, ne me réprovez pas en ce jour.

*Quærens me sedisti lassus,  
Redemisti crucem passus,  
Tantus labor non sit cassus.*

Vous vous êtes fatigué à me chercher ; pour me racheter, vous êtes mort sur la croix ; ah ! que tant de peines ne soient pas inutiles pour moi !

*Qui Mariam absolvisti  
Et latronem exaudisti,  
Mihi quoque spem dedisti.*

Vous avez pardonné à la Madelaine et vous avez exaucé le bon larron ; vous m'avez donc permis d'espérer ma grâce.

Preces meæ non sunt dignæ,  
Sed tu bonus fac benigne,  
Ne perenni cremer igne.

Je ne mérite pas d'être exaucé ; mais vous, Seigneur, usez de miséricorde, afin que j'échappe aux feux éternels.

Inter oves locum præsta,  
Et ab hædis me sequestra,  
Statuens in parte dextra.

Donnez-moi place parmi les brebis et séparez-moi des boucs, en me rangeant à la droite.

Confutatis maledictis,  
Flammis acribus addictis,  
Voca me cum benedictis.

Quand vous aurez repoussé les maudits et que vous les aurez voués aux flammes dévorantes, ah ! daignez m'appeler à vous avec ceux qui seront bénis ! Ainsi soit-il.

---

## NOTES.

## I. DU JUGE SUPRÊME.

Omnino est quidam intellectus verus, fortis, si quo modo eum tenere possumus, quia Pater non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. Hoc enim dictum est, quia hominibus in judicio non apparebit nisi Filius. Pater occultus erit, Filius manifestus. In quo erit Filius manifestus? In forma qua ascendit. Nam in forma Dei cum Patre occultus est, in forma servi hominibus manifestus. Non ergo Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio, sed manifestum : in quo manifesto judicio Filius judicabit, quia ipse judicandis apparebit. Evidentius nobis ostendit scriptura quia ipse apparebit. Quadragesimo die post resurrectionem suam ascendit in cœlum, videntibus discipulis suis : et vox illis angelica, Viri, inquit, Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? Iste qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum. (*Act. 1, 3, 9, 10, 11.*) Quo modo eum videbant ire? In carne, quam tetigerunt, quam palpaverunt, cujus etiam cicatrices tangendo probaverunt, in illo corpore in quo cum eis intravit et exivit per quadraginta dies, manifestans se eis in veritate; non in aliqua falsitate : non phantasma, non umbra, non spiritus; sed quemadmodum ipse dixit non fallens, Palpate, et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere (*Luc. xxiv, 39.*) Est quidem illud jam corpus dignum cœlesti habita-

tione, non subjacens morti, non mutabile per ætates. Non enim sicut ad illam ætatem ab infantia creaverat, sic ab ætate quæ juvenus erat, vergit in senectutem : manet sicut ascendit, venturus ad eos quibus antequam veniat, verbum suum voluit prædicari. Sic ergo veniet in forma humana : hanc videbunt et impii, videbunt et ad dexteram positi, videbunt et ad sinistram separati ; sicut scriptum est, Videbunt in quem pupugerunt (*Zach. xii, 10. — Joan. xix, 37.*) Si videbunt in quem pupugerunt, corpus ipsum videbunt, quod lancea percusserunt : lancea non percutitur Verbum : hoc ergo impii videre poterunt, quod et vulnera potuerunt. Latentem Deum in corpore non videbunt : post judicium videbitur ab his qui ad dexteram erunt. Hoc est ergo quod ait, Pater non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio : quia manifestus ad judicium veniet Filius, in humano corpore apparens hominibus, dicens dextris, Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum ; dicens sinistris, Ite in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus (*Matth. xxv, 34, 41.*)

Ecce videbitur forma hominis a piis et ab impiis, a justis et ab injustis, a fidelibus et ab infidelibus, a gaudentibus et a plangentibus, a confisis et a confusis : ecce videbitur. Cum visa fuerit illa forma in judicio, et fuerit peractum judicium, ubi dictum est Patrem non judicare quemquam, sed omne judicium dedisse Filio, ob hoc, quia Filius apparebit in judicio in forma quam ex nobis accepit, quid postea futurum est ? Quando videbitur forma Dei, quam sitiunt omnes fideles ? Quando videbitur illud quod erat in principio Verbum, Deus apud Deum, per quod facta sunt omnia ? Quando videbitur illa forma Dei, de qua dicit Apostolus, Cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse æqualis Deo ? (*Philipp. ii, 6.*) Magna enim illa forma ubi adhuc æqualitas Patris et Filii cognoscitur : ineffabilis, incomprehensibilis, maxime parvulis. Quando videbitur ?

Ecce ad dexteram sunt justi, ad sinistram sunt injusti; omnes pariter hominem vident, Filium hominis vident, qui punctus est vident, qui crucifixus est vident, humiliatum vident, natum ex Virgine vident. Agnum de tribu Juda vident: Verbum Deum apud Deum quando videbunt? Ipse erit et tunc, sed forma servi apparebit. Forma servi servis demonstrabitur: forma Dei filiis servabitur. Fiant ergo servi filii; qui sunt ad dexteram, eant in æternam hæreditatem olim promissam, quam non videntes martyres crediderunt, pro cujus promissione sanguinem suum sine dubitatione fuderunt: eant illuc et videant ibi. Quando illuc ibunt? Dicat ipse Dominus: sic ibunt illi in ambustionem æternam, justi autem in vitam æternam. (*Matth. xxv; 46. — S. August. in Joan. evang. tract. xxi, cap. v.*)

## II. SUR L'ANTECHRIST.

Nosse autem operæ pretium est, venturum omnino Antichristum esse. Et quidem omnis, qui Filium Dei ac Deum in carne venisse, ac Deum perfectum esse, atque hominem perfectum, una cum eo quoque quod Deus erat, factum esse, minime confitetur, Antichristus est. Cæterum peculiari ac præcipuo modo Antichristus ille dicitur, qui sub mundi catastrophem venturus est. Primum itaque, quemadmodum Dominus dixit, Evangelium apud omnes gentes prædicari necesse est: ac tum ille ad prodendam Judæorum impietatem veniet. His enim verbis Dominus ad eos usus est, Ego veni in nomine Patris mei, et non accepistis me. Veniet alius in nomine suo, et illum accipietis. Et Apostolus, Pro eo quod amorem veritatis non susceperunt, ut salvi fierent, propterea mittet ipsis Deus operationem erroris ad credendum mendacio, ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed acquieverunt in injustitia. Ergo Judæi Dominum Jesum Christum ac Deum, Deique filium haudquaquam receperunt: impostorem contra,



divinitatem sibi arrogantem, recipient. Nam quod Dei nomen usurpaturus sit, angelus ille Danielem docens, his verbis ostendit : Ad Deos Patrum suorum non intelliget. Et Apostolus, Nemo vos seducat ullo modo. Quoniam nisi discessio primum venerit, et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis, qui adversatur, et extollitur super omne, quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut ipse tanquam Deus in templo Dei sedeat, ostendens seipsum quod sit Deus. Porro per Dei templum, non templum nostrum intelligit, sed vetus Judaicum. Non enim nobis, sed Judæis veniet : non pro Christo, sed adversus Christum. Qua etiam de causa Antichristus dicitur. Primum ergo Evangelium apud omnes gentes prædicetur necesse est : ac tum revelabitur iniquus ille, cujus erit adventus secundum operationem Sathanæ in omni potentia, et signis, et prodigiis falsis, et in omni fallacia injustitiæ iis qui pereunt : quem Deus oris sui verbo interficiet, atque adventus sui præstantia delebit. Nec vero quemadmodum Deus humanitatem assumpsit, ita etiam diabolus homo efficietur (absit enim hoc :) verum homo ex fornicatione parietur, atque omnem sathanæ afflatum suscipiet. Deus etenim incredibilem quandam futuræ ipsius voluntatis perversitatem prænosens, diabolum in eo domicilium sibi constituere sinet. Ex fornicatione itaque, ut diximus, nascetur, et clam educabitur, ac repente insurget, caputque attollet, atque imperio potietur. Atque in regni quidem sui, vel tyrannidis potius præludiis bonitatis speciem præ se feret. Cum autem rerum potitus fuerit, tum vero Ecclesiam Dei persequetur, perversitatemque suam omnem depromet. Veniet autem in signis et prodigiis mendacii fictis ac non veris, eosque, quorum imbecilla parumque firmo fundamento nixa mens est, in fraudem inducet, atque a Deo vivo abstrahet, ita ut scandalizentur, si fieri potest, etiam electi. At vero mittentur Enoch et Helias Thesbites, et patrum corda in filios, hoc est synagogam ad Dominum nostrum

Jesum Christum, et Apostolorum prædicationem, convergent : ab eoque trucidabuntur. At tum Dominus, quemadmodum sancti Apostoli in cælum euntem viderunt, hoc est Deus perfectus et homo perfectus, cum gloria et potentia veniet, ac peccati hominem, perditionisque filium oris sui spiritu interficiet. Quamobrem nihil est, cur quisquam Dominum e terra expectet : verum e cælo, quemadmodum ipse nobis affirmavit. (*S. Joann. Damasc. lib. 4. orthod. fide cap. 27.*)

### III. DOCTRINE DE L'APOTRE SAINT PAUL TOUCHANT LA MANIFESTATION DE L'ANTECHRIST. SES AVERTISSEMENTS AUX FIDÈLES DE THESSALONIQUE.

4. Multas evangelicas apostolicasque sententias de divino isto judicio novissimo video mihi esse prætereundas, ne hoc volumen in nimiam longitudinem provolvatur : sed nullo modo est prætereundus apostolus Paulus, qui scribens ad Thessalonicences, Rogamus, inquit, vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostræ congregationis in ipsum, ut non cito moveamini mente, neque terreamini, neque per spiritum, neque per verbum, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini : ne quis vos seducat ullo modo. Quoniam nisi venerit refuga primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius interitus, qui adversatur et superextollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur ; ita ut in templo Dei sedeat, ostentans se tanquam sit Deus. Non retinetis in memoria, quod adhuc cum essem apud vos, hæc dicebam vobis ? Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore. Jam enim mysterium iniquitatis operatur. Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat : et tunc revelabitur iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et evacuabit illuminatione præsentia suæ eum, cujus est præsentia secundum operationem satanæ,

omni virtute, et signis, et prodigiis mendacii, et in omne seductione iniquitatis, his qui pereunt; pro eo quod dilectionem veritatis non receperunt, ut salvi fierent. Et ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio, et judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati. (II *Thess.* II, 4-11.)

2. Nulli dubium est, eum de Antichristo ista dixisse; diemque judicii (hunc enim appellat diem Domini) non esse venturum, nisi ille prior venerit, quem refugam vocat, utique a Domino Deo. Quod si de omnibus impiis merito dici potest, quanto magis de isto? Sed in quo templo Dei sit sessurus, incertum est: utrum in illa ruina templi, quod a Salomone rege constructum est, an vero in Ecclesia. Non enim templum alicujus idoli aut dæmonis, templum Dei Apostolus diceret. Unde nonnulli, non ipsum principem, sed universum quadammodo corpus ejus, id est, ad eum pertinentem hominum multitudinem, simul cum ipso suo principe hoc loco intelligi Antichristum volunt: rectiusque putant etiam latine dici, sicut in græco est, non, in templo Dei, sed, in templum Dei sedeat, tanquam ipse sit templum Dei, quod est Ecclesia: sicut dicimus, sedet in amicum, id est, velut amicus; vel si quid aliud isto locutionis genere dici solet. Quod autem ait, Et nunc quid detineat scitis, id est, quid sit in mora, quæ causa sit dilationis ejus, ut reveletur in suo tempore, scitis: quoniam scire illos dixit, aperte hoc dicere noluit. Et ideo nos qui nescimus quod illi sciebant, pervenire cum labore ad id quod sensit Apostolus, cupimus, nec valeamus, præsertim quia et illa quæ addidit, hunc sensum faciunt obscuriorem. Nam quid est, Jam enim mysterium iniquitatis operatur. Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat; et tunc revelabitur iniquus? Ego prorsus quid dixerit, me fateor ignorare. Suspiciones tamen hominum, quas vel audire, vel legere potui, non tacebo.

3. Quidam putant hoc de imperio dictum fuisse Romano; et propterea Paulum apostolum non id aperte scribere voluisse; ne calumniam videlisset incurreret, quod Romano imperio male optaverit, cum speraretur æternum: ut hoc quod dixit, jam enim mysterium iniquitatis operatur, Neronem voluerit intelligi, cujus jam facta velut Antichristi videbantur. Unde nonnulli ipsum resurrecturum, et futurum Antichristum suspicantur. Alii vero nec occisum putant, sed substractum potius, ut putaretur occisus; et vivum occultari in vigore ipsius ætatis, in qua fuit, cum crederetur extinctus, donec suo tempore reveletur, et restituitur in regnum. Sed multum mihi mira est hæc opinantium tanta præsumptio. Illud tamem quod ait Apostolus, Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat: non absurde de ipso Romano imperio creditur dictum, tanquam dictum sit: Tantum qui modo imperat imperet, donec de medio fiat, id est, de medio tollatur. Et tunc revelabitur iniquus: quem significari Antichristum, nullus ambigit. Alii vero et quod ait, Quid detineat scitis; et, mysterium operari iniquitatis, non putant dictum, nisi de malis et fictis, qui sunt in Ecclesia, donec perveniant ad tantum numerum, qui Antichristo magnum populum faciat; et hoc esse mysterium iniquitatis quia videtur occultum. Hortari autem Apostolum fideles, ut in fine quam tenent tenaciter perseverent, dicendo, Tantum qui modo tenet teneat, donec de medio fiat: hoc est, donec exeat de medio Ecclesiæ mysterium iniquitatis, quod nunc occultum est. Ad ipsum enim mysterium pertinere arbitrantur, quod ait in Epistola sua Joannes evangelista, Pueri, novissima hora est: et sicut audistis, quod Antichristus sit venturus; nunc autem Antichristi multi facti sunt: unde cognoscimus quod novissima sit hora. Ex nobis exierunt: sed non erant ex nobis. Quod si fuissent ex nobis permansissent utique nobiscum (1 Joan. II, 18 et 19.) Sicut ergo ante finem in hac hora, inquit, quam Joannes novissimam

dicit, exierunt multi hæretici de medio Ecclesiæ, quos multos dicit Antichristos : ita omnes tunc inde exibunt, qui non ad Christum, sed ad illum novissimum Antichristum pertinebunt, et tunc revelabitur.

4. Alius ergo sic, alius autem sic Apostoli obscura verba coniectant : quod tamen eum dixisse non dubium est, Non veniet ad vivos et mortuos judicandos Christus, nisi prius venerit ad seducendos in anima mortuos adversarius ejus Antichristus ; quamvis ad occultum jam judicium Dei pertineat, quod ab illo seducentur. Præsentia quippe ejus erit, sicut dictum est, secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacii, et in omni seductione iniquitatis, his qui pereunt. Tunc enim solvetur satanas, et per illum Antichristum in omni sua virtute mirabiliter quidem, sed mendaciter operabitur. Quæ solet ambigi utrum propterea dicta sint signa et prodigia mendacii, quoniam mortales sensus per phantasmata decepturus est ; ut quod non facit, facere videatur : an quia illa ipsa, etiamsi erunt vera prodigia, ad mendacium pertrahent credituros non ea potuisse nisi divinitus fieri, virtutem diaboli nescientes ; maxime quando tantam, quantam nunquam habuit, acceperit potestatem. Non enim quando de cœlo ignis cecidit, et tantam familiam cum tantis gregibus pecorum sancti Job uno impetu absumpsit, et turbo irruens et domum dejiciens filios ejus accidit (*Job. 1.*) phantasmata fuerunt : quæ tamen fuerunt opera satanæ, cui Deus dederat hanc potestatem. Propter quid horum ergo dicta sint prodigia et signa mendacii, tunc potius apparebit. Sed propter quodlibet horum dictum sit, seducentur eis signis atque prodigiis, qui seduci merebuntur : pro eo quod dilectionem veritatis, inquit, non receperunt, ut salvi fierent. Nec dubitavit Apostolus addere, et dicere : Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio. Deus enim mittet, quia Deus diabolum facere ista permittet,

justo ipse judicio, quamvis faciat ille iniquo malignoque consilio. Ut judicentur, inquit, omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati. Proinde judicati seducuntur, et seducti judicabuntur. Sed judicati seducuntur illis judiciis Dei occulte justis, juste occultis, quibus ab initio peccati rationalis creaturæ nunquam judicare cessavit : seducti autem judicabuntur novissimo manifestoque judicio per Jesum Christum, justissime judicaturum, injustissime judicatum. (*S. Aug. lib. 20 de civ. Dei cap. 19.*)

#### IV. LE CORPS PEUT BRULER ÉTERNELLEMENT.

Quid igitur ostendam, unde convincantur increduli, posse humana corpora animata atque viventia, non solum nunquam morte dissolvi, sed in æternorum quoque ignium durare tormentis? Nolunt enim hoc ad Omnipotentis nos referre potentiam, sed aliquo exemplo probari sibi flagitant.

Quibus si respondemus, esse animalia profecto corruptibilia, quia mortalia, quæ tamen in mediis ignibus vivant : nonnullum etiam genus vermium in aquarum calidarum scaturigine reperiri, quarum fervorem nemo impune contrectat; illos autem non solum sine ulla sui læsione ibi esse, sed extra esse non posse : aut nolunt credere, si ostendere non valemus ; aut si valuerimus sive oculis demonstrare res ipsas, sive per testes idoneos edocere, non satis hoc esse ad exemplum rei, de qua quæstio est, eadem infidelitate contendent : quia hæc animalia nec semper vivunt, et in illis fervoribus sine doloribus vivunt, suæ quippe naturæ convenientibus vegetantur illis, non cruciantur elementis; quasi non incredibilius sit vegetari, quam cruciari talibus rebus. Mirabile est enim, dolere in ignibus, et tamen vivere : sed mirabilius, vivere in ignibus, nec dolere. Si autem hoc creditur, cur non et illud?

*An consequens sit ut corporeum dolorem sequatur carnis interitus.*

1. Sed nullum est, inquiunt, corpus quod dolere possit, nec possit mori. Et hoc unde scimus? Nam de corporibus quis certus est dæmonum, utrum in eis doleant, quando se affligi magnis cruciatibus confitentur? Quod si respondeatur, terrenum corpus solidum scilicet atque conspicuum nullum esse, atque ut uno potius nomine id explicem, nullam esse carnem quæ dolere possit, morique non possit : quid aliud dicitur, nisi quod sensu corporis homines et experientia collegerunt? Nullam namque carnem nisi mortalem sciunt : et hæc est eorum tota ratio, ut quod experti non sunt, nequaquam esse posse arbitrentur. Nam cujus rationis est dolorem facere mortis argumentum, cum vitæ potius sit indicium? Etsi enim quærimus, utrum semper possit vivere : certum tamen est vivere omne quod dolet, doloremque omnem nisi in re vivente esse non posse. Necesse est ergo ut vivat dolens, non est necesse ut occidat dolor : quia nec corpora ista mortalia, et utique moritura, omnis dolor occidit ; et ut dolor aliquis possit occidere, illa causa est, quoniam sic est anima connexa huic corpori, ut summis doloribus cedat, atque discedat : quoniam et ipsa compago membrorum atque vitalium sic infirma est, ut eam vim quæ magnum vel summum dolorem facit, non valeat sustinere. Tunc autem tali corpori anima et eo connectitur modo, ut illud vinculum sicut nulla temporis longitudine solvitur, ita nullo dolore rumpatur. Proinde etiamsi caro nunc talis nulla est, quæ sensum doloris perpeti possit, mortemque non possit : erit tamen tunc talis caro, qualis nunc non est : sicut talis erit et mors, qualis nunc non est. Non enim nulla, sed sempiterna mors erit, quando nec vivere anima poterit Deum non habendo, nec doloribus corporis carere moriendo. Prima mors animam nolentem pellit è corpore, secunda mors animam nolentem tenet in corpore : ab utraque morte communiter id habetur, ut quod non vult anima, de suo corpore patiatur.

2. Attendunt autem isti contradictores nullam esse nunc carnem, quæ dolorem pati possit, mortemque non possit; et non attendunt esse tamen aliquid tale quod corpore majus sit. Ipse quippe animus, cujus præsentia corpus vivit et regitur, et dolorem pati potest, et mori non potest. Ecce inventa res est, quæ cum sensum doloris habeat, immortalis est. Hoc igitur erit tunc etiam in corporibus damnatorum, quod nunc esse scimus in animis omnium. Si autem consideremus diligentius, dolor qui dicitur corporis, magis ad animam pertinet. Animæ enim est dolere, non corporis, etiam quando ei dolendi causa existit a corpore, cum in eo loco dolet, ubi læditur corpus. Sicut ergo dicimus corpora sententia, et corpora viventia, cum ab anima sit corporis sensus et vita; ita et corpora dicimus dolentia, cum dolor corporis nisi ab anima esse non possit. Dolet itaque anima cum corpore in eo loco ejus, ubi aliquid contingit ut doleat. Dolet et sola, quamvis sit in corpore, cum aliqua causa etiam invisibili tristis est ipsa corpore incolumi. Dolet etiam non in corpore constituta: nam utique dolebat dives ille apud inferos, quando dicebat, Crucior in hac flamma (*Luc. xvi, 24.*) Corpus autem nec exanime dolet, nec animatum sine anima dolet. Si ergo a dolore argumentum recte sumeretur ad mortem, ut ideo mors possit accidere, quia potuit accidere et dolor, magis ad animam pertineret mori, ad quam magis pertinet et dolere. Cum vero illa quæ magis dolere potest, non possit mori, quid momenti affert cur illa corpora, quoniam futura sunt in doloribus, ideo etiam moritura esse credamus? Dixerunt quidem Platonici, ex terrenis corporibus moribundisque membris esse animæ et metuere, et cupere, et dolere, atque gaudere. Unde Virgilius, Hinc, inquit, (id est, ex moribundis terreni corporis membris) metuunt cupiuntque, dolent gaudentque (*Æneid. lib. 6, vers. 733.*) Sed convicimus eos in quarto decimo hujus operis libro, habere animas secundum ipsos



ab omni etiam corporis labe purgatas, diram cupiditatem, qua rursus incipiunt in corpora velle reverti (*Ibid. vers. 720, 721.*) Ubi autem potest esse cupiditas, profecto etiam dolor potest. Frustrata quippe cupiditas sive non proveniendo quo tendebat, sive amittendo quo pervenerat, vertitur, in dolorem. Quapropter si anima, quæ vel sola vel maxime dolet, habet tamen quamdam pro suo modo immortalitatem suam, non ideo mori poterunt illa corpora, quia dolebunt. Postremo si corpora faciunt, ut animæ doleant, cur eis dolorem possunt, mortem vero inferre non possunt, nisi quia consequens non est, ut mortem faciat, quod dolorem facit? Cur ergo incredibile est, ita ignes illis corporibus dolorem posse inferre, non mortem, sicut ipsa corpora dolere animas faciunt, quas tamen non ideo mori cogunt? Non est ergo necessarium futuræ mortis argumentum dolor.

*De naturalibus exemplis, quorum consideratio doceat posse inter cruciatus viventia corpora permanere.*

1. Quapropter si, ut scripserunt qui naturas animalium curiosius indagarunt, salamandra in ignibus vivit: et quidem notissimi Siciliæ montes, qui tanta diuturnitate temporis atque vetustate usque nunc ac deinceps flammis æstuant, atque integri perseverant, satis idonei testes sunt, non omne quod ardet absumi; et anima indicat, non omne quod dolere potest, posse etiam mori: quid adhuc a nobis rerum poscuntur exempla, quibus doceamus, non esse incredibile, ut hominum corpora sempiterno supplicio punitorum, et in igne animam non amittant, et sine detrimento ardeant, et sine interitu doleant? Habebit enim tunc istam carnis substantia qualitatem ab illo inductam, qui tam miras et varias tot rebus indidit, quas videmus, ut eas, quia multæ sunt, non miremur. Quis enim nisi Deus creator omnium dedit carni pavonis mortui ne putresceret? Quod cum auditum incredibile videretur, evenit ut apud

Carthaginem nobis cocta apponeretur hæc avis : de cujus pectore pulparum, quantum visum est, decerptum servari jussimus : quod post dierum tantum spacium, quanto alio caro quæcumque cocta putresceret, prolatum atque oblatum, nihil nostrum offendit olfactum. Itemque repositum post dies amplius quam triginta, idem quod erat inventum est : idemque post annum, nisi quod aliquantum corpulentia siccoris et contractioris fuit. Quis paleæ dedit vel tam frigidam vim, ut obrutas nives servet ; vel tam fervidam, ut poma immatura maturet ?

2. De ipso igne mira quis explicet, quo quæque adusta nigrescunt, cum ipse sit lucidus ; et pene omnia quæ ambit et lambit, colore pulcherrimus decolorat, atque ex pruna fulgida carbonem teterrimum reddit ? Neque id quasi regulariter definitum est : nam e contrario lapides igne candente percocti, et ipsi fiunt candidi, et quamvis ille magis rubeat, illi albicent, congruit tamen luci quod album est, sicut nigrum tenebris. Cum itaque ignis in lignis ardeat, ut lapides coquat, contrarios habet non in contrariis rebus effectus. Etsi enim lapides et ligna diversa sunt, contraria tamen non sunt, sicut album et nigrum, quorum in lapidibus unum facit, alterum in lignis, clarus illos clarificans, hæc obfuscans ; cum in illis deficeret, nisi in istis viveret. Quid in carbonibus, nonne miranda est et tanta infirmitas ut ictu levissimo frangantur, pressu facillimo conterantur ; et tanta firmitas, ut nullo humore corrumpantur, nulla ætate vincantur, usque adeo ut eos substernere soleant qui limites figunt, ad convincendum litigatorem, quisquis post quantalibet tempora existerit, fixumque lapidem limitem non esse contenderit ? Quis eos in terra humida infossos, ubi ligna putrescerent, tam diu durare incorruptibiliter posse, nisi rerum ille corruptor ignis effecit ?

3. Intueamur etiam miraculum calcis, excepto eo, de quo jam satis diximus, quod igne candeat, quo alia tetra

redduntur, etiam occultissime ab igne ignem concipit, eumque jam gleba tangentibus frigida tam latenter servat, ut nulli nostro sensui prorsus appareat, sed compertus experimento, etiam dum non apparet, sciatur inesse sopitus. Propter quod eam vivam calcem loquimur, velut ipse ignis latens anima sit invisibilis corporis. Jam vero quam mirum est quod cum extinguitur, non accenditur? Ut enim occulto igne careat, aqua infunditur, aquave perfunditur; et cum ante sit frigida, inde fervescit, unde ferventia cuncta frigescent. Velut expirante ergo illa gleba discedens ignis, qui latebat, apparet, ac deinde tanquam morte sic frigida est, ut adjecta unda non sit arsura, et quam calcem vocabamus vivam, vocemus extinctam. Quid est quod huic miraculo addi posse videatur? et tamen additur. Nam si non adhibeas aquam, sed oleum, quod magis fomes est ignis, nulla ejus perfusione vel infusione fervescit. Hoc miraculum si de aliquo Indico lapide legeremus, sive audiremus, et in nostrum experimentum venire non posset, profecto aut mendacium putarem, aut certe granditer miraremur. Quarum vero rerum ante oculos nostros quotidiana documenta versantur, non genere minus mirabili, sed ipsa assiduitate vilescunt, ita ut ex ipsa India, quæ remota et pars orbis à nobis, disceremus non nulla mirari, quæ ad nos potuerunt miranda perducì.

4. Adamantem lapidem multi apud nos habent, et maxime aurifices insignitoresque gemmarum, qui lapis nec ferro, nec igni, nec alia vi ulla, perhibetur præter hircino sanguine vinci. Sed qui eum habent atque noverunt, numquid ita mirantur, ut hi quibus primum potentia ejus ostenditur? Quibus autem non ostenditur, fortasse nec credunt; aut si credunt, inexperta mirantur; et si contigerit experiri, adhuc quidem mirantur insolita, sed assiduitas experiendi paulatim subtrahit admirationis incitamentum. Magnetem lapidem novimus mirabilem ferri esse raptorem:

quod quamprimum vidi, vehementer inhorruï. Quippe cernebam a lapide ferreum anulum raptum atque suspensum ; deinde tanquam ferro quod rapuerat, vim dedisset suam, communemque fecisset, idem annulus admotus est alteri, eumque suspendit, atque ut ille prior lapidi, sic alter anulus priori annulo cohærebat : accessit eodem modo tertius, accessit et quartus, jamque sibi per mutua circulis nexis, non implicatorum intrinsecus, sed extrinsecus adhærentium, quasi catena pependerit annulorum. Quis istam vim lapidis non stupeat, quæ illi non solum inerat, verum etiam per tot suspensa transibat, et invisibilis ea vinculis subligabat? Sed multo est mirabilius, quod a fratre et coepiscopo meo Severo Miletitano de isto lapide comperi. Se ipsum namque vidisse narravit, quemadmodum Bathanarias quondam Comes Africæ, cum apud eum conversabatur Episcopus, eundem protulerit lapidem, et tenuerit sub argento, ferrumque super argentum posuerit ; deinde sicut subter movebat manum, qua lapidem tenebat, ita ferrum desuper movebatur, atque argento medio nihilque patiente, concitatissimo cursu ac recurso infra lapis ab homine, supra ferrum rapiébatur a lapide. Dixi quod ipse conspexi, dixi quod ab illo audivi, cui tanquam ipse viderim credidi. Quid etiam de isto magnete legerim dicam. Quando juxta eum ponitur adamas non rapit ferrum ; et si jam rapuerat, ut ei appropinquaverit, mox remittit. India mittit hos lapides : sed si eos nos cognitos jam desistimus admirari, quanto magis illi a quibus veniunt, si eos facilimos habent, sic forsitan habent ut nos calcem, quam miro modo aqua fervescentem, qua solet ignis exstingui, et oleo non fervescentem, quo solet ignis accendi, quia in promptu nobis est, non miramur? (*S. Aug. lib. 20 de civ. Dei cap. 2, 3 et 4.*)

## V.

Intolerabilis quidem res est etiam gehenna : quis nesciat? et supplicium illud horribile. Tamen si mille aliquis ponat

gehennas, nihil tale dicturus est, quale est a beatæ illius gloriæ honore repelli, exosumque esse Christo, et audire ab illo, Non novi vos : atque argui quod esurienti et sitiendi negaverimus cibum et potum. Est enim satius mille fulmina sustinere, quam vultum illum mansuetudinis pietatisque plenum, nos tamen adversantem videre, et illos placidissimos oculos nequaquam nos aspicere sustinentes. Si enim ille me cum ei inimicus existerem, eumque odissem, atque adversarer, ita est tamen secutus, ut ne sibi quidem parceret, seseque ipsum in mortem traderet : quando post illa omnia esurientem illum ne pane quidem duco dignum, quibus jam illum potero oculis intueri ? Sed hoc etiam loco illius considera lenitatem. Neque enim beneficia sua imputando commemorat, nec quod illi eum despiciant, quibus tanta præstiterit : nec enim dicit, me despicias, qui cum non esses, esse te præstiti, et tibi inspiravi animam : qui te supra ea quæ in terra sunt cuncta constitui : qui propter te et cœlos, et aerem, et pelagus, et terra, et omnia quæ existunt, creavi : qui à te inhonoratus sum, et diabolo ipso vilior existimatus : qui nec sic quidem destiti, sed innumera tibi beneficia etiam post ista donavi : qui ob tuam salutem fieri servus elegi : qui palmis ora temeratus, et faciem sputaminibus aspersus, et occisus, et quidem turpissima morte, qui pro te etiam in cœlo interpello patrem, qui spiritum sanctum tibi dono, qui te ad regnum invito cœlorum, qui tibi etiam tanta promisi : qui et caput tuum esse volui, et sponsus, et vestis, et domus, et radix, et pastus, et potus, et pastor, et rex, et frater : qui te hæredem cohæredemque delegi : qui è tenebris in lumen te duxi : cum hæc enim, hisque plura proferre posset, nihil horum omnino commemorat. Sed quid ? Solum ipsum profecto peccatum, hic quoque charitatem ac desiderium quod erga te habet ostendens. Neque enim dixit : *Ite in ignem paratum vobis : sed paratum diabolo.* Et prius dicit, quænam illi peccaverint. Et ne tunc

quidam cuncta, sed pauca : et ante hos illos qui mandata ejus impleverint, in regnum vocat, ut ex hoc quoque ostendat juste se culpate damnatos. Quonam ergo supplicio non sunt verba ejusmodi sæviora ? Si enim hominem aliquis a quo beneficiis affectus est, esurientem videns minime despicit : sed esti fortasse despiciat : certe cum ei ille exprobrare beneficia sua cœperit, eligit magis in terram omnino demergi; quam coram duobus tribusve amicis tale aliquid audire : quid nos patiemur, perpendite, qui toto jam teste mundo hæc quæ memorata sunt, audiemus? quæ ne tunc quidem diceret nisi et æquitatem propriæ vellet declarare sententiæ. Quod enim haud exprobrans ea proferret, sed quasi satisfaciens, et ostendens, quia non eis frustra, nec absque certa justitiæ ratione dicturus sit, Discedite a me : ipsa satis beneficiorum quæ eis ante contulerat liberalitate patefecit. Si enim exprobrare voluisset, omnia illa quæ dixi, adduceret in medium : nunc autem dicit sola illa quæ passus est. Timeamus igitur, dilectissimi, hujusmodi tunc audire sermones. (*S. Joan. Chrys. homil. 23. in cap. 7 Matth.*)

---

---

---

## VIII<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO IN SPIRITUM SANCTUM.

---

### I<sup>e</sup> INSTRUCTION

DU NOM ET DE LA DIVINITÉ DU SAINT-ESPRIT.

---

#### EXORDE.

4. Le huitième article du Symbole, où nous voici parvenus, s'énonce en ces termes : « Je crois au Saint-Esprit. Credo in Spiritum Sanctum.

Jusqu'ici, nous vous avons entretenus de ce qui regarde les deux premières personnes de la sainte Trinité. Vous avez vu que la première est le Père, à qui l'on attribue spécialement, avec la toute-puissance, l'œuvre de la création du monde. Le monde ayant été créé, l'ange fut placé au ciel et l'homme sur la terre, tous les deux destinés à partager la félicité de Dieu même, pourvu qu'ils lui fussent fidèles. Mais une partie des esprits célestes prévariqua et fut disgraciée sans retour, tandis que l'autre resta soumise à son créateur et fut confirmée dans la grâce. L'homme aussi eut le mal-

heur de pécher, et comme il s'était fait le complice de l'ange rebelle, il aurait dû de même être le compagnon de son supplice.

Alors se montre avec le Fils de Dieu, seconde personne de la sainte Trinité, le grand dessein que Dieu a formé de toute éternité pour la rédemption du genre humain, dessein plus admirable que celui de la création. « Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabilius reformasti. Seigneur, dit l'Eglise, vous avez été admirable, quand vous avez créé la dignité de la nature humaine ; mais vous l'avez réparée d'une manière bien plus admirable encore ! »

En effet, comme on vous l'a expliqué, le Fils unique de Dieu, en tout égal à son Père, ayant bien voulu s'offrir pour expier le péché d'Adam, n'a pas dédaigné de se faire homme dans le sein de la Vierge Marie. « Tu ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti Virginis uterum ! » Conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge, après avoir passé trente-trois ans dans la pauvreté et les travaux, il a souffert et il a été crucifié pour nous et pour notre salut.

Mais pour que l'œuvre de notre rédemption ne laissât rien à désirer, après avoir vaincu notre mort par la sienne, il est ressuscité et il est monté aux cieux, afin que, sortant nous-mêmes du sein de la mort, nous pussions être trouvés dignes, au grand jour du jugement, de le suivre dans sa gloire.



Voilà un aperçu rapide des grandes choses que le Symbole nous a apprises sur les deux premières personnes de la sainte Trinité.

2. Nous aurons maintenant à nous occuper de ce qui concerne la troisième, ou le Saint-Esprit. C'est à quoi nous ne saurions mettre trop d'application et de zèle. Il n'est pas plus permis à un chrétien d'ignorer le Saint-Esprit que le Père et le Fils, puisqu'il est un seul et même Dieu avec eux.

Nous en avons la preuve dans la conduite de l'Apôtre.

Comme il prêchait à Ephèse, il y rencontra quelques disciples animés d'excellentes dispositions. Il leur demanda s'ils avaient reçu le Saint-Esprit, depuis qu'ils avaient cru en Jésus-Christ. — « Mais, lui répondirent-ils, nous ne savons même pas s'il y a un Saint-Esprit. — Quel baptême avez-vous donc reçu ? » répliqua aussitôt l'Apôtre, témoignant par cette question qu'on n'est pas chrétien sans la foi au Saint-Esprit. Aussi prit-il soin de les instruire sur-le-champ.

3. Ne manquons pas de profiter de cet exemple. Connaître le Saint-Esprit, c'est savoir qu'il est la vraie source de tout le bien qui est en nous. Le fruit de cette connaissance sera de nous inspirer des sentiments d'humilité et de modestie à l'égard de nous-mêmes et de confiance dans la bonté de Dieu.

Or, c'est là pour le chrétien le premier pas vers la vraie sagesse et par conséquent vers le souverain bonheur.

Commençons dans cet entretien par expliquer le sens précis de ce nom : *Saint-Esprit* ; nous verrons ensuite ce qu'est le Saint-Esprit en lui-même.

Nous désirons vous connaître, ô Esprit de Dieu ! mais nous ne le pouvons qu'avec votre assistance ; daignez donc nous prévenir d'un rayon de votre lumière ; daignez nous rendre dociles à vos inspirations.

PREMIER POINT.

4. La qualification d'*Esprit-Saint* pourrait s'appliquer aussi justement au Père et au Fils qu'au Saint-Esprit.

En effet, l'un et l'autre sont esprits, puisque Dieu est un pur esprit, qui n'a ni corps, ni membres, ni rien de ce qui frappe nos sens ; ensuite l'un et l'autre sont saints, puisque Dieu est la sainteté par essence.

Il y a plus, on pourrait même qualifier du nom d'esprits saints les anges et les esprits des bienheureux, puisqu'eux aussi n'ont rien de corporel et qu'étant les amis de Dieu, ils participent à sa sainteté.

5. Mais quand le Symbole dit : *Je crois au Saint-Esprit*, sous ce nom il désigne la troisième personne de la Sainte Trinité, et il emploie cette dénomination pour la distinguer des deux autres.

On rencontre très-fréquemment le nom de Saint-Esprit pris en ce sens dans le Nouveau Testament.

On le trouve même plusieurs fois dans l'Ancien. C'est ainsi que David l'entend dans cette prière : « Seigneur, n'éloignez point de moi votre Saint-Esprit. Et Spiritum Sanctum tuum ne auferas à me. » (*Ps. l.*) Nous lisons également au livre de la Sagesse : « Qui saura votre pensée, Seigneur, si vous ne donnez la sagesse, et si vous n'envoyez d'en haut votre Saint-Esprit? Sensum tuum quis sciet, nisi tu dederis sapientiam, et miseris Spiritum Sanctum tuum de altissimis? » (*Sap. ix.*) Ailleurs on lit encore que « Dieu a créé la sagesse par le Saint-Esprit. Ipse creavit illum in Spiritu Sancto. » (*Eccli. i.*)

Mais le Nouveau Testament est beaucoup plus explicite à cet égard.

Notre-Seigneur envoyant ses disciples prêcher par tout le monde, leur ordonne de baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. « Baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. » (*Matth. xxviii.*) Il est évident par là que le nom de Saint-Esprit se rapporte à une personne divine autre que le Père et le Fils.

Nous voyons aussi dans l'Evangile que la sainte Vierge a conçu du Saint-Esprit. « Le Saint-Esprit, lui dit l'ange, surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. » (*Luc. i.*)

Saint Jean-Baptiste envoie les Juifs à Jésus-

Christ, en leur déclarant que c'est lui qui baptise dans le Saint-Esprit.

Cent autres passages que nous pourrions citer, emploient pareillement le nom de Saint-Esprit pour indiquer la troisième personne de la sainte Trinité.

6. Mais d'où vient, dira-t-on, que cette troisième personne, au lieu d'avoir un nom propre et spécial comme les deux autres, n'a qu'un nom commun et générique ?

En voici la raison : c'est que nous sommes obligés d'emprunter aux créatures les noms que nous donnons à Dieu.

Or, dans l'ordre des choses humaines, nous avons bien des termes pour exprimer le rapport qui existe entre les deux premières personnes ; ainsi, nous appelons la première le Père, la seconde le Fils, parce que la seconde procède de toute éternité de la première par voie de génération, et que nous donnons le nom de Père à celui qui engendre et celui de Fils à celui qui est engendré.

Mais pour le rapport qui existe entre la troisième personne et les deux autres, c'est-à-dire pour la manière dont elle en procède, nous ne connaissons absolument rien de semblable dans les choses créées. En effet, il n'existe dans les créatures qu'un seul mode de communiquer la nature et l'essence, c'est la génération.

Or, ce n'est nullement par voie de génération que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Il

est le terme de leur amour réciproque et éternel. Le Père et le Fils en s'aimant de toute éternité le produisent, et lui communiquent leur nature par voie d'amour ou de volonté, et non par voie de génération.

Ainsi, le Saint-Esprit émane des deux autres personnes d'une manière inexprimable, c'est-à-dire qu'on ne peut énoncer parfaitement.

Voilà pourquoi on l'appelle simplement le Saint-Esprit, d'un nom qui est commun aux deux autres.

Cette dénomination du reste lui convient parfaitement ; elle marque très-bien ce qu'il opère dans nos âmes.

C'est le Saint-Esprit en effet qui répand en nous la vie spirituelle, et sans son inspiration nous ne pouvons rien faire de méritoire pour la vie éternelle. De même donc que c'est l'âme qui anime et vivifie le corps, de même c'est le Saint-Esprit qui anime et vivifie notre âme en la sanctifiant par sa grâce.

#### SECOND POINT.

7. Voyons maintenant plus particulièrement ce qu'est le Saint-Esprit.

Que nous enseigne la foi à son sujet ?

En premier lieu, elle nous enseigne qu'il est égal en tout au Père et au Fils, et un même Dieu avec eux, tout-puissant, éternel, infiniment parfait comme eux, qu'il possède avec eux la même bonté, la même sagesse, la même éternité, en un mot, la même divinité.

Tout cela nous est indiqué par les termes mêmes du Symbole.

Il dit : *Je crois en l'Esprit Saint, credo in Spiritum Sanctum*, ou ce qui est exactement la même chose, *je crois au Saint-Esprit*, de la même manière qu'il a dit : *je crois en Dieu le Père*, et *je crois en Jésus-Christ*.

Il ne met aucune différence entre la foi que nous devons au Saint-Esprit et celle que nous devons au Père et au Fils.

Vous vous rappelez quelle est la force de cette expression : *croire en Dieu*. Ce n'est pas seulement avouer son existence, mais c'est confesser qu'il est notre premier principe et notre dernière fin. Je crois en Dieu, c'est-à-dire, que je me sou mets à Dieu et que je tends vers lui par toutes les facultés de mon âme.

Or, voilà ce que le Symbole nous apprend à dire à l'égard du Saint-Esprit, comme à l'égard du Père et du Fils.

N'est-ce pas nous apprendre en même temps qu'il y a égalité parfaite entre les trois, et que par conséquent le Saint-Esprit est vraiment Dieu ?

Sans nul doute. Ainsi nous avons dans le Symbole même une première preuve de la divinité du Saint-Esprit.

8. La seconde se tire de ce que les saintes Ecritures lui donnent le nom de Dieu. Grand nombre de textes sont très-catégoriques. Donnons-en quelques-uns.

Les premiers fidèles mettaient leurs biens en commun. Plusieurs vendaient leurs possessions et en venaient déposer le prix aux pieds des apôtres. Ananie et Saphire, pour imiter cet exemple, vendirent un champ qu'ils avaient, mais au lieu d'en remettre intégralement la somme, ils en retinrent une partie. Ananie se présenta donc à saint Pierre et feignit de lui remettre le tout. Alors le Prince des apôtres lui dit cette remarquable parole : « Ananie, comment vous êtes-vous laissé séduire par Satan, jusqu'à mentir au Saint-Esprit?... Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, c'est à Dieu. Anania, cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui Sancto?... Non es mentitus hominibus, sed Deo. » (*Act. v.*)

Puisqu'au témoignage de saint Pierre, mentir au Saint-Esprit, c'est mentir non aux hommes, mais à Dieu ; il est donc manifeste que le Saint-Esprit est Dieu.

L'apôtre saint Paul tient un langage tout semblable. « Il y a, dit-il, dans sa première épître aux Corinthiens, il y a une grande diversité d'opérations ; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous. *Divisiones operationum sunt, idem vero Deus qui operatur omnia in omnibus.* » (*I Cor. XII.*) Entendons maintenant ce qu'il ajoute : « C'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant ses dons à chacun selon qu'il lui plaît. *Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult.* » (*Ibid.*)

Dans les Actes des Apôtres, nous voyons que le même saint Paul attribue au Saint-Esprit ce que les prophètes attribuaient à Dieu. Isaïe avait dit : « J'ai entendu la voix du Seigneur qui disait : Qui enverrai-je ? Allez, me dit-il ensuite, et dites à ce peuple : ton cœur est aveugle, tes oreilles sont endurcies, tes yeux sont fermés de peur de voir, tes oreilles bouchées de peur d'entendre. *Audivi vocem Domini dicentis : Quem mittam ? Et dixit mihi : Vade et dices populo huic : Excæca cor populi hujus, et aures ejus aggravata, et oculos ejus claudet, ne forte videat oculis suis, et auribus suis audiat.* » (*Isa. vi.*)

Or, l'Apôtre citant la parole du prophète, s'exprime ainsi : « C'est avec raison que le Saint-Esprit a dit par la bouche du prophète Isaïe. *Bene Spiritus Sanctus locutus est per Isaiam prophetam.* » (*Act. xxviii.*)

9. Une troisième preuve de la divinité du Saint-Esprit, qui est aussi fournie par la sainte Ecriture, consiste en ce qu'elle le joint au Père et au Fils sans la moindre restriction.

Vous en avez un exemple sensible dans la forme du baptême. Il est conféré au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Quoi de plus manifeste qu'il est leur égal et qu'il mérite les mêmes hommages ?

Si le Saint-Esprit n'était qu'une créature, de quoi servirait le baptême donné en son nom ? Un semblable baptême serait sans fruit pour le salut.



L'Apôtre nous le fait bien voir quand il dit aux Corinthiens : « Est-ce au nom de Paul que vous avez été baptisés? Numquid in nomine Pauli baptizati estis? » (1 *Corinth.* 1.)

Si donc le baptême est administré au nom du Saint-Esprit, comme au nom du Père et du Fils, il s'ensuit nécessairement qu'il est Dieu comme le Père et le Fils; car Dieu seul peut effacer les péchés et produire la grâce au moyen du baptême.

Vous voyez le Saint-Esprit associé de la même manière au Père et au Fils dans ce passage célèbre de saint Jean : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois ne sont qu'une seule chose. Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus, et hi tres unum sunt. » (1 *Joan.* v.)

Il en est de même dans la doxologie : « Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit; comme elle était au commencement, qu'elle soit maintenant et dans tous les siècles des siècles. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto; sicut erat in principio et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. »

Ce sont là autant de preuves nouvelles de la divinité du Saint-Esprit.

10. Enfin, ce qui confirme au plus haut point cette vérité, c'est que l'Écriture ne cesse d'attribuer au Saint-Esprit les propriétés qui ne conviennent qu'à Dieu.

Elle lui donne des temples : « Ne savez-vous pas,

dit l'Apôtre, que vos membres sont les temples du Saint-Esprit? An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus Sancti? (1 *Cor.* xvi.)

Elle lui reconnaît le pouvoir de sanctifier et de vivifier, celui de sonder les profondeurs de Dieu. « In sanctificationem Spiritus. » (1 *Petr.* i.) « Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per inhabitantem Spiritum ejus in nobis. La charité de Dieu, dit l'Apôtre, a été répandue dans nos cœurs par son Esprit qui fait en nous sa résidence. » (*Rom.* v.) « Cet Esprit scrute les profondeurs même de Dieu. Spiritus omnia scrutatur, etiam profunda Dei, » dit encore l'Apôtre. (1 *Cor.* ii.)

Il est l'inspirateur des prophètes, comme l'atteste saint Pierre. « Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia, sed Spiritu Sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines. Les prophéties, dit-il, ne sont nullement le produit de la volonté humaine, mais les hommes de Dieu n'ont parlé que sous l'inspiration du Saint-Esprit. » (2 *Petr.* ii.)

Enfin il est partout. « Quo ibo à Spiritu tuo? Où irai-je pour me dérober à votre Esprit? » dit le Psalmiste. (*Ps.* cxxxviii.) « Spiritus Domini replevit orbem terrarum. L'Esprit du Seigneur, lisons-nous au livre de la Sagesse, remplit toute l'étendue de la terre. » (*Sap.* i.)

Or, ce sont bien là les caractères propres de la divinité.

11. Premièrement donc, nous devons croire

que le Saint-Esprit est Dieu. Nous devons savoir en outre qu'il est la troisième personne de la sainte Trinité, réellement distincte du Père et du Fils, et procédant de la volonté de l'un et de l'autre. Car, pour ne point faire mention des autres témoignages de l'Écriture, la seule formule du baptême prescrite par Notre-Seigneur, montre clairement que le Saint-Esprit est la troisième personne divine, subsistant par elle-même et réellement distincte des deux autres.

C'est ce que déclare pareillement l'apôtre saint Paul, lorsqu'il dit : « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communication du Saint-Esprit soit avec tous. *Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei, et communicatio Spiritus Sancti sit cum omnibus vobis.* » (2 *Cor.* XIII )

42. Mais de toutes les preuves qu'on peut donner de la divinité du Saint-Esprit et de sa distinction d'avec le Père et le Fils, il n'en est aucune qui garantisse mieux cette vérité que l'enseignement même de l'Église, l'infaillible interprète de la révélation.

Dès le commencement, elle en a fait profession ; le Symbole des Apôtres le prouve. Depuis, elle a constamment gardé cette croyance.

Aussi l'impie Macédonius ayant osé révoquer en doute la divinité du Saint-Esprit, le premier concile de Constantinople, célébré en 381, proscrivit ses erreurs ; et pour les confondre à jamais,

l'Eglise ajouta ces paroles au Symbole : « Je crois au Saint-Esprit, Notre-Seigneur, qui vivifie, qui procède du Père et du Fils, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils, et qui a parlé par les prophètes. Et in Spiritum sanctum, Dominum et vivificantem, qui ex Patre Filioque procedit, qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur, qui locutus est per prophetas. »

L'Eglise donc reconnaît le Saint-Esprit pour *Seigneur*.

Par là, elle nous montre qu'il est infiniment au-dessus des anges, qui sont cependant les plus nobles esprits que Dieu aït créés. Que sont en effet les anges, « sinon, comme le dit l'Apôtre, de simples ministres aux ordres du Seigneur qui les envoie sur la terre pour le service des héritiers du salut? Nonne omnes sunt administratorii spiritus in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capiunt salutis? » (*Hebr. I.*)

L'Eglise l'appelle l'Esprit *vivifiant*.

Notre âme, unie à Dieu par la grâce, puise dans cette union une vie plus réelle, plus véritable et plus parfaite que celle dont elle-même anime notre corps.

Or, cette union de notre âme avec Dieu est spécialement attribuée au Saint-Esprit dans l'Ecriture; c'est donc avec justice qu'on l'appelle *vivifiant*, c'est-à-dire, source de vie.

13. L'Eglise dit encore qu'il *procède du Père et du Fils*.

Qu'est-ce à dire? Cette parole signifie que de toute éternité, le Saint-Esprit émane ou tire son origine du Père et du Fils, comme d'un seul principe.

Telle est la doctrine de l'Eglise, dont personne ne peut s'écarter sans infidélité. Plusieurs conciles l'ont confirmée par des définitions solennelles.

Cette vérité découle des Ecritures.

Elles appellent l'Esprit-Saint tantôt l'Esprit de Jésus-Christ, tantôt l'Esprit du Père. Ici elles le disent envoyé par le Père, et là par le Fils. Cela montre clairement qu'il procède également des deux. En voici une nouvelle preuve. D'un côté, Notre-Seigneur déclare que le Saint-Esprit le glorifiera, car, dit-il, « il recevra de ce qui est à moi. Ille me clarificabit, quia de meo accipiet. » (*Joan. xvi.*) Et l'Apôtre saint Paul dit : « celui qui n'a pas l'Esprit de Jésus-Christ, n'est pas du nombre des siens. Qui Spiritum Christi non habet, hic non est ejus. » (*Rom. viii.*) « Dieu, dit-il encore écrivant aux Galates, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils qui vous fait dire : Mon Père ! Mon Père ! Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra clamantem : Abba ! Pater ! » (*Galat. iv.*)

D'un autre côté, nous voyons le Saint-Esprit appelé l'Esprit du Père : « Quand vous serez devant les Juges et les gouverneurs, ne pensez pas, dit Jésus-Christ à ses Apôtres, de quelle manière vous leur répondrez. Ce n'est pas vous qui parlerez alors, mais ce sera l'Esprit de votre Père qui

parlera en vous. Cum steteritis ante reges et præsidēs, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. » (*Matth.* x.) Voici encore de quelle manière il s'exprima pendant la dernière cène : « Le consolateur que je vous enverrai, cet Esprit de vérité qui procède du Père, rendra témoignage de moi. Paraclitus quem ego mittam vobis, Spiritum veritatis qui à Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me. » (*Joan.* xv.) Ailleurs, il assure que ce même Esprit sera envoyé par le Père : « Quem mittet Pater in nomine meo. Le Père vous l'enverra en mon nom. » (*Ibid.* xiv.)

Toutes ces expressions s'entendent de la procession du Saint-Esprit; encore une fois donc, il est indubitable qu'il procède du Père et du Fils comme d'un principe unique.

#### CONCLUSION.

14. Concluons avec l'Eglise elle-même : « Qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur, le Saint-Esprit doit être adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils. »

Adorons donc et glorifions dans une même foi, une même espérance et un même amour, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes. Remercions Dieu de nous avoir donné par l'organe de la sainte Eglise une connaissance si

distincte de l'unité de sa nature et de la Trinité de ses personnes.

O Esprit de Dieu ! ô amour éternel du Père et du Fils ! Venez en nous et allumez dans nos cœurs le feu de la divine charité ! Vous nous avez été promis comme un autre Consolateur par Jésus-Christ. Ne nous laissez pas orphelins dans cette vallée de larmes. Soyez notre lumière dans les ténèbres, notre force dans les combats, notre soutien dans les épreuves.

Déjà vous avez daigné vous communiquer à nous par le Baptême ; la vie nouvelle que nous y avons reçue est le souffle de votre bouche et le don de votre grâce ; par vous, nous avons été élevés à la dignité d'enfants de Dieu. Hélas ! ingrats que nous sommes, nous n'avons pas apprécié notre bonheur, et par le péché, nous en sommes volontairement déçus ! Vous faisiez vos délices d'habiter en nous, nos cœurs étaient votre sanctuaire ; sourds à vos douces remontrances, nous vous avons contristé, nous vous avons banni ignominieusement de votre temple pour y introduire le péché et le démon !

Esprit Saint ! nous reconnaissons notre erreur et notre ingratitude. Tout indignes que nous sommes, ah ! venez reprendre en nous la place qui vous est due. Venez fixer de nouveau votre résidence dans nos cœurs. Désormais, si vous nous rendez votre grâce, comme nous vous conjurons de le faire, vous nous verrez dociles à vos inspirations, attentifs à éviter le péché, empressés à

pratiquer le bien ; nous vivrons pour vous plaire ; et ce ne sera plus notre esprit, mais le vôtre qui animera notre vie.

« *Emitte Spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ. O Dieu ! envoyez donc votre Esprit en nous, et nous serons changés en des hommes nouveaux !* »

---



## NOTES.

## I. UTRUM DONUM SIT PROPRIUM NOMEN SPIRITUS SANCTI?

Videtur quod donum non sit proprium nomen Spiritus Sancti. Donum enim dicitur ex eo quod datur. Sed sicut dicitur Isa. 9. Filius datus est nobis Ergo esse donum convenit Filio, sicut Spiritui sancto.

Præterea, Omne nomen proprium alicujus personæ significat aliquam ejus proprietatem, sed hoc nomen, donum, non significat proprietatem aliquam Spiritus sancti : Ergo donum non est proprium nomen Spiritus sancti.

Præterea, Spiritus sanctus potest dici spiritus alicujus hominis : sed non potest dici donum alicujus hominis, sed solum donum Dei. Ergo donum non est proprium nomen Spiritus sancti.

Sed contra est, quod August. dicit in 4 de Trinit. (c. 20) Sicut natum esse, est Filio a Patre esse, ita Spiritum sanctum donum Dei esse, est a Patre et Filio procedere. Seu Spiritus sanctus sortitur proprium nomen in quantum procedit a Patre et Filio : Ergo donum est proprium nomen Spiritus sancti.

## CONCLUSIO.

Cum Spiritus sanctus procedat in divinis ut amor, donum est ei proprium nomen et personale.

Respondeo dicendum, quod donum secundum quod per-

sonaliter sumitur in divinis, est proprium nomen Spiritus sancti.

Ad cujus evidentiam sciendum est quod donum proprie est datio irredibilis, secundum philosophum, id est, quod non datur intentione retributionis; et sic importat gratuitam donationem. Ratio autem gratuitæ donationis est amor: ideo enim damus gratis alicui aliquid, quia volumus ei bonum. Primum ergo quod damus ei, est amor quo volumus ei bonum: Unde manifestum est, quod amor habet rationem primi boni, per quod omnia dona gratuita donantur: Unde, cum Spiritus sanctus procedat ut amor (sicut jam dictum est,) procedit in ratione doni primi. Unde dicit August. 15 de Trinit. (cap. 24) Quod per donum quod est Spiritus sanctus, nulla propria dona dividuntur membris Christi.

Ad primum dicendum, quod sicut Filius, quia procedit per modum Verbi, quod de ratione sua habet quod similitudo sit sui principii, dicitur propriè imago, licet etiam Spiritus sanctus sit similis Patri: ita etiam Spiritus sanctus, quia a Patre procedit ut amor, dicitur propriè donum, licet etiam Filius detur. Hoc enim ipsum quod Filius datur, est ex Patris amore, secundum illud Joan. 3. Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret.

Ad secundum dicendum, quod in nomine doni importatur quod sit dantis per originem: Et sic importatur proprietas originis Spiritus sancti, quæ est processio.

Ad tertium dicendum, quod donum antequam detur est tantum dantis: sed postquam datur, est ejus cui datur. Quia igitur donum non importat dationem in actu; non potest dici quod sit donum hominis, sed donum Dei dantis; cum autem jam datum est, tunc hominis est vel spiritus vel datum. (*S. Thom. 1 p. q. 38, art. 2.*)

## II.

Duæ ex omni ævo illustres vitarum mutationes extiterunt, quæ etiam duo Testamenta, atque ob rei celebritatem terræ motus appellantur : altera a simulacrorum cultu ad Legem, altera à Lege ad Evangelium. Ac tertium etiam terræ motum scriptura nobis annunciat, nempe migrationem ab hac vita ad alteram illam motus omnis et jactationis expertem. Idem porro duobus Testamentis accidit. Quid illud? Non subito, nec ac primam aggressionis impulsione commutata sunt. Quamobrem? (Id enim scire operæ pretium est.) Ut ne vi pertraheremur, sed persuasione adduceremur. Quod enim voluntarium non est, ne diuturnum quidem est; quemadmodum nec fluenta, aut stirpes, quæ per vim retinentur. Quod autem voluntarium est, tum diuturnius est, tum certius. Atque alterum ejus est, qui vim intulit: alterum nostrum. Alterum divinæ benignitatis: alterum tyrannicæ potestatis. Quocirca Deus minime faciendum sibi duxit, ut invitos beneficiis afficeret, sed ut de volentibus bene mereretur. Ac proinde pædagogi cujusdam et medici more, patrios ritus partim substrahit, partim concessit, nonnihil videlicet eorum voluptati indulgens, quemadmodum medici ægrotantibus, ut medicamentum, suavioribus rebus arte temperatum et edulcatum, admittant. Neque enim facile est ab iis, quæ longo usu et diuturno tempore in honore ac pretio fuerunt, ad alia transilire. Ergo prima Lex sublatis idolis sacrificia permisit. Secunda submotis sacrificiis, circumcisionem minime prohibuit. Ac postea, ut semel substrahi sibi aliquid æquo animo tulerunt homines, rebus etiam sibi concessis, hoc est, illi sacrificiis, hi circumcisione, abstinuerunt, atque, ut ex Ethnicis Judæi, ita ex Judæis Christiani facti sunt, per mutationes quasi furtim ad Evangelium perducti. Hujus rei tibi fidem faciat Paulus, qui ex eo quod circumcidebat, ac purifica-

batur, eo tandem progressus est, ut diceret : Ego autem, Fratres, si circumcisionem prædico, quid adhuc persecutionem patior ? Illud dispensationis erat ; hoc perfectionis.

Huic exemplo divinitatis doctrina comparari potest, nisi quod contrario modo res procedit. Illic enim ex subtractione mutatio fiebat : hùc autem ex accessione atque incremento ad perfectionem ventum est. Sic enim se res habet : Vetus Testamentum Patrem apertè prædicabat, Filium obscurius. Novum autem nobis Filium perspicuè ostendit, et Spiritus divinitatem subobscurè quodammodo indicavit. Nunc vero Spiritus ipse nobiscum versatur, seseque nobis apertius declarat. Neque enim tutum erat, Patris divinitate nondum confessâ, Filium apertè prædicari : nec, Filii divinitate nondum admissâ, Spiritum sanctum, velut graviolem quandam, si ita loqui fas est, sarcinam nobis ingeri : ne alioqui, velut cibus ultra vires gravati, ac solis radiis hebetes oculos adjicientes, iis quoque, quibus præditi eramus, viribus periclitaremur : quin tacitis potius accessionibus, et, ut David loquitur, ascensionibus, atque è claritate in claritatem progressionibus et incrementis Trinitatis lumen splendidioribus illuceret. Obhanc causam, ut opinor, ad discipulos quoque sigillatim se confert, ad excipientium videlicet captum modulumque sese impertiens ; nimirum in Evangelii principio virtutes perficiens, post Christi passionem insufflatus, post ascensum in igneis linguis apparens. Quin etiam ab ipso Jesu paulatim declaratur, ut ipse quoque comperies, si animum diligentius adverteris. Rogabo enim Patrem, inquit, et alium Paracletum mittet vobis, spiritum veritatis. Quæ quidem verba eo dixit, ne adversarius quispiam Dei esse, aut quasi de alia quadam potestate sermonem facere videretur. Postea, mittet quidem, cæterum in nomine meo. Hic, omissâ voce, rogabo, vocem, mittet, retinuit. Mox, mittam : ut propriam auctoritatem ostendat. Tum denique, veniet : quo verbo Spiritus potestas indicatur.

Vides illuminationes paulatim nobis affulgentes, Theologicæque ordinem, quem nobis quoque tenere præstitit, ut nec repente atque confertim omnia in lucem efferamus, nec in finem usque occultemus. Illud enim inconsultum atque ab arte alienum fuerit, hoc impium : illud alienos offendere ac vulnerare queat, hoc nostros à nobis abalienare. Enim vero id, quod quibusdam quoque aliis fortasse in mentem venit, ego tamen animi mei fœtum esse existimo, superioribus adjungam. Habebat quædam Salvator, quæ à Discipulis, licet alioqui multiplici doctrina impleantur, tunc tamen portari posse negabat, ob eas fortasse, quas attuli, causas, atque idcirco eas ipsis occultabat. Ac rursus dicebat fore, ut ab adveniente Spiritu omnia edocerentur. Ergo unum ex eorum numero esse censeo, ipsam Spiritûs sancti Deitatem, in posterum apertius declarandam, tum videlicet, cum jam post Salvatoris in integrum restitutionem, matura et perceptibilis esset ipsius cognitio, utpote cui ob tam insigne miraculum fides non jam abrogaretur. Quid enim hoc majus, vel ille polliceri, vel Spiritus docere potuisset? Si modo magnum aliquid existimandum est, Deique magnificentia dignum, quod promittebatur, vel quod docebatur.

Ac de his ita sentio, utinamque sentiam, et quisquis mihi amicus est, colamusque Deum Patrem, Deum Filium, Deum Spiritum sanctum, tres proprietates, unam divinitatem, nec gloriâ, nec honore, nec essentiâ, nec regno divinsam, ut quispiam, divino numine afflatus, non ita pridem philosophatus est. Nec luciferum exorientem videat, ut cum scriptura loquar, nec cœlestis splendoris gloriam, quisquis aliter sentit, aut tempori obsequitur, aliam aliamque subinde formam assumens, putidumque de maximis rebus consilium capiens. Si enim Spiritus adorandus non est, quomodo me deum per Baptismum effecit? Si autem adorandus, an non colendus, et venerandus? Si porro venerandus, an non Deus? Unum uni cohæret, ac vere aurea

quædam et salutis est hæc catena. Et quidem a Spiritu regenerationem habemus, a regeneratione instaurationem, ab instauratione cognitionem dignitatis illius, à quo instaurati sumus. (*S. Gregor. Nazianz. orat. 31.*)

### III.

Quis igitur unitatem negare audeat nominis, cum operationis videat unitatem? Sed quid ego unitatem nominis argumentis astruo; cum divinæ vocis evidens testimonium sit, unum nomen esse Patris et Filii et Spiritus Sancti? Scriptum est enim: *Ite, baptizate gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti (Matth. xxviii, 19.)* In nomine dixit, non in nominibus. Non ergo aliud nomen Patris, aliud nomen Filii, aliud nomen Spiritus Sancti; quia unus Deus: non plura nomina; quia non duo Dii, non tres Dii. (*1 Cor. viii, 4.*)

Et ut aperiret quia una divinitas, una majestas est, quia unum nomen Patris et Filii et Spiritus Sancti; nec in alio nomine venerit Filius, in alio nomine Spiritus Sanctus, ait ipse Dominus: *Ego veni in nomine Patris mei, et non accepistis me: si alius venerit in nomine suo, illum accipietis. (Joan. v, 43.)*

Quod autem nomen Patris est hoc idem Filii, scriptura declarat, quia in Exodo dixit Dominus: *Ego antecedam te in nomine meo et vocabo in nomine meo Dominum in conspectu tuo. (Exod. xxxiii, 19.)* Dominus ergo dixit quia in nomine suo vocabit Dominum: Dominus ergo et Patris est nomen et Filii.

Cum autem unum nomen sit Patris et Filii, accipe quia et Spiritus sancti idem nomen sit, quoniam et Spiritus sanctus in nomine Filii venit, sicut scriptum est: *Paracletus autem Spiritus Sanctus quem mittet Pater in nomine*

meo, ille vos docebit omnia. (*Joan.* xxiv, 26.) Qui autem venit in nomine Filii, utique etiam in nomine Patris venit; quia unum nomen Patris et Filii est. Sic sit ut unum et Patris et Filii nomen sit et Spiritus sancti. Nec enim est aliud nomen sub cœlo datum, in quo oporteat nos salvos fieri (*Act.* iv, 12.)

Simul docuit unitatem divini nominis esse credendam, non disparilitatem; quoniam in unitate nominis venit Christus: in suo autem nomine venturus Antichristus est, sicut scriptum est: Ego veni in nomine Patris mei, et non accepistis me: si alius venerit in nomine suo, illum accipietis. (*Joan.* v, 43.)

Edoctum est igitur ex his non esse in Patre et Filio et Spiritu sancto paraclito nominis diversitatem: et quod nomen est Patris, id esse etiam Filii nomen: similiter quod nomen est Filii, esse id etiam Spiritus sancti; quando etiam paraclitus Filius dicitur, sicut et Spiritus sanctus. Et ideo ait in Evangelio Dominus Jesus: Rogabo Patrem meum, et alium paraclitum dabit vobis qui vobiscum sit in æternum Spiritum veritatis. (*Joan.* xiv, 16.) Et bene dixit alium, ne ipsum Filium, ipsum Spiritum intelligeres; unitas enim nominis est, non Filii Spiritusque Sabelliana confusio.

Itaque alius paraclitus est Filius, alius paraclitus Spiritus sanctus, Filium enim paraclitum dixit etiam Joannes, sicut habes: si quis peccaverit, paraclitum habemus apud Patrem Jesum Christum. (1. *Joan.* 44, 1.) Itaque quemadmodum unitas nominis, ita etiam unitas potestatis est; ubi enim paraclitus Spiritus, ibi etiam Filius.

Nam sicut hic in æternum Dominus futurum cum fidelibus Spiritum dicit, ita etiam de se alibi ostendit quod in æternum cum Apostolis sit futurus, dicens: Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem mundi. (*Matth.* xxviii, 20.) Unum sunt ergo Filius et Spiritus

tus : unum nomen est Trinitatis, et una inseparabilisque præsentia.

Sicut autem ostendimus paraclitum Filium nominatum, ita etiam ostendimus veritatem Spiritum nuncupatum, veritas Christus, veritas Spiritus; habes enim in epistola Joannis : Quoniam Spiritus est veritas. (1 Joan. v, 6.) Non solum ergo Spiritus veritatis, sed etiam veritas dicitur Spiritus, sicut et Filius veritas prædicatur, qui ait : Ego sum via et veritas et vita. (1 Joan. xiv, 6. — Ambros. libr. 1, de Spiritu Sancto cap. 42 et 43.)

#### IV.

Hic aliquis forsitan quærat utrum et à Filio procedat Spiritus sanctus. Filius enim solius Patris est Filius, et Pater solius Filii est Pater : Spiritus autem sanctus non est unius eorum Spiritus, sed amborum. Habes ipsum Dominum dicentem, Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis (*Matth. x, 20.*) : habes et Apostolum, Misit Deus Spiritum Filii sui in corde vestra (*Galat. iv, 6.*) Numquid duo sunt, alius Patris, alius Filii? Absit. Unum enim corpus, ait, cum significaret Ecclesiam; moxque addidit et unus Spiritus. Et vide quomodo illic impleat Trinitatem. Sicut vocati estis, inquit, in una spe vocationis vestræ, Unus Dominus; hic utique Christum intelligi voluit : restat ut etiam Patrem nominet : sequitur ergo, Una fides, unum baptisma : unus Deus et Pater omnium, qui super omnes, et per omnes, et in omnibus nobis. (*Ephes. iv, 4, 6*) Cum ergo sicut unus Pater, et unus Dominus, id est Filius, ita sit et unus Spiritus; profecto amborum est : quando quidem dicit ipse Christus Jesus, Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis; et dicit Apostolus, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra. Habes alio loco eundem apostolum dicentem : Si autem Spiritus



ejus qui suscitavit Jesum ex mortuis, habitat in vobis ; hic utique Spiritum Patris intelligi voluit : de quo tamen alio loco dicit, quisquis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus (*Rom. viii, 11, 9.*) Et multa alia sunt testimonia quibus hoc evidenter ostenditur, et Patris et Filii esse Spiritum qui in Trinitate dicitur Spiritus sanctus.

Nec ob aliud existimo ipsum vocari proprie Spiritum : cum etiamsi de singulis interrogemur, non possimus nisi et Patrem et Filium spiritum dicere ; quoniam spiritus est Deus (*Joan. iv, 24*), id est, non corpus est Deus, sed spiritus. Quod ergo communiter vocantur et singuli, hoc proprie vocari oportuit eum qui non est unus eorum, sed in quo communitas apparet amborum. Cur ergo non credamus quod etiam de Filio procedat Spiritus sanctus, cum Filii quoque ipse sit Spiritus ? Si enim non ab eo procederet, non post resurrectionem se repræsentans discipulis suis insufflasset dicens : Accipite Spiritum Sanctum (*Id. xx, 22*). Quid enim aliud significavit illa insufflatio, nisi quod procedat Spiritus sanctus et de ipso ? Ad hoc pertinet etiam illud quod de muliere quæ fluxum sanguinis patiebatur, ait : Tetigit me aliquis ; ego enim sensi de me virtutem exiisse (*Luc. viii, 46*). Nam virtutis nomine appellari etiam Spiritum sanctum, ex eo loco clarum est, ubi angelus dicenti Mariæ, quomodo fiet istud, quoniam non virum non cognosco ? respondit, Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi (*Id. i, 34, 35*) : Et ipse Dominus promittens eum discipulis, ait, Vos autem sedete in civitate quousque induamini virtute ex alto (*Id. xxiv, 49*) ; et iterum, accipietis, inquit, virtutem Spiritus sancti supervenientem in vos, et eritis mihi testes (*Act, i, 8*). De hac virtute credendus est dicere evangelista, Virtus de illo exibat, et sanabat omnes (*Luc. vi, 19*).

Si ergo et de Patre et de Filio procedit Spiritus sanctus ; cur Filius dixit, de Patre procedit (*Joan. xv, 26*) ? Cur putas,

nisi quemadmodum ad eum solet referre et quod ipsius est de quo et ipse est? Unde illud est quod ait : Mea doctrina non est mea, sed ejus qui me misit (*Joan. vii, 16*). Si igitur intelligitur hic ejus doctrina, quam tamen dixit non suam, sed Patris ; quanto magis illic intelligendus est de ipso procedere Spiritus sanctus, ubi sic ait, de Patre procedit, ut non diceret, de me procedit? A quo autem habet Filius ut sit Deus (est enim de Deo Deus), ab illo habet utique ut etiam de illo procedat Spiritus sanctus ; sed per hoc Spiritus sanctus, ut etiam de Filio procedat, sicut procedit de Patre, ab ipso habet Patre.

Hic utcumque etiam illud intelligitur, quantum a talibus quales nos sumus, intelligi potest, cur non dicatur natus esse, sed potius procedere Spiritus sanctus. Quoniam si et ipse Filius diceretur, amborum utique Filius diceretur, quod absurdissimum est. Filius, quippe nullus est duorum, nisi patris et matris. Absit autem, ut inter Deum Patrem et Deum Filium tale aliquid suspicemur. Quia nec filius hominum simul et ex patre et ex matre procedit : sed cum in matrem procedit ex patre, non tunc procedit ex patre. Spiritus autem sanctus non de Patre procedit in Filium, et de Filio procedit ad sanctificandam creaturam ; sed simul de utroque procedit : quamvis hoc Filio Pater dederit, ut quemadmodum de se, ita de illo quoque procedat. Neque enim possumus dicere quod non sit vita Spiritus sanctus cum vita Pater, vita sit Filius. Ac per hoc sicut Pater cum habeat vitam in semetipso, dedit et Filio habere vitam in semetipso ; sic et dedit vitam procedere de illo, sicut procedit et de ipso. Sequuntur autem verba Domini dicentis : Et quæ ventura sunt, annuntiabit vobis. Ille me clarificabit, quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis. Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt : propterea dixi quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis. Sed quia iste jam prolixus est, in alium sunt differenda sermonem. (*S. August. in Joan. evang. tract. xcix, cap. xvi.*)

---

---

## II<sup>o</sup> INSTRUCTION.

LE SAINT-ESPRIT, SOURCE DE NOTRE SANCTIFICATION.  
DONS DU SAINT-ESPRIT.

—  
EXORDE.

1. Nous avons parlé dans la précédente instruction du nom et de la divinité du Saint-Esprit.

Il n'y a point dans les créatures de fécondité analogue à celle dont l'Esprit-Saint est le fruit, puisqu'il procède, non par voie de génération, mais par voie de volonté. C'est pourquoi, avons-nous dit, il n'a pas de nom propre qui caractérise sa manière de procéder du Père et du Fils ; nous nous contentons de le désigner par un nom commun, par le nom d'Esprit-Saint.

Ce nom toutefois indique fort bien ce qu'il est par rapport à nous, c'est-à-dire, le principe et l'auteur de notre vie spirituelle.

Quant à sa nature, la foi nous apprend qu'il est un même Dieu avec le Père et le Fils, et qu'il a pour propriété distinctive de procéder de l'un et de l'autre comme d'un principe unique. « Le Père, dit le Symbole de saint Athanase, n'a été ni fait, ni créé, ni engendré par aucune des deux autres

personnes. Le Fils tire son origine du Père seul, non pas qu'il ait été fait ou créé, mais il est engendré de lui. Le Saint-Esprit tire la sienne du Père et du Fils ; il n'a point été fait, ni créé, ni engendré ; il procède simplement des deux. *Pater à nullo est factus, nec creatus, nec genitus. Filius à Patre solo est, non factus, nec creatus, sed genitus. Spiritus Sanctus à Patre et Filio, non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens.* »

Nous vous avons exposé quelques preuves de la divinité du Saint-Esprit. Indiquée par le Symbole qui nous apprend à croire en lui comme au Père et au Fils, elle est attestée par les Ecritures qui tantôt lui donnent le nom de Dieu, tantôt l'adjoignent sans restriction au Père et au Fils comme leur étant égal, tantôt lui attribuent les perfections divines.

Mais cette divinité nous est surtout certifiée par l'enseignement de l'Eglise qui l'a constamment professée et qui a condamné comme hérétiques ceux qui ont osé la nier.

2. L'Esprit-Saint étant Dieu, nous ne pouvons découvrir toutes les richesses de son être qui sont infinies ; mais s'il ne nous est pas donné de les contempler dans leur source, nous pouvons du moins en admirer l'effusion dans les dons qu'il communique aux hommes.

C'est par là surtout qu'il se rend accessible à notre intelligence et qu'il attire à lui notre cœur.

Je me propose donc dans cet entretien, première-

rement, de vous montrer que l'Esprit-Saint est la source de tout bien ; puis j'entrerai dans le détail de ses principaux dons.

Commençons par invoquer sa grâce, en lui disant avec l'Eglise : « Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende. Venez, Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles et allumez-y le feu de votre amour. »

#### PREMIER POINT.

3. L'Écriture nous présente l'Esprit-Saint comme l'auteur spécial de certains effets admirables et de certains dons excellents.

À l'origine du monde, nous le voyons planer, pour ainsi dire, sur les eaux qui enveloppaient le globe, comme pour communiquer à la terre sa fécondité merveilleuse et aux eaux la vertu de régénérer les hommes par le Baptême.

Dans la suite des temps, il inspire les prophètes chargés d'annoncer le Rédempteur futur et de lui préparer les voies.

Au moment marqué pour son avènement, il préside au mystère de l'Incarnation ; c'est par son opération que le Verbe est conçu dans le sein virginal de Marie.

Au baptême de Jésus-Christ, il repose sur sa tête en forme de colombe, pour montrer que le Sauveur en tant qu'homme était rempli de la plénitude de ses grâces. De même qu'il avait présidé aux prophéties de l'Ancien Testament, il préside aussi

à l'apostolat du Nouveau. Au jour de la Pentecôte, il descend sur les Apôtres en forme de langues de feu, les embrase de charité, leur communique le don des langues, afin qu'ils puissent aller prêcher à toutes les nations, selon l'ordre de Jésus-Christ.

Enfin, il répand ses dons avec éclat sur les premiers fidèles, pour qu'ils rendent à la divinité de l'Évangile un témoignage d'autant plus convaincant qu'il était accompagné de prodiges.

L'Écriture nous le montre encore comme l'auteur de notre sanctification dans les sacrements. Il nous purifie au Baptême de la tache du péché originel et fixe sa demeure dans nos âmes, au point que l'Apôtre nous appelle ses temples. Dans la confirmation, il imprime en nous la marque du parfait chrétien et se donne lui-même avec tous ses dons. Si la charité règne en nous, c'est par l'Esprit-Saint, dit l'Apôtre, que Dieu la répand dans nos cœurs.

Faut-il conclure de là qu'il opère seul toutes ces merveilles à l'exclusion des deux autres personnes de la sainte Trinité? Non sans doute; car, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, toute action de la Divinité qui a son effet et son terme hors d'elle-même est commune aux trois personnes; l'une n'agit pas sans l'autre, l'une n'y a pas plus de part que l'autre.

4. On attribue cependant d'une manière plus spéciale au Saint-Esprit plusieurs opérations divines, quoique communes aux trois personnes; ce

sont celles où la bonté de Dieu se manifeste avec plus d'éclat, comme par exemple dans l'Incarnation du Verbe.

Et pourquoi lui attribue-t-on les œuvres qui ont ce caractère?

Pour nous faire comprendre que la source dont elles émanent, c'est l'amour même de Dieu envers nous.

L'Esprit-Saint en effet est la bonté et l'amour par essence. Il procède de la volonté tout enflammée d'amour du Père et du Fils. C'est là ce qui le distingue et en fait une personne à part.

Or, quel est le propre de la bonté? N'est-ce pas de faire du bien, de donner et de donner libéralement, gratuitement, sans espoir de récompense?

Telle est la nature du Saint-Esprit. Voilà pour quelle raison tout ce qui porte une empreinte particulière de bonté et d'amour dans les œuvres divines lui est spécialement approprié. De là vient aussi qu'il est appelé le don de Dieu : « *Altissimi donum Dei.* » C'est-à-dire, le don par excellence, celui qui renferme tous les autres dons.

5. Nous avons ici une réflexion importante à faire : Si le Saint-Esprit est le principe et la source de tous les dons de Dieu, c'est donc à sa libéralité que nous sommes redevables de toutes les grâces et de tous les biens dont Dieu nous a comblés. « Et qu'avez-vous, dit l'Apôtre, que vous n'avez reçu? *Quid autem habes quod non acceperis?* » (I *Corinth.* IV.)

Mais si nous avons tout reçu, ne devons-nous pas rapporter fidèlement à Dieu tout ce que nous sommes? Ne devons-nous pas reconnaître que, n'ayant rien de nous-mêmes, nous n'avons aucun sujet de nous glorifier? « Quod si accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis? Si vous avez tout reçu, dit l'Apôtre, d'où vient que vous vous glorifiez comme si vous aviez tout de vous-même? » (*Ibid.*)

O grande vérité trop souvent oubliée! Nous nous estimons nous-mêmes et nous voulons qu'on nous estime, comme si nous possédions en propre les biens et les avantages que Dieu nous a départis; nous nous en prévalons pour nous élever au-dessus des autres et exiger leurs hommages. L'un est fier de ses richesses, l'autre de sa force, l'autre de sa science et de ses talents. Nous recherchons la gloire; nous voulons être loués et applaudis. Qui-conque ne reconnaît pas notre mérite ou ne semble pas partager la bonne opinion que nous avons de nous-mêmes, devient notre ennemi.

D'où vient ce désordre? De cette vanité aveugle qui nous empêche de voir notre néant et qui nous fait considérer les dons de Dieu comme notre propriété. Est-il cependant une usurpation plus manifeste, une injustice plus criante?

Cessons de dérober à Dieu l'unique fruit qu'il attend de ses dons, qui est sa gloire. Avouons au contraire en toute humilité, que si nous avons quelque bien, il lui appartient tout entier. Témoi-



gnons-lui-en la plus sincère et la plus vive reconnaissance.

## SECOND POINT.

6. Descendons maintenant quelque peu dans le détail des effets que produit le Saint-Esprit.

« Ejus sapientiâ conditi sumus et providentiâ gubernamur. Nous avons été créés par sa sagesse et c'est sa providence qui nous gouverne, » dit la sainte Eglise. Mais pour ne pas répéter ici ce qui a été dit au premier et au second article du Symbole, arrêtons-nous seulement à l'œuvre de la sanctification des hommes qui lui est spécialement attribuée.

Nous avons vu dans l'entretien précédent que c'est pour cette raison qu'on le nomme l'Esprit-Saint, l'Esprit vivifiant et l'Esprit sanctificateur. Il est la vie spirituelle de nos âmes.

C'est ce que témoigne le prophète Ezéchiel, quand il dit au nom de Dieu : « Je vous donnerai mon Esprit, et vous vivrez. Dabo vobis Spiritum, et vivetis. » (*Ezech. xxvii.*)

Il y a deux sortes de vies en nous : l'une est la vie du corps, qui résulte de son union avec l'âme; l'autre est la vie de l'âme, qui résulte de son union avec Dieu.

Or, de même que dans la création Dieu a animé le corps de l'homme par le souffle de sa bouche : « Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ et factus est homo in animam viventem ; » (*Genes. ii.*) de

même, c'est par le souffle de son divin Esprit, qu'il nous donne la vie de l'âme. Le corps meurt dès que l'âme en est séparée ; notre âme meurt aussi à la vie surnaturelle et divine, dès que le Saint-Esprit cesse de l'animer.

Le Saint-Esprit est donc l'auteur de notre vie spirituelle ou de notre sanctification.

7. Mais précisons encore mieux les effets qu'il opère en nous.

Les opérations qui sont éminemment propres au Saint-Esprit, ce sont les sept dons qu'énumère le prophète Isaïe : « l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et l'esprit de crainte du Seigneur. (*Isa. xi.*)

Disons quelque chose de ces différents dons.

Par le don de sagesse, on entend une lumière et une onction surnaturelle qui nous fait goûter les choses divines et nous détache de celles de la terre.

Ornée de ce don, l'âme voit clairement la vanité et le néant de tout ce qui passe, et concevant un généreux mépris du monde, elle n'aspire qu'aux biens éternels.

Voilà ce qui a déterminé un si grand nombre d'âmes à renoncer aux richesses, aux plaisirs et aux honneurs du siècle, pour embrasser la perfection évangélique.

8. Le don d'intelligence nous aide à entendre les

mystères de la foi autant qu'il est possible ici-bas. Sans nous en donner la claire vision, ce qui est réservé à la patrie céleste, il nous en découvre les beautés, nous en fait admirer l'harmonie, nous en fait apercevoir les convenances.

Ce don est la récompense de l'humilité et de la pureté de cœur. « Je vous rends grâces, ô mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, disait le Sauveur, parce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits. Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc à sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. » (*Matth. XI.*) « Heureux, disait-il encore, ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu ! Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt ! » (*Ibid. v.*)

L'âme pure voit déjà Dieu dès cette vie ; oui, tout invisible qu'il est, elle le contemple des yeux de la foi, et perce les voiles obscurs qui environnent les mystères. De quelles ravissantes lumières une sainte Thérèse, un saint Ignace de Loyola, un saint Philippe de Néri et tant d'autres saintes âmes n'ont-elles pas été favorisées dès ce monde ? Ne voyons-nous pas encore souvent des personnes simples et sans lettres parler de Dieu et des choses divines d'une manière sublime ?

Voilà le don d'intelligence.

9. Le don de conseil nous fait discerner en toute circonstance le parti le plus avantageux à la gloire de Dieu et au salut de notre âme.

Le don de science nous apprend ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter pour arriver sûrement au ciel.

Par ces deux dons, le Saint-Esprit se fait notre conseiller et notre guide au milieu des ténèbres de cette vie ; il est comme le pilote qui dirige notre navire vers le port de la bienheureuse éternité.

Mais de quoi nous serviraient le discernement et la science, si nous étions abandonnés à notre faiblesse ? Je vois le bien et je l'aime, disait un ancien, et je suis entraîné au mal.

...Video meliora proboque,

Deteriora sequor.

C'est pourquoi l'Esprit-Saint y joint le don de force, qui nous donne l'énergie nécessaire pour surmonter les difficultés du salut.

Ce don éclata d'une manière merveilleuse dans les apôtres et les martyrs. Revêtus de la force d'en haut, avec quel courage et quelle générosité ne les a-t-on pas vus confesser Jésus-Christ, malgré les persécutions et les tourments ? C'est par cette force divine que les saints ont triomphé du monde, que tant de vierges ont conservé sans tache le lis de la pureté au milieu de la corruption du siècle.

Oh ! demandons-le instamment, ce don précieux ; car si de nos jours la foi n'a plus d'épreuves sanglantes ni de persécutions ouvertes à redouter, à combien de dangers n'est-elle pas exposée à

cause de la licence des doctrines et des mœurs ? Que de fois aussi ne sommes-nous pas en danger de succomber au respect humain ?

10. Le sixième don de l'Esprit-Saint est le don de piété qui nous fait embrasser avec plaisir et avec facilité tout ce qui est du service de Dieu.

La piété nous inspire un grand amour pour la prière ; elle nous fait trouver notre consolation et notre bonheur dans l'accomplissement fidèle des devoirs de la religion ; elle nous donne un goût particulier pour la fréquentation des sacrements, des saints offices et des cérémonies de l'Eglise.

Enfin le septième don du Saint-Esprit est celui de la crainte de Dieu.

Ce don n'est pas cette crainte servile qui regarde Dieu comme un juge sévère, et qui fait éviter le péché de peur surtout d'encourir l'enfer ; non, mais c'est cette crainte filiale qui est un mélange de respect et d'amour, et qui nous fait appréhender de déplaire à Dieu notre Père.

11. Tels sont les dons du Saint-Esprit. On les appelle quelquefois simplement le Saint-Esprit.

De là cet avis de saint Augustin : Quand l'Écriture nomme le Saint-Esprit, il faut faire attention, si c'est de la troisième personne de la sainte Trinité, ou de ses opérations seulement qu'elle entend parler. Ainsi par exemple, quand l'apôtre saint Paul nous exhorte à ne pas éteindre l'esprit saint en nous : « Spiritum nolite extinguere » il veut

dire par là simplement que nous ne devons pas étouffer ses inspirations et résister à ses lumières ; il ne s'agit pas dans ce passage de la personne même du Saint-Esprit. Entre les deux choses, il y a une distance infinie, puisque c'est la distance même qui existe entre la créature et le créateur.

42. A quoi servent les dons du Saint-Esprit ? demandera-t-on.

Ils servent à deux fins : premièrement, nous y puisons les règles de la vie chrétienne. C'est ce qui ressort clairement de ce que nous en avons dit. Secondement, ils sont comme des marques au moyen desquelles nous pouvons savoir si l'Esprit-Saint habite en nous.

Quand on voit une âme sérieusement occupée de la grande affaire du salut, éloignée des vains plaisirs du monde, aimant ses devoirs, s'y montrant fidèle sans affectation, mais aussi sans respect humain ; une âme qui a horreur du péché et qui regarde l'offense de Dieu comme le plus grand des malheurs ; enfin qui fait ses délices de la prière et de la sainte communion ; cette âme possède au dedans d'elle-même un témoignage consolant de la présence du Saint-Esprit. « Si quelqu'un m'aime, dit Jésus-Christ, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera aussi, et nous viendrons à lui, et nous établirons en lui notre demeure. Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus. » (*Joan. xiv.*)

13. Mais parmi tous les dons du Saint-Esprit, le plus digne de notre admiration et de nos vœux, c'est la grâce sanctifiante.

On appelle ainsi la grâce qui nous rend justes et saints devant Dieu. Cette grâce est comme un sceau divin dont le Saint-Esprit nous marque et par lequel il nous donne le gage du bonheur céleste.

Rien de plus précieux que la grâce sanctifiante. Elle nous unit à Dieu par les liens de la charité ; elle nous enflamme d'un vif sentiment de piété ; elle nous fait embrasser une vie nouvelle ; elle nous rend participants de la nature divine ; enfin elle nous fait mériter le titre et la qualité d'enfants de Dieu.

« Si dederit homo omnem substantiam domus suæ pro dilectione, quasi nihil despiciet eam. Quand l'homme échangerait toute sa fortune pour l'amour de Dieu, il l'aurait acquis pour rien. » (*Cantic. VIII.*) Ainsi parle le sage Salomon.

#### CONCLUSION.

14. Apprenons à estimer les dons de l'Esprit-Saint ; apprenons à estimer la grâce. Voilà les vrais biens, voilà les vraies richesses. Qu'importent les grandeurs et les trésors de la terre ? qu'importent la gloire et la réputation ? qu'importent la faveur, les talents, la science, l'habileté ? Si nous ne sommes pas les amis de Dieu, si nous ne possé-

dons pas sa grâce, de quoi tout cela nous servira-t-il au dernier jour ?

C'est ce qui inspirait à saint Ignace de Loyola cette belle prière : « Amorem tui solum cum gratia tua mihi dones, et dives sum satis. Donnez-moi seulement votre amour et votre grâce, et je suis assez riche ! »

Veni, Creator Spiritus,  
Mentes tuorum visita,  
Imple superna gratia  
Quæ tu creasti pectora.

Venez donc, Esprit Créateur, visitez notre âme et remplissez de la grâce céleste les cœurs que vous avez créés.

Qui diceris Paraclitus,  
Altissimi donum Dei,  
Fons vivus, ignis, charitas  
Et spiritalis unctio...

Accende lumen sensibus,  
Infunde amorem cordibus,  
Infirma nostri corporis  
Virtute firmans perpeti.

Vous êtes appelé le Consolateur, le don du Dieu Très-Haut, la source vive, le feu divin, la charité et l'onction spirituelle, allumez votre lumière dans notre intelligence, répandez votre amour dans nos cœurs, fortifiez notre chair fragile par une assistance continuelle. Ainsi soit-il.



## NOTES.

—

## I.

Considerare debemus, nomine Spiritus sancti nonnunquam dona spiritalis gratiæ nuncupari. Nam legimus in libro Regum : Cum esset Helias divino munere transferendus, et discipulo, priusquam tolleretur, dedisset fiduciam postulandi quod vellet, ille spiritum, quem Helias acceperat duplicem, sibi postulavit attribui. Ubi utique intelligimus Spiritus nomine donum spiritalis gratiæ designari. Neque enim substantia Spiritus sancti potest vel augeri vel minui, qui sicut est sine initio et sine termino sempiternus, sic est sine augmento detrimentoque perfectus.

Cujus tamen dona, secundum ipsius imperscrutabilem atque irreprehensibilem voluntatem, sicut in hominibus posse augeri credimus, sic in eis posse minui non negamus. Nam cum dona sunt Spiritus sancti, charitas, gaudium, pax, longanimitas, bonitas, benignitas, fides, modestia, continentia : Et cum alii per Spiritum sermo sapientiæ, alii autem sermo scientiæ secundum eundem Spiritum, alteri fides in eodem Spiritu. Hæc tamen omnia possunt in hominibus et augeri et minui. Unde est illud, quod ipsi Apostoli augmentum fidei sibi à Domino postulant condonari, dicentes : Domine, auge nobis fidem. In charitate quoque nos crescere, ipse beatus demonstrat Apostolus, qui ait : Veritatem autem facientes in charitate, crescimus in illo per omnia. Quomodo autem in charitate crescimus, nisi

cum per dona gratiæ spiritualis crementum accipimus charitatis? Caritas enim Dei diffusa est in cordibus nostris, per Spiritum sanctum, qui datus est nobis. Hoc sentitur et de cæteris spiritualibus donis, quæ pro uniuscujusque captu, vel augeri vel minui dicuntur in nobis. Quoniam talium crementa detrimentaque charismatum, secundum id dicuntur, quod quibusdam seu plus seu minus insunt : non quod in se vel augeri vel minui possunt. Nam et sol tantus cum videtur ab oculis sanis, quantus ; cum videtur a sauciis, nec ipse minuitur, cum minus ab oculis turbatis percipitur, nec augetur cum amplius oculis sanis infunditur. Quia diversitas illa visionis, non ex diversitate solis evenit, sed in diversitate sanitatis infirmatisque consistit. Et quamvis unum minus, alterum magis illuminet, ipse tamen unum atque idem in se lumen habet, quod unus minus, alter amplius videt. Sic etiam Spiritu sancto, in se sine augmento ac detrimento immutabiliter permanente, duplicem sibi Elisens Spiritum poposcit, in eo quod augmentum spiritualis gratiæ postulavit. (*S. Fulgent. lib. 2 ad Monimum cap. 7 et 8.*)

## II. UTRUM CONVENIENTER SEPTEM DONA SPIRITUS SANCTI ENUMERENTUR ?

Videtur quod inconvenienter septem dona Spiritus sancti enumerentur. In illa enim enumeratione ponuntur quatuor pertinentia ad virtutes intellectuales, scilicet sapientia, intellectus, scientia et consilium, quod pertinet ad prudentiam ; nihil autem ibi ponitur quod pertineat ad artem, quæ est quinta virtus intellectualis ; similiter etiam ponitur aliquid pertinens ad justitiam, scilicet pietas, et aliquid pertinens ad fortitudinem, scilicet fortitudinis donum : nihil autem ponitur ibi pertinens ad temperantiam : Ego insufficienter enumerantur dona.

Præterea, pietas pars est justitiæ, sed circa fortitudinem non ponitur aliqua pars ejus, sed ipsa fortitudo : ergo non debuit poni pietas, sed ipsa justitia.

Præterea, virtutes theologicæ maxime ordinant nos ad Deum : cum ergo dona perficiant hominem secundum quod movetur à Deo, videtur quod debuissent poni aliqua dona pertinentia ad Theologicas virtutes.

Præterea, sicut Deus timetur, ita etiam amatur, et in ipsum aliquis sperat, et de eo delectatur : amor autem, spes et delectatio sunt passiones condivisæ timori. Ergo sicut timor ponitur donum, ita et alia tria debent poni dona.

Præterea, intellectui adjungitur sapientia quæ regit ipsum, fortitudini autem consilium, pietati vero scientia : ergo timori debuit addi aliquod donum directivum. Inconvenienter ergo septem dona Spiritus sancti enumerantur.

Sed in contrarium est auctoritas scripturæ Isai. II.

#### CONCLUSIO.

Septem sunt Spiritus sancti dona, quibus homo tam in ratione, quam in appetitu perficitur ad virtutum opera consummanda, donum scilicet sapientiæ, intellectus, consilii, fortitudinis, scientiæ, pietatis, et timoris.

Respondeo dicendum, quod sicut dictum est (art. 3.) dona sunt quidam habitus perficientes hominem ad hoc quod prompte sequatur instinctum Spiritus sancti, sicut virtutes morales perficiunt vires appetitivas ab obediendum rationi : sicut autem vires appetitivæ natæ sunt moveri per instinctum Dei, sicut a quadam superiori potentia ; et ideo in omnibus viribus hominis, quæ possunt esse prin-

cipia humanorum actuum, sicut sunt virtutes, ita etiam sunt dona, scilicet in ratione, et in vi appetitiva. Ratio autem est speculativa et practica, et in utraque consideratur apprehensio veritatis, quæ pertinet ad inventionem et iudicium de veritate. Ad apprehensionem igitur veritatis perficitur speculativa ratio per intellectum, practica vero per consilium : ad recte autem iudicandum speculativa quidem per sapientiam, practica vero per scientiam perficitur. Appetitiva autem virtus in his quidem quæ sunt ad alterum, perficitur per pietatem : in his autem quæ sunt ad seipsum, perficitur per fortitudinem contra timorem periculorum : contra concupiscentiam vero inordinatam delectabilium, per timorem, secundum illud Proverb. 16. In timore Domini declinat omnis a malo. Et in Psalm. 118. Confige timore tuo carnes meas, a iudiciis enim tuis timui. Et sic patet, quod hæc dona extendunt se ad omnia, ad quæ se extendunt virtutes, tam intellectuales, quam morales.

Ad primum ergo dicendum, quod dona Spiritus sancti perficiunt hominem in his quæ pertinent ad bene vivendum, ad quæ non ordinatur ars, sed ad exteriora factibilia ; est enim ars ratio recta non agibilia, sed factibilia, ut dicitur in sexto, et hic (cap 5.) Potest tamen etiam dici, quod quantum ad infusionem donorum ars pertinet ad Spiritum sanctum, qui est principaliter movens, non autem ad homines, qui sunt quædam organa ejus dum ab eo moventur. Temperantiæ autem respondet quodammodo donum timoris : sicut enim ad virtutem temperantiæ pertinet secundum ejus propriam rationem ut aliquis recedat a delectationibus pravis propter bonum rationis, ita ad donum timoris pertinet, quod aliquis recedat a delectationibus pravis propter Dei timorem.

Ad secundum dicendum, quod nomen justitiæ imponitur a rectitudine rationis, et ideo nomen virtutis est conve-

nientius quam nomen doni : sed nomen pietatis importat reverentiam, quam habemus ad patrem, et ad patriam : Et quia pater omnium Deus est, etiam cultus Dei pietas nominatur, ut August. dicit 10. de civit. Dei (cap. 4.) Et ideo convenienter donum quo aliquis propter reverentiam Dei bonum operatur ad omnes, pietas nominatur.

Ad tertium dicendum, quod animus hominis non movetur a Spiritu sancto, nisi ei secundum aliquem modum uniatur : sicut instrumentum non movetur ab artifice, nisi per contactum, aut per aliam aliquam unionem. Prima autem unio hominis est per fidem, spem et charitatem, unde istæ virtutes præsupponuntur ad dona, sicut radices quædam donorum. Unde omnia dona pertinent ad has tres virtutes, sicut quædam derivationes prædictarum virtutum.

Ad quartum dicendum, quod amor, spes et delectatio habent bonum pro objecto, summum autem bonum Deus est : unde nomina harum passionum transferuntur ad virtutes theologicas, quibus anima cunjugitur Deo. Timoris autem objectum est malum quod Deo nullo modo competit. Unde non importat conjunctionem ad Deum, sed magis recessum ab aliquibus rebus, propter reverentiam Dei. Et ideo non est nomen virtutis theologicæ, sed doni, quod eminentius retrahit a malis, quam virtus moralis.

Ad quintum dicendum, quod per sapientiam dirigitur et hominis intellectus, et hominis affectus : et ideo ponuntur duo correspondentia sapientiæ, tanquam directiva : ex parte quidem intellectus donum intellectus, ex parte autem affectus donum timoris. Ratio enim timendi Deum præcipuè sumitur ex consideratione excellentiæ divinæ, quam considerat sapientia. (*S. Thom. 1. 2. q. 58. art. iv.*)

---

---

## IX<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO SANCTAM ECCLESIAM CATHOLICAM,  
SANCTORUM COMMUNIONEM.

---

### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

SIGNIFICATION DU MOT ÉGLISE. — DIVERS NOMS DE L'ÉGLISE.

---

#### EXORDE.

1. Le neuvième article du Symbole nous propose d'abord à croire la sainte Eglise catholique.

Deux considérations montrent l'importance de cet article.

Premièrement, au témoignage de saint Augustin, l'établissement et les destinées de l'Eglise ont été prédits par les prophètes d'une manière plus claire que la mission même de Jésus-Christ. Ils prévoyaient que l'article de l'Eglise rencontrerait plus de contradicteurs que celui de la rédemption. En effet, combien n'y a-t-il pas eu d'imposteurs qui, semblables au singe qui contrefait l'homme, ont osé s'arroger le nom de catholiques et prétendu former seuls la véritable Eglise ?

Il importe de confondre leur orgueil et de découvrir leur malice ; première raison qui nous engage à traiter ce point avec tout le soin possible.

Une seconde raison en relève encore l'importance, c'est que si nous connaissons bien l'Eglise, si nous avons soin d'imprimer fortement dans notre cœur sa divine autorité, nous serons pour toujours à l'abri des séductions de l'hérésie.

En quoi consiste en effet le crime d'hérésie ?

Ce n'est pas précisément dans une opinion erronée en matière de foi, mais dans l'obstination avec laquelle on s'y attache, au mépris de l'autorité de l'Eglise.

Un fidèle, instruit de la vérité de l'Eglise, et persuadé que son enseignement est celui de Jésus-Christ lui-même, ne saurait s'abandonner à une telle obstination ; il aura toujours une horreur profonde pour les artifices et les mensonges de l'incrédulité ; il persévèrera dans la foi jusqu'à son dernier soupir.

2. L'article de l'Eglise est intimement lié à ce que nous avons dit dans les deux instructions précédentes. Nous y avons montré que le saint Esprit est la source de toute sainteté. L'existence de l'Eglise n'a point d'autre but que la sanctification des hommes, et c'est de l'Esprit-Saint qu'elle reçoit toute sa sainteté.

Dans cet entretien, nous nous bornerons à vous exposer la signification du mot *Eglise* et des

différentes dénominations qui servent à désigner l'Eglise.

PREMIER POINT.

3. Le mot Eglise est d'origine grecque. Les Latins l'ont adopté dans leur langue, et depuis la publication de l'Évangile, il a été appliqué aux choses saintes.

Ce mot, Eglise, dans son acception primitive, signifie la même chose que : *appel* ou *convocation*. Comme une convocation a pour but et pour effet de former une réunion, une assemblée, on a donné ensuite le nom d'Eglise à toute assemblée ou réunion, sans aucun égard pour les sentiments religieux de ceux qui en faisaient partie. Aussi, aux Actes des apôtres, un magistrat de la ville d'Ephèse, s'adressant au peuple dans une émeute qu'il venait d'apaiser : « Si vous avez quelque autre sujet de plainte, lui dit-il, on pourra y faire droit dans une église ou assemblée légitime. Si quid autem alterius rei quæritis, in legitima ecclesia poterit absolvi. » (*Act. XIX.*)

Ce magistrat donna donc le nom d'église légitime à une assemblée d'hommes qui adoraient la déesse Diane.

Si une réunion d'idolâtres a reçu le nom d'église, il n'est pas surprenant que le Psalmiste ait aussi appelé église, une assemblée composée de pécheurs et de méchants : « J'ai détesté, dit-il, l'église des méchants et je n'ai point siégé parmi les im-



pies. *Odivi ecclesiam malignantium et cum impiis non sedebo.* » (*Ps. xxv.*)

4. Mais venons-en à la signification toute religieuse de ce nom d'Eglise sous l'Évangile.

L'usage n'a pas tardé à consacrer ce terme pour désigner les assemblées particulières des fidèles et la société chrétienne tout entière.

Par l'Eglise, on entend donc, dans le langage chrétien, la société de ceux qui ont été appelés par la foi à la lumière de la vérité et à la connaissance de Dieu ; la société de ceux qui ont renoncé aux ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, pour adorer en toute sincérité et servir de tout leur cœur le Dieu vivant et véritable. En un mot, l'Eglise, comme dit saint Augustin, c'est le peuple fidèle répandu dans tout l'univers. *Ecclesia est populus fidelis per universum orbem dispersus.* »

5. De grands mystères sont renfermés dans ce nom d'Eglise.

Nous venons de dire que ce mot signifie primitivement, *appel, convocation*. Qui ne se rappelle aussitôt, à cette parole, qu'il est redevable à la bonté divine d'avoir été appelé et attiré à la foi ? Qui ne comprend que l'origine de l'Eglise est toute différente de celle des sociétés humaines ? Celles-ci ont pour fondement la sagesse et la prudence humaine ; celle-là a été établie par la sagesse et la volonté de Dieu.

Nous avons eu le bonheur de naître dans le sein

de l'Eglise ; mais nos ancêtres étaient païens. Comment ont-ils été transférés des ténèbres de l'idolâtrie à la lumière admirable de l'Évangile ? Comment sont-ils devenus chrétiens ? Ils ont été appelés à la foi par la grâce de Dieu ; ils y ont été appelés extérieurement par la voix et la prédication des hommes apostoliques qui les ont évangélisés ; ils y ont été appelés intérieurement par la voix de l'Esprit-Saint qui seul a le pouvoir de toucher les cœurs.

6. Mais il y a quelque chose de plus dans ce nom d'Eglise, en tant qu'il signifie appel, convocation.

Outre le principe de notre vocation à la foi, qui est la miséricorde de Dieu, il nous en indique encore très-bien le but et la fin. Ce but, cette fin, c'est la connaissance et l'acquisition des biens éternels. Voilà pourquoi en effet le Seigneur a daigné nous appeler à la foi. Nous comprendrons cette signification du nom d'Eglise, si nous comparons avec ce nom celui que portait autrefois la société des fidèles. La société des fidèles, sous la loi de Moïse, ne s'appelait pas l'Eglise, mais la Synagogue, mot qui veut dire *rassemblement, congrégation, attrouplement*.

Mais pourquoi lui donnait-on ce nom ? Parce que, selon la remarque de saint Augustin, semblable à un troupeau qu'on tient assemblé de force, le peuple Juif était conduit par l'attrait des récompenses temporelles et retenu dans le devoir par la crainte

des maux sensibles. Dieu le traitait en peuple charnel ; pour prix de sa fidélité, il lui promettait la rosée du ciel et la fertilité de la terre, la paix et les prospérités d'ici-bas ; il le menaçait, s'il était rebelle, de rendre le ciel comme d'airain, de frapper ses champs de stérilité, de déchaîner sur lui la famine, la peste et la guerre.

Telle était la sanction de la loi de Moïse. Jésus-Christ a scellé son Evangile d'une sanction bien différente. Il nous a appris à mépriser les choses terrestres et passagères pour ne tenir compte que de celles qui sont éternelles. Formé à son école divine, le peuple chrétien aspire aux récompenses du ciel et non aux bénédictions de la terre. S'il n'est pas insensible aux maux du temps, il redoute bien plus les peines de l'éternité.

C'est pourquoi il ne s'appelle plus la Synagogue, mais l'Eglise. L'Eglise respire la charité, tandis que la Synagogue était sous le joug de la crainte. Dieu y présidait en maître, il gouverne les chrétiens en père.

#### SECOND POINT.

7. Le nom d'Eglise n'est pas le seul en usage pour désigner la société des chrétiens ; elle porte encore plusieurs autres noms qui ne sont pas moins mystérieux.

L'apôtre saint Paul l'appelle la *maison de Dieu*, *l'édifice de Dieu*. Voici ce qu'il dit à Timothée :  
« Je vous écris, afin que si je tardais trop long-

temps, vous sachiez comment vous devez vous comporter dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité. Si tardavero, ut scias, quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna, et firmamentum veritatis. » (I *Tim.* III.)

Pourquoi l'Eglise est-elle appelée la maison de Dieu?

Parce qu'elle est comme une famille qui est gouvernée par un seul chef, et au sein de laquelle il y a communauté des biens spirituels. Le père de famille, c'est Dieu ; tous les fidèles sont ses enfants, et la charité qui règne entre eux, fait qu'ils s'entraident réciproquement par leurs prières et leurs bonnes œuvres, comme nous le dirons plus tard, en expliquant la Communion des saints.

8. On nomme encore l'Eglise le *bercaïl* ou le *troupeau* de Jésus-Christ.

Il est la porte qui donne entrée dans la bergerie. « Je suis la porte, dit-il ; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé, il ira et viendra, et il trouvera des pâturages. Ego sum ostium ; per me, si quis introierit, salvabitur, et ingredietur et egredietur, et pascua inveniet. » (*Joan.* X.)

Il est le pasteur, et nous chrétiens, nous sommes ses ouailles. « Je suis le bon Pasteur, dit-il, je connais mes brebis et mes brebis me connaissent. J'ai encore d'autres brebis qui ne font point partie de ce bercaïl ; il faut que je les amène ; elles entendront ma voix, et il n'y aura plus qu'un trou-

peau et qu'un pasteur. Ego sum Pastor bonus, et cognosco oves meas et cognoscunt me meæ... Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili; et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile et unus pastor. » (*Ibid.*)

Voilà la touchante image sous laquelle Jésus-Christ aime à se représenter à nos yeux. Qui n'est attendri en lisant la parabole de la brebis égarée que ce bon Pasteur va chercher dans le désert, au travers des ronces et des épines, et qu'il rapporte sur ses épaules au bercail?

C'est sous la même image qu'il confère le gouvernement de l'Eglise à saint Pierre. « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis, lui dit-il. Pasce agnos meos, pasce oves meas. » (*Joan. XXI.*)

De là vient que ceux qui ont la conduite des âmes sont aussi appelés du nom de pasteurs.

9. L'Eglise, c'est aussi l'épouse de Jésus-Christ.

L'Apôtre le dit aux Corinthiens : « Je vous ai fiancés à un époux unique, et mon désir est de vous offrir à Jésus-Christ comme une vierge sans tache. Despondi vos uni viro virginem castam exhibere Christo. » (*2 Corinth. XI.*)

Parlant aux Ephésiens et leur traçant les devoirs mutuels des époux : « Maris, aimez vos épouses, leur dit-il, comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle afin de la sanctifier, la purifiant par l'ablution de l'eau et la parole divine, afin de se donner une Eglise glorieuse qui n'a ni tache ni ride, ni autre défaut, mais qui est sainte et

immaculée. Viri diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea, ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ, ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata. » (*Ephes. v.*)

Il ajoute au sujet du mariage que c'est un grand sacrement, et il le relève si haut, parce qu'il est le symbole de l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise. « Sacramentum hoc magnum est ; ego autem dico in Christo et in Ecclesiâ. » (*Ibid.*)

C'est pour contracter cette alliance mystérieuse avec les hommes, que le Fils de Dieu est descendu sur la terre. Comme un autre Jacob, il est venu chercher une épouse dans un pays lointain, et il l'a rachetée au prix des plus rudes travaux et de sa vie même. Pouvait-il témoigner plus sensiblement son affection et sa tendresse pour les âmes, que de prendre à leur égard le titre et la qualité d'époux ?

40. Enfin, l'Eglise n'est pas seulement appelée l'épouse de Jésus-Christ ; elle est encore appelée son *corps*.

Sans doute elle ne constitue pas son corps naturel, mais elle est réellement son corps mystique. Il est notre chef, nous sommes ses membres. Dieu, dit l'Apôtre, a mis toutes choses sous les pieds de Jésus-Christ, et il l'a établi chef suprême de l'Eglise ; l'Eglise est son corps et sa plénitude. *Omnia subjecit sub pedibus ejus, et ipsum dedit*

caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius et plenitudo ejus. » (*Ephes. i.*)

Il parle dans le même sens dans sa lettre aux Colossiens. Ecrivant aux Romains, il développe ainsi sa pensée : « De même que notre corps est composé de plusieurs membres, et qu'il ne cesse pas d'être un, quoique les différents membres n'aient pas la même fonction ; de même, quelque nombreux que nous soyons, nous ne formons tous ensemble qu'un seul corps en Jésus-Christ, et nous sommes réciproquement membres les uns des autres. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent : ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra. » (*Rom. xii.*) « Oui, dit-il encore, nous sommes les membres de son corps, nous sommes de sa chair et de ses os. Membra sumus corporis ejus, de carne ejus et de ossibus ejus. » (*Ephes. v.*)

## CONCLUSION.

11. Enfants de l'Eglise, considérez donc quelle est la grandeur et la sainteté de votre vocation. Dieu vous a fait la grâce de naître dans un pays et de parents chrétiens. Dès les premiers siècles du christianisme, il a jeté un regard de miséricorde et de faveur sur nos provinces. Elles étaient plongées alors, comme le reste du monde païen, dans les plus épaisses ténèbres. Nos ancêtres courbaient la

tête et fléchissaient les genoux devant d'impures idoles ; ils joignaient aux superstitions insensées du paganisme, des mœurs qui font horreur ; ils baignaient les autels de leurs faux dieux du sang des victimes humaines ; ils étaient tombés dans la dégradation la plus profonde. Nous qui sommes leurs descendants, nous pouvions naître à cette époque de corruption et d'ignorance ; mais non, le Seigneur a fait luire sur nous le soleil de la vraie justice. De généreux apôtres sont venus en son nom annoncer la bonne nouvelle à nos aïeux, et avec la lumière de l'Évangile, parut bientôt un nouvel ordre de choses. A mesure que le règne de la religion s'étendit dans notre pays, la barbarie fit place à la civilisation. Depuis lors, la foi est devenue la portion la plus précieuse du patrimoine des familles. Nous l'avons héritée de nos pères, comme ils l'avaient reçue de leurs prédécesseurs.

En qualité de chrétiens, nous faisons partie de la famille de Dieu : « Vous n'êtes plus des hôtes et des étrangers, disait l'Apôtre, mais vous êtes les concitoyens des saints, les serviteurs de Dieu, vous avez été élevés sur le fondement des apôtres et des prophètes, vous êtes les pierres de cet édifice spirituel dont Jésus-Christ est la pierre angulaire. Fratres, jam non estis hospites, et advenæ : sed estis cives sanctorum, et domestici Dei : superædificati super fundamentum Apostolorum et Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu. » (*Ephes. II.*)



Le souverain Pasteur nous compte parmi les brebis de son bercail. Que dis-je ? Nous avons été fiancés à Jésus-Christ, nos âmes sont ses épouses, nous avons l'honneur d'être les membres de son corps.

Il n'a point encore fait cette grâce à toutes les nations de la terre. Combien d'hommes dans le monde qui ne le connaissent pas encore, hélas !

12. Mais si nous avons été les privilégiés, n'est-ce pas un motif pour nous montrer d'autant plus reconnaissants ?

Oh ! bénissons le Seigneur de nous avoir choisis et favorisés de préférence à tant d'autres qui, peut-être, eussent mieux profité que nous des lumières de l'Évangile. Ne laissons point passer un seul jour sans le remercier de nous avoir faits chrétiens. Correspondons par une vie sainte à la prédilection que Dieu nous a témoignée.

« Je vous en supplie, disait l'Apôtre aux premiers fidèles, conduisez-vous d'une manière digne de votre vocation, en pratiquant l'humilité, la douceur et la patience, en vous supportant mutuellement avec charité, et en mettant tous vos soins à conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix. Vous n'êtes qu'un seul corps ; ayez un même esprit, car vous êtes appelés aux mêmes espérances. Obsecro vos... ut digne ambuletis vocatione, qua vocati estis, cum omni humilitate, et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in charitate, solliciti servare unitatem spiritus

in vinculo pacis. Unum corpus, et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ. » *Ephes. iv.*)

« Je vous avertis donc, continue l'Apôtre, et je vous conjure par le Seigneur, de ne plus vivre désormais comme les païens, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées, qui ont l'esprit plein de ténèbres, qui sont éloignés de la vie de Dieu à cause de l'ignorance où ils sont et de l'aveuglement de leur cœur ; qui, s'abandonnant au désespoir, lâchent la bride à leurs passions et se plongent avec une ardeur insatiable dans toute sorte de désordres. Quant à vous, ce n'est pas ainsi que vous avez été instruits à l'école de Jésus-Christ. Au contraire, vous y avez été exhortés et vous avez appris, selon la vérité de sa doctrine, à dépouiller le vieil homme selon lequel vous viviez autrefois, qui vous égarait et vous corrompait. Renouvelez-vous donc dans l'intérieur de votre âme, et revêtez-vous de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans une justice et une sainteté véritable. Hoc igitur dico, et testificor in Domino, ut jam non ambuletis, sicut et gentes ambulantes, in vanitate sensus sui, tenebris obscuratum habentes intellectum, alienati a vita Dei, per ignorantiam quæ est in illis, propter cæcitatem cordis ipsorum. Qui desperantes, semetipsos tradiderunt impuditiæ, in operationem immunditiæ omnis, in avaritiam. Vos autem non ita didicistis Christum, si tamen illum audistis, et in ipso edocti estis, sicut

est veritas in Jesu. Deponere vos secundum pristinam conversationem veterem hominem, qui corrumpitur secundum desideria erroris. Renovamini autem spiritu mentis vestræ. Et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia, et sanctitate veritatis. » (*Ibid.*)

« Efforcez-vous donc de plus en plus, vous dirai-je avec le prince des apôtres, d'assurer votre vocation et votre élection par la pratique des bonnes œuvres. Quapropter, fratres, magis satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis. » (*2 Petr. 1.*)

---

## NOTES.

—

## I.

Obscurius dixerunt prophetæ de Christo, quam de Ecclesia : puto propterea quia videbant in spiritu contra Ecclesiam homines facturos esse particulas, et de Christo non tantam litem habituros, de Ecclesia magnas contentiones excitaturos. Ideo illud unde majores lites futuræ erant, planius prædictum illis voluit qui viderunt et foras fugerunt. Exempli gratia unum commemorabo : Abraham pater noster fuit non propter propaginem carnis, sed propter imitationem fidei. Justus et placens Deo, per fidem suscepit filium sibi promissum Isaac de Sara sterili uxore sua in senectute sua. Jussus est immolare Deo eundem filium, nec dubitavit, nec disceptavit, nec de jussu Dei disputavit, nec malum putavit quod jubere optimus potuit. Duxit filium suum ad immolandum, imposuit ei ligna sacrificii, pervenit ad locum, erexit dexteram ut percuteret : eo prohibente deposuit, quo jubente levaverat. Qui obtemperaverat, ut feriret, obtemperavit ut parceret : ubique obediens, nusquam timidus. Ut tamen impleretur sacrificium, et sine sanguine non discederetur : inventus est aries hærens in vepre cornibus, ipse immolatus est, peractum est sacrificium. Quære quid sit : Figura est Christi involuta sacramentis. Denique ut videatur discutitur, ut videatur pertractatur, ut quod involutum est evolvatur. Isaac tamquam filius unicus dilectus figuram habens filii

Dei, portans ligua sibi, quomodo Christus crucem portavit. Ille postremo ipse aries Christum significavit. Quid est enim hærere cornibus, nisi quodammodo crucifigi? Figura est ista de Christo. Continuo prædicanda erat Ecclesia, prænuntiato capite, prænuntiandum erat et corpus. Cœpit Spiritus Dei, cœpit Deus ad Abraham prædicare velle Ecclesiam, et tulit figuram. Christum figuratè prædicabat, Ecclesiam aperte prædicavit : ait enim ad Abraham, Quoniam obaudisti vocem meam, et non pepercisti filio tuo dilecto propter me, benedicens benedicam te, et implendo implebo semen tuum sicut stellas cœli, et sicut arenam maris, et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ. Et penè ubique Christus in aliquo involuto sacramento prædicatus est a prophetis, Ecclesia apertè : ut viderunt illam et qui futuri erant contra illam, et impleretur in eis ista nequitia, quam prædixit psalmus. Qui videbant me, foras fugerunt à me. Ex nobis exierunt, sed non sunt ex nobis. Hoc Apostolus Joannes de illis dixit. (*S. August. in Psalm. xxx. Enarratio.*)

## II.

De Spiritu sancto et Ecclesia recto ordine dictum in Symbolo. Ecclesia cœlestis terrenæ opitulatur. Cum autem de Jesu Christo Filio Dei unico Domino nostro, quod ad brevitatem confessionis pertinet, dixerimus, adjungimus sic credere nos et in Spiritum sanctum, ut illa Trinitas compleatur, quæ Deus est : deinde sancta commemoratur Ecclesia. Unde datur intelligi rationalem creaturam ad Jerusalem liberam pertinentem (*Galat. iv, 26*), post commemorationem Creatoris, id est summæ illius Trinitatis, fuisse subdendam. Quoniam quidquid de homine Christo dictum est, ad unitatem personæ Unigeniti pertinet. Rectus itaque confessionis ordo poscebat, ut Trinitati subjungere-tur Ecclesiam, tanquam habitatori domus sua, et Deo tem-

plum suum et conditori civitas sua. Quæ tota hic accipienda est, non solum ex parte qua peregrinatur in terris, a solis ortu usque ad occasum laudans nomen Domini (*Psal.* cxii, 3), et post captivitatem vetustatis cantans canticum novum; verum etiam ex illa quæ in cœlis semper, ex quo condita est, cohæsit Deo, nec ullum malum sui casus experta est. Hæc in sanctis Angelis beata persistit, et suæ parti peregrinanti sicut oportet opitulatur; quia utraque una erit consortio æternitatis et nunc una est vinculo charitatis, quæ tota instituta est ad colendum unum Deum. Unde nec tota, nec ulla pars ejus vult se coli pro Deo, nec cuiquam esse Deus pertinenti ad templum Dei, quod ædificatur ex diis quos facit non factus Deus. Ac per hoc Spiritus sanctus si creatura, non creator esset, profecto creatura rationalis esset: ipsa est enim summa creatura. Et ideo in Regula fidei non poneretur ante Ecclesiam; pertineret in illa ejus parte qui in cœlis est. Nec haberet templum, sed etiam ipse templum esset. Templum autem habet, de quo dicit Apostolus: Nescitis quia corpora vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis à Deo? De quibus alio loco dicit: Nescitis quia corpora vestra membra sunt Christi (*I. Cor.* vi. 19, 45)? Quomodo ergo Deus non est, qui templum habet? aut minor Christo est, cujus membra templum habet? Neque aliud templum ejus, aliud templum Dei est. Cum autem dicat Apostolus, nescitis quia templum Dei estis: quod ut probaret, adjecit. Et Spiritus Dei habitat in vobis (*Id.* iii, 46). Deus ergo habitat in templo suo, non solum Spiritus sanctus, sed etiam Pater et Filius, qui etiam de corpore suo, per quod factus est caput Ecclesiæ, quæ in hominibus est, ut sit ipse in omnibus primatum tenens, (*Coloss.* i, 48), ait, solvite templum hoc, et in triduo suscitabo illud (*Joan.* ii, 49). Templum ergo Dei, hoc est totius summæ Trinitatis, sancta est Ecclesia, scilicet universa in cœlo et in terra.

Sed de illa quæ in cœlo est, affirmare quid possumus, nisi quod nullus in ea malus est, nec quisquam deinceps inde cecidit aut casurus est, ex quo Deus Angelis peccantibus non pepercit, sicut scribit Apostolus Petrus; sed carceribus caliginis inferni retrudens tradidit in iudicio puniendos reservari (II *Petr.* II, 4. *S. August. Enchiridion. cap. 56 et 57*).



II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

## DES DIFFÉRENTES PARTIES DONT SE COMPOSE L'ÉGLISE.

## EXORDE.

1. Je me suis borné, dans le dernier entretien, à vous exposer la signification du nom d'Eglise et des autres noms sous lesquels on désigne la société des vrais fidèles.

Ainsi que nous l'avons vu, ce nom seul d'Eglise nous fait déjà entendre l'origine et la fin toute céleste de la société religieuse fondée sur la terre par Jésus-Christ. Bien différente des sociétés humaines, l'Eglise est l'œuvre de Dieu. Il invite toutes les nations à y entrer ; il les y attire par la voix des prédicateurs et par l'attrait intérieur de sa grâce. Le but de cette société est tout spirituel ; elle a pour fin de conduire les hommes au salut éternel. A ce propos, je vous ai montré la différence qui existe entr'elle et la Synagogue. Celle-ci était régie par une loi de crainte ; elle proposait aux juifs les peines et les récompenses de cette vie. L'Eglise au contraire vit sous la loi d'amour proclamée par Jésus-Christ, et son divin Maître lui a appris à élever ses espérances et ses désirs vers les biens éternels.



Vous avez pu juger combien elle est chère au cœur de Dieu par les beaux titres qu'elle porte. Elle est appelée tantôt la maison ou la famille de Dieu, tantôt le bercail de Jésus-Christ, tantôt sa fiancée et son épouse, très-souvent enfin son corps mystique.

Que peut-on dire de plus à sa louange et à sa gloire ?

2. Pour mieux connaître sa nature, ses propriétés, les dons et les grâces dont elle est enrichie, nous allons maintenant envisager les diverses parties dont elle se compose.

Cette considération n'ajoutera pas peu à l'estime que nous devons avoir pour l'Eglise et à la reconnaissance que nous devons à Dieu pour son établissement.

Voyons donc dans cette instruction, premièrement, comment on divise l'Eglise, secondement, de quels éléments elle se compose sur la terre, et troisièmement, quelle est l'extension que l'usage a donnée au nom d'Eglise.

#### PREMIER POINT.

3. L'Eglise se divise en trois parties : l'une s'appelle l'Eglise triomphante, l'autre, l'Eglise militante ; la troisième qui est intermédiaire entre les deux, s'appelle l'Eglise souffrante ; c'est le purgatoire. Nous en avons déjà parlé dans une autre occasion ; c'est pourquoi nous ne nous occuperons ici que des deux premières.

Par l'*Eglise triomphante*, on entend cette société brillante et fortunée des anges et des saints qui, vainqueurs du monde, de la chair et du démon, et dégagés des misères de cette vie, jouissent en paix de la béatitude éternelle.

L'*Eglise militante*, au contraire, est la société des fidèles qui vivent sur la terre. On l'appelle militante, parce qu'elle est perpétuellement en guerre contre les cruels ennemis du salut, qui sont le démon, le monde et la chair.

4. Ces deux états sont très-différents sans doute. L'Eglise militante est justement comparée à une mer orageuse pleine d'écueils et de dangers ; l'Eglise triomphante est le port.

Cependant il n'en faut pas conclure que l'Eglise du ciel et l'Eglise de la terre soient deux Eglises. Ce sont deux portions d'une seule et même Eglise. La première n'a fait que devancer la seconde dans la céleste patrie. La seconde se dirige vers le même terme et y tend de jour en jour. Elle finira comme la première par aller rejoindre le Sauveur et se reposer avec lui au sein de la félicité éternelle.

Mais il faut, avant de triompher, qu'elle combatte. « Le royaume du ciel souffre violence, et il n'y a que les braves qui l'emportent. *Regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.* »

Oui, le ciel est une conquête qui exige des sacrifices.

Le chrétien lâche et infidèle n'y arrivera jamais, si enfin il ne se détermine à combattre avec cou-

rage et à dompter ses passions. Les héros y sont introduits, aussitôt après la mort; car les saints qui se sont totalement acquittés envers la divine justice, sont mis aussitôt en possession du ciel. Pour ceux à qui cette justice aurait encore quelque reproche à faire, ils doivent d'abord achever leur expiation dans le purgatoire, et ce n'est qu'après s'être entièrement purifiés, qu'ils sont admis aux honneurs du triomphe.

## SECOND POINT.

5. Plus tard, en achevant l'explication du Symbole, nous aurons occasion de considérer plus à loisir les destinées de l'Eglise triomphante; ici, nous avons à nous occuper plus spécialement de l'Eglise militante.

De quoi se compose-t-elle? Telle est la première question que nous devons examiner.

L'Eglise militante renferme deux sortes de personnes : les bons et les méchants.

Les *méchants* participent aux mêmes sacrements et professent la même foi que les bons; mais ils en diffèrent par leur vie et leurs mœurs. Marqués aussi bien que les bons du sceau de la croix, ils sont infidèles aux engagements sacrés de leur baptême; ils confessent Jésus-Christ de bouche, mais ils le renient par leurs œuvres. Voilà ce qu'on entend par les méchants. On peut ranger à coup sûr dans cette classe tous ceux qui vivent selon les

maximes du monde et qui, soit par respect humain, soit par insouciance, soit par passion, violent ouvertement ou en secret les lois de l'Évangile.

On appelle *bons* dans l'Église ceux qui, outre le lien extérieur de la profession d'une même foi et de la participation aux mêmes sacrements, sont de plus intimement unis ensemble par la grâce et la charité.

Deux choses sont donc requises pour être bon : il faut d'abord professer la vraie foi et participer aux sacrements ; il faut ensuite conformer sa vie aux enseignements de la foi ; en deux mots, il faut la foi et les œuvres.

Mais, quels sont en particulier ceux qu'on peut ranger dans cette catégorie ?

« Dieu seul, ainsi qu'il est écrit, connaît sûrement ceux qui lui appartiennent. *Cognovit Dominus qui sunt ejus.* » (2. *Tim.* II.) Quant à nous, nous pouvons bien, à l'aide de certains indices, conjecturer si tel ou tel est de ce nombre ; mais nous ne pouvons le savoir avec une entière certitude. Il faudrait lire pour cela dans le fond des cœurs, interroger tous les replis de la conscience ; or, il n'y a que Dieu dont le regard pénètre si avant. « Personne, dit le Sage, ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. *Nemo novit utrum amore an odio dignus sit.* »

« De même, dit le saint Concile de Trente, qu'on ne peut sans impiété douter de la miséricorde de Dieu, des mérites de Jésus-Christ, de la vertu et

de l'efficacité des sacrements; de même, chacun en particulier en se considérant lui-même, ainsi que sa faiblesse et son manque de disposition, peut craindre et redouter de n'être pas dans la grâce de Dieu. Personne en effet, ajoute le saint Concile, ne peut savoir d'une certitude de foi et par conséquent infaillible, s'il a obtenu grâce de Dieu. Sicut nemo pius de Dei misericordia, de Christi merito, deque Sacramentorum virtute et efficacia, dubitare debet: sic quilibet, dum seipsum, suamque propriam infirmitatem et indispositionem respicit, de sua gratia formidare, et timere potest; cum nullus scire valeat certitudine fidei, cui non potest subesse falsum, se gratiam Dei esse consecutum. » (*Trident, sess. vi, cap. ix.*)

6. Tirons de là deux conséquences très-importantes.

Premièrement, quand le Sauveur nous renvoie à l'Eglise, qu'il nous ordonne de lui obéir, évidemment ce n'est pas à l'Eglise composée des seuls justes qu'il nous adresse. Puisqu'on ne sait pas d'une manière certaine où ils sont, comment saurait-on à quel tribunal il faut recourir, et à quelle autorité il faut se soumettre?

L'Eglise comprend donc, comme nous le disions tout à l'heure, les méchants et les bons.

C'est d'ailleurs ce qu'attestent les divines Ecritures et les Pères. L'Apôtre ne fait pas de distinction entre les uns et les autres, quand il dit que l'Eglise est un seul corps et un seul esprit.

\* 7. Une seconde conséquence qui résulte de là, c'est que l'Eglise est *visible*.

Elle est cette ville située sur la montagne, et qu'on découvre de toutes parts. « Non potest civitas abscondi supra montem posita. » (*Matth. v.*) Elle est cette lampe allumée pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison, et qu'on ne met pas sous le boisseau, mais sur le chandelier. « Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. » (*Ibid.*)

Le prophète Isaïe nous la montre de loin comme une montagne élevée au sommet d'autres montagnes, vers laquelle afflueront toutes les nations de la terre. « Et erit in novissimis diebus præparatus mons domus Domini in vertice montium, et elevabitur super colles, et fluent ad eum omnes gentes. » (*Isa. 2.*)

Le prophète Michée a eu la même vision. Voici comment il s'exprime : « Dans les derniers temps, dit-il, la montagne sur laquelle se bâtit la maison du Seigneur, sera fondée sur le haut des monts, et elle s'élèvera sur le haut des collines : les peuples y accourront, et les nations se hâteront d'y venir en foule, en disant : Allons à la montagne du Seigneur, et à la maison du Dieu de Jacob : il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers ; parce que la loi sortira de Sion, et la parole du Seigneur, de Jérusalem. Et erit : in novissimo dierum erit mons domus Domini præparatus

in vertice montium, et sublimis super colles : et fluent ad eum populi. Et properabunt gentes multæ, et dicent : Venite, ascendamus ad montem Domini, et ad domum Dei Jacob : et docebit nos de viis suis et ibimus in semitis ejus : quia de Sion egredietur lex, et verbum Domini de Jerusalem. »

(*Mich.* IV.)

Comment l'Eglise serait-elle invisible, elle qui est destinée à enseigner toutes les nations ? Quiconque refuse de lui obéir, Jésus-Christ déclare que nous devons le tenir pour un païen et un publicain. « Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut et Ethnicus et Publicanus. » (*Matth.* XVIII.). Puisque tous sont obligés de lui obéir, il faut donc que tous puissent la connaître, et qu'ainsi elle soit visible et reconnaissable.

8. Confirmons ce que nous disions tout à l'heure, savoir que l'Eglise renferme dans son sein les méchants aussi bien que les bons.

L'Evangile nous propose cette vérité sous une foule d'images ou paraboles.

Le royaume des cieux, dit le Sauveur, c'est-à-dire l'Eglise militante, est semblable à un filet qu'on jette dans la mer et qui recueille toute espèce de poissons. Quand il est rempli, les pêcheurs le retirent et, s'asseyant sur le rivage, ils choisissent les bons et les renferment dans les vases et ils jettent les mauvais dehors. Ainsi en sera-t-il à la fin des siècles ; les anges sortiront et sépareront les mé-

chants du milieu des justes et les jetteront dans la fournaise. » (*Matth.* XIII.)

L'Eglise est encore comparée à un champ où l'on a sursemé de l'ivraie sur le bon grain ; puis à une aire de grange où la paille et le froment sont mêlés ensemble ; ou encore à ces dix vierges dont les unes sont prudentes et se préparent à l'arrivée de l'époux, tandis que les autres sont imprudentes, et n'ont pas soin de garnir leur lampe de l'huile des bonnes œuvres.

Toutes ces figures indiquent clairement que l'Eglise sur la terre est un mélange de bons et de méchants.

Longtemps auparavant elle avait été figurée par l'arche de Noé qui contenait tout à la fois des animaux purs et des animaux immondes.

9. Mais si la foi nous apprend qu'au sein de l'Eglise, les pécheurs sont mêlés avec les justes, ce n'est pas à dire que leur condition et leur avenir soient les mêmes.

Les pécheurs y sont par rapport aux justes ce qu'est la paille à l'égard du froment, ce que sont des membres morts dans un corps vivant. Ils appartiennent au corps de l'Eglise, parce qu'ils professent sa foi et qu'elle les a engendrés par le Baptême ; mais ils n'appartiennent pas à son âme qui est la charité ; ils ne vivent point de sa vie qui est la vie de la foi ; ils n'ont qu'une foi morte, dépourvue de bonnes œuvres.

Telle est leur condition ; quelle sera leur desti-



née? Jésus-Christ va nous l'apprendre : « Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. *Omnis arbor quæ non facit fructum bonum excidetur et in ignem mittetur.* Le Seigneur, dit saint Jean-Baptiste, tient le van en main; il purgera son grain et le séparera de la paille. A la fin des temps, quand se fera la grande moisson du Père de famille, l'ivraie sera liée en bottes et jetée au feu, et l'on réservera le froment pour le placer dans les greniers du Maître. Je suis la vigne, nous dit encore le Sauveur, et vous êtes les branches..... Si quelqu'un ne demeure pas en moi, on le retranchera comme un sarment inutile, et il se desséchera, et on le ramassera pour le jeter au feu où il sera consumé. *Ego sum vitis, vos palmites..... Si quis in mè non manserit : mittetur foras sicut palmes, et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet.* » (*Joan. xv.*)

40. Quels sont donc ceux, demanderez-vous, qui sont hors de l'Eglise?

Trois sortes de personnes seulement en sont exclues : premièrement les infidèles, en second lieu les hérétiques et les schismatiques, troisième-ment les excommuniés.

Les infidèles sont hors de l'Eglise, parce qu'ils n'ont jamais été dans son sein, qu'ils ne l'ont point connue, et qu'ils n'ont participé à aucun sacrement dans la société du peuple chrétien.

Remarquez bien que nous parlons ici des infidèles volontaires, obstinés, à qui l'on doit impu-

ter leur ignorance, parce qu'ils ont résisté aux lumières de leur conscience et à la grâce de Dieu, qui n'est refusée à personne. Pour ceux qui sont involontairement dans l'infidélité, si, comme le centurion Corneille, ils suivent avec l'aide de la grâce cette loi naturelle que nous portons imprimée au fond du cœur, s'ils sont de bonne volonté et qu'ils désirent sincèrement de connaître la voie du salut, à raison de dispositions si saintes, on peut dire qu'ils sont déjà chrétiens de cœur ; et ceux-là appartiennent déjà en un sens à l'Eglise.

Nous disons en second lieu que les hérétiques et les schismatiques n'en font point partie.

Encore une fois, il ne peut être question ici que de ceux qui sont de mauvaise foi ; on ne peut en exclure ceux qui sont dans une ignorance invincible.

C'est avec raison que les premiers ont été rejetés du sein de l'Eglise, puisqu'ils s'en sont séparés volontairement. Enfants rebelles, ils ont déchiré le sein de leur Mère. Ils n'appartiennent pas plus à la société des fidèles que les transfuges ou les déserteurs n'appartiennent à l'armée qu'ils ont quittée.

L'Eglise cependant conserve son pouvoir sur eux, comme le chef d'une armée sur ceux qui ont déserté le drapeau. Elle a le droit de les juger, de les punir et de les frapper d'anathème.

Enfin, les excommuniés sont hors de l'Eglise. Bannis de son sein à cause de leurs crimes, l'Eglise

ne veut plus les reconnaître pour ses enfants, à moins qu'ils ne fassent pénitence. Et que prétend-elle, cette Mère charitable, en les retranchant de sa communion ? Leur infliger une confusion salutaire qui les porte à rentrer en eux-mêmes, les engager efficacement à se convertir et à réparer leurs scandales ; en un mot, elle les frappe pour les guérir et les sauver, ou du moins pour empêcher la contagion de leurs mauvais exemples.

Telles sont donc les trois classes d'hommes qui n'appartiennent pas à l'Eglise. Pour les autres, quelque vicieux et criminels qu'ils soient, ils ne cessent pas, nous le répétons, d'être du nombre de ses membres. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, parmi les pasteurs mêmes, il s'en trouvait qui déshonorassent la sainteté de leur caractère par leur vie, tout coupables qu'ils seraient, ils n'en conserveraient pas moins, avec leur autorité, les titres qu'ils ont reçus de Dieu à nos respects et à notre obéissance dans les choses du salut.

#### TROISIÈME POINT.

11. Après avoir vu comment on divise l'Eglise considérée dans toute son extension, puis quels sont ceux qui en font ou qui n'en font point partie, nous devons maintenant voir dans quelle autre acception plus restreinte on prend encore le nom d'Eglise.

L'Eglise militante, mêlée de bons et de méchants, s'étend par toute la terre. C'est elle que

nous désignons généralement, quand nous nommons l'Eglise.

Mais pour indiquer la portion de ses membres qui habitent une contrée, une province, une ville, on a coutume de les appeler aussi Eglise, en y joignant le nom du lieu. C'est ainsi que l'Apôtre parle de l'Eglise de Corinthe, de l'Eglise de Galatie, de l'Eglise de Laodicée, de l'Eglise de Thessalonique. Il désigne par là les chrétiens qui résidaient dans ces diverses localités.

Il appelle même Eglises des familles chrétiennes : « Saluez de ma part, dit-il, l'Eglise domestique de Prisque et d'Aquila, c'est-à-dire, leur famille. » Dans un autre endroit, écrivant aux Corinthiens : « Aquila et Priscille, leur dit-il, vous saluent affectueusement dans le Seigneur, ainsi que leur Eglise domestique. Salutant vos in Domino multum Aquila, et Priscilla cum domestica sua Ecclesia. » (1 Corinthien. xvi.)

Il tient le même langage dans son épître à Philémon.

42. Ceci nous amène à une autre acception du nom d'Eglise qui vous est très-familière. Qui de vous ne sait qu'on donne encore le nom d'Eglise aux édifices consacrés au culte divin ?

Mais pourquoi nos temples sont-ils ainsi appelés ?

Nous l'avons dit dans la dernière instruction : le mot *Eglise* signifie primitivement appel, convocation. Le résultat d'une convocation, c'est de réu-

nir un nombre plus ou moins considérable de personnes dans un certain lieu. Eh bien ! cette réunion dans le langage ecclésiastique se nomme Eglise, et le lieu où elle se tient s'appelle aussi Eglise. Vous vous réunissez dans la maison de Dieu pour la prière, pour assister au saint sacrifice, pour entendre l'instruction, pour recevoir les sacrements, pour remplir les autres devoirs religieux. Voilà pourquoi ce saint lieu est appelé l'Eglise.

43. Enfin, une dernière signification du nom d'Eglise. Sous ce nom on désigne très-souvent le corps des Pasteurs, c'est-à-dire, le Pape et les Evêques qui gouvernent l'Eglise. Cette signification est très-remarquable.

C'est en ce sens que le Sauveur parle, quand il dit dans l'Evangile : « Si votre frère ne reçoit pas vos avertissements, dénoncez-le à l'Eglise. Si te non audierit, dic Ecclesiæ. » (*Matth. xviii.*) Evidemment il veut désigner par ce terme les chefs de l'Eglise. Ils en sont la portion la plus distinguée. C'est à eux que Jésus-Christ a confié la mission d'enseigner et de gouverner les fidèles.

On emploie le nom d'Eglise dans la même acception, chaque fois qu'on dit : l'Eglise enseigne, l'Eglise commande, l'Eglise défend. Cela signifie que ce sont les Pasteurs de l'Eglise qui nous enseignent, nous commandent, nous défendent, par l'autorité qu'ils ont reçue du divin Maître.

Toutefois, dans le Symbole, nous entendons sous le nom d'Eglise toute la société des fidèles, sans

distinction de bons et de méchants, de chefs et d'inférieurs.

CONCLUSION.

44. Résumons cet entretien et concluons.

Vous avez vu comment l'Eglise, envisagée dans son universalité, compte des membres au ciel aussi bien que sur la terre et dans le purgatoire.

Quelle magnifique et imposante réunion elle présente à nos regards !

On lit au livre des Nombres, que le devin Balaam ayant été amené par le roi des Moabites devant le camp d'Israël pour le maudire, l'esprit de Dieu s'empara du devin et lui fit prononcer des bénédictions au lieu des malédictions qu'on attendait de lui. « Que tes tabernacles sont beaux, ô Jacob ! que tes tentes sont belles, ô Israël ! Tu es semblable à un vallon où règne un doux ombrage, à un jardin entrecoupé de ruisseaux, à des tentes plantées par la main du Seigneur, à des cèdres qui croissent le long des eaux... Celui qui te bénira sera béni, celui qui te maudira sera lui-même réputé maudit. *Quam pulchra tabernacula tua Jacob, et tentoria tua Israel ! Ut valles nemorosæ, ut horti juxta fluvios irrigui, ut tabernacula quæ fixit Dominus, quasi cedri prope aquas... Qui benedixerit tibi, erit et ipse benedictus : qui maledixerit, in maledictione reputabitur.* » (*Numer. xxiv.*)

Nous partagerions l'admiration et la surprise de cet homme, s'il nous était donné d'entrevoir le triomphe de l'Eglise du ciel ; nous n'aurions pas

assez de bénédictions pour remercier le Seigneur de la gloire dont il récompense les saints. Ne négligeons rien pour mériter d'être un jour associés à leur bonheur.

15. L'Eglise de la terre présente un spectacle bien différent. A côté d'une foule de justes qui l'honorent et la consolent, hélas ! elle a la douleur de voir des enfants indociles et ingrats.

Rangeons-nous parmi les premiers. Prêtons une oreille attentive aux leçons divines qu'elle nous donne ; observons ses commandements avec amour. Mais ne concentrons pas cette grâce en nous-mêmes.

Plaignons le sort des mauvais chrétiens ; prions pour leur conversion.

Que notre charité s'étende encore plus loin. Demandons au Seigneur, procurons de tout notre pouvoir la conquête ou le retour de tant d'hommes ou qui ne la connaissent pas ou qui vivent séparés de son sein. Oui, supplions le Seigneur d'ouvrir les yeux à tant d'infidèles, d'hérétiques, de schismatiques ; soyons jaloux de les faire participer au bonheur dont nous jouissons nous-mêmes.

Enfin, souvenons-nous toujours que l'Eglise entière se résume, pour ainsi dire, dans les Pasteurs chargés de la gouverner. Restons-leur soumis. Unis à eux, nous le sommes à Jésus-Christ, notre chef, et nous faisons partie de son corps mystique sur la terre, avec l'espérance de faire partie de son corps glorieux dans les cieux.

---

---

### III<sup>e</sup> INSTRUCTION.

#### PREMIÈRE PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE, SON UNITÉ.

—

#### EXORDE.

1. Considérée en général et dans toute son extension, l'Eglise, comme l'a définie saint Augustin, est la société des fidèles répandus dans tout l'univers.

Ainsi envisagée, elle ne date pas seulement de la venue de Jésus-Christ, mais elle remonte au berceau du genre humain. Cependant, sous le nom d'Eglise, nous avons ici plus particulièrement en vue la société fondée par le Fils de Dieu fait homme et dont il a confié le gouvernement aux apôtres et à leurs successeurs. La religion des Patriarches et la loi écrite n'étaient qu'un acheminement à sa fondation. En l'instituant, Jésus-Christ, qui n'est point venu pour détruire la loi mais pour l'accomplir, l'a rendue, cette Eglise, l'héritière légitime de l'ancien Testament. La Synagogue avait pour mission principale de conserver au sein du peuple Hébreu le dépôt des promesses dont l'accomplissement était réservé à l'Evangile. L'Eglise, au contraire, est une société



dans laquelle toutes les nations de la terre doivent entrer. « *Ite, docete omnes gentes. Allez, enseignez toutes les nations.* » La Synagogue ne devait durer que jusqu'à l'avènement du Prophète annoncé par Moïse et qui devait être plus grand que lui. L'Eglise, au contraire, est établie pour toute la durée des siècles. « *Voici, dit le Sauveur à ses apôtres, que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* » (*Matth. xxviii.*)

Nous l'avons vu en dernier lieu, l'Eglise de Jésus-Christ est visible. Ce serait contredire les prophètes et le Sauveur lui-même que de le nier. Comment une Eglise invisible pourrait-elle enseigner, baptiser, prononcer des sentences, admettre à sa communion ?

Non-seulement elle doit être visible, mais il faut de plus qu'on puisse facilement la reconnaître.

2. Quelles sont donc les propriétés ou les caractères qui la distinguent ici-bas de toutes les autres sociétés ?

Importante question s'il en fut jamais, puisqu'elle a pour conséquence de nous montrer quelle est l'autorité vivante instituée par Jésus-Christ pour nous conduire au salut.

L'Eglise est *une, sainte, catholique, apostolique.*

Etudions avec soin ces quatre prérogatives, et nous comprendrons mieux combien nous avons à

remercier le Seigneur d'être nés et d'avoir été élevés dans le sein de l'Eglise.

Je vous les exposerai successivement. Pour commencer, nous verrons dans cet entretien en quoi consiste l'unité de l'Eglise.

Divin Sauveur des âmes, vous qui êtes venu sur la terre, afin qu'il n'y eût qu'un troupeau et qu'un Pasteur, éclairez-nous d'une lumière spéciale, afin que nous ayons l'intelligence de cette vérité.

#### CORPS DE L'INSTRUCTION.

3. L'unité est la première propriété de l'Eglise, exprimée dans le symbole de Nicée.

« Credo unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. Je crois l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. »

L'Esprit saint, dans le Cantique des Cantiques, avait déjà préfiguré cette unité, en inspirant cette parole à Salomon : « Ma colombe est unique, unique est ma bien-aimée. Una est columba mea, una est speciosa mea. » (*Cantic. vi.*)

Oui, l'Eglise est une. Quelque innombrable que soit la multitude de ses enfants, quelque dispersés qu'ils soient dans le monde, quelque éloignés qu'ils soient les uns des autres, ils sont *un*.

Comment cela? L'Apôtre nous en donne la raison dans sa lettre aux Ephésiens; « C'est, dit-il, qu'il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un Baptême. Unus Dominus, una fides, unum Baptisma. » (*Ephes. iv.*)

Toute cette multitude en effet adore un seul et même Dieu, professe une seule et même foi, est sanctifiée par un seul et même Baptême. Ainsi, tous sont réunis en un seul corps par le lien d'une même croyance et par la participation aux mêmes sacrements, car le Baptême est ici nommé pour désigner tous les autres.

4. Mais approfondissons la raison de cette unité et remontons jusqu'à sa racine.

Ce qui constitue essentiellement l'unité de l'Eglise, c'est l'unité de son chef.

L'Eglise a pour Chef unique Jésus-Christ. « Dieu, dit l'Apôtre, l'a donné pour Chef à l'Eglise, qui est son corps mystique. Et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius. » (*Ephes. 1.*)

Mais, comme après son ascension au ciel, Jésus-Christ devait cesser d'être visible, avant d'y monter, il s'est choisi un Vicaire pour tenir sa place sur la terre et être en son nom le Chef visible de l'Eglise.

C'est le Pontife romain, successeur légitime de saint Pierre, prince des apôtres.

5. C'était le seul moyen efficace pour établir et maintenir l'unité de l'Eglise.

Tous les Pères sont unanimes à ce sujet.

Saint Jérôme s'en exprime ainsi dans son ouvrage contre Jovinien : « Un seul, dit-il, est choisi et établi pour Chef, afin d'ôter tout prétexte au

schisme. Unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio. » (*S. Hieron. libr. 4, cont. Jovinian.*) Et dans sa lettre au pape Damase : « Que l'envie se taise, dit-il, que l'orgueil et l'ambition de Rome païenne s'évanouissent ! Je parle au successeur du pêcheur Pierre et au disciple de la croix. Attaché avant tout à Jésus-Christ comme à mon premier chef, je suis uni de communion à votre sainteté, c'est-à-dire, à la chaire de saint Pierre. Je sais que l'Eglise est fondée sur cette pierre. Quiconque mange l'Agneau hors de cette maison, est un profane. Celui qui ne sera pas dans l'arche de Noé, périra dans les eaux du déluge. Facessat invidia : Romani culminis recedat ambitio : cum successore piscatoris, et discipulo crucis loquor. Ego nullum primum, nisi Christum sequens, beatitudini tuæ, id est, Cathedræ Petri, communionem consocior : super illam petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est : si quis in arca Noe non fuerit, peribit regnante diluvio. » (*S. Hieron. epist. 57.*)

Longtemps auparavant, saint Irénée tenait le même langage. « Il nous suffit, dit-il, d'indiquer la foi de la grande et très-ancienne Eglise de Rome, fondée par les glorieux apôtres Pierre et Paul et qui est connue du monde entier ; il nous suffit, dis-je, d'indiquer la tradition qu'elle tient des apôtres et la foi qu'ils ont annoncée aux hommes et qui est parvenue jusqu'à nous par la succession

des Evêques, pour confondre tous ceux qui, soit par présomption, soit par vaine gloire, soit par aveuglement et ignorance, tiennent des assemblées illégitimes. Il faut en effet que toute l'Eglise soit unie à celle de Rome à cause de sa primauté et de sa dignité ; il est de toute nécessité que les fidèles répandus dans le monde soient soumis à cette Eglise qui a toujours conservé la doctrine des apôtres. Maximæ, et antiquissimæ, et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab Apostolis Traditionem, et annuntiatam hominibus fidem, per successiones Episcoporum pervenientem usque ad nos, indicantes, confundimus omnes eos, qui, quoquo modo, vel per sui placentiam malam, vel vanam gloriam, vel per cœcitate[m] et malam sententiam, præterquam oportet, colligunt. Ad hanc enim Ecclesiam propter potentio[re]m principalitate[m], necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in quâ semper conservata est ea quæ est ab Apostolis Traditio. » (*Iren. libr. 5, cont. hæres. c. 5.*)

Saint Irénée gouvernait l'Eglise de Lyon au second siècle de l'ère chrétienne.

Dans le troisième, saint Cyprien, évêque de Carthage, parlant de l'unité de l'Eglise, s'énonce en ces termes : « Le Seigneur dit à Pierre : Je vous dis que vous êtes Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. Il bâtit l'Eglise sur un seul,

et quoiqu'il accorde un pouvoir semblable à tous les apôtres après sa résurrection, et qu'il leur dise : — Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même, recevez le Saint-Esprit ; — néanmoins pour rendre sensible l'unité de l'Eglise, il a voulu et il a fait en sorte que cette unité tirât son origine d'un seul. *Loquitur Dominus ad Petrum : Ego, Petre, dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Super unum ædificat Ecclesiam : et quamvis apostolis omnibus, post resurrectionem suam, parem potestatem tribuat, et dicat : Sicut misit me Pater, et ego mitto vos : accipite Spiritum sanctum : tamen, ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem, ab uno incipientem, auctoritate sua disposuit. »*

Optat de Milève n'est pas moins formel. « Vous ne pouvez, écrit-il à Parménien, prétexter cause d'ignorance ; vous savez très-bien que Rome est le siège épiscopal donné d'abord à saint Pierre, le prince des apôtres et occupé par lui. Sa chaire est ce centre d'unité que tous doivent respecter, de telle sorte qu'aucun des autres apôtres n'a pu revendiquer l'indépendance pour la sienne ; de telle sorte encore que celui-là serait schismatique et prévaricateur, qui élèverait sa chaire contre la chaire suprême de saint Pierre. *Ignorantiæ tibi adscribi non potest, scienti in urbe Roma, Petro primo cathedram episcopalem esse collatam, in qua sederit omnium apostolorum caput Petrus ; in quo uno cathedræ unitas ab omnibus servaretur, ne ceteri apostoli singulas sibi quisque defende-*

rent : ut jam schismaticus et prævaricator esset, qui contra singularem cathedram alteram collocaret. » (*Optat in init. lib. 2, ad Parmen.*)

Saint Basile écrivait de son côté ces belles paroles : « Pierre a été établi pour fondement de l'Eglise. Il a dit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. Il lui a été dit en retour qu'il était pierre, non pas à l'égal de Jésus-Christ qui est la vraie pierre immobile, mais pierre par la puissance de Jésus-Christ, Dieu, en effet, fait part de ses dignités aux hommes. Il est prêtre et il fait des prêtres ; il est le fondement de l'Eglise, et il donne cette qualité à saint Pierre, communiquant à ses serviteurs ce qui lui est propre. Petrus collocatus est in fundamento ; dixit enim : Tu es Christus Filius Dei vivi ; et vicissim audivit se esse petram ; licet enim petra esset, non tamen petra erat ut Christus. Nam Christus vere immobilis petra ; Petrus vero propter petram. Dignitates enim suas Deus largitur aliis : sacerdos est, et facit sacerdotes : petra est, et petram facit : et quæ sua sunt, largitur servis suis. » (*S. Basil. Hom. 29, de penit.*)

Enfin saint Ambroise dit, en parlant de saint Pierre, qu'il a été préféré à tous les autres, parce qu'entre tous les autres, lui seul a professé la divinité de Jésus-Christ. « Quia solus profitetur ex omnibus, omnibus antefertur. » (*Ambros. lib. 9, comm. in Luc. cap. 9.* \*)

\* Les diverses éditions du Catéchisme présentent ici des

6. Mais, dira-t-on, l'Eglise ayant Jésus-Christ lui-même pour chef et pour époux, à quoi bon lui en donner un autre ?

Il est facile de répondre à cette difficulté. Ne reconnaissons-nous pas Notre-Seigneur Jésus-Christ non-seulement pour l'auteur, mais encore pour le véritable ministre intérieur des sacrements ? N'est-ce pas lui en réalité qui confère le Baptême et qui absout ? Nous n'en pouvons douter. Or cependant, il a établi des hommes pour être les ministres extérieurs des sacrements. Eh bien ! par la même raison, quoique ce soit réellement lui qui gouverne l'Eglise et qui l'anime de son esprit, il a placé à sa tête un homme comme Vicaire et ministre de sa puissance.

L'Eglise visible a besoin d'un chef visible pour représenter Jésus-Christ sur la terre. C'est ainsi que lorsqu'un monarque s'éloigne de ses Etats, il nomme un lieutenant chargé d'administrer en son absence.

Voilà pourquoi Notre-Seigneur a établi saint Pierre chef et pasteur de tout son troupeau. « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. Pasce agnos meos, pasce oves meas. » (*Joan. xxi.*)

Mais ce n'est pas à saint Pierre seulement qu'il a donné la charge de paître ses brebis ; comme l'Eglise doit durer jusqu'à la consommation des siècles, il a voulu que les successeurs de Pierre

variantes très-considérables. Nous avons suivi l'édition la plus récente, imprimée à la Propagande en 1858.



eussent le même pouvoir que lui pour la régir et la gouverner.

7. L'unité de chef, voilà donc ce qui constitue et assure l'unité du corps de l'Eglise.

Mais l'unité de l'Eglise n'est pas seulement extérieure et apparente, elle est aussi intérieure et spirituelle.

Elle est donc une en second lieu, à cause de l'unité de son esprit.

De même que notre âme répand la vie dans tous les membres de notre corps ; de même, un seul et même esprit anime tout le corps de l'Eglise et communique aux fidèles la grâce qui est la vie spirituelle de l'âme. C'est la pensée de l'apôtre saint Paul : « Soyez attentifs, dit-il aux Ephésiens, à conserver l'unité d'esprit dans le lien de la paix. Vous ne formez tous ensemble qu'un même corps ; vous devez avoir un même esprit. *Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis ; unum corpus et unus spiritus.* » (*Ephes. iv.*)

Encore une fois, le corps mystique de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, est composé d'une infinité de membres ; mais tous ces membres, c'est-à-dire les fidèles, sont vivifiés par le même esprit, de même que c'est l'âme qui prête à chacun de nos organes la vie et le mouvement qui leur sont propres : aux yeux la faculté de voir, aux oreilles la faculté d'entendre, et ainsi des autres sens.

8. De cette unité d'esprit, résulte l'unité de la foi.

Tous doivent garder et professer le même Symbole. « Qu'il n'y ait point de schismes parmi vous, dit l'Apôtre. Non sint in vobis schismata. » (1 Cor. 1.)

Le plus merveilleux accord règne entre tous les fidèles touchant la croyance. Disséminés par toute la terre, ils récitent le même Symbole ; ils ont la même soumission pour les enseignements de l'Eglise. Ni la différence des climats et des mœurs, ni la séparation des lieux, ni la distance des temps ne modifient la croyance. Tous les siècles sont unis dans la même foi. Qu'on tire de leur tombeau les générations éteintes, et qu'on leur demande ce qu'elles ont cru, et elles répondront par la même formule que nous disons encore tous les jours. Autre n'est pas la foi des savants et celle des ignorants ; tous admettent les mêmes vérités, soit d'une manière plus générale, soit d'une manière plus explicite, car tous adhèrent également à la doctrine de l'Eglise et sont prêts à embrasser toutes ses décisions.

A l'unité de foi se joint l'unité du Baptême. « Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum. Je confesse qu'il y a un seul baptême pour la rémission des péchés. » C'est le sacrement de la foi chrétienne. C'est par lui que nous devenons chrétiens, que nous sommes incorporés à l'Eglise et que nous sommes faits participants de son esprit.

Enfin, de l'unité de la foi résulte l'unité d'espérance.

Notre vocation est la même. Nous sommes tous

appelés à jouir de la vie éternelle et bienheureuse. Telle est notre destinée commune, telle est notre commune espérance. « Unus corpus et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ. » (*Ephes. iv.*)

## CONCLUSION.

9. Voilà donc la première propriété de l'Eglise, sa propriété fondamentale, dont toutes les autres ne sont que les conséquences : *l'unité*. Un seul corps, un seul esprit. Un seul corps, puisque toute la société des fidèles, sans distinction de pays, de langue, de condition ou de sexe, est soumise à un seul chef suprême, Jésus-Christ, qui a pour lieutenant visible sur la terre, notre Saint Père le Pape, successeur de saint Pierre. Un seul esprit, puisque c'est le Saint-Esprit qui vivifie tout le corps de l'Eglise et qui en est comme l'âme. Il nous appelle tous aux mêmes espérances, nous unit par les liens d'une même foi, nous sanctifie par le même baptême.

10. Que cette unité est merveilleuse ! Qui peut contempler la chrétienté, ne formant de tous les fidèles qu'une seule famille de frères, marqués du même sceau, professant la même foi, participant aux mêmes sacrements, obéissant au même chef, sans s'écrier qu'elle est la véritable famille des enfants de Dieu ?

Où trouver en effet, parmi les institutions hu-

maines, quelque chose qui accorde ainsi des hommes de tout pays et de toute langue dans la soumission libre et volontaire à une autorité toute spirituelle?

Est-ce dans les sociétés civiles, dans les Etats, les royaumes, les empires?

A la vérité, on y voit présider un chef, et une législation commune régit les sujets de chaque territoire. Mais ce chef a besoin de la force, pour maintenir l'ordre; il s'appuie sur ses armées pour faire respecter ses volontés. La soumission qu'on lui marque, l'obéissance qu'on a pour ses lois peut n'être qu'extérieure; son pouvoir n'atteint pas nécessairement le fond des cœurs et ne gouverne pas jusqu'aux pensées les plus secrètes.

Dans l'Eglise, au contraire, tout le monde reconnaît et vénère de cœur et d'esprit, le vicaire de Jésus-Christ pour son chef. Il parle au nom de Dieu, et sa parole désarmée est reçue avec le plus profond respect. Toute controverse cesse, dès qu'il a prononcé. Il impose ses jugements à la conscience. Quiconque oserait concevoir une pensée contraire est déjà condamné, et s'il la manifeste au dehors, retranché du sein de l'Eglise.

Un grand exemple de cette autorité de l'Eglise nous a été donné dans ces derniers temps. En 1854, le souverain Pontife Pie IX, jugeant que le moment était venu de prononcer définitivement sur la question de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Marie, après avoir adressé une

encyclique aux évêques du monde catholique pour leur demander leur sentiment, porta enfin son décret et déclara, comme dogme de foi, que la sainte Vierge avait été conçue sans péché. Depuis plus de six cents ans, les Docteurs agitaient la question. Une parole du Saint-Siège l'a tranchée sans retour et sans appel, et le monde catholique s'est incliné devant elle.

Quel est le Monarque, encore une fois, assez puissant pour obliger tous ses sujets à conformer leur jugement au sien ?

L'unité sociale des Etats n'approche donc pas de la merveilleuse unité qui existe dans l'Eglise.

Trouvera-t-on cette unité chez les hérétiques séparés de son sein ? Non. On n'en trouve que l'ombre. Ils sont divisés entr'eux. Ce que l'un admet, l'autre le rejette, et nulle puissance n'est capable de leur faire souscrire un Symbole uniforme. D'ailleurs, en vertu même du principe d'indépendance qui les a soustraits à l'autorité de l'Eglise, ils n'ont d'autre juge en matière de foi que leur raison individuelle, et ils sont ainsi sujets à toute sorte de variations.

La véritable unité qui triomphe des temps, de l'espace et de la mobilité naturelle des hommes n'appartient qu'à l'Eglise catholique. Nous le verrons encore mieux dans une instruction prochaine.

Pour le moment, bénissons le Seigneur de la grâce qu'il nous a faite de nous faire naître dans son sein. Renouvelons nos sentiments de foi et de

vénération pour le vicairè de Jésus-Christ sur la terre. Ne perdons jamais de vue la pensée de saint Jérôme : l'Eglise est l'arche du salut. Malheur à celui qui s'en détache ! il sera entraîné et englouti dans les eaux du déluge.

---

## NOTES.

—

## I.

Quoniam vetusto Oriens inter se populorum furore col-  
lisus, indiscissam Domini tunicam et desuper textam,  
minutatim per frustra discerpit, et Christi vineam exterminant  
vulpes ut difficile ubi fons signatus et hortus ille con-  
clusus sit, possit intelligi : ideo mihi cathedram Petri et  
fidem apostolico ore laudatam censui consulendam : inde  
nunc meæ animæ postulans cibum, unde olim Christi ves-  
timenta suscepi. Neque vero tanta vastitas elementi liquen-  
tis, et interjacens longitudino terrarum me a pretiosæ  
margaritæ potuit inquisitione prohibere. « Ubicumque fue-  
rit corpus, illuc congregabuntur aquilæ. » (*Matth. 24.*)  
Profligato a sobole mala patrimonio, apud vos solos incor-  
rupta patrum servatur hereditas. Ibi cespitem terra fæcundo  
dominici seminis puritatem centeno fructu refert. Hic  
obruta sulcis frumenta in lolium avenasque degenerant.  
Nunc in Occidente sol justitiæ oritur ; in Oriente autem  
Lucifer ille qui ceciderat, supra sidera posuit thronum  
suum. « Vos estis lux mundi, vos sal terræ, » vos aurea  
vasa et argentea ; hic testacea vasa vel lignea, virgam  
ferream et æternum operiuntur incendium. Quamquam  
igitur tui me terreat magnitudo, invitat tamen humanitas.  
A sacerdote victima salutem, a Pastore præsidium ovis  
flagito. Facessat invidia : Romani culminis recedat ambitio,  
cum successore Piscatoris et discipulo crucis loquor. Ego

nullum primum nisi Christum sequens, Beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri, communionem consocior; super illam petram ædificatam Ecclesiam scio. Quicumque extra hanc domum agnum comederit, profanus est; si quis in arca Noe non fuerit, peribit regnante diluvio. Et quia pro facinoribus meis ad eam solitudinem commigravi, quæ Syriam juncto Barbariæ fine determinat, nec possum sanctum Domini, tot interjacentibus spatiis, a sanctimonia tua semper expetere; ideo hic collegas tuos Ægyptios confessores sequor. Non novi Vitalem, Meletium respuo, ignoro Paulinum. Quicumque tecum non colligit, spargit, hoc est, qui Christi non est, Antichristi est. (*Epist. 14, ad Damasum papam, scripta anno circiter 375.*)

## II.

Diffinimus sanctam Apostolicam sedem et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Romanum Pontificem successorem esse B. Petri principis Apostolorum, et verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum patrem et doctorem existere, et ipsi in B. Petro pascendi, regendi ac gubernandi Ecclesiam, à D. N. J. C. plenam potestatem traditam esse, quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur. (*Conc. Florentini, apud Labb. tom. xiii, col. u. 67*).

## III.

Hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit? Qui Ecclesiæ renititur et resistit, in Ecclesia se esse confidit? Quando et beatus Apostolus Paulus hoc idem doceat et sacramentum unitatis ostendat, dicens: (*Ephes. 4. v. 4, 5 et 6*) Unum corpus, et unus Spiritus, una spes vocationis vestræ, unus Dominus, una fides, unum Bap-



tisma, unus Deus, Quam unitatem firmiter tenere et vindicare debemus, maxime Episcopi, qui in Ecclesia præsidemus, ut Episcopatum quoque ipsum, unum atquæ indivisum probemus. Nemo fraternitatem mendacio fallat : nemo fidei veritatem perfida prævaricatione corrumpat. Episcopatus unus est, cujus a singulis in solidum pars tenetur. Ecclesia quoque una est, quæ in multitudinem latius incremento fæcunditatis extenditur : Quomodo solis multi radii, sed lumen unum ; et rami arboris multi, sed robur unum tenaci radice fundatum : et cum de fonte uno rivi plurimi defluunt numerositas licet diffusa videatur exundantis copię largitate, unitas tamen servatur in origine. Avelle radium solis a corpore, divisionem lucis unitas non capit : ab arbore frange ramum, fructus germinare non poterit : à fonte præcide rivum, præcisus arescet. Sic Ecclesia Domini luce perfusâ per orbem totum radios suos porrigit, unum tamen lumen est, quod ubique diffunditur, nec unitas corporis separatur : ramos suos in universam terram copia ubertatis extendit, profluentes largiter rivos latius expandit : unum tamen caput est, et origo una, et una mater fæcunditatis successibus copiosa. Illius fætu pascimur, illius lacte nutrimur, spiritu ejus animamur. (*S. Cyprian. de unitate Ecclesiæ*).

Adulterari non potest sponsa Christi, incorrupta est et pudica : unam domum novit, unius cubiculi sanctitatem casto pudore custodit. Hæc nos Deo servat, hæc filios regno, quos generavit, assignat. Quisquis ab Ecclesiæ segregatus adulteræ jungitur, a promissis Ecclesiæ separatur : nec pervenit ad Christi præmia, qui relinquit Ecclesiam Christi : alienus est, profanus est, hostis est. Habere jam non potest Deum Patrem qui Ecclesiam non habet matrem. Si potuit evadere quisquam qui extra arcam Noe fuit ; et qui extra Ecclesiam foris fuerit, evadet. Monet Dominus et dicit : (*Matth. 12, v. 30*). Qui non est mecum, adversus me

est : et qui non mecum colligit, spargit. Qui pacem Christi et concordiam rumpit, adversus Christum facit. Qui alibi præter Ecclesiam colligit, Christi Ecclesiam spargit....

Hanc unitatem qui non tenet, Dei legem non tenet; non tenet Patris et Filii fidem, et veritatem non tenet ad salutem. Hoc unitatis sacramentum, hoc vinculum concordie inseparabiliter cohærentis ostenditur, quando in Evangelio tunica Domini Jesu Christi non dividitur omnino, nec scinditur... et incorrupta atque invidua vestis possidetur :.... possidere non potest indumentum Christi, qui scindit et dividit Ecclesiam Christi : Christi populus non potest scindi, tunica ejus per totum textilis et cohærens, divisa a possidentibus non est : individua, copulata, connexa, ostendit populi nostri, qui Christum induimus, concordiam coherentem; sacramento vestis et signo declaravit Ecclesie unitatem. Quis ergo sic est sceleratus et perfidus, quis sic discordie furore vesanus, ut aut credat scindi posse aut audeat scindere unitatem Dei? Vestem Domini? Ecclesiam Christi? Monet ipse qui in Evangelio suo et docet dicens : (*Joann.* 10.  $\hat{y}$ . 16.) Et erit unus grex, et unus pastor. Et esse posse uno in loco aliquis existimat aut multos pastores, aut multos greges? Apostolus item Paulus hanc eandem nobis insinuans unitatem, obsecrat et hortatur dicens : Obsecro, inquit, (*1 Cor.* 1.  $\hat{y}$ . 10) vos fratres, per nomen Domini Jesu Christi, ut id ipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata; sitis autem compositi in eodem sensu et in eadem sententia. Et iterum dicit : (*Ephes.* 4,  $\hat{y}$ . 2 et 3). Sustinentes invicem in dilectione, satis agentes servare unitatem spiritus in conjunctione pacis. Stare tu et vivere putas posse de Ecclesia recedentem? Sedes sibi alias et diversa domicilia condentem? Cum dictum sit ad Raab, (*Jos.* 2,  $\hat{y}$ . 48 et 49,) in qua præformabatur Ecclesia : Patrem tuum et matrem tuam, et fratres tuos, et totam domum patris tui colliges ad te ipsam in domum tuam, et erit,

omnis qui exierit ostium domus tuæ foras, reus sibi erit. Item sacramentum Paschæ nihil aliud in Exodi lege contineat, quam ut agnus, qui in figura Christi occiditur, in domo una edatur....

Caro Christi et sanctum Domini ejici foras non potest, nec alia ulla credentibus, præter unam Ecclesiam, domus est. Hanc domum, hoc unanimatis hospitium designat et denuntiat Spiritus sanctus in Psalmo (67.  $\gamma$ . 7) dicens : Deus qui inhabitare facit unanimes in domo. In domo Dei, in Ecclesia Christi unanimes habitant, concordés et simplices perseverant. (*Ibid.*)



IV<sup>e</sup> INSTRUCTION.

## SECONDE PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE, LA SAINTETÉ.

## EXORDE.

1. Dans l'instruction précédente, nous avons considéré la première propriété de l'Eglise, c'est-à-dire, son unité.

En vertu de cette unité, l'Eglise est comme un corps immense qui a pour chef Jésus-Christ dans le ciel, et sur la terre, le Pontife romain; et ce corps est composé d'autant de membres qu'il y a de fidèles au monde. Un seul et même esprit, comme nous l'avons vu, l'anime dans toutes ses parties. Le même Baptême engendre chacun de ses membres à la vie et les fait participer à cet esprit. Une même foi les unit intimement les uns aux autres. Une même espérance les appelle à partager la même félicité éternelle.

L'Eglise est donc un corps vivant. Voilà le résultat de son unité.

2. Mais un corps vivant manifeste sa vie par différents phénomènes : il se meut, il agit. Si l'Eglise possède une vie qui lui est propre, cette vie

doit donc se produire au dehors par des actes qui lui sont également propres.

On appelle la vie de l'Eglise : la sainteté. C'est par des fruits de sainteté qu'elle rend visible à tous les yeux la présence permanente de l'Esprit de Dieu en elle.

Telle est la seconde propriété de l'Eglise que nous allons étudier dans cet entretien.

Pourquoi dit-on que l'Eglise est sainte? Quels sont les fruits de la sainteté de l'Eglise?

Nous répondrons à ces deux questions dans cet entretien.

#### PREMIER POINT.

3. Que l'Eglise soit sainte, c'est ce que le prince des apôtres nous marque, quand il dit aux fidèles : « Vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple conquis, afin que vous publiiez les grandeurs de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis : ut virtutes annuntietis ejus, qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum. » (1 Petr. II.)

Trois motifs principaux justifient ce titre de *sainte* que nous donnons à l'Eglise.

Premièrement, l'Eglise est appelée sainte, parce qu'elle est consacrée et dédiée à Dieu.

En effet, on appelle saint, tout ce qui est séparé des usages profanes et employé au service divin.

Tout objet, même matériel, qui a cette destination, est réputé saint. Ainsi, dans l'ancienne loi, on honorait de la qualification de saints, les vases qui servaient aux sacrifices, les vêtements sacerdotaux, les autels, le temple du Seigneur.

Les fils aînés portaient également le titre de saints, et pour la même raison, c'est-à-dire, parce qu'ils étaient spécialement consacrés au Seigneur.

4. Mais, me direz-vous, n'avons-nous pas vu que l'Eglise renferme dans son sein une foule d'hommes qui sont loin d'être saints? Comment dire après cela qu'elle est sainte?

On appelle les chrétiens des saints, de la même manière qu'on appelle au artisan quelconque du nom de sa profession. Un peintre peut manquer aux règles de son art; un ouvrier, être peu habile dans son métier; un militaire, forfaire à son drapeau; un magistrat, violer la justice; en un mot, on peut méconnaître les obligations de son état et en violer les devoirs. Mais, cesse-t-on pour cela d'en porter le nom? Non, sans doute, à moins d'avoir été dégradé de ses titres ou d'y avoir renoncé.

Ainsi en est-il du chrétien. Son état, sa vocation, sa profession, est d'être saint, de mener une vie sainte. Il a pris cet engagement au Baptême. Avant de l'y admettre, l'Eglise s'est assurée de ses dispositions. « Renoncez-vous à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, c'est-à-dire, aux maximes du monde et au péché? Qu'a-t-il répondu? — Oui,

j'y renonce. Mais comme il ne suffit pas de renoncer au péché pour être saint, l'Eglise, continuant son interrogatoire, lui a demandé à qui il prétendait désormais appartenir ; et il a répondu : à Jésus-Christ.

Par cette autre déclaration, le chrétien a promis solennellement, à la face du ciel et de la terre, de faire de l'Évangile la règle de sa conduite, d'aimer Dieu sur toutes choses et le prochain comme lui-même, deux commandements dans lesquels se résume toute la sainteté.

La foi qu'il professe, son titre d'enfant de Dieu, l'obligent donc étroitement à mener une vie sainte. S'il vient à pécher et à enfreindre ses promesses, il fait injure à sa profession et il est coupable sans doute ; néanmoins sa profession ne laisse pas d'être toujours sainte et de réclamer toujours de lui la sainteté.

C'est en ce sens que tout chrétien sans distinction peut être appelé saint. Voilà aussi pourquoi l'apôtre saint Paul ne faisait pas difficulté de donner aux Corinthiens le nom de *sanctifiés* et de *saints*, bien qu'il y en eût parmi eux à qui il reprochait d'être encore des hommes charnels et qu'il qualifiait d'une manière encore plus sévère.

5. Le second motif pour lequel l'Eglise est appelée sainte, c'est qu'elle a pour chef Jésus-Christ, qui est la source de toute sainteté.

Entre Jésus-Christ et l'Eglise, il y a la même union, les mêmes rapports, la même correspon-

dance qu'entre la tête et le corps. La tête étant pleine de sainteté répand sur les membres qui lui sont unis, les grâces du Saint-Esprit, les richesses de la bonté divine.

Le corps de l'Eglise participe donc à la sainteté de son chef. Comment dès lors ne serait-elle pas sainte?

Saint Augustin confirme cette vérité d'une manière remarquable, en expliquant cette parole du psalmiste : *Sauvez-moi, parce que je suis saint.* « Que le corps entier de Jésus-Christ, dit-il, que chacun des fidèles élève la voix des extrémités de la terre, et qu'il ne craigne pas de dire avec son chef et sous son chef : je suis saint. N'a-t-il pas reçu en effet la grâce de la sainteté, la grâce du Baptême et de la rémission des péchés. *Audeat et corpus Christi, audeat et unus ille homo, clamans à finibus terræ, cum capite suo, et sub capite dicere : sanctus sum : accepit enim gratiam sanctitatis, gratiam Baptismi et remissionis peccatorum.* » (*August. in Psam. 85.*) Il ajoute un peu plus loin : « Si tous les chrétiens, si tous les fidèles baptisés en Jésus-Christ ont été revêtus de lui, comme le déclare l'Apôtre en ces termes : Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous êtes revêtus de Jésus-Christ ; si, dis-je, ils sont devenus membres de son corps, et qu'ensuite ils prétendent qu'ils ne sont pas saints, ils font injure à leur chef dont les membres sont saints. Si christiani omnes, et fideles in Christo baptizati, ipsum



induerunt, sicut apostolus dicit : Quotquot in Christo baptizati estis, Christum induistis ; si membra sunt facta corporis ejus, et dicunt se sanctos non esse, capiti ipsi faciunt injuriam, cujus membra sancta sunt. » (*Ibid.*)

Ainsi, au témoignage de saint Augustin, la sainteté de Jésus-Christ rejaillit sur toute l'Eglise. De même que la vigne propage sa sève dans ses branches, ainsi le Sauveur répand sa grâce en elle. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait ou qu'elle ne fût pas son corps mystique, ou que ce corps fût séparé de son chef.

Mais l'alliance de Jésus-Christ et de l'Eglise est éternelle : « Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, » c'est donc à bon droit que l'Eglise est appelée sainte, comme participant à la sainteté de son chef.

6. Le troisième motif qui nous oblige à l'appeler sainte, c'est qu'elle est seule dépositaire des moyens qui opèrent la sanctification.

Ces moyens sont le saint sacrifice et les sacrements. Dieu s'en sert, comme d'instruments, pour verser sa grâce dans nos âmes et y produire une vraie sainteté.

Or, c'est à l'Eglise seule qu'il en a confié la dispensation. Seule, elle a mission légitime pour offrir le sacrifice et conférer avec fruit les sacrements. C'est aux apôtres que Jésus-Christ a dit, dans la dernière cène : « Faites ceci en mémoire de moi, » c'est-à-dire, consacrez le pain et le vin.

comme je viens de le faire, changez-les par la puissance de ma parole, en mon corps et en mon sang, afin que vous ayez toujours à offrir à Dieu une victime digne de lui. C'est encore aux apôtres qu'il a donné le pouvoir de baptiser et de remettre les péchés.

Comme on ne peut être sanctifié que par l'application des mérites du Sauveur, et que cette application se fait au moyen des sacrements qui sont entre les mains de l'Eglise, il s'ensuit qu'il n'y a point de sainteté véritable hors de son sein.

Encore une fois par conséquent, l'Eglise est sainte, et elle est sainte, parce qu'elle est le corps de Jésus-Christ qui la sanctifie et la purifie dans son sang.

#### SECOND POINT.

7. Voyons maintenant les fruits de sainteté que produit l'Eglise.

Sainte par sa destination, qui est de glorifier Dieu, sainte à raison de son Chef qui est la sainteté même, sainte parce qu'elle est enrichie des moyens de sanctification les plus efficaces, l'Eglise, cette vigne chérie du Seigneur, serait-elle stérile? Et son titre de sainte serait-il un vain nom?

Il n'en est pas ainsi. Elle a toujours produit et elle produira toujours en abondance les fruits d'une sainteté véritable.

Qu'était le monde, au moment où elle reçut de son divin Maître l'ordre de prêcher l'Évangile?

A part le peuple juif, tous les autres étaient plongés dans les superstitions infâmes de l'idolâtrie. Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même, a dit Bossuet ; et l'on peut ajouter que tout aussi était vertu, excepté la vertu elle-même. Egarés par leurs penchants dépravés, les hommes avaient fait la divinité à l'image de leurs vices ; le culte était souillé par des abominations de tout genre. A quel excès de corruption la société n'était-elle pas descendue !

Les apôtres commencent par former à Jérusalem la première Eglise chrétienne. Les juifs fidèles se font baptiser. Cette Eglise donne au monde un spectacle nouveau. Les premiers chrétiens mettent leurs biens en commun et vivent dans une union si parfaite, qu'on ne savait assez admirer leur charité.

Bientôt les Gentils entendent à leur tour la bonne nouvelle du salut. Convaincus par la parole et les miracles des apôtres, ils reçoivent aussi le baptême. A dater de ce moment, on les voit transformés d'une manière merveilleuse. Ce ne sont plus ces hommes esclaves des passions les plus viles ; ils goûtent le mystère de la croix et commencent à pratiquer les austères vertus qu'elle inspire. La chasteté brille d'un vif éclat dans leurs mœurs jusque là si dissolues. Fortifiés par la grâce, ils confessent la foi devant les tribunaux et font pour elle le sacrifice généreux de leurs biens, de leurs honneurs et de leur vie. Pendant trois siècles, les

échafauds et les amphithéâtres regorgent du sang chrétien. Enfin le culte du vrai Dieu a remplacé celui des fausses divinités, et le monde païen est régénéré à une vie nouvelle.

8. Après avoir donné au ciel onze à douze millions de martyrs, premiers fruits de sa fécondité, l'Eglise continue, dans la suite des siècles, d'engendrer des myriades de saints de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Cette sainte postérité est aussi nombreuse que les étoiles du firmament.

Parcourez les déserts de la Thébaïde, vous y rencontrez les Paul, les Antoine, les Hilarion, avec une multitude innombrable d'anachorètes et de cénobites, qui retracent la vie des anges sur la terre.

Bientôt paraissent les saints Docteurs, que Dieu suscite pour combattre les hérésies et répandre sur le monde l'éclat de leur science. Ici, c'est le grand Athanase, qui, pendant quarante ans, s'oppose comme un mur d'airain à l'Arianisme et étonne ses ennemis par sa constance. Là, c'est Grégoire de Nazianze et Basile, ces deux illustres amis, dignes l'un de l'autre par leur éloquence, leur savoir et leur sainteté. Plus loin, c'est Chrysostôme, la bouche d'or, c'est Ambroise dont la haute vertu sait soumettre un empereur à la pénitence ; c'est Augustin, le génie peut-être le plus profond qui ait paru ; c'est Jérôme, dont les travaux sont aussi célèbres que ses austérités ; c'est Léon dont

l'ascendant divin arrête Attila, le fléau de Dieu, aux portes de Rome ; c'est saint Grégoire pape, à qui l'Eglise reconnaissante a décerné le nom de grand.

Tous ces grands hommes paraissent ornés de la double auréole de la sainteté et du génie.

A leur suite, on voit éclore une foule d'autres saints dans tous les rangs de la société chrétienne. L'impératrice Pulchérie et sainte Clotilde, saint Louis et saint Henri, saint Etienne de Hongrie et saint Wenceslas de Bohême, font briller la sainteté sur le trône.

Qui pourrait compter les Pontifes et les Evêques qui en donnèrent aussi l'exemple à leur siècle ? En quelle province, en quelle ville, n'a-t-on point conservé la mémoire de l'un d'eux ? Leur lumière a éclairé toutes les contrées où ils ont porté l'Evangile. Leurs reliques y reposent, et souvent, ils y font encore éprouver la puissance de leurs mérites.

La sainteté a revêtu toutes les formes ; elle s'est accommodée à tous les besoins. Après les irruptions des Barbares, saint Benoît fonde son ordre, vénérable asile qui conserva les lettres et les arts. Saint François d'Assise et saint Dominique viennent au secours de l'Eglise en lui donnant des légions d'ouvriers apostoliques. Les déserts de la Chartreuse reçoivent l'admirable colonie de saint Bruno. Saint Bernard, du fond de son monastère de Clairvaux éclaire et édifie le monde.

A la même époque, les plus célèbres universités voient leurs chaires occupées par les Albert-le-grand et les Thomas d'Aquin. Saint Anselme en Angleterre avait frayé la voie aux fortes études philosophiques et religieuses qui ont illustré cet âge. Le Docteur séraphique, saint Bonaventure, se rend aussi célèbre par ses vertus que par sa science.

La sainteté ne cultiva pas seulement la science ; il n'est pas un besoin, pas une plaie de l'humanité dont elle n'ait inventé le remède. Que d'hospices et de refuges de tout genre n'a-t-elle pas ouverts à la misère ! La lèpre vient-elle à sévir dans les contrées de l'Europe ? Un saint crée aussitôt l'ordre de Saint-Lazare et fonde un grand nombre d'hôpitaux connus sous le nom de léproseries. Pour recueillir l'enfance abandonnée ou orpheline, saint Jérôme Emilien en Italie, saint Joseph de Calasance en Espagne instituent des congrégations spéciales, que saint Vincent de Paul et le bienheureux de La Salle imitèrent dans la suite en France. Les pèlerins de la Terre-Sainte ont besoin de protection, l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem est créé dans cette vue. Il y a des voyageurs qui traversent les Alpes, au risque d'être surpris par l'avalanche. Un saint ira les attendre au sommet avec ses religieux. Un autre saint descendra plus tard dans les cabanons des nègres et s'y enfermera volontairement toute sa vie, afin d'instruire et de consoler ces malheureux rebuts du monde. C'est le bienheureux Claver.

Le protestantisme paraît. Dieu oppose à ses ravages une nouvelle légion de saints, entre lesquels se distinguent saint Ignace de Loyola, fondateur de la compagnie de Jésus, saint Charles Borromée, l'illustre archevêque de Milan qui, s'oubliant lui-même, expose sa vie avec intrépidité pour secourir les pestiférés; saint François de Sales, ce grand évêque dont la douceur ramena un si grand nombre d'hérétiques à l'Eglise; saint Vincent de Paul, l'ami par excellence de tous les infortunés, dont le nom a commandé le respect aux plus impies mêmes; saint Louis de Gonzague et saint Stanislas de Kostka qui ont été les anges de la terre par leur innocence; sainte Thérèse, la réformatrice du Carmel, saint Jean de la Croix, son fidèle coadjuteur, saint Philippe de Néri, instituteur de l'oratoire; tant d'autres enfin dont l'Eglise a canonisé les vertus.

Elle a répondu aux reproches de corruption et de relâchement, en multipliant ses saints.

A une époque plus rapprochée de nous, elle a enfanté d'autres héros non moins dignes d'admiration. Pendant que la philosophie incrédule sème partout ses poisons, elle fait naître coup sur coup les François de Hiéronimo, les Léonard de Port Maurice, les Paul de la Croix, les Alphonse de Liguori qui par leurs écrits ou leurs prédications réveillent avec succès la foi des peuples.

9. A-t-elle cessé de nos jours de produire de nouveaux rejetons de sainteté?

Ouvrez les yeux, et regardez ce qui se passe autour de vous. Ne la voyez-vous pas toute resplendissante encore de l'auréole des vertus? Ne compte-t-elle pas dans tous les rangs de la société, dans tous les états de vie, un grand nombre d'enfants dociles qui, par leur vie exemplaire, la consolent et la dédommagent de l'infidélité des autres? Qui peut ne pas admirer les dévouements sublimes qu'elle inspire chaque jour sous nos yeux?

Trois vertus surtout contribuent à la gloire de l'Eglise : l'humilité, la chasteté, la charité. Inconnues au paganisme, méprisées ou affaiblies parmi les sectes, c'est dans l'Eglise catholique seulement qu'elles brillent de tout leur lustre. N'est-ce pas une chose journalière que des chrétiens renoncent aux grandeurs du siècle, aux biens et aux espérances de ce monde, à leur patrie, à ce qu'ils ont de plus cher, et pourquoi? pour s'ensevelir dans l'obscurité du cloître, embrasser la pauvreté et la pénitence, se renoncer totalement à eux-mêmes par le vœu d'obéissance.

Cherchez autour de vous, et nommez-moi un genre d'infortune qui soit dénué de soulagement? La charité chrétienne n'a-t-elle pas fixé ses vierges au chevet des pauvres malades dans les hôpitaux et les hospices d'incurables? N'a-t-elle pas attaché la sœur du bon Pasteur aux côtés de cette créature que le souffle des passions a flétrie? N'a-t-elle pas institué des frères de Miséricorde pour les prisons? des sœurs de la Sagesse, de notre



Dame, de la Providence, les Dames du Sacré Cœur, la congrégation des Ursulines, pour élever chrétiennement les personnes de leur sexe? N'a-t-elle pas étendu et propagé les frères des écoles chrétiennes pour l'instruction des pauvres? A combien d'âmes généreuses n'inspire-t-elle pas le courage de porter l'Évangile aux extrémités du monde, sans tenir compte ni des sacrifices, ni des fatigues, ni de leurs sueurs, ni de leur sang?

Quoi de plus admirable encore que cette multitude d'autres âmes qui font profession d'une inviolable chasteté, et qui, soit dans le sacerdoce, soit dans l'état religieux, soit même au milieu du monde, paraissent les émules des anges par la pureté de leurs mœurs?

Ce spectacle ne nous étonne plus, tant nous sommes familiarisés avec toutes ces merveilles. Cependant ce sont là autant de fruits de la sainteté de l'Église : elle peut défier toutes les religions d'invention humaine de lui opposer rien de semblable.

Où sont par exemple dans les États protestants ces essaims d'hommes et de femmes, tout occupés de la prière et de la pénitence, victimes d'expiation pour les péchés de leurs frères? Montrez-moi un véritable missionnaire, une véritable sœur de charité, au sein de l'Angleterre, de la Prusse, de la Suède protestante. La vraie foi est seule capable de produire l'héroïsme de la charité.

40. La sainteté de l'Église ne se manifeste pas

seulement chez les âmes d'élite qui aspirent à la perfection ; elle perce jusque dans la vie ordinaire du commun des chrétiens.

Tous ne sont pas saints, il n'est, hélas ! que trop vrai ; mais que ne fait point cette tendre Mère pour les ramener à la pénitence et à la vertu ? Sont-ils dociles à sa voix, se laissent-ils toucher par ses remontrances ? ils vont se purifier par une sincère confession de leurs fautes, et en recevant le bienfait de l'absolution qui est comme l'extension du Baptême, ils recouvrent la sainteté perdue.

#### CONCLUSION.

11. C'est ainsi que la sainteté de Jésus-Christ pénètre tout le corps de l'Eglise. Quelle autre que lui, quelle puissance, quelle vertu, sinon la sienne, est capable d'opérer tous ces prodiges ? Aussi ne pouvons-nous en douter, c'est l'esprit de Dieu qui vivifie et anime l'Eglise, comme le Sauveur l'a promis à ses apôtres.

On reconnaît l'arbre à ses fruits. L'Eglise, comme une vigne d'une fécondité inépuisable, ne cesse d'engendrer toujours de nouveaux saints ; elle s'efforce de faire arriver cette sève de la sainteté jusqu'aux branches les plus reculées. Nous venons d'admirer ses magnifiques produits. Reconnaissons la main qui l'a plantée et qui la cultive sans relâche. C'est la main de Dieu même.

Avec quelle sainte joie ne devons-nous pas contempler cette sainteté de notre Mère ! Avec quel

bonheur ne devons-nous pas nous voir associés à cette troupe brillante de héros, qui sont nos frères et qui nous appellent à marcher sur leurs traces ! Quelle noble famille que celle des chrétiens, illustrée par tant de vertus, de mérites et de grandes œuvres !

12. Mais, ne nous contentons pas d'une admiration oisive et stérile. Chrétiens, ne l'oublions pas, nous sommes tous appelés à la sainteté. La sainteté est notre vocation, notre état, notre profession, notre devoir. Le nom même que nous portons devient notre condamnation et notre honte, dès que nous cessons de vivre en saints. Que nous importerait d'être les membres d'une Eglise sainte, si nous sommes des membres morts ou paralysés ? Malheur à la branche qui sèche sur l'arbre, on la retranchera sans pitié et on la condamnera au feu.

« Fratres, obsecro vos, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem rationabile obsequium vestrum. Mes frères, disait l'apôtre saint Paul, ayez donc soin, je vous en conjure, d'offrir vos corps à Dieu comme une victime vivante, sainte et agréable ; rendez-lui de la sorte un culte spirituel. » (*Rom. XII*). Vivre dans l'Eglise et y vivre en pécheur, sans songer sérieusement à quitter le péché, c'est faire injure au corps de Jésus-Christ, le rendre difforme autant qu'il est en nous et nous exposer à cette terrible excommunication qu'il prononcera au dernier jour : « *Discedite a me. Retirez-vous de moi.* »

Pensons-y bien et travaillons efficacement à nous sanctifier par les moyens que l'Église nous offre en abondance. Allons souvent puiser la grâce dans les sacrements, et appelons-la fréquemment en nous par la prière. Celui qui prie et qui use bien des Sacrements se sanctifiera ; il portera des fruits de sainteté qui le feront reconnaître par Jésus-Christ pour un serviteur fidèle.

---

## NOTE.

Merito Ecclesia catholica, mater christianorum verissima, non solum ipsum Deum, cujus adeptio vita est beatissima, purissime atque castissime colendum prædicans, nullam nobis adorandam creaturam inducens, cui servire jubeamur; et ab alia incorrupta et inviolabili æternitate, cui soli homo subjiciendus est, cui soli rationalis anima cohærendo non misera est, excludens omne quod factum est, quod obnoxium commutationi, quod subditum tempori; neque confundens quod æternitas, quod veritas, quod denique pax ipsa distinguit; nec rursum separans quod majestas una conjungit: sed etiam proximi dilectionem atque charitatem ita complectens, ut variorum morborum, quibus pro peccatis suis animæ ægrotant, omnis apud te medicina præpolleat!

Tu pueriliter pueros, fortiter juvenes, quiete senes, prout cujusque non corporistantum, sed et animi ætas est, exerces ac doces. Tu fæminas virissimis non ad exemptam libidinem, sed ad propagandam prolem, et ad rei familiaris societatem, casta et fideli obedientia subjicis. Tu viros conjugibus, non ad illudendum imbecilliores sexum, sed sinceri amoris legibus præficis. Tu parentibus filios libera quadam servitute subjungis, parentes filiis dominatione præponis. Tu fratribus fratres, religionis vinculo firmiore atque arctiore quam sanguinis, nectis. Tu omnem generis propinquitatem et affinitatis necessitudinem, servatis naturæ voluntatisque nexibus, mutua charitate constringis.

Tu dominis servos, non tam conditionis necessitate, quam officii delectatione doces adhærere. Tu dominos servis, summi Dei communis Domini consideratione placabiles, ad consulendum quam coërcendum propensiores facis. Tu cives civibus, gentes gentibus, et prorsus homines primorum parentum recordatione, non societate tantum, sed quadam etiam fraternitate conjungis. Doces Reges prospicere populis : mones populos se subdere Regibus. Quibus honor debeat, quibus affectus, quibus reverentia, quibus timor, quibus consolatio, quibus admonitio, quibus cohortatio, quibus disciplina, quibus objurgatio, quibus supplicium, sedulo doces; ostendens quemadmodum et non omnibus omnia, et omnibus charitas, et nulli debeat injuria.

Merito apud te divina præcepta late diffusèque servantur...

Merito apud te bene intelligitur, quam sit gravius cognita quam incognita lege peccare.

Merito apud te visum est, quam sit sub lege operatio vana, cum libido animum vastat, et cohibetur pœnæ metu, non amore virtutis obruitur. Merito tibi tam multi hostiales, multi officiosi, multi misericordes, multi docti, multi casti, multi sancti, multi usque adeo Dei amore flagrant, ut eos in summâ continentiam, atque mundi hujus incredibili contemptu etiam solitudo delectet. (*S. Aug. libr. 4, de moribus Ecclesie Catholicæ, cap. 30.*)



---

---

## V<sup>e</sup> INSTRUCTION.

TROISIÈME PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE, LA CATHOLICITÉ.

—

### EXORDE.

1 Dans les deux instructions précédentes, nous avons considéré l'unité et la sainteté de l'Eglise. Ce sont les deux premières propriétés dont elle est douée, et les deux premières marques auxquelles on peut reconnaître sa divinité.

Par son unité, l'Eglise se présente comme un corps immense, animé et régi par un même esprit. Sous ce rapport, elle offre à nos regards un phénomène sans exemple dans l'histoire du monde. Jamais, en dehors d'elle, on ne vit une société religieuse, étendue en tout lieu et réunissant dans la concorde d'une même foi et sous l'autorité d'un même chef, tant d'intelligences si divisées sur tout le reste.

Cette unité dépasse les forces humaines et ne peut s'expliquer que par l'action divine. C'est une des marques à laquelle Jésus-Christ a voulu qu'on reconnût son œuvre. « Mon Père, dit-il, faites que mes disciples soient un, comme nous sommes un nous-mêmes.... Qu'ils soient consommés dans l'u-

nité, afin que le monde connaisse que vous m'avez envoyé. Ut sint unum, sicut et nos unum sumus... Ut sint consummati in unum, et credat mundus, quia tu me misisti. » (*Joan. xvii*).

Et ce grand corps de l'Eglise, de quelle vie est-il animé? D'une vie surnaturelle et divine, d'une vie de foi et de charité; en un mot, comme nous l'avons vu et admiré dernièrement, la sainteté est la vie de l'Eglise. Il a suffi, pour nous en convaincre, de parcourir rapidement sa marche depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. On peut justement la comparer à celle d'un fleuve dont la source est intarissable, et qui, par une infinité de canaux, porte partout, avec ses eaux, la fertilité et l'abondance.

2. L'Eglise est donc une et sainte. Mais de plus elle est catholique, ainsi qu'il est marqué dans le Symbole. La catholicité est un autre caractère de l'Eglise, non moins divin que les deux premiers et par lequel il est aisé, non pas seulement de la distinguer des sectes rivales, mais encore de nous persuader pleinement de sa divinité.

Exposons dans cet entretien en quoi consiste la catholicité de l'Eglise. Nous joindrons à cet exposé quelques réflexions utiles.

#### PREMIER POINT.

3. Pourquoi l'Eglise est-elle appelée catholique?

Catholique est un mot d'origine grecque, qui signifie *universelle*.



L'Eglise est catholique ou universelle sous trois points de vue principaux.

D'abord, elle est universelle quant aux lieux. « Depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, dit saint Augustin, nous voyons une même foi répandre partout sa splendeur. *A solis ortu usque ad occasum, unius fidei splendore diffunditur.* »

Les sociétés civiles et les sectes hérétiques sont circonscrites dans les limites d'un pays ou ne renferment qu'une seule race d'hommes. L'Eglise, comme la vérité, n'a d'autres bornes que le monde. Elle embrasse dans le sein de sa charité l'humanité tout entière : Barbares ou Scythes, libres ou esclaves, hommes et femmes, comme s'exprimait déjà l'apôtre saint Paul.

4. La catholicité de l'Eglise à ce premier point de vue est un fait éclatant et incontestable. Il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en assurer.

Et ce fait n'existe pas seulement dans le présent ; il date de l'origine même de l'Eglise. Peu de temps après l'ascension de Jésus-Christ, les douze apôtres se divisent pour aller porter l'Evangile dans les contrées les plus lointaines. Le prince des apôtres, après avoir fixé son siège à Antioche, capitale de la Syrie, pendant l'espace de sept ans, le transporte définitivement à Rome, où il est rejoint par l'apôtre des Gentils, saint Paul. Ce dernier fonde sur sa route un grand nombre d'églises, tant pour les Juifs que pour les Gentils convertis à la foi. Les autres apôtres parcourent l'Ethiopie, l'Ar-

ménie, la Chaldée, la Perse, la Scythie et d'autres provinces encore plus reculées. Ils n'avaient pas encore achevé leur course, et saint Paul disait déjà aux Romains que leur foi était annoncée à tout le monde. Sous leurs disciples, il n'y avait presque plus de pays si inconnus où l'Évangile n'eût pénétré. Cent ans après Jésus-Christ, saint Justin comptait parmi les fidèles beaucoup de nations sauvages, et jusqu'à ces peuples vagabonds qui menaient une vie nomade. Au milieu du troisième siècle, Tertullien et Origène font voir dans l'Église des peuples entiers qu'on n'y mettait pas un peu auparavant. Elle s'était propagée non-seulement dans toute l'étendue de l'empire romain, mais bien au-delà de ses frontières.

C'est ce fait de l'universalité de l'Église que saint Jean avait en vue, quand il fait ainsi parler les saints dans l'Apocalypse. « Seigneur, vous nous avez rachetés pour Dieu par votre sang, nous qui sommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation, et vous avez fait de nous un royaume pour notre Dieu. Redemisti nos Deo in sanguine tuo ex omni tribu, et lingua, et populo et natione : et fecisti nos Deo nostro regnum. » (*Apoc. v*).

La rédemption de Jésus-Christ étant universelle, l'Église devait être universelle aussi, afin de l'appliquer à tous les peuples.

5. Cette catholicité de l'Église avait d'ailleurs été prédite.

David, dans un de ses psaumes, nous représente le Père céleste tenant ce langage à son Fils Jésus-Christ : « Demandez, lui dit-il, et je vous donnerai les nations pour héritage, et j'étendrai votre empire jusqu'aux confins du monde. Postula à me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ. » (*Ps. II*).

C'est aussi au nom de l'Eglise qu'il parle, quand il dit : « J'aurai mémoire de l'Egypte et de Babylone ; elles apprendront à me connaître. Memor ero Raab, et Babylonis scientium me. » (*Ps. LXXXVI*). C'est d'elle encore qu'il a prophétisé que les hommes naîtraient en foule dans son sein. « Homo et homo natus est in ea. » (*Ibid*).

L'Egypte et Babylone indiquent ici les nations idolâtres. Le prophète assure qu'ils connaîtront l'Eglise ; sa prédiction s'est accomplie ; l'Eglise compte effectivement des millions d'enfants par toute la terre.

Elle est donc universelle quant aux lieux.

6. Elle est encore catholique ou universelle à un autre point de vue, je veux dire, quant aux temps, car elle embrasse tous les siècles.

Depuis Adam jusqu'à nous, tout ce qu'il y a eu de vrais croyants dans le monde, lui appartient ; tous ceux qui paraîtront encore dans la suite jusqu'à la fin des temps seront aussi du nombre de ses membres.

Il ne faut pas croire en effet que la véritable Eglise existe seulement depuis la venue de Jésus-

Christ. Il lui a donné, il est vrai, sa dernière forme, sa constitution actuelle, mais déjà elle subsistait sous une forme moins parfaite et non définitive dans l'Ancien Testament, et dans la religion des premiers Patriarches. Renfermée d'abord dans la famille, elle prit sous la loi écrite un caractère national, et enfin elle reçut de Jésus-Christ l'universalité qui lui est propre.

Voilà pourquoi l'Apôtre nous dit qu'elle est bâtie sur le fondement des apôtres de la loi nouvelle et des prophètes de l'ancienne alliance. Les uns et les autres aboutissent en effet à Jésus-Christ, qui est la pierre angulaire de tout l'édifice et le lien des deux Testaments. C'est lui qui est venu tout réconcilier, tant ceux qui l'ont précédé que ceux qui l'ont suivi.

7. Enfin, en troisième lieu, l'Eglise est encore catholique ou universelle, parce qu'il n'y a personne qui puisse se sauver hors de son sein.

Elle est l'arche du salut. Quiconque refuse d'y entrer, refuse le salut, comme au temps de Noé tous ceux qui restèrent hors de l'arche périrent par le déluge.

Tous ceux donc qui veulent se sauver doivent l'embrasser et la suivre.

Mais ici, mettons-nous en garde contre une exagération absurde et impie faussement attribuée à l'Eglise. Plusieurs s'obstinent à dire que nous damnons sans pitié quiconque n'appartient pas à la communion extérieure de l'Eglise.

C'est ignorer ou calomnier sa véritable doctrine.

Non, il n'est pas vrai que nous damnions indistinctement tout ce monde. Quand nous disons, ce qui est très-juste : *Hors de l'Eglise, point de salut*, voici en deux mots ce qu'il faut entendre : il faut entendre que celui-là est hors de la voie du salut, qui, par sa faute, n'arrive pas à la connaissance de l'Eglise, ou qui, la connaissant pour la véritable Eglise, refuse de se soumettre à ses enseignements.

Pour tous ceux en effet qui ne la connaissent pas, sans qu'il y ait de leur faute ; et qui désirent sincèrement d'ailleurs de connaître la vérité, pour tous ceux-là, loin de les damner, nous disons qu'ils sont catholiques de cœur et d'esprit.

Dieu seul, il est vrai, connaît ces fidèles de cœur ; mais nous espérons de sa bonté que le nombre n'en est pas petit, qu'il en existe partout, et qu'il en a existé en tout temps.

#### SECOND POINT.

8. La catholicité des temps et des lieux, voilà, chrétiens, quelle est la marque la plus assurée pour distinguer la véritable Eglise de toutes celles qui s'en arrogent faussement le nom. Il y a plus encore ; cette catholicité est un signe manifeste de la divinité de l'Eglise qui en est douée.

Je vous le montrerai plus au long dans une conférence spéciale que je me propose de vous donner sur ce sujet, l'un des plus intéressants qu'il y ait pour nous.

Ici je me contenterai de vous donner quelques simples aperçus.

Si j'interroge le bon sens le plus vulgaire, si je demande à l'homme le moins instruit : Mon ami, ce qui était vrai hier, peut-il être faux aujourd'hui ou demain ? — Non, sans doute, me répondra-t-il. — Si je lui demande de nouveau : ce qui est vrai à Bruxelles, peut-il être faux à Paris, à Londres ou à Constantinople ? — Non, certainement, me répondra-t-il encore.

Et cet homme aura parfaitement raison ; car la vérité ne peut varier d'un pays à l'autre, ni d'un siècle à un autre siècle.

Mais, si la vérité est une et la même pour tous les temps et pour tous les lieux, que suit-il de là par rapport à la véritable Eglise ?

C'est que la véritable Eglise est une, une sans variation, une et la même partout, une et la même en tout lieu, une enfin dans tous les sens, c'est-à-dire, universelle et catholique.

Voilà donc quel est le caractère propre et essentiel de la véritable Eglise, et la marque qu'elle doit nécessairement porter pour se faire reconnaître.

9. Or, cherchez maintenant parmi toutes les sociétés religieuses qui sont sur la terre quelle est celle qui jouit de cette pérogative ?

L'examen n'est ni long ni difficile. Il n'y en a qu'une que tout le monde s'accorde à nommer catholique. C'est celle qui reconnaît pour Chef su-

prême le Pontife romain, l'Evêque de Rome, le Pape. Interrogez quelle secte vous voudrez, demandez à tel hérétique ou schismatique qu'il vous plaira, de vous désigner, dans le pays qu'il habite, une Eglise catholique; vous indiquera-t-il la sienne? Non, et tout en prétendant que son Eglise est la véritable, il vous montre celle qui est en communion avec le Pape. Ainsi, amis et ennemis, tous qualifient l'Eglise romaine du nom de catholique. C'est la remarque que saint Augustin faisait déjà de son temps.

Mais d'où vient qu'en dépit de la rivalité des sectes, l'Eglise romaine ait seule réussi à conserver ce nom qui est le synonyme de la vérité?

C'est qu'en effet elle seule le justifie, et d'une manière incontestable.

D'abord la religion qu'elle enseigne remonte sans interruption jusqu'au berceau du monde. Au contraire, on peut assigner l'origine des faux cultes et de toutes les sectes, fixer une époque où on ne les connaissait pas, dire quels ont été leurs auteurs. Ainsi l'on sait que l'idolâtrie n'a paru dans le monde qu'après la dispersion des enfants de Noé. Avant le septième siècle de l'ère chrétienne, on n'avait point entendu parler du Mahométisme. Le schisme grec date de Photius et de Michel Cérulaire qui vécurent, le premier au neuvième siècle, et le second au onzième. Le protestantisme était inconnu avant Luther, l'anglicanisme avant Henri VIII.

La véritable religion a précédé toutes les erreurs, toutes les hérésies, tous les schismes ; la vérité a précédé le mensonge.

Aussi le célèbre Tertullien se contentait-il d'invoquer l'argument de *prescription*, pour les confondre tous. Vous êtes nouveaux, disait-il aux hérétiques, vous n'avez donc pas la vérité pour vous, car la vérité est aussi ancienne que le monde.

La véritable religion n'a pas seulement pour elle l'antiquité, mais elle seule est perpétuelle et immuable. « Veritas Domini manet in æternum. La vérité de Dieu demeure à jamais. » Combien de fausses religions et d'hérésies, dont il ne reste plus de vestiges que dans l'histoire ? Que sont devenus les faux Dieux de Rome, d'Athènes, de Babylone, de Ninive et de Memphis ? Qu'est devenue l'hérésie d'Arius qui menaça pendant si longtemps de ruiner l'Eglise ? Que sont devenues tant d'autres sectes soit de l'Orient, soit de l'Occident, qui corrompaient le dogme catholique ? Elles sont tombées avec le temps, et l'Eglise catholique les a vues mourir comme elle les avait vues naître.

Voyez encore quelle série de variations dans toutes les sectes qui s'en sont séparées, et en général dans toutes les doctrines religieuses, excepté la doctrine catholique ! Sur une multitude de points essentiels au salut, les protestants sont divisés entr'eux ; leurs confessions de foi se contredisent ; leurs croyances de nos jours sont bien éloignées de celles des premiers hérésiarques. Comment



d'ailleurs pourrait-il en être autrement? Après avoir rejeté l'autorité de l'Eglise, ils n'ont plus d'autre règle de foi que la Bible interprétée d'après leur jugement particulier. S'ils étaient toujours conséquents avec eux-mêmes, ils finiraient par avoir autant de religions que d'individus; encore, ces religions multipliées changeraient-elles avec les individus eux-mêmes. Et c'est en effet ce qui est arrivé dans les sectes protestantes. On en est venu à nier la divinité de Jésus-Christ et ses miracles, à rejeter tout l'ordre surnaturel, à ne plus rien admettre que ce que la raison peut comprendre.

Toutes ces variations sont les fruits et les conséquences nécessaires du principe même du protestantisme.

Rien de semblable dans l'Eglise catholique. Ce qui a été défini comme de foi dans un temps, reste de foi dans tous les suivants. Jamais elle n'a dû revenir sur un seul point de son enseignement en matière de dogme ou de morale. Tout change autour d'elle, elle seule est fixe sous le soleil.

C'est donc à juste titre que l'Eglise romaine porte le nom de catholique, et qu'elle se prétend par conséquent la seule véritable Eglise.

10. J'ai ajouté que ce caractère de catholicité, qui appartient exclusivement à l'Eglise, est une marque frappante de sa divinité.

Cela ressort de trois considérations principales :

En premier lieu, sur tous les autres points, il y a séparation et division parmi les hommes. Rare-

ment on les trouve d'accord dans les questions scientifiques ou politiques. Quel monarque, quel législateur, quel sage, quelle puissance humaine enfin, a jamais réussi à réunir dans une même pensée, et à assujettir aux mêmes lois des hommes de tout pays, d'éducation, d'idées et de mœurs si différentes ?

L'Église catholique a fait ce prodige. En elle, il n'y a pas de distinction entre l'Européen et les peuplades encore sauvages du Nouveau Monde, entre les génies les plus sublimes et les esprits les plus grossiers ; elle ne connaît pas les préjugés de race, elle n'est point subordonnée aux tempéraments des peuples. Quelle que soit la variété et l'opposition même qui existent entr'eux, elle est parvenue à leur faire adopter une même croyance et une même loi.

Si ce n'est point là un miracle, où pourra-t-on en trouver ? L'Église seule a accompli cette merveille ; Dieu est donc avec elle.

11. Ce qui double la grandeur de ce prodige, c'est, en second lieu, qu'il a été prédit par les prophètes et par Jésus-Christ.

Le prophète Isaïe, parlant de la conversion des Gentils, s'exprimait ainsi : « Réjouissez-vous donc maintenant, vous qui étiez stérile, chantez des cantiques de louange et poussez des cris de joie, vous qui n'aviez point d'enfants, parce que celle qui était abandonnée, (c'est-à-dire, la Gentilité), a maintenant plus d'enfants que celle qui avait un

époux, dit le Seigneur. Prenez donc plus d'espace pour dresser vos tentes, étendez-en les couvertures le plus que vous pourrez ; allongez-en les cordages, affermissez-en les pieux ; car vous vous étendrez à droite et à gauche ; votre postérité aura les nations pour héritage, et elle habitera les villes qui sont maintenant désertes. *Lauda, sterilis quæ non paris, decanta laudem, et hinni, quæ non pariebas, quoniam multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum, dicit Dominus. Dilata locum tentorii tui, et pelles tabernaculorum tuorum extende, ne parcas : longos fac funiculos tuos, et clavos tuos consolida. Ad dexteram enim et ad lævam penetrabis : et semen tuum gentes hæreditabit, et civitates desertas inhabitabit. » (Isa. LIV.)*

Ailleurs, rempli d'un saint enthousiasme à la vue des merveilleux progrès de l'Eglise, il s'écrie : « Lève-toi, Jérusalem, sois brillante de clarté, parce que ta lumière a paru et que la gloire du Seigneur s'est levée sur toi. Les ténèbres couvriront le reste de la terre, et une nuit sombre enveloppera les autres peuples ; mais le Seigneur se lèvera sur toi, et sa gloire éclatera en toi. Alors les nations marcheront à ta lumière, et les rois à ta splendeur. Lève les yeux et regarde autour de toi. Tous ceux que tu vois ici assemblés viennent se donner à toi. Tes fils viendront de loin et tes filles se lèveront de tous côtés. Alors tu verras une abondance qui te surprendra et qui dilatera ton cœur de joie, car les peuples d'au-delà des mers

se convertiront à toi et des nations puissantes se joindront à toi. Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est. Quia ecce tenebræ operient terram, et caligo populos : super te autem orietur Dominus et gloria ejus in te videbitur. Et ambulabunt gentes in lumine tuo, et reges in splendore ortûs tui. Leva in circuitu oculos tuos, et vide : omnes isti congregati sunt, venerunt tibi : filii tui de longe venient, et filiæ tuæ de latere surgent. Tunc videbis, et afflues, et mirabitur et dilatabitur cor tuum, quando conversa fuerit ad te multitudo maris, fortitudo gentium venerit tibi » (*Ibid.* LX).

Le divin Sauveur confirme ces prédictions dans les termes les plus clairs. Avant de monter au ciel, il recommande à ses apôtres de demeurer à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils aient reçu le Saint-Esprit ; et lorsque vous l'aurez reçu, ajoute-t-il, « vous me rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. Et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa et Samaria, et usque ad ultimum terræ. » (*Act. apost.* 1). « Mon Evangile, dit-il ailleurs, sera prêché par toute la terre. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus. » (*Matth.* xxiv). « J'ai encore beaucoup d'autres brebis qui ne font point partie de mon bercail, dit-il encore, et il faut que je les amène, et il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un Pasteur. Et alias oves habeo quæ non sunt ex hoc

ovili, et illas oportet me adducere ; et fiet unum ovile et unus Pastor. » (*Joann.* x). C'est pourquoi il envoie ses apôtres prêcher à toutes les nations. « Euntes ergo docete omnes gentes. » (*Matth.* xxviii).

Le Sauveur promettait donc à ses disciples que son Eglise s'étendait par toute la terre. Cette extension étant un miracle en elle-même, la prédire, contre toute apparence, est un second miracle qui prouve une fois de plus que l'Eglise est l'œuvre du Tout-Puissant. Il ne fallait rien moins que la puissance de Dieu pour oser prédire ce qui était humainement impossible.

42. Enfin, un dernier trait qui met le comble à ce miracle, c'est qu'il est perpétuel et toujours subsistant.

Nous sommes les témoins du grand fait de l'Eglise et de son universalité. Tous les siècles qui se sont écoulés depuis l'avènement de Jésus-Christ l'ont été aussi bien que nous.

Ainsi, depuis dix-huit cents ans, l'Eglise étend son empire par toute la terre ; partout elle propage l'Evangile ; chaque jour ajoute à ses conquêtes. Il est vrai que le schisme et l'hérésie ont arraché de ses bras un grand nombre d'enfants ; mais chaque fois elle a compensé ses pertes avec avantage, toujours féconde, toujours pleine de jeunesse et de vie, toujours triomphante et invincible, malgré les efforts de l'enfer et des méchants ligés contre elle. Elle a traversé les siècles avec une majesté

divine ; et forte de la promesse de son Fondateur, elle voit, sans s'émouvoir, leurs inutiles attaques, sachant que l'avenir lui appartient et qu'elle repose sur un fondement inébranlable.

#### CONCLUSION.

13. Réjouissons-nous donc, mes frères, et soyons fiers de notre nom de catholiques. Par ce beau titre, nous sommes en communication avec tout ce qu'il y eut jamais sur la terre de vrais serviteurs de Dieu. Nous avons pour ancêtres les Patriarches et les Prophètes, nous avons été greffés sur la souche du peuple de Dieu dans l'Ancien Testament ; notre vocation à la foi a commencé à l'apparition de la miraculeuse étoile qui conduisit les Mages au berceau du Sauveur ; parmi les Gentils, nos pères ont été des premiers éclairés des lumières de l'Évangile ; et depuis la conversion de nos provinces, le divin soleil de la foi n'a pas cessé de répandre sur nous ses splendeurs et ses bienfaits ; ah ! que d'actions de grâces ne devons-nous pas à Dieu pour une prédilection si insigne ! Et que nous serions coupables, si nous ne répondions pas à ces témoignages de sa bonté par une vie vraiment chrétienne.

Prenons-y garde ; si les puissances de l'enfer ne peuvent anéantir l'Église, elles peuvent du moins la déplacer. L'Orient en fut le berceau, et le schisme l'en a chassée. L'Allemagne, la Suède, l'Angleterre, la Russie, l'Égypte et l'Afrique, étaient

autrefois autant d'églises florissantes. Que sont-elles aujourd'hui? Hélas! le cruel sanglier du schisme, de l'hérésie, de l'infidélité, a tout ravagé. Ces contrées, autrefois si fertiles en saints, ne sont plus aujourd'hui que l'ombre d'elles-mêmes. Ne serions-nous pas menacés du même malheur? l'enfer peut-il déployer plus d'astuce et d'audace qu'il ne fait, afin de corrompre notre foi et de ruiner en nous la soumission à l'autorité de l'Eglise? Ne sommes-nous pas inondés d'un déluge de maximes fausses et pernicieuses, d'écrits irrégieux et obscènes, propagés à dessein de pervertir les cœurs afin d'en bannir plus sûrement la foi?

Oh! gardons ce dépôt sacré avec la plus tendre sollicitude! Si vous perdez la foi, que mettrez-vous en sa place? Qui vous consolera dans les peines de la vie? Qui vous apprendra à détacher votre cœur des faux biens? Qui vous fera penser à vos éternelles destinées et vous dirigera dans la voie du salut? Ah! plutôt tout perdre que de perdre ma foi! O Eglise catholique, fille du ciel, sainte et unique épouse de Jésus-Christ, Mère et Maîtresse des enfants de Dieu, je vous reconnais, je vous vénère et je vous aime comme ma mère! « Si je vous oublie, ô sainte Eglise! puissé-je m'oublier moi-même. Que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si vous n'êtes pas toujours la première dans mon souvenir et si vous n'êtes pas le sujet principal de ma joie. Si

oblītus fuero tui, oblivioni detur dextera mea.  
Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non memi-  
nero tui : Si non proposuero Jerusalem, in prin-  
cipio lætitiæ meæ. » (*Ps.* cxxxvi),

---



## NOTES.

—

## I.

Prænuntiato sponso et expresso, procedat et sponsa in verbis Isaïæ : legamus eam in veritate paginarum sanctarum, et agnoscamus in orbe terrarum. Hoc testimonium de sancta Ecclesia prædictum etiam Paulus Apostolus posuit. Non est quo fugiat contentiosa tergiversatio hæreticorum : Lætare sterilis quæ non paris, erumpe et exclama, quæ non parturis ; quoniam multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum... (*Galat. 4, v. 27. Isa. 54, v. 1.*) Nonne isti sunt multi de quibus... dictum est : Ideo ipse hæreditate possidebit multos ? Nam quæ est hæreditas ejus, nisi Ecclesia ejus ?...

Multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum. Synagogam scilicet Judæorum volens intelligi. Comparent multitudinem Christianorum per omnes gentes, quibus non communicant (hæretici) et videant quam pauci sint in comparatione omnes Judæi ; et tandem aliquando intelligant in Ecclesia Catholica toto orbe diffusa, istam prophetiam esse completam : Multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum.

Unde autem multos filios esset habitura consequenter adjungit... (*Isai. 54. 2. et seq.*) Dixit enim Dominus : dilata locum tabernaculi tui et aularum tuarum : fige, noli parcere, longos fac funiculos tuos, et palos tuos confirma, ad-

huc in dexteram et in sinistram extende : et semen tuum gentes possidebit, ne timeas quoniam prævalebis, neque verearis quod detestabilis fueris. Confusionem æternam oblivisceris, ignominia viduitatis tuæ non eris memor : quoniam ego Dominus qui facio te. Dominus nomen illi, et qui liberavit te, Deus Israel universæ terræ vocabitur. Ecce quousque jussa est extendere funiculos, donec Deus ejus Israel universæ terræ vocetur...

Et ei dicitur per eundem Prophetam (62. *ŷ.* 2 *et seq.*) Videbunt omnes gentes justitiam tuam, et Reges honorem tuum :... Et eris corona pulchritudinis in conspectu Domini et diadema regni in manu Dei tui ; et jam non vocaberis derelicta, et terra tua non vocabitur deserta. Tu enim vocaberis voluntas mea, et terra tua orbis terrarum. Quid dici manifestius adhuc exigendum est ? Ecce ex uno Propheta quam multa, quam clara : et tamen resistitur, et contradicitur, non cuidam homini, sed Spiritui Dei, et evidentissimæ veritati.

Jam pauca de Psalmis audiamus... (*Ps.* 2, *ŷ.* 8.) Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam fines terræ. Quis enim Christianus unquam dubitavit hoc de Christo esse prædictum, aut hanc hæreditatem aliud quam Ecclesiam esse intellexit ?

(*Ps.* 21, *ŷ.* 28.) Commemorabuntur, et convertentur ad Dominum universi fines terræ ; et adorabunt in conspectu ejus universæ patriæ gentium ; quoniam Domini est regnum, et ipse dominabitur gentium. Nonne Apostolus (*Rom.* 10, *ŷ.* 18.) de prædicatoribus novi Testamenti dictum exposuit quod scriptum est (*Ps.* 18, *ŷ.* 5.) : In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum ? De quo alio nisi de Christo intelligitur (*Ps.* 49, *ŷ.* 1.) : Deus Deorum Dominus locutus est : et vocavit terram, a solis ortu usque ad occasum : ex Sion species

decoris ejus. Cujus, nisi Christi vox est : Dormivi conturbatus...

Audi quid sequatur (*Ps.* 56, *ŷ.* 6 et 12.) : Exaltare super cœlos, Deus, et super omnem terram gloria tua... et unde gloria ejus super omnem terram ?

Ibi etiam (*in Psalmis*) dicuntur hæc, ubi agnoscitur Ecclesia toto orbe diffusa, omnibus etiam regibus Christo subjugatis : Et dominabitur, inquit, (*Ps.* 71, *ŷ.* 8 et seq.), a mari usque ad mare et a flumine usque ad terminos, orbis terræ. A flumine utique ubi eum Spiritus sanctus in columbæ specie, et vox de cœlo manifestavit...

Coram illo decident Æthiopies, et inimici ejus terram lingent. Reges Tharsis et Insulæ munera offerent, Reges Arabum et Saba dona adducent, et adorabunt eum omnes Reges, omnes gentes servient ei... et benedicentur in eo omnes tribus terræ, omnes gentes magnificabunt eum... et replebitur gloria ejus omnis terra...

Ecce manifestata est in Psalmis Ecclesia toto orbe diffusa, super quam requiescit gloria Regis ejus, et ipsa Regina est sponsa ejus de qua ei dicitur in Psalmo (44, *ŷ.* 10 et seq.) Adstitit Regina a dextris tuis, in vestitu deaurato, circumamicta varietate : et ad eam ipsam exhortandam continuo divinus sermo dirigitur : Audi filia, et vide, et inclina aurem tuam et obliviscere populum tuum et domum patris tui, quoniam concupivit Rex speciem tuam, quia ipse est Deus tuus... Pro patribus tuis, nati sunt tibi filii : constitues eos principes super omnem terram.

Quid ad hæc dicturi sunt quæ commemoravi ex lege, et Prophetis, et Psalmis, de Christi Ecclesia, quæ toto orbe diffunditur, cui malunt repugnare perversi quam communicare correcti. Quid, inquam, dicturi sunt?...

Falsa esse non audent dicere : premuntur enim mole tantæ auctoritatis.

Quia sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, et resurgere tertia die, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum per omnes gentes, incipientibus ab Jerusalem...

(*Luc. 24, v. 46.*) Teneamus ergo Ecclesiam ex ore Domini designatam, unde cœptura, et quousque perventura esset; cœptura scilicet ab Jerusalem, et perventura in omnes gentes.

Et eritis mihi testes in Jerusalem, et in tota Judæa, et Samaria, et usque in totam terram (*Act. 1, v. 8.*). Ecce et hîc manifestum est unde cœptura, et quousque perventura esset Ecclesia. (*S. Aug. Epist. contra Donatistas, cap. 4.*)

## II.

Ad (*Hæreticos*) merito dicendum est : Qui estis? Quando, et unde venistis? Quid in me agitis, non mei? Quo denique jure sylvam meam cæditis? Qua licentia fontes meos convertitis? Qua potestate limites meos commovetis? Mea est possessio. Quid hîc cæteri ad voluntatem vestram seminat et pascitis? Mea est possessio, olim possideo, prior possideo, habeo origines firmas, ab ipsis auctoribus quorum fuit res. Ego sum hæres Apostolorum. Sicut caverunt testamento suo, sicut fidei commiserunt, sicut adjuraverunt, ita teneo. Vos certe exhæredaverunt semper et abdicaverunt, ut extraneos, ut inimicos. Unde autem extranei, et inimici Apostolis hæretici, nisi ex diversitate doctrinæ, quam unusquisque de suo arbitrio, adversus Apostolos, aut protulit, aut recepit? (*Tertullian. de præscriptionibus cap. 37.*)

## III.

Multa sunt quæ in ejus (*Ecclesiæ Catholicæ*) gremio me justissime teneant. Tenet consensus populorum atque gen-

tium : tenet auctoritas miraculis inchoata, spe nutrita, charitate aucta, vetustate firmata ; tenet ab ipsa sede Petri Apostoli, cui pascendas oves suas post resurrectionem Dominus commendavit, usque ad præsentem Episcopatum successio sacerdotum : postremo ipsum Catholicæ nomen, quod non sine causa inter tam multas hæreses, sic ista Ecclesia sola obtinuit, ut cum omnes hæretici se Catholicos dici velint, quærenti tamen peregrino alicui, ubi ad Catholicam conveniatur, nullus hæreticorum, vel Basilicam suam vel domum audeat ostendere. Ista ergo tot et tanta nominis Christiani charissima vincula recte hominem tenent credentem in Catholica Ecclesia, etiamsi propter nostræ intelligentiæ tarditatem vel vitæ meritum veritas nondum se apertissime ostendat...

Nemo me movebit ab ea fide quæ animum tot ac tantis nexibus Christianæ religioni adstringit. (*S. Aug. contra Epistolam Manichæi quam vocant fundamenti cap. 4, n. 5.*)

#### IV.

Ce dogme de la succession et de la perpétuité de l'Eglise si visiblement attesté par les promesses expresses de Jésus-Christ avec les paroles les plus nettes et les plus précises, a été jugé si important, qu'on l'a inséré parmi les douze articles du Symbole des Apôtres en ces termes : Je crois l'Eglise catholique ou universelle : universelle dans tous les lieux et dans tous les temps, selon les propres paroles de Jésus-Christ. Allez, dit-il, enseignez toutes les nations, et voilà, je suis avec vous tous les jours (sans discontinuation), jusqu'à la fin des siècles. Ainsi en quelque lieu et en quelque temps que le Symbole soit lu et récité, l'existence de l'Eglise de tous les lieux et de tous les temps y est attestée : cette foi ne souffre point d'interruption ; puisqu'à tous moments le fidèle doit toujours dire : Je crois

l'Eglise catholique. Quand les Novateurs, quels qu'ils soient, ont commencé leurs assemblées schismatiques, l'Eglise était ; il la fallait croire, puisqu'on disait : Je crois l'Eglise : il fallait être avec elle, à peine d'être séparé de Jésus-Christ, qui a dit : Je suis avec vous : en quelque temps que, hors de sa communion, qui est toujours celle des Saints, on ose former des congrégations illégitimes, on est manifestement du nombre de ceux qui se séparent eux-mêmes, qui se condamnent eux-mêmes, par leur propre et manifeste séparation.

Quand on dit que ce sont là des formalités, et qu'il en faut venir au fond, on abuse trop visiblement de la crédulité des simples : comme si la loi des promesses si clairement expliquée par Jésus-Christ même, et renfermée dans le Symbole, n'était qu'une formalité, ou que ce fût une chose peu essentielle au christianisme, de croire que les Novateurs qui se séparent eux-mêmes, portent dès là leur condamnation et leur nouveauté sur le front.

Ce défaut ne se peut couvrir par quelque suite de temps que ce puisse être. Le schisme de Samarie était si ancien, que l'origine en remontait jusqu'à Roboam, fils de Salomon, jusqu'à la séparation des dix tribus, ainsi que les plus anciens Docteurs l'ont remarqué devant nous. Le salut des Samaritains séparés depuis si longtemps du peuple de Dieu, en était-il plus assuré par une origine si reculée ? Point du tout : le peuple de Dieu les a toujours mis au rang des nations les plus odieuses. L'Ecclésiastique a nommé, avec les enfants d'Esau et de Chanaan, le peuple insensé qui fait sa demeure dans Sichar, c'est-à-dire, les Samaritains : Jésus-Christ a confirmé cette sentence, et les traite en effet comme insensés en leur disant : Vous adorez ce que vous ne connaissez pas : pour nous, nous adorons ce que nous connaissons. Vous ignorez l'origine de l'alliance : vous avez renoncé à la suite du peuple saint : vous réclamez en vain le nom de Dieu : il n'y a point de salut : le

salut vient des Juifs et les Samaritains mêmes ne le doivent tirer que de là. Et remarquez ces paroles : vous et nous ; dans cette opposition Jésus-Christ ne dédaigne pas de se mettre du côté des Juifs par ce mot de nous ; parce que c'était la tige sacrée où se conservaient et se perpétuaient les promesses, le sacerdoce, le culte, jusqu'à ce que parut Celui qui par sa mort et par sa Résurrection devait être l'attente des peuples. Quand les dix lépreux, dont l'un était Samaritain, se présentèrent à Jésus-Christ pour être purifiés, le Sauveur les renvoya tous également, et non moins le Samaritain que les autres, aux Prêtres successeurs d'Aaron, comme à la source de la religion et des sacrements : *Matricem religionis et fontem salutis*, comme parlait Tertullien. Il ne servait donc de rien à ces schismatiques que leur schisme fût invétéré, et qu'il eût duré plus de mille ans sous diverses formes ; on ne l'en condamnait pas moins par le seul titre de son origine : on se souvient éternellement de l'auteur de la division, c'est-à-dire de Jéroboam qui avait fait pécher Israël ; et qui s'était retiré par un attentat manifeste de la ville choisie de Dieu ; c'est-à-dire, de l'Eglise et du sacerdoce établi depuis Aaron et depuis Moïse.

Le plus ancien schisme parmi les chrétiens, est celui de Nestorius : on en vient de voir le défaut marqué dans son commencement, et dans le propre nom de son auteur que la secte porte encore : rien ne le peut effacer. Le point de l'interruption n'est pas moins marqué dans les autres schismes d'Orient.

Il n'est pas ici question de parler des Grecs, ce n'est point à l'Eglise de Constantinople ni aux autres sièges schismatiques d'Orient, que nos réformés ont songé à s'unir en se divisant de l'Eglise Romaine avec tant d'éclat et de scandale. Avouez, nos chers frères, une vérité qui est trop constante, pour être niée. Rien ne vous accommodait dans tout l'univers, tout le monde sait que ce sont les Pères de

l'Eglise grecque qui ont mis les premiers de tous au rang des hérétiques un Aërius, pour avoir cru inutiles les prières et les oblations pour l'expiation des péchés des morts, et pour d'autres points qui nous sont communs avec eux. C'est un fait constant que nulle adresse des protestants n'a pu pallier. Je ne crois pas à présent que des gens sensés et de bonne foi puissent nous objecter sérieusement que nous sommes des idolâtres, après qu'on a montré en tant de manières que l'honneur des Saints, des reliques et des images, laisse à Dieu tout le culte qui est dû à la nature créée, et que loin de l'affaiblir, elle l'augmente. Mais quoi qu'il en soit, l'Eglise d'Orient l'avait comme nous, et le Concile VII reçu dans les deux Eglises, en est un irréprochable témoin. Je ne parle pas des autres dogmes du même Concile, ni de ce qu'il dit si expressément sur la Présence réelle, que l'on ne peut éluder que par des chicanes ; il nous suffit à présent que l'Eglise grecque se trouve aussi éloignée des Protestants que la Latine ; et il demeure pour constant qu'ils ont construit leur Eglise prétendue par une formelle et inévitable désunion d'avec tout ce qu'il y avait de chrétiens dans l'Univers.

Aussi se sont-ils vus dès leur origine irrémédiablement désunis entr'eux-mêmes : Luthériens, Calvinistes, Soci-niens, ont été des noms malheureux qui ont formé autant de sectes. Les Catholiques savent se soumettre et se ranger sous l'étendard : on en a dans tous les siècles d'illustres exemples. Il n'en est pas de la même sorte de ceux qui ont rompu avec l'Eglise. Le principe d'union une fois perdu, en se séparant d'avec celle où tout était un auparavant, a tout mis en division ; les schismes se sont multipliés, et n'ont pas eu de remède ; car la maxime qu'on avait posée d'examiner chacun par soi-même les articles de la foi mettait tout en dispute et rien en paix. Ainsi s'étaient divisées toutes les sectes : l'Arianisme, le Pélagianisme, l'Eutichianisme avaient enfanté des demi-Ariens, des demi-Pelagiens, des



demi-Eutichiens de plus d'une sorte, et ainsi des autres. On n'a plus rien de certain, quand une fois on a rejeté le joug salutaire de l'autorité de l'Eglise. Les Donatistes, dit saint Augustin, avaient pris en main le couteau de division pour se séparer de l'Eglise : le couteau de division est demeuré parmi eux ; et voyez, dit le même Père, en combien de morceaux se sont divisés ceux qui avaient rompu avec l'Eglise : Qui se ab unitate præciderunt, in quot frustra divisi sunt ? N'en peut-on pas dire autant à nos prétendus Réformateurs ? C'est en vain qu'ils ont voulu reprendre l'autorité attachée au nom de l'Eglise, et obliger les particuliers à se soumettre aux décisions de leurs Synodes. Quand on a une fois détruit l'autorité, on n'y peut plus revenir ; on aura éternellement contre eux le même droit qu'ils ont usurpé contre l'Eglise, lorsqu'ils l'ont quittée. Ainsi nulle dispute ne finit : Dordrecht ne peut rien contre les Arméniens En se soulevant contre l'Eglise, et réduisant à rien ce nom sacré avec les promesses de Jésus-Christ pour son éternelle durée, les Protestants se sont ôté toute autorité, tout ordre, toute soumission ; et aujourd'hui s'ils se font justice, ils reconnaîtront qu'ils n'ont aucun moyen de réprimer ou de condamner les erreurs ; en sorte qu'il ne leur reste aucun remède pour s'unir entr'eux, que celui de trouver tout bon, et d'introduire parmi eux la confusion de Babel et l'indifférence des religions sous le nom de tolérance.

Il n'en faut pas davantage aux cœurs simples et de bonne foi. Les promesses dont il s'agit sont conçues, comme on a vu, en termes simples et très-clairs. On doit donc se déterminer en très-peu de temps à y croire, et cette croyance enferme une claire décision de toutes les controverses. Car si une fois il est constant que la vérité domine toujours dans l'Eglise, tous les doutes sont résolus : il n'y a qu'à croire, et tout est certain. (Bossuet. *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*).

## V DE LA MAXIME, HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT.

Comment les Docteurs catholiques entendent-ils l'explication de notre maxime ? Si le principe est vrai, ne faudra-t-il pas damner à priori tous les protestants, tous les schismatiques, tous ceux en un mot qui n'appartiennent pas à la communion extérieure de l'Eglise ? Non, mille fois non. Il n'est pas un seul théologien catholique autorisé qui accepte une pareille conséquence. Voici, de l'aveu unanime de nos Docteurs, ce qui suit uniquement de ce principe en soi incontestable : c'est un devoir, une obligation rigoureuse pour tout homme d'entrer dans l'Eglise, de se soumettre à son autorité, d'embrasser la religion catholique, qui seule est vraie, qui seule vient de Dieu ; quiconque refuse ou néglige par sa faute de le faire est exclu du salut, parce qu'il se place volontairement hors de la voie tracée par la main souveraine de Dieu pour conduire l'homme à sa fin et le mener à l'éternelle félicité qui l'attend au-delà du tombeau. Voilà la conséquence nécessaire du principe catholique, mais la conséquence unique. Quant aux hommes qui, sans qu'il y ait aucune faute de leur part, ignorent la voie divine et royale du salut, qui ne connaissent pas l'Eglise, ils ne seront point damnés pour n'avoir pas été catholiques. Ils se trouvent, il est vrai, hors de la religion donnée et prescrite par Dieu, ils marchent hors de la voie que Dieu a tracée et qu'il commande de suivre pour arriver au salut ; mais ce n'est pas leur faute, et nul ne saurait être condamné pour n'avoir pas accompli un précepte qu'il lui était impossible de remplir. Leur bonne foi les excuse, et Dieu, dont la miséricorde est infinie, peut les attirer et les amener à lui par des sentiers que des rapports secrets rattachent à la route royale du Ciel. On peut appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ sans vivre dans sa communion extérieure.

« On ne prétend nullement, dit un des plus célèbres controversistes du XVII<sup>e</sup> siècle, Nicole, que tous ceux qui sont hors de la communion extérieure de l'Eglise romaine soient exclus du salut. On prétend, au contraire, qu'elle a des membres qui lui appartiennent réellement dans toutes les communions ; car tous les enfants baptisés, qui en font toujours une partie si considérable, sont les enfants de la vraie Eglise, parce que c'est elle qui les a régénérés, quoique par le ministère de pasteurs hérétiques ou schismatiques. Tous ceux qui n'ont point participé par leur volonté et avec connaissance au schisme et à l'hérésie, font partie de la véritable Eglise... L'Eglise Romaine ne les excuse qu'autant de temps que leur bonne foi et leur ignorance les excusera devant Dieu, sans oser déterminer jusqu'où cela s'étend. »

On sait la distinction que font les théologiens entre le corps et l'âme de l'Eglise. Le corps, c'est la société extérieure des fidèles telle que nous l'avons définie, mais en la considérant toujours comme vivante et par conséquent unie à l'âme ; l'âme qui anime ce corps, c'est l'Esprit-Saint lui-même avec ses dons intérieurs, la foi, l'espérance et la charité. Or les théologiens enseignent unanimement qu'on peut appartenir à l'âme de l'Eglise sans appartenir à son corps : quiconque est uni au Saint-Esprit par la grâce sanctifiante appartient à l'âme de l'Eglise, qu'il soit ou non membre de son corps.

Redisons donc en terminant que tous les hommes sont obligés d'entrer dans l'Eglise, mais que nul, pourvu qu'il soit de bonne foi, ne sera condamné pour le seul motif de n'avoir pas été catholique. Dieu, qui sonde les cœurs et les reins, appréciera les intentions et rendra à chacun selon ses œuvres. (Laforêt, *Dogmes catholiques.*)

VI<sup>e</sup> INSTRUCTION.

## QUATRIÈME PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE, SON APOSTOLICITÉ.

## EXORDE.

1. Au caractère de catholicité ou d'universalité qui la distingue, on reconnaît aisément la véritable Eglise de Jésus-Christ. Nulle autre religion ou secte ne peut disputer cet avantage à l'Eglise Romaine, ni entrer en lice avec elle. Aucune ne remonte jusqu'à l'origine des temps ; aucune ne sort de certaines limites pour se propager par toute la terre. Nous l'avons vu dans la dernière instruction.

Mais ce caractère de catholicité qu'on ne trouve nulle part ailleurs que dans l'Eglise Romaine, ne sert pas seulement à la distinguer des autres sociétés religieuses ; elle la fait encore briller d'un éclat divin.

En effet, comme nous l'avons remarqué, il y a un triple miracle dans la catholicité de l'Eglise.

Un premier miracle, en ce qu'elle unit dans une même foi et sous un même chef des peuples et des hommes si différents entre eux et si divisés sous tous les autres rapports.

Un second miracle en ce que ce fait, si prodi-

gieux par lui-même, a été prédit longtemps avant son accomplissement.

Un troisième miracle enfin, en ce qu'il est perpétuel, tandis que nous voyons toutes les institutions humaines périr avec le temps.

2. Il nous reste à considérer la quatrième propriété de l'Eglise, qui est son apostolicité.

C'est une nouvelle marque qui nous aide de plus en plus à discerner la véritable Eglise. Une et perpétuelle, c'est par la succession non interrompue des Papes et des Evêques, successeurs des apôtres, qu'elle nous montre son unité et sa perpétuité.

Nous allons donc expliquer dans cet entretien en quoi consiste l'apostolicité de l'Eglise ; après quoi, nous résumerons brièvement ce que nous avons dit de ses autres propriétés et nous concluons qu'il n'y a de sécurité pour le salut que dans la sainte Eglise Romaine.

#### CORPS DE L'INSTRUCTION.

3. On appelle l'Eglise *apostolique* pour deux raisons. Premièrement, à raison de la doctrine qu'elle professe ; secondement, à raison de l'autorité qui la gouverne.

L'une et l'autre sont apostoliques, c'est-à-dire, que sa doctrine est la doctrine même des apôtres, et que l'autorité qui la gouverne, est l'autorité même des apôtres.

Ces deux choses sont intimement unies dans l'Eglise de Jésus-Christ. C'est aux apôtres en effet qu'il a donné mission d'enseigner et de baptiser tous les peuples, leur promettant d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles.

4. Je dis que la doctrine de l'Eglise est la doctrine même des apôtres.

Ce qu'elle nous enseigne n'est pas nouveau. Aucune des vérités qu'elle nous propose n'est d'invention moderne. C'est de Jésus-Christ, son divin fondateur, qu'elle tient tout ce qu'elle a transmis aux hommes par la prédication.

En descendant sur la terre, le divin Maître nous a apporté du ciel son Evangile. Après l'avoir publié en personne pendant l'espace de trois ans, il le fit annoncer par les apôtres qu'il avait choisis et formés dans ce dessein, et ceux-ci, par son ordre, en ont répandu la semence dans le monde entier.

Depuis les apôtres jusqu'à nous, les évêques, successeurs des apôtres, et à leur tête le pape, successeur de saint Pierre, toujours assistés de l'Esprit-Saint, selon la parole de Jésus-Christ, ont gardé inviolablement ce dépôt sacré, et ont propagé partout, d'âge en âge, l'enseignement qu'ils avaient reçu des apôtres.

5. D'après cela, jugez de ce qu'il faut penser des différentes hérésies qui ont paru dans la suite des temps.

N'est-il pas clair qu'elles portaient leur condamnation dans leur nouveauté même? N'est-il pas clair que par cela même qu'elles s'écartaient de l'enseignement de l'Eglise alors en vigueur, c'était autant d'innovations contraires à la foi des apôtres, autant de révoltes contre l'enseignement de Jésus-Christ?

En effet, Notre-Seigneur n'a pu manquer à sa parole. Puisqu'il a promis d'être toujours avec son Eglise, il s'ensuit que l'Eglise a toujours maintenu la doctrine apostolique, et ainsi les hérétiques de tous les temps ont toujours eu tort de vouloir la corriger.

C'est pour nous faire sentir d'une part la fidélité de l'Eglise et de l'autre l'infidélité des hérétiques à la doctrine des apôtres, que le concile de Nicée a joint aux autres titres de l'Eglise, celui d'apostolique.

« Credo unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. Je crois l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. »

Par ce dernier trait, le saint Concile semble nous dire que l'Eglise qui mérite notre foi, est celle-là seule qui conserve, dans toute son intégrité, le dépôt de la doctrine apostolique.

6. Mais ce nom d'apostolique indique quelque chose de plus. Il veut dire encore que l'Eglise est gouvernée par la même autorité que celle des apôtres. Par là, il désigne, d'une manière très-précise, quelle est l'Eglise véritable, l'Eglise une,

sainte et catholique, dans laquelle se trouve, par conséquent, la véritable foi enseignée par les apôtres.

Quelle est donc l'Eglise catholique, l'Eglise fidèle dépositaire de la foi des apôtres ?

Evidemment, c'est celle qui est gouvernée par leurs légitimes successeurs. C'est donc celle qui a pour pasteurs, le successeur légitime de saint Pierre et les successeurs légitimes des apôtres.

Voilà surtout pour quel motif on l'appelle apostolique.

7. Il est facile de comprendre que tel en effet doit être le caractère de l'Eglise de Jésus-Christ.

Quels sont ceux qu'il a envoyés prêcher en son nom par toute la terre ? — Les apôtres, ayant saint Pierre à leur tête pour les confirmer dans la foi. « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne vienne point à défailir, et toi, une fois converti, aie soin de confirmer tes frères. Ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua ; et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. » (*Luc. xxii.*)

A qui a-t-il envoyé le Saint-Esprit, avec l'assurance qu'il leur enseignerait toute vérité ? — Encore une fois, aux apôtres. « Le Saint-Esprit, dit-il, le Consolateur que le Père vous enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit. Paraclitus autem Spiritus sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia, quæcumque dixerò vobis. » (*Joan. xiv.*)



Enfin, à qui Jésus-Christ a-t-il fait la promesse d'être toujours avec eux jusqu'à la fin des siècles? — Toujours aux apôtres. « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. » (*Mat. xxviii.*)

Par ces paroles, Notre-Seigneur ne promettait pas l'immortalité aux apôtres. Comment donc peut-il être avec eux jusqu'à la fin du monde? C'est que dans les apôtres il comprenait tous leurs légitimes successeurs. L'assistance qu'il leur promettait regarde donc aussi ceux qui leur succéderont; et jamais, en aucun temps, en aucun jour, cette assistance divine ne leur fera défaut.

Voilà comment le ministère, l'autorité, la mission des apôtres, persévère constamment dans l'Eglise, et voilà ce qui fait que la véritable Eglise doit être apostolique, c'est-à-dire, remonter jusqu'aux apôtres par la succession légitime des pasteurs qui la gouvernent.

8. Comprenez maintenant toute la portée et toute la force de cette qualification d'apostolique.

Elle vous dit quelle doit être et quelle est la vraie foi; elle vous dit quelle doit être et quelle est la véritable Eglise.

J'ajoute qu'elle nous dit encore pourquoi l'Eglise ne peut errer dans son enseignement : apostolique ou infaillible, c'est ici une seule et même chose. Nous venons d'en dire la raison : c'est que Jésus-Christ continue d'enseigner avec l'Eglise aposto-

lique ; c'est que le Saint-Esprit promis aux apôtres continue d'être avec leurs successeurs et qu'il ne cessera pas de les assister jusqu'à la fin des temps.

Telle est donc la glorieuse prérogative de l'Eglise : Dieu parle par sa bouche. « Celui, dit-il, qui vous écoute m'écoute. » Voilà pourquoi elle ne saurait errer ni dans la foi ni dans la règle des mœurs.

Il n'en est pas ainsi des sectes rivales. Dépourvues de cette assistance divine, guidées par l'esprit du démon, on les voit tomber dans les plus funestes erreurs en fait de dogme et de morale. Pour ne citer qu'un exemple, voyez ce qu'enseigne le père du protestantisme, au sujet des bonnes œuvres. Il prétend qu'elles ne sont nullement nécessaires au salut, et tirant lui-même la conclusion de cette fausse doctrine, il en vient jusqu'à dire qu'on peut pécher hardiment, pourvu qu'on ait une foi assez robuste. A quels excès un tel enseignement ne peut-il pas conduire ?

9. Résumons maintenant en peu de mots ce que nous avons dit des propriétés et caractères de l'Eglise, et concluons.

Elle est une. C'est un grand corps animé d'un seul esprit, qui a Jésus-Christ pour chef invisible, et pour chef visible le successeur de saint Pierre.

Or, cette unité de corps, d'esprit, de chef et de chef établi par Jésus-Christ, où la voyez-vous, sinon dans l'Eglise Romaine ?

L'Eglise est sainte. Sa vie, c'est la sainteté. Elle

a été instituée dans ce but, et Jésus-Christ son divin Fondateur, étant la sainteté même, ne cesse de répandre ses grâces sur elle, afin de la sanctifier. L'Eglise de son côté porte tous ses membres à la sainteté par sa doctrine et par ses sacrements. Elle produit des fruits de sainteté incontestables.

Eh bien ! cette sainteté vraie, manifeste, éclatante, indubitable, la trouvez-vous hors de l'Eglise Romaine ? Quelle pauvreté sous ce rapport dans les sectes qui en sont séparées ! Semblables à des branches détachées de leur tronc, elles languissent faute de sève et produisent à peine des avortons, au lieu de fruits véritables. Non, le schisme et l'hérésie ne sauraient enfanter des saints. Convaincus de leur impuissance, ils se bornent à décréditer ceux dont la véritable Eglise s'honore à juste titre.

L'Eglise est catholique ou universelle, quant aux temps et quant aux lieux. C'est là, nous l'avons vu, le caractère essentiel de la vérité qui ne change pas, qui est une et la même, toujours et partout.

Eh bien ! encore une fois, en dehors de l'Eglise Romaine, où trouvera-t-on une société religieuse qui soit l'héritière directe et légitime de l'Ancien Testament, une société qui embrasse tous les peuples dans son zèle, qui les éclaire tous de ses lumières, qui les réunisse tous dans une même foi ; et cela, non pas pendant une période de temps quelconque, mais depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, sans aucune interruption ?

Enfin, l'Église est apostolique; nous l'entendons il n'y a qu'un moment. Jésus-Christ l'a fondée sur Pierre; il l'a fait la base et la colonne de tout l'édifice, si bien qu'il est impossible aux puissances mêmes de l'enfer, de les séparer l'un de l'autre. « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. » Ce n'est pas à saint Pierre seul, que Jésus-Christ a adressé cette parole, mais aussi à tous ses successeurs légitimes. Si l'Église et saint Pierre ne font qu'un, là où est Pierre, là aussi est la véritable Eglise de Jésus-Christ.

D'après cela, où est l'Église apostolique, où est l'Église soumise au successeur de saint Pierre, le chef, le prince et le centre du collège apostolique?

Il n'y a qu'une seule réponse possible à cette question : c'est évidemment l'Église Romaine.

#### CONCLUSION.

10. La sainte Eglise Romaine à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir, voilà donc, chrétiens, la seule et unique Eglise qui offre toute sécurité pour le salut.

Oui, voilà cette arche de salut dont celle de Noé a été une figure frappante. De même que celle-ci fut construite par l'ordre de Dieu, ainsi c'est Dieu

lui-même qui a fondé l'Eglise. Et de même que, parmi les contemporains de Noé, ceux-là seuls échappèrent au déluge, qui entrèrent dans l'arche; ainsi il n'y a de salut à espérer que pour ceux qui, par le Baptême ou du moins par le désir de le recevoir, se réfugient dans le sein de l'Eglise. Pour ceux, au contraire, qui refusent de s'y abriter, ils seront submergés par leurs péchés comme les incrédules le furent par les eaux du déluge.

La sainte Eglise Romaine, c'est cette grande cité de Dieu, c'est cette véritable Jérusalem, dont l'Écriture a dit tant de merveilles.

Ce qu'il y avait de plus remarquable dans la Jérusalem terrestre, c'est qu'il n'était pas permis d'offrir des sacrifices hors de son temple. Et de même, c'est dans la sainte Eglise Romaine seulement, et nulle part ailleurs, qu'on trouve le vrai culte, et qu'on offre le vrai sacrifice, seul capable de plaire à Dieu.

44. O mon Dieu ! je vous remercie et je vous bénis du fond de mon cœur de m'avoir fait naître dans le sein de votre Eglise ! Que cette faveur est précieuse, et comment pourrai-je assez vous en témoigner ma reconnaissance ? J'aurais pu naître au milieu des infidèles, dans un pays où règnent le schisme et l'hérésie. Mais non ; vous m'avez choisi parmi tant de milliers d'autres hommes, pour me faire cette grâce de sucer la vérité avec le lait ! A peine né, j'ai été régénéré dans les eaux du saint Baptême, et j'y ai puisé, avec la vie spirituelle, ce

don inestimable de la foi qui m'a attaché dès mes plus tendres années au sein de votre Eglise ! Avec quelle facilité n'ai-je point saisi sa doctrine ? De quelles douces clartés ses enseignements n'ont-ils pas illuminé mon âme ? La foi m'a été comme naturelle ; vous m'avez donné une pleine et profonde conviction des vérités que vous avez révélées. Seigneur, je ne les croirais pas plus fermement, si je les voyais de mes propres yeux.

Oh ! quelle consolation je ressens en contemplant les preuves que l'Eglise me donne de sa divinité ! Plus je la considère, et plus je vois en elle l'empreinte éclatante de vos divines perfections. Elle est une dans sa foi et dans son chef, comme vous êtes un par essence. Elle est immuable dans sa doctrine, comme vous l'êtes dans votre nature. Elle est perpétuelle et impérissable, comme vous êtes éternel. Elle est sainte et glorifiée par là votre sainteté parfaite. Elle est infaillible, comme vous êtes la vérité même !

O mon Dieu ! augmentez de plus en plus ma foi et faites-moi la grâce de profiter d'un bienfait dont tant d'autres ne jouissent pas !

42. Tels sont sans doute vos sentiments, chrétiens, mes frères. Comme moi, vous appréciez l'insigne bonheur d'être les enfants de la sainte Eglise catholique. Sachons donc nous en montrer reconnaissants. Remercions souvent le Seigneur du bienfait de notre vocation et souvenons-nous que si nous avons plus reçu, nous avons aussi une

plus grande responsabilité. Que serait-ce au dernier jour, si après avoir vécu au sein du christianisme, nous nous trouvions confondus avec les idolâtres, à cause de notre infidélité? Ah! le Seigneur sans doute nous châtierait avec plus de rigueur comme plus coupables. Tyr et Sidon, Sodome et Gomorrhe élèveraient la voix contre nous; car si ces villes malheureuses avaient reçu la même grâce, elles se seraient converties et sauvées.

Ne nous exposons pas à une telle malédiction. Nous sommes chrétiens, gardons-nous de vivre comme les gentils qui ne connaissent point Dieu. Faisons honneur à la sainteté de notre nom par la sainteté de nos œuvres, et lorsque le souverain Juge viendra nous demander compte de notre vie, nous pourrons attendre avec confiance la récompense promise aux serviteurs fidèles.



VII<sup>e</sup> INSTRUCTION. \*

DIVINITÉ DE L'ÉGLISE PROUVÉE PAR SA CATHOLICITÉ

## EXORDE.

1. Nous désirons tous invinciblement la vie future; nous désirons connaître ce qu'elle nous réserve et les relations qui existent entre elle et la vie présente.

Voilà un fait qu'aucun homme de bonne foi ne peut nier.

D'un autre côté nous n'attendons cette connaissance ni de nous-mêmes, ni de nos semblables. Les vérités religieuses ont tout un côté au delà du tombeau. On sent bien que, si Dieu ne nous en avait instruit lui-même, il n'y aurait pas de certitude possible en matière de religion.

Dira-t-on qu'après nous avoir créés, il n'a pas daigné nous révéler ses desseins et nous apprendre comment nous devons y répondre? Tout se révolte en nous contre une telle supposition. Dieu est Père; il n'a pu livrer les hommes qui sont ses enfants à la merci de leurs ténèbres. Non, celui

\* Cette instruction et la suivante sont empruntées, pour le fond, à la *Démonstration catholique* du R. P. Deschamps.



qui a fait l'astre du jour pour guider nos pas sur la terre, n'a point privé nos intelligences de la lumière du salut. Puisqu'elle n'est pas en nous, il faut nécessairement qu'elle vienne du dehors.

Le bon sens nous dit qu'elle doit être assez éclatante pour frapper ceux qui y sont attentifs.

On doit pouvoir la discerner aisément et sans effort. Si elle exigeait de longues et pénibles recherches, comment les simples et les ignorants parviendraient-ils à la connaissance de la religion?

2. Où est-il donc ce soleil des esprits? Où est cette lumière destinée à éclairer tout homme venant en ce monde?

Elle ne peut être que dans l'Eglise catholique. Où serait-elle, en effet, si elle n'était point là?

L'Eglise catholique est la seule société religieuse en ce monde qui nous apparaisse marquée du grand signe de Dieu, je veux dire, l'Unité ; elle est la seule qui se dise et qui soit contemporaine de l'origine de l'homme ; la seule qui fasse remonter sa généalogie jusqu'au commencement des choses ; la seule qui nous montre la religion descendant avec elle le cours des siècles ; la seule qui s'adresse à tous les peuples, qui prêche la même loi sous tous les cieux et fasse réciter son symbole dans toutes les langues.

La vérité est une, partout et toujours la même, la même à toutes les époques, la même dans tous les lieux, et cette unité qui caractérise l'Eglise de

Dieu, s'appelle perpétuité et universalité, en un mot, Catholicité.

Dans cet entretien, nous allons montrer que la catholicité de l'Eglise prouve d'une manière invincible sa divinité.

#### CORPS DE L'INSTRUCTION.

3. Il y a deux choses à distinguer dans la catholicité. Pour que l'Eglise justifie son nom de catholique, il faut qu'elle soit une et perpétuelle, une et universelle.

Prouvons d'abord sa perpétuité dans son unité.

« Dieu, dit l'Apôtre, a parlé autrefois en divers temps et de diverses manières à nos ancêtres par les prophètes ; mais en dernier lieu, il nous a parlé par son Fils qu'il a fait héritier de toutes choses et par qui il a fait les siècles. *Multifariam multisque modis olim Deus loquens Patribus in Prophetis, novissime locutus est nobis in Filio quem constituit hæredem universorum, per quem fecit et sæcula.* »  
(*Hebr. I.*)

Vous avez dans ce peu de mots toute la suite de la religion depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ. Dieu parle à l'origine ; il fait répéter sa parole par Moïse et les prophètes ; voilà la loi de nature et la loi écrite qui ne sont qu'un acheminement à la loi plus parfaite de l'Évangile. La révélation primitive et la révélation mosaïque sont complétées par le Fils de Dieu en personne.

Saint Paul résume d'une manière plus concise encore toute la suite de la religion : « Jésus-Christ, dit-il, était hier, il est aujourd'hui, il sera dans tous les siècles. Christus heri, et hodie, ipse et in sæcula. » (*Hebr. XIII.*)

C'est lui en effet qui est le centre auquel aboutissent les deux Testaments. Il en est le lien, et des deux il n'en fait qu'un seul. L'Ancien sert de préparation au Nouveau. Jésus-Christ dit lui-même qu'il n'est point venu pour détruire, mais pour accomplir la loi.

Tout l'Ancien Testament est rempli de sa promesse et de son attente. *Il était hier.*

Tout l'Évangile est rempli de sa présence adorable et de ses mystères. *Il est aujourd'hui.*

*Il sera aussi dans tous les siècles.* « Allez, dit-il à ses apôtres, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à garder ce que je vous ai enseigné, et voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. *Ite, docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.* » (*Matth. XXVIII.*)

La religion est donc parfaitement une en Jésus-Christ ; et vous avez sous les yeux la preuve de sa perpétuité ; car, depuis qu'il a prononcé cette parole : *je suis avec vous,* plus de dix-huit siècles se sont écoulés, et voyez s'il a failli à sa promesse.

4. Or, cette perpétuité est un prodige manifes-

tement supérieur aux forces humaines et ne peut être que l'œuvre de la puissance de Dieu.

Pour nous en convaincre, voyons quelle a été la marche de l'Eglise dans la succession des temps.

Que sont devenus les plus fameux empires fondés par les Alexandre et les César? Ils se sont élevés, et malgré leurs richesses et leurs armées, ils sont bientôt tombés; il n'en reste plus de traces que dans l'histoire.

L'Eglise, sans autres armes que la parole de Dieu, a étendu plus loin qu'eux ses conquêtes pacifiques et maintient toujours un empire plus vaste que le leur.

De l'Orient, où elle est née avec la première famille humaine, et où Jésus-Christ lui donna une vie nouvelle, elle a gagné l'Afrique, l'Europe, l'Amérique, les îles de l'Océanie.

Et cependant à combien d'assauts n'a-t-elle pas été en butte?

Dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, la persécution est presque incessante, et quelle persécution! C'est par millions que les premiers chrétiens confessent la foi au prix de leur sang. Le premier pape, saint Pierre, meurt crucifié. Plus de trente de ses successeurs, plus de trente Papes, meurent martyrs. Mais le sang des martyrs est une semence de chrétiens. A force d'être versé par torrents, il ruine les fondements du paganisme. De persécuteurs qu'ils étaient, les

persécuteurs se font eux-mêmes chrétiens. Avec Constantin, la croix monte au capitolé et décore le diadème des Césars.

A la persécution du glaive succède aussitôt l'épreuve des hérésies.

On voit s'élever coup sur coup celle d'Arius qui nie la divinité de Jésus-Christ, celle de Macédonius qui attaque la divinité du Saint-Esprit, celle de Nestorius qui ruine l'incarnation du Verbe, en distinguant en lui deux personnes, celle d'Eutychès qui confond les deux natures, celle des Monothélites qui affirment une seule volonté en Jésus-Christ, celle des Iconoclastes qui combattent le culte des saintes images.

L'empire grec favorise toutes ces hérésies. Rome lutte avec énergie. L'empire se flétrit et perd sa puissance. L'Eglise triomphe et demeure.

Mais voici que des légions de Barbares se précipitent sur le vieil empire romain et font tomber le colosse en poudre. Tout est couvert de ses ruines ; aucune des institutions humaines n'échappe au naufrage. Qu'en sera-t-il de l'Eglise ? Ne sera-t-elle pas abîmée elle-même dans cette effroyable confusion de toutes choses ? Non ; loin de succomber, elle impose le respect aux vainqueurs, dompte leur férocité naturelle, adoucit leurs mœurs, et en les faisant chrétiens, pose les fondements de la civilisation moderne.

Les Barbares ont tout ruiné ; et l'Eglise seule est demeurée debout.

Elle n'avait pas achevé leur conversion, que les empereurs d'Occident lui suscitent une guerre nouvelle, en voulant s'emparer de la puissance spirituelle. Les Papes résistent héroïquement.

Bientôt les Musulmans menacent l'Europe chrétienne. Semblables à une mer en furie, ils débordent sur tous ses rivages. Les Papes donnent le signal des Croisades. Les Turcs et les Sarrazins sont contenus. Aujourd'hui la puissance de Mahomet s'en va et la papauté subsiste.

5. Mais tous ces dangers, venant d'ennemis déclarés, n'ont pas été les plus grands pour l'Eglise.

Le plus formidable de tous fut toujours le relâchement des mœurs dans ses propres enfants, et dans ses ministres, l'oubli de la sainteté de leur état. Ce danger domestique s'est reproduit à différentes époques ; mais il grandit surtout à la suite du débordement des Barbares. Le sanctuaire fut alors en proie à deux grands désordres, la simonie et la licence. Le clergé, qui est le soutien naturel de l'Eglise, le trahissait par l'ignorance et le dérèglement. Il ne fallut rien moins qu'un homme de la droite de Dieu, le grand saint Grégoire VII, pour le rappeler à la science et à la sainteté.

L'Eglise n'a pas été corrompue par les scandales de ses enfants et de ses ministres. Toujours elle a trouvé en elle-même le feu sacré qui purifie et consume la rouille des misères humaines.

Pour qu'elle ne manquât d'aucune preuve, le

Saint-Siège lui-même eut à gémir sur les vices de quelques Papes qui firent exception dans la longue série de saints et de grands hommes qui l'ont illustré. Dieu, sans doute, a permis cette exception pour rendre le prodige de la perpétuité de l'Eglise plus manifestement miraculeux. Par là, il a fait voir que si elle se soutient, c'est parce qu'elle repose sur lui et non sur ceux qui la dirigent.

Une autre crise plus périlleuse encore fut ménagée au Saint-Siège.

Pendant plus de quarante ans, un schisme sans exemple tient l'Eglise en suspens entre plusieurs Papes, sans qu'on parvienne à décider quel était le légitime. L'unité menaça alors d'être ruinée par les efforts mêmes qu'on faisait pour la sauver. Il y eut jusqu'à trois Papes reconnus en même temps par différentes portions de la chrétienté. Mais Dieu veillait sur son Eglise. Le concile de Constance met fin aux divisions et l'unité de l'Eglise et de son chef en sort plus brillante que jamais.

Sera-t-elle enfin assez éprouvée, l'œuvre de Dieu? Non, l'Eglise est militante et ses combats ne cesseront qu'avec le monde.

Le seizième siècle voit éclore la grande hérésie du protestantisme. Nommons-en les premiers auteurs et les promoteurs, nous prononcerons en même temps sa sentence. Ce fut Luther, un moine parjure et impudique; ce fut Calvin, cet homme tristement célèbre par son orgueil et sa froide cruauté; ce fut Henri VIII, ce monarque aux pas-

sions infâmes et sanguinaires. Quoique sortie d'une source si impure, l'erreur ne pouvait manquer de faire des ravages. Elle flattait toutes les passions, les passions lui répondirent et se rangèrent à l'envi sous sa bannière.

Trois siècles se sont écoulés depuis ; nous assistons à l'agonie du protestantisme. Usé à force de divisions, nous le voyons aboutir fatalement à l'abîme du rationalisme ou de l'irréligion systématique, et au panthéisme qui n'est qu'une négation déguisée de la Divinité.

La grande révolution française de la fin du siècle dernier a été la dernière grande épreuve de l'Eglise. On l'a vue, cette révolution, enchaîner le vicaire de Jésus-Christ, et se promettre que Pie VI serait le dernier des Papes.

La révolution a passé et Pie VI a déjà eu cinq successeurs.

Ce tableau de la marche victorieuse de l'Eglise à travers les temps n'a-t-il pas de quoi ravir ? Et qui peut y méconnaître la main de Dieu ?

6. Mais tant de vicissitudes n'ont-elles pas altéré son unité ? Une si longue durée n'a-t-elle pas flétri sa jeunesse et sa beauté primitive ?

Nullement. Tandis que tout change et se modifie autour d'elle, l'Eglise reste immuablement la même dans sa constitution et sa hiérarchie divine, dans son dogme, dans sa morale, dans ses Sacrements.

Plusieurs fois, les puissances du siècle l'ont persécutée, afin d'obtenir la suppression d'un point de



sa croyance ; elle a été inflexible. Lorsque Henri VIII prétendit faire plier à ses caprices la loi de l'indissolubilité du mariage, menaçant d'arracher l'Angleterre à la foi de l'Eglise, que répondirent les Papes ? « Non possumus, nous ne le pouvons pas. » D'illustres Docteurs, égarés par l'orgueil, blessent la vérité dans leurs écrits. Sans tenir compte de leurs talents et de leur renommée, l'Eglise, si ses remontrances maternelles ne sont point écoutées, les retranche de son sein. Elle est si éloignée de toute transaction en matière de foi, qu'elle a laissé une grande partie de l'Orient se séparer de l'unité plutôt que de sacrifier un seul mot du Symbole.

Dans ces derniers temps, Napoléon en face de Pie VII à Fontainebleau, le czar Nicolas en face de Grégoire XVI au Vatican, n'ont-ils pas senti que tout le prestige de la puissance terrestre s'évanouissait en présence du Vicaire de Jésus-Christ ?

L'Eglise n'a souffert de modification que dans sa discipline. Les lois de ce genre n'ont pas un caractère fixe, mais variable. Il était de sa sagesse de les accommoder aux besoins du temps et au plus grand bien de ses enfants. C'est ainsi que pour de justes raisons, elle a diminué le nombre des jours de fêtes, adouci la rigueur du carême et des lois de l'abstinence. Mais quant à la doctrine dont Jésus-Christ lui a confié le dépôt, elle n'en a rien retranché, elle n'y a rien ajouté.

Si, dans la suite des siècles, elle précise certains points non encore définis, comme elle l'a fait

en 1854 pour le dogme de l'Immaculée Conception, ce n'est point un dogme nouveau qu'elle crée, mais une vérité ancienne qu'elle place dans un plus grand jour. C'est toujours l'enseignement de Jésus-Christ et des apôtres qu'elle nous propose. Elle répute comme une nouveauté et rejette avec horreur toute doctrine qui ne dérive pas de cette source.

Ainsi l'unité de l'Eglise marche de pair avec sa perpétuité, d'où résulte, encore une fois, la preuve évidente de sa divinité.

7. Une autre circonstance de cette perpétuité de l'Eglise, qui en rehausse de plus en plus le prodige, c'est qu'elle a été non-seulement prédite, mais promise par Jésus-Christ. « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les forces de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam » (*Matth xvi*).

Mémorables paroles qu'on lit au haut de la coupole de Saint-Pierre à Rome et au dessus de son tombeau, comme pour rapprocher la prophétie de son accomplissement, montrer l'une et l'autre à tous les regards, et par là donner une démonstration sensible de la divinité de l'Eglise.

Jésus-Christ, en les adressant au pêcheur de Galilée, n'a-t-il pas pris tous les siècles à témoin d'un fait que Dieu seul pouvait accomplir? Quoi! un pauvre batelier qui ne connaissait d'abord que sa

barque et ses filets, va s'établir dans la capitale du monde païen, et là, sous l'œil jaloux des Césars, il fixe le siège d'une religion qui prêche un Dieu crucifié et qui crucifie elle-même toutes les passions ; il fonde un empire qui s'étend dans le monde entier et assujettit à la foi des hommes de toute langue, de toute tribu, de toute nation ; il opère cette vaste conquête par la seule puissance de la croix ; il lègue sa puissance à ses successeurs qui depuis plus de dix-huit siècles la maintiennent par le même moyen, sans que ni les persécutions, ni les hérésies, ni les schismes, ni les révolutions, ni les scandales aient jamais pu l'ébranler ; et un tel fait, contraire à toutes les lois de la nature, ne serait pas l'œuvre de Dieu ? Ah ! il faut être aveugle pour en douter. Quel est donc Celui qui commande aux siècles et à qui les siècles obéissent, si ce n'est Dieu ?

8. Remarquons ici combien cette perpétuité de l'Eglise, toujours une et invariable, est facile à constater.

Nous l'avons déjà dit : s'il fallait pour cela de longues et difficiles recherches, les simples et les ignorants ne pourraient s'en assurer.

Or, Dieu a voulu que la connaissance des caractères divins de l'Eglise fût à la portée de tous, si bien que tous pussent les saisir, dès qu'on les leur fait remarquer.

Comment donc pouvons-nous nous assurer de

la perpétuité de l'Eglise? De la même manière que nous nous assurons de l'existence d'une ville lointaine que nous n'avons jamais vue ou d'un fait historique quelconque.

Vous ne doutez nullement de l'existence de Pékin ou de Constantinople, parce que c'est là un fait de notoriété publique, attesté par une foule de témoins oculaires, dont la sincérité ne saurait vous être suspecte. Vous ne doutez pas non plus que Charlemagne, par exemple, ait régné sur nos contrées, qu'Henri IV et Louis XIV aient été rois de France. Leurs contemporains ont transmis leurs noms et leur gloire à la postérité. Nous avons foi dans leur témoignage. Il faudrait être insensé pour le rejeter.

Eh bien! c'est en vertu de témoignages également irrécusables que nous croyons à l'ancienneté, à la perpétuité, à l'unité de l'Eglise.

Les millions d'hommes qui la composent s'accordent unanimement à reconnaître Jésus-Christ pour son fondateur. Parmi eux, un grand nombre sont distingués par leur science et leur sainteté. Appuyés sur des monuments qui remontent à la plus haute antiquité, ils attestent que de Pie IX qui occupe aujourd'hui si glorieusement le Saint-Siège, on remonte par une succession non interrompue au Pape qui a sacré Napoléon au commencement de ce siècle, à celui qui couronna Charlemagne empereur, à celui qui reçut le grand Constantin dans le sein de l'Eglise, enfin à saint Pierre qui mourut sous Néron.

Les catacombes où se réunissaient les premiers chrétiens, dans les temps de persécution, existent encore ; tous les savants reconnaissent qu'elles datent des premiers siècles de l'Eglise.

Enfin, l'histoire entière nous fournit la preuve de la perpétuité de l'Eglise ; l'Eglise se trouve mêlée à tous les événements dont l'histoire nous a conservé la mémoire.

C'est aussi cette succession, cette durée perpétuelle que nulle hérésie, nulle secte, nulle autre société que la seule Eglise de Dieu n'a pu se donner. Les fausses religions ont pu imiter l'Eglise en beaucoup de choses ; mais quelles qu'aient été leurs prétentions, elles n'ont jamais pu prouver leur origine de Jésus-Christ, tandis que l'Eglise nous ramène à lui par la chaîne non interrompue de ses pontifes, d'où, en reprenant ceux de l'ancienne loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse ; de là jusqu'aux Patriarches et jusqu'au commencement du monde.

Quelle plus grande autorité par conséquent que celle de l'Eglise qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à sa première origine !

9. Mais si l'Eglise nous offre, par sa durée dans le passé, les marques de sa divinité, son état présent n'en porte pas moins la preuve.

Il y a toujours en elle quelque chose d'actuel, qui n'appartient qu'à elle seule et qui est un signe manifeste de cette divinité.

L'Eglise n'est pas seulement perpétuelle, elle

est encore universelle. Son universalité jointe à son unité et à sa perpétuité, voilà, comme nous l'avons déjà remarqué, ce qui lui a fait donner à juste titre le nom de catholique.

L'universalité de l'Eglise consiste en ce que, destinée à enseigner toutes les nations, elle remplit sa mission dans le monde avec un succès divin. Vous trouvez réunis dans son sein une multitude presque innombrable d'hommes de tout pays et de toute langue.

L'Eglise n'est point resserrée dans les limites d'un état ou d'une province; son unité embrasse tous les peuples. Elle couvre de ses rameaux bien-faisants le nord et le midi, l'orient et l'occident. Elle annonce l'Évangile dans les deux hémisphères, sous les feux de l'équateur et sous les glaces du pôle, chez les peuples civilisés et chez les barbares et jusque dans les îles lointaines perdues au milieu de l'océan.

C'est là un fait éclatant comme le jour, un fait palpable, que la plus insigne mauvaise foi ne saurait contester. Aussi ce n'est pas l'Eglise seulement qui se dit catholique, mais tous les siècles lui ont donné ce nom, et ses ennemis mêmes, après avoir tenté, mais en vain, de l'usurper, se virent toujours obligés de le lui rendre avec tout le monde.

Or, cette universalité de l'Eglise, qui est le prolongement et la confirmation de sa perpétuité, voilà un de ses caractères dont nous sommes témoins et qui nous atteste sa divinité, à l'instant même où je vous parle.

Il n'appartient qu'à elle. En dehors de son sein, aucune autre société religieuse ne réunit tous les peuples dans une même foi, sous un seul et même chef.

Ce n'est pas le protestantisme. On connaît l'époque précise de son apparition ; elle ne remonte pas à quatre siècles ; puis, dans chaque pays où il compte des sectateurs, il est soumis à la puissance civile, il ne subsiste qu'à la condition d'être une église nationale ; il renie donc le caractère même de la vérité religieuse, la catholicité, et sa condition essentielle, qui est la distinction de la puissance ecclésiastique d'avec la puissance civile.

Ce que nous venons de dire du protestantisme, s'applique au schisme grec ; c'est aussi un schisme national, renfermé dans les bornes d'un seul empire.

Parlerons-nous du mahométisme ? Il n'a pas même l'idée de l'universalité ni dans les temps ni dans les lieux, puisqu'il n'est qu'un culte de race, qui n'a jamais connu d'autre apostolat que celui du glaive. C'est par la conquête et par la force qu'il s'est établi.

Nulle part, hors de l'Eglise, on ne voit l'ombre d'une autorité enseignante universelle qui s'affirme divine. Nulle part, on ne rencontre la Mère qui tend les bras à tous les peuples pour les attirer à Dieu. Le monde a-t-il jamais entendu parler d'autres missionnaires de la foi que de ceux de l'Eglise ? Il est vrai que l'Angleterre protestante a songé en-

fin à fonder des sociétés et à envoyer partout des colporteurs pour répandre ses bibles. L'Église, elle, ne se contente pas de répandre des livres pour convertir les peuples ; elle leur donne sa parole et son sang, et c'est ainsi qu'elle a fondé le règne de la catholicité dans le monde.

40. Et voyez comment, à ce signe, sa divinité brille du plus vif éclat.

Jamais puissance humaine n'est parvenue à un résultat semblable. « Le *nationalisme* caractérise toutes les sectes ; les plus puissants des faux cultes n'ont jamais été que des cultes de *race* ; et les plus grandes philosophies que des *écoles* dont les maîtres ont rarement formé deux disciples qui fussent d'accord. » Mais voici l'Église qui unit dans la même foi des hommes de toute science, de toute nation, de tous les siècles ! Qu'il y ait des savants incrédules, qui s'en étonnera ? Le doute, l'obscurité, la négation, la suffisance, sont naturels à l'esprit de l'homme déchu ; mais que des génies du premier ordre, depuis les Origène, les Augustin, les Chrysostôme, jusqu'aux Bossuet et aux Fénelon, s'accordent dans la soumission à la même foi, et cela malgré les variations des siècles et des hommes, ce ne peut être que l'œuvre divine de la grâce et de la vérité : « *Digitus Dei est hic.* » (*Exod. VIII.*)

Ce que je dis de l'unité de doctrine, je le dis aussi de l'unité sociale : l'Église catholique est manifestement une œuvre divine, considérée com-



me société soumise à un seul chef. C'est à grand-peine que les maîtres des plus grands empires, appuyés sur des légions de soldats, maintiennent leur autorité dans un seul état. Et voici que l'Eglise, sans armes, sans autre force que sa parole, reste seule debout au milieu des ruines de tous les autres empires et se fait obéir, de siècle en siècle, par la grande famille des nations qu'on appelle la chrétienté, peuple spirituel et universel, qui a des enfants dans les deux hémisphères, même au milieu des royaumes soumis à des puissances persécutrices.

Voilà certes un fait dont on ne peut trouver les causes sur la terre. Dieu seul peut en être l'auteur.

#### CONCLUSION.

44. Quelle consolation pour nous, enfants de Dieu, de voir cette Eglise qui nous a engendrés à la foi, resplendir de l'éclat divin de la catholicité ! Avec quel amour ne devons-nous pas nous attacher à cette Mère que Dieu nous a donnée pour nous instruire et nous diriger dans les voies du salut ! Avec quel profond sentiment de bonheur ne devons-nous pas remercier le Seigneur de nous avoir fait naître dans son sein !

O Sainte Eglise ! quand je considère ce caractère d'unité, de perpétuité, d'universalité qui vous est propre et qu'aucune secte ne peut vous disputer, je sens au fond de mon âme une joie indicible de

posséder en vous la vérité ! Oui, si Dieu a daigné parler au genre humain, et lui enseigner le moyen de le servir, il l'a fait dès l'origine, et sa parole n'a pu éprouver ni variation, ni altération ; la vérité est une et immuable, une et la même dans tous les temps, une et la même pour tous les lieux : et c'est en vous seule, ô Eglise catholique, que je vois son organe ; car vous seule possédez la perpétuité, vous seule êtes l'héritière légitime de l'ancien Testament en Jésus-Christ votre fondateur, et vous seule remontez par lui au berceau du monde ; vous seule aussi conservez immuablement le dépôt des révélations divines, confié d'abord aux patriarches et au peuple hébreu, puis enrichi et complété par Jésus-Christ ; vous seule enfin étendez votre sollicitude maternelle sur tous les peuples ; en un mot, vous seul êtes Catholique !

Je vous dirai donc avec un de vos plus illustres Docteurs, avec le grand Augustin : « Tenet me in Ecclesiæ gremio ipsum Catholicæ nomen. » Oui, votre seul nom de Catholique suffit pour me tenir inviolablement attaché à votre sein : il est le cachet de la vérité ; il est le sceau de Dieu ; il est le signe irréfragable de votre divinité. Je crois tout ce que vous me proposez à croire, car c'est Dieu même qui l'a dit et révélé, et je veux persévérer dans cette foi jusqu'à mon dernier soupir.

---

## NOTE.

Tertullianus *de Præscriptionibus adversus Hæreticos*, cap. 20...

Apostoli... primo per Judæam contestatâ fide in Jesum Christum, et Ecclesiis institutis, dehinc in orbem profecti, eandem doctrinam ejusdem fidei nationibus promulgaverunt, et proindè Ecclesias apud unamquamque civitatem condiderunt, a quibus traducem fidei et semina doctrinæ, cæteræ exinde Ecclesiæ mutuatae sunt, et quotidie mutantur, ut Ecclesiæ fiant. Ac per hoc et ipse Apostolicæ deputantur, ut soboles Apostolicarum Ecclesiarum. Omne genus ad originem suam censeatur necesse est. Itaque tot ac tantæ Ecclesiæ, una est illa ab Apostolis prima, ex quâ omnes. Sic omnes prima, et Apostolicæ, dum una omnes probant unitatem : dum est illis communicatio pacis, et appellatio fraternitatis, et contesseratio hospitalitatis, quæ jura non alia ratio regit, quam ejusdem sacramenti una traditio.

Age jam qui voles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuæ, percurre Ecclesias Apostolicas, apud quas ipse adhuc cathedræ Apostolorum suis locis præsidet, apud quas ipsæ authenticæ litteræ eorum recitantur, sonantes vocem et repræsentantes faciem uniuscujusque...

Felix Ecclesia, cui totam doctrinam Apostoli cum sanguine suo profuderunt; ubi Petrus passioni dominicæ

adæquatur; ubi Paulus Joannis exitu coronatur, ubi Apostolus Joannes, posteaquam in oleum igneum demersus, nihil passus est, in insulam relegatur...

Legem et Prophetas cum Evangelicis, et Apostolicis litteris miscet, et inde portat fidem : eam aqua signat, sancto spiritu vestit, Eucharistia pascit, ad martyrium exhortatur, et ita adversus hanc institutionem neminem recipit.

•



VIII<sup>e</sup> INSTRUCTION.

DIVINITÉ DE L'ÉGLISE PROUVÉE PAR SA SAINTETÉ.

## EXORDE.

1. Le Symbole des apôtres nous a appris à confesser la *sainte Eglise catholique*. Credo sanctam Ecclesiam catholicam.

Dans le dernier entretien, nous n'avons expliqué que cette parole : Je crois l'Eglise *catholique*.

Nous y avons déjà trouvé une preuve irréfutable de la divinité de l'Eglise.

En effet, par son caractère de catholicité, qui est celui de la vérité même essentiellement une en tout temps et en tout lieu, l'Eglise nous apparaît comme l'organe de Dieu qui est un, qui ne change pas, et qui est toujours le même.

Elle répond ainsi d'une manière divine à ce besoin que nous éprouvons tous de trouver sur la terre une autorité qui nous instruisse au nom de Dieu des choses de la religion et du salut.

Je vous ai fait remarquer combien ce caractère de catholicité est facile à constater. D'abord, pour le passé, quel fait historique est attesté par des témoignages plus imposants que celui de la per-

pétuité de l'Eglise? Il est mêlé à tous les événements de l'histoire, et il en est inséparable, de telle sorte que pour contester la catholicité de l'Eglise dans la succession des âges, il faut révoquer en doute toute l'histoire elle-même.

Quant au présent, cette catholicité est palpable en quelque sorte. Quel homme ignore que l'Eglise catholique est universellement répandue dans les cinq parties du monde, qu'elle compte un grand nombre de membres dans toutes les contrées de la terre, et qu'elle l'emporte sur toutes les sectes hérétiques et schismatiques?

Or, que l'Eglise renferme dans son sein une si grande multitude d'hommes séparés par le climat, par l'éducation, par les idées et les mœurs, c'est là un fait qui ne peut s'expliquer humainement et qui manifeste à l'évidence la divinité de l'Eglise. Dieu seul, et nulle puissance humaine, a pu réunir des esprits si divers et si opposés dans cette merveilleuse unité de foi qui est le propre de l'Eglise.

Voilà où nous a conduit la considération de sa catholicité.

2. Mais l'Eglise catholique est un corps vivant et animé. Sa foi se manifeste par ses œuvres. Puisque l'Esprit de Dieu vit en elle, il doit y opérer des effets qu'on ne puisse attribuer qu'à lui.

Il doit ainsi y avoir dans la vie de l'Eglise quelque chose de surhumain, quelque chose que les seules forces de la nature ne sauraient produire; un ca-

ractère enfin de sainteté auquel on ne puisse méconnaître l'action divine.

C'est cet autre caractère que le Symbole nous indique, en l'appelant *sainte*.

Montrons donc, dans cet entretien, qu'à ce nouveau signe, il faut de nouveau confesser la divinité de l'Eglise. Nous verrons 1° que l'Eglise seule possède une doctrine sainte ; 2° qu'elle produit efficacement la sainteté.

Par sa catholicité, l'Eglise se révèle comme l'œuvre de Dieu à nos intelligences ; par sa sainteté, c'est surtout à nos cœurs qu'elle s'adresse.

Esprit-Saint, daignez les purifier, afin que nous puissions contempler dans toute sa beauté cette nouvelle empreinte de votre divinité dans l'Eglise.

#### PREMIER POINT.

3. Prévenons d'abord une difficulté qu'on entend faire assez souvent.

Comment, dira-t-on, pouvez-vous donner le nom de sainte à l'Eglise, tandis qu'un si grand nombre de ses membres sont loin d'être saints, et que d'un autre côté on rencontre dans les autres cultes un bon nombre de gens honnêtes et vertueux ?

Que l'on rencontre dans les fausses religions bon nombre de gens honnêtes, et même vertueux sous quelque rapport, cela est vrai. Toutefois qu'on y rencontre des saints, des justes dans toute la force

du terme, c'est-à-dire, des hommes qui s'acquittent parfaitement de leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes, nous verrons, dans la suite de cet entretien, que cela n'est pas.

Voilà pour ceux qui sont hors de l'Eglise.

Pour ceux qui en sont membres, il faut convenir qu'en effet un certain nombre d'entre eux ne vivent pas d'une manière conforme à la foi, qu'ils déshonorent par leur conduite la sainteté de leur profession.

Aussi, quand nous disons que l'Eglise est sainte, quand nous disons que la société religieuse divinement établie sur la terre, doit se reconnaître et se reconnaît en effet à son caractère de sainteté, nous ne voulons pas dire qu'il est nécessaire que tous ses membres soient saints. Nous l'appelons sainte, et elle est manifestement sainte, non-seulement dans celui qui est son auteur, mais dans sa doctrine et un certain nombre de ses membres. Semblable à un arbre qui prouve ses profondes racines par la puissance de sa végétation, sans que des branches brisées, et par là, languissantes et desséchées, puissent faire douter de sa sève, l'Eglise, dont tous les enfants ne sont pas fidèles, prouve la divinité de sa sève, par sa doctrine et ses institutions pleines de grâces et par les grands exemples et les vertus surnaturelles d'une multitude de chrétiens. Elle est animée d'une vie si divine, qu'il suffit d'y participer par la pratique des devoirs religieux, pour en être intimement convaincu.



Voilà donc ce que nous disons : la vraie religion, la société établie de Dieu sur la terre, est celle qui fait reconnaître son auteur par la présence et l'efficacité de l'Esprit-Saint, toujours vivant en elle.

4. Mais j'entends soulever une autre difficulté.

La sainteté, me dit-on, dont vous voulez faire un signe distinctif de la vraie religion, qui pourra nous dire où elle se trouve ?

Sainte Thérèse a résolu cette difficulté. Le monde, tout méchant qu'il est, sait très-bien discerner, d t-elle, le défaut de sainteté. Il a un instinct très-sûr qui lui apprend ce qu'elle doit être.

Si vous voulez voir combien cette sainte avait raison, examinez ce qui se passe dans le monde. Quand il arrive qu'une personne fait profession de vertu, n'est-il pas vrai que si on découvre en elle quelque motif humain, comme l'intérêt, l'ambition, la vanité, on sait bien dire que ce n'est là qu'une vertu fausse ? Le monde sait donc parfaitement, sans qu'il s'en rende compte, ce qui empêche d'être saint et ce qui est requis pour l'être. Il sait qu'il n'y a pas de sainteté où il n'y a pas de pureté et de détachement. Il sait que les œuvres saintes sont celles qui sont faites non pour un motif terrestre, mais par amour pour Dieu.

5. Cela posé, nous disons qu'il est facile de reconnaître la sainteté dans l'Eglise de Dieu. Cette

sainteté réside 1° dans sa doctrine, 2° dans son culte et sa vie.

Qu'est-ce qu'une doctrine sainte ?

Ce que la vérité est dans les pensées, la sainteté l'est dans les affections et la vie ; c'est la vérité pour le cœur. Une doctrine sainte est donc celle qui prescrit d'aimer ce qui est véritablement aimable, et qu'y a-t-il de souverainement aimable, si ce n'est Dieu ?

« Tu aimeras ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces. C'est là le premier et le plus grand commandement. Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua. Hoc est maximum et primum mandatum. » (*Matth. xii*).

« Il en est un second, semblable au premier : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Et dans ces deux commandements sont renfermés toute la loi et les prophètes. Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum, sicut teipsum ; in his duobus mandatis universa lex pendet, et prophetæ. » (*Ibid.*)

La sainteté consiste radicalement dans l'amour de Dieu. Celui qui n'aime pas Dieu ne saurait être saint ; ses affections manquent de justice. Pour être juste, ne faut-il pas rendre à chacun ce qui lui est dû ? Or, est-ce rendre à Dieu ce qui lui est dû, que de lui refuser notre cœur ?

Il faut donc bien comprendre tout ce qu'il y a de vain et de faux dans la prétention de constituer la

vraie justice sans l'amour de Dieu. Il faut bien comprendre tout ce qu'il y a de vain et de faux dans cette maxime : qu'on peut être honnête et intègre sans religion. L'honnêteté et l'intégrité de la vie se trouvent dans l'accomplissement des devoirs, et une vie sans amour divin n'est-elle pas la violation du premier des devoirs? « Je sais, dit Dieu à ces hommes qui se piquent d'être justes sans religion, je sais quelles sont vos œuvres, vous avez le nom de vivants, mais vous êtes des morts. »

Ainsi, comme nous le disions en commençant, les vertus que l'on rencontre en dehors de la vraie religion sont des vertus imparfaites et insuffisantes pour fonder la véritable justice ou la sainteté.

Il faut bien comprendre encore que la seule vraie religion est celle qui nous oblige d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et qui nous le fait chercher, comme la fin, comme le but même de notre vie.

Il faut comprendre qu'on n'aime rien, même sur la terre, d'un véritable amour, quand on n'aime pas dans l'homme l'enfant de Dieu. On a beau faire retentir les grands noms de fraternité, d'humanité, de philanthropie; sans l'amour de Dieu, l'amour qu'on a pour les hommes est faux ou imparfait.

Et ce n'est pas seulement l'amour du prochain qui n'est pas véritable sans l'amour de Dieu, c'est encore l'amour que nous nous devons à nous-

mêmes. Nul ne s'aime véritablement s'il n'aime pas Dieu, car en n'aimant pas Dieu, il préfère ses passions au souverain bien. Aussi, est-ce au sacrifice des passions, au renoncement à soi-même, que l'homme le moins saint reconnaît la sainteté dans les autres.

Il n'y a donc de doctrine vraiment sainte que celle qui prescrit à l'homme l'amour de Dieu, l'attachement à Dieu et le détachement de tout ce qui n'est pas conforme à sa volonté.

6. Or, que voyons-nous dans les doctrines étrangères à celles de l'Église ?

Elles ont parlé de Dieu, sans doute, mais aucune n'a pensé à prescrire l'amour de Dieu, aucune ne l'a osé, et rien n'est si vrai que la réflexion de Pascal. « La vraie religion, dit-il, doit avoir pour marque d'obliger à aimer Dieu ; cela est bien juste, et cependant aucune autre que la nôtre ne l'a ordonné. Elle doit encore avoir connu la concupiscence de l'homme et l'impuissance où il est par lui-même d'acquérir la vertu. Elle doit y avoir apporté des remèdes, dont la prière est le principal. Notre religion a fait tout cela, nulle autre n'a jamais demandé à Dieu de l'aimer et de le suivre ! Il faut, pour qu'une religion soit vraie, qu'elle ait connu notre nature, la grandeur et la bassesse de l'homme, et la raison de l'une et de l'autre. Quelle autre religion que la nôtre a connu toutes ces choses ? » (*Pensées*, chap. VII.)

7. Mais est-il vrai, qu'à l'exception de l'Eglise catholique, aucune autre n'ait demandé à Dieu de l'aimer et de le suivre ?

Hélas ! il n'est que trop vrai, comme vous allez le voir.

Parlerons-nous des matérialistes ? Mais comment pourrait-il être question de sainteté et d'amour de Dieu chez ceux qui ne veulent voir dans l'homme qu'une vie purement animale ?

Les panthéistes, ces nouveaux idolâtres, sont-ils plus sages ? Non, le fond de leurs doctrines, c'est le culte du monde. Les païens, au témoignage de saint Paul, ont connu Dieu, mais ils ne l'ont pas glorifié comme tel, et ils ont préféré adorer la créature, plutôt que le Créateur. Les panthéistes, eux, sont encore plus coupables, car ils n'oublient pas seulement le culte qui est dû à Dieu, mais ils confondent Dieu et le monde. C'est la pire des idolâtries, un véritable athéisme déguisé, qui nie la personnalité de Dieu et renverse ainsi toute idée de religion, de loi, de justice, de récompense et de châtiment de la part du souverain maître. En ne distinguant pas Dieu de la nature, le panthéiste se fait Dieu lui-même, et se contemple nécessairement comme le plus noble membre de sa monstrueuse divinité.

Est-ce là de la sainteté ? N'en est-ce pas au contraire l'exclusion la plus formelle ?

La religion de Mahomet n'est pas non plus le culte de l'amour divin ; il n'a pas l'ombre de la

sainteté. Il oblige si peu à soumettre la concupiscence à l'amour de Dieu, qu'il aspire à souiller la béatitude éternelle par d'infâmes voluptés. Le paradis de Mahomet n'est qu'un lieu de débauche.

8. Passons au protestantisme. Nous avons déjà dit que le fond de la doctrine protestante consiste à prétendre que la foi seule justifie sans les œuvres. Elle voudrait nous faire croire que nous serons sauvés par la foi aux mérites de Jésus-Christ sans notre coopération.

Loin de prêcher l'obligation essentielle d'aimer Dieu en esprit et en vérité, et de demander à Dieu cet amour pour le servir, les fondateurs du protestantisme nient absolument la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. « Vois combien est riche l'homme chrétien, dit Luther, quand il voudrait, il ne peut perdre son salut par aucun péché, si ce n'est qu'il veuille ne pas croire, car si nous exceptons les péchés opposés à la foi, aucun ne peut l'exclure du salut. Quand la foi retourne aux promesses du Baptême, ou quand elle ne s'en est point écartée, tous les péchés sont absorbés en un instant par cette même foi, ou plutôt par la véracité divine, car Dieu ne peut se nier lui-même, lorsque tu t'abandonnes avec confiance en ses promesses. Le repentir et la confession des péchés, la satisfaction et toutes ces œuvres inventées par les hommes, tout cela t'abandonnera bientôt, te rendra malheureux, si, oubliant la véracité divine, tu te reposes sur ces vaines pratiques de la super-

stition humaine. Vanité des vanités, affliction de l'esprit et du cœur est tout ce qui se fait hors de la foi en la vérité divine. » — Le misérable écrivait ce qui suit de Wartbourg à son ami Mélancton en 1521 : « Sois pécheur et pêche fortement : *Esto peccator et pecca fortiter*. Mais plus fortement encore, crois et te réjouis en Jésus-Christ le vainqueur du péché, de la mort et du monde. Nous devons pécher tant que nous sommes ici-bas : *Peccandum est quamdiu hic sumus* : cette vie n'est pas la demeure de la justice, mais nous attendons, dit saint Pierre, de nouveaux cieux et une nouvelle terre où la justice fait son séjour. Il suffit que par les richesses de la gloire de Dieu, nous connaissions l'Agneau qui enlève les péchés du monde. Dès lors le péché ne peut plus nous arracher de Jésus-Christ, quand en un jour nous commettrions cent mille meurtres, cent mille adultères ! *Etiamsi millies millies uno die fornicemur aut occidamus !* »

Vous voyez donc clairement que la doctrine protestante ne prescrit pas la fuite du péché, comme condition nécessaire du salut, et par conséquent qu'elle ne fait pas un commandement de l'amour de Dieu. Elle dit au contraire que cet amour est de l'autre vie, et que la foi seule est nécessaire en celle-ci.

Voilà ce qu'ont prêché les fondateurs du protestantisme, ce qui est formulé dans ses symboles, et ce que soutiennent encore les protestants de nos jours qui sont restés fidèles aux leçons primitives de Luther et de Calvin.

Nous ne parlons pas ici des autres qui ont modifié leur croyance. Nous ne parlons pas non plus de ceux qui, par une heureuse inconséquence, sont meilleurs que leur doctrine. Nous savons qu'il en est une foule qui font plus de cas des bonnes œuvres en pratique qu'en spéculation, comme il en est une foule qui sont de bonne foi dans les sectes où ils sont nés, parce qu'ils en ignorent l'origine et qu'ils n'ont pas été à même de voir et d'entendre l'Eglise catholique.

Mais ce n'est pas de cela qu'il est ici question.

Nous avons promis de prouver que la doctrine protestante, la prétendue réforme, n'a pas même l'ombre de sainteté : et cela est évident à qui considère ce qu'elle enseigne sur la grâce, la foi et les bonnes œuvres en général.

9. La doctrine réformée a-t-elle mieux traité les vertus en particulier ?

Hélas ! non. N'a-t-il pas commencé au contraire par flétrir les trois plus belles fleurs du jardin de l'Eglise : l'humilité, la virginité et la sainteté du mariage ?

Oui, il a flétri l'humilité, en donnant à chaque individu le droit de juger des matières de foi, avec la promesse de l'infailibilité qu'il refusait à l'Eglise.

Il a flétri la sainteté du mariage, en refusant de le reconnaître pour l'un des sacrements de la loi nouvelle, et en brisant son indissolubilité et son unité.

Il a flétri la virginité enfin, en niant sa préé-



minence sur le mariage, en profanant les monastères des vierges consacrées à Dieu, en arrachant à la société les anges consolateurs de toutes les infirmités et de toutes les douleurs.

En affirmant que la foi seule justifie, le protestantisme a aussi desséché les sources de la prière. Le protestant, qui croit n'avoir besoin que de la foi pour être sauvé, ne se met guère en peine de solliciter la grâce pour résister à ses mauvais penchants, pratiquer la vertu, observer les commandements. Aussi y a-t-il sous ce rapport une différence frappante entre les pays protestants et catholiques.

40. Le protestantisme ne peut donc revendiquer la sainteté. Voyons si le déisme y est plus favorable.

Le déisme est la religion de ceux qui se contentent de croire en Dieu et de ne faire tort à personne, et qui, après cela, rejettent les mystères du christianisme avec les devoirs qu'il impose.

Pour prouver à un déiste, à un partisan de cette religion qu'on appelle la religion de l'honnête homme, que sa doctrine n'est pas sainte, je le citerais au tribunal de sa conscience et je lui dirais :

« Vous savez bien que vous n'êtes pas fidèle au droit de la nature : la raison naturelle veut que les passions la servent au lieu de lui commander. Votre raison exerce-t-elle chez vous son empire ? Dites oui, si vous l'osez. N'y a-t-il donc pas deux hommes en vous, comme en nous, et ne seriez-vous pas

de l'espèce humaine? N'avouez-vous pas ce qu'avouait saint Paul : Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais? Si vous êtes sourd à ce gémissement intérieur, êtes-vous de bonne foi? Et si vous l'écoutez, sans y répondre, sans chercher votre délivrance, n'étouffez-vous pas le cri de votre conscience? Ne reconnaissez-vous pas que la justice consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû? non-seulement à votre prochain, mais à vous-même et à Dieu? Je veux bien que vous soyez juste envers votre prochain et que vous ne lui deviez rien ; mais êtes-vous juste envers vous-même et respectez-vous en vous la Majesté de l'image de Dieu et l'empire de votre raison? Respectez-vous votre corps lui-même, ce tabernacle vivant d'une âme immortelle? Et puis, êtes-vous juste envers Dieu? Rendez-vous à Dieu ce qui lui est dû? Donnez-vous votre cœur à celui qui l'a fait? Craignez-vous de l'offenser? Lui demandez-vous pardon de vos fautes avec cette contrition qui brise et change le cœur coupable? Connaissez-vous la prière? — Soyez franc, avouez que non. Toutes ces choses vous sont inconnues, parce que votre religion d'honnête homme ne vous donne qu'une idée vague de Dieu, et une idée arbitraire de vos devoirs envers lui. Vous ne connaissez pas Jésus-Christ, et cependant nul ne va au Père que par lui, nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils l'aura révélé. »

Les honnêtes gens du déisme ont en effet perdu

le sentiment de la vraie justice, au point qu'ils ne pensent pas se devoir à eux-mêmes le respect qu'on appelle chasteté, et qu'ils ignorent absolument que l'amour envers Dieu est la plus grande et la première dette de l'homme. De là, cette habitude qu'ils ont de concentrer toute la loi dans le second commandement :

Tu aimeras ton prochain comme toi-même ;

commandement qu'ils ne comprennent pas mieux qu'ils ne le pratiquent. Quant au premier :

Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur,

ils en font complètement abstraction. Pourvu qu'ils aient payé leurs fournisseurs, ils affirment qu'ils sont justes, qu'ils ne doivent plus rien à personne, comme si Dieu n'était pas quelqu'un.

Il est donc bien vrai que la prétendue religion de l'honnête homme ne possède pas plus la sainteté que les autres fausses religions, et que, en dehors de l'Eglise, on n'a jamais vu ni entendu une doctrine vraiment sainte.

#### SECOND POINT.

11. Passons donc de la loi à son accomplissement, et voyons si l'Eglise est en possession des moyens de faire pratiquer cette doctrine, de la faire passer dans la vie de ses membres.

Nous ne séparerons pas la cause de ses effets dans l'examen de cette question.

Voyons donc s'il est de fait, et de fait incontestable pour les hommes de bonne foi, que cette doctrine sainte que nous avons définie tout à l'heure a été pratiquée dans l'Eglise? si l'Eglise est visiblement sainte dans ses membres, si elle nous offre dans sa vie un phénomène qu'on cherche vainement ailleurs, et qui devient aussi une preuve sensible de la présence d'une grâce qui n'appartient qu'à la seule vraie religion?

Il en est ainsi assurément. Les fruits de sainteté que produit l'Eglise sont partout.

Pas de pauvre village, pas d'humble hameau où on ne les rencontre. Oui, jusque dans la vie ordinaire du commun des chrétiens, il y a quelque chose d'évidemment surnaturel qui atteste en eux la présence de l'esprit de grâce.

N'est-il pas vrai qu'une multitude de fidèles, exposés comme tous les hommes aux assauts des passions, conçoivent la résolution de les combattre, emploient les moyens que Jésus-Christ leur a donnés pour les vaincre, et remportent d'innombrables victoires?

Eh bien! tout cela est surnaturel. La raison de l'homme, lorsqu'elle est laissée à elle-même, n'est jamais en guerre déclarée avec les passions de l'homme. Elle transige avec elles, quand elle ne leur obéit pas; c'est la foi, c'est la crainte de Dieu, c'est l'espérance des biens éternels, c'est l'amour

de Dieu surtout qui en triomphe. Mais, sont-ce là des sentiments purement humains? Ne sont-ils pas manifestement l'effet de la fidélité aux grâces divines?

Mais, c'est surtout dans l'emploi du grand moyen de la confession que se manifeste l'intervention divine. Est-il naturel en effet de détester le péché au point d'embrasser la confusion d'un aveu sincère et complet pour en effacer la tache? Si ce moyen est en harmonie avec ce qui nous reste de droiture dans le cœur, ne faut-il pas convenir pourtant qu'il est de beaucoup supérieur à nos seules forces?

La chose est si évidente, que si l'un des maîtres du monde, fût-il le plus puissant des rois, prescrivait la confession, nul ne s'y croirait tenu, et tous ne verraient dans cet ordre, que l'égarement de la puissance.

Tout est divin dans la confession : la loi, l'accomplissement de la loi et ses étonnantes conséquences : la loi, qu'aucune puissance humaine n'eût pu porter sans folie ; l'accomplissement de la loi, que l'homme seul n'eût jamais observée ; ses étonnantes conséquences qui opèrent un tel changement dans le cœur qu'on peut bien l'appeler avec saint Paul une nouvelle création.

Nous pourrions insister ici sur bien d'autres faits encore qui attestent la vie surnaturelle d'une multitude d'âmes ; mais, qui les ignore? Qui n'a été témoin mille fois d'actes les plus touchants de cha-

rité, de résignation, de douceur, et de patience, dans toutes les classes de la société, dans toutes les situations de la vie, et surtout à la mort où la force de Jésus-Christ est souvent si visible? Qui ne sait ou ne peut savoir que la prière et les sacrements, mais surtout celui de l'Eucharistie, soutiennent seuls des êtres faibles comme nous le sommes, dans la pratique des vertus? Qui n'a pu comparer souvent les chagrins des riches avec la paix des chrétiens heureux dans la médiocrité, résignés dans la pauvreté, soumis dans l'affliction? Que de fois n'avons-nous pas admiré cette puissance de la foi qui fait pleurer et bénir en même temps sous une couronne d'épines?

12. Toutes ces preuves de la sainteté de l'Eglise, ne sont tirées que de la vie ordinaire d'une multitude de fidèles. Combien ces preuves ne grandiront-elles pas, si nous considérons maintenant la vie de ce grand nombre d'âmes qui sont vouées à la perfection?

Cette vie de perfection est librement embrassée, mais le choix qu'on en fait, est un acte surnaturel de fidélité à la grâce de la vocation. Cette vocation demande des sacrifices que la nature seule ne ferait pas : « Sors de ta patrie et de la maison de ton père, et viens où je te montrerai. » Quand Dieu parle ainsi, il veut qu'on quitte son père et sa mère pour le suivre. Et que montre-t-il aux âmes qu'il appelle? Des vieillards sans soutien à qui il faut tenir lieu d'enfants ; des orphelins qui réclament une

mère ; des malades qui réclament les soins de la charité ; des pauvres sans instruction qui demandent des maîtres dévoués et désintéressés. Que montre-t-il encore ? Des sauvages à civiliser, des pécheurs à convertir ; quelquefois enfin il montre seulement une solitude, une sorte de tombeau, où il veut que l'âme aille s'enfermer pour y faire pénitence et y prier, pour attirer sa miséricorde sur le monde.

Si la grâce est nécessaire à ces âmes d'élite pour tout abandonner et commencer leur sacrifice, il ne faut pas croire qu'elle le soit moins pour le continuer. Que ceux-là qui n'ont point été touchés du caractère de sainteté de l'Eglise, entrent dans les sanctuaires de la charité et de la prière ; qu'ils visitent les établissements des filles de Saint-Vincent de Paul, les hôpitaux confiés aux sœurs de charité ; les maisons d'enfants trouvés, les refuges de repenties, les hospices d'aliénés, les écoles des frères de la Doctrine chrétienne, les cloîtres de saint François, de sainte Thérèse et de tant d'autres saints Fondateurs d'ordres, et qu'ils nous disent si l'on n'y respire pas un air de sainteté, et si tant d'abnégation et de dévouement est le propre de l'humanité abandonnée à sa faiblesse ?

Jamais rien de pareil ne s'est vu hors de l'Eglise catholique. Voilà les admirables fruits de la chasteté et de la sainte communion. Telles sont les deux sources de la charité et de l'esprit de sacrifice.

43. Venons-en enfin aux saints proprement dits, qui sont comme les héros parmi les braves.

Ils sont de tous les temps. Les derniers siècles n'ont pas été moins féconds que les premiers. Voyez ce François Xavier qui, renouvelant les prodiges des temps apostoliques, gagnait un monde à Jésus-Christ, pendant que l'hérésie en gâtait un autre. Ce François de Sales, dont la sagesse, la pureté virginale, la douceur, la science, la piété et la patience, ramenaient à l'Eglise soixante-dix mille protestants ; ce Vincent de Paul, qui était par son humble et héroïque charité, la personnification si vive de l'amour de Jésus-Christ envers les pauvres, que tous les cœurs compatissants cherchaient le sien pour être plus puissants en œuvres, et que devenu ainsi le centre de tous, il nourrissait des provinces entières menacées de la famine, sans oublier jamais, en aidant les corps, de guérir et de sauver les âmes ; ce Charles Borromée, qui vivait pauvre sous la pourpre, et qui répondait aux sages qui l'engageaient pendant la peste de Milan à se conserver pour son troupeau, et à ne pas se livrer auprès des mourants à une mort presque certaine : Je ne suis pas obligé de vivre, mais je suis obligé d'accomplir mon devoir ! ce Louis de Gonzague, dont le nom reste sur la terre comme la bonne odeur de Jésus-Christ pour attirer à la vertu la jeunesse exposée aux cruelles séductions du monde ; cet Alphonse de Liguori dont le cœur brûlant d'amour pour celui qui mourut afin d'être



aimé, s'est répandu en prières sur toutes les nations de la terre, et continue après sa mort d'élever à Dieu, par ses immortels écrits, les âmes qu'il touchait lui-même par sa parole, il y a soixante ans à peine.

Les Pierre d'Alcantara, les Ignace et les François de Borgia, les Thérèse et les Jean de la Croix, les Cajetan de Thienne et les André d'Avellin, les Jean de Dieu et les Camille de Lellis, les Pie V et les Philippe de Néri, les Paul de la Croix, les Léonard de Port-Maurice, les François de Hiéronimo, les Benoît Labre et bien d'autres encore, sont de cette dernière époque qui s'étend jusqu'à nous.

Il n'est pas un siècle où l'Eglise n'ait canonisé quelques saints, après avoir constaté l'héroïsme de leurs vertus et les miracles obtenus par leur intercession. On sait avec quelle rigueur extrême elle procède à cet examen. Elle est telle que ses ennemis même ont dû convenir plus d'une fois qu'il n'était pas possible de pousser plus loin la sévérité.

Quiconque d'ailleurs a l'avantage de rencontrer une âme vraiment sainte, ne peut se défendre d'une impression profonde. Sans même être témoin d'aucun prodige, on sent qu'il est impossible d'assimiler ses vertus aux vertus purement humaines.

#### CONCLUSION.

14. Tel est le grand fait de la sainteté de l'Eglise. Uniquement propre à sa doctrine, cette sainteté se

manifeste aussi d'une manière unique dans la vie de ses membres.

Ce que nous avons dit de la catholicité de l'Église, il faut donc le dire aussi de sa sainteté; l'une et l'autre sont des signes évidents de sa divinité. La première convainc tout esprit sincère, la seconde persuade tout cœur droit.

Résumons à grands traits ce que nous avons dit de cette sainteté de l'Église dans sa doctrine et dans sa vie.

La sainteté, c'est l'amour de Dieu sur toutes choses; l'Église seule commande d'aimer Dieu ainsi; l'Église seule fait demander à Dieu de l'aimer ainsi et de le suivre; l'Église seule fournit aux âmes les moyens de parvenir à cet amour; l'Église seule en produit les fruits incomparables. Voyez : il n'est dans tout le cours des siècles qu'une seule voix qui ait dit sur la terre cette parole étonnante : « Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi. » (*Matth. x.*) Evidemment, si cette parole n'était pas de Dieu, elle serait une folie ou une infamie. Mais, comment douter de sa source, en présence de son miraculeux accomplissement ?

Jésus-Christ seul a exigé l'amour et le cœur des hommes. Jésus-Christ seul a dit de lui-même qu'il attirerait cet amour. Lui seul a été aimé comme il l'a voulu. Quel est, dites-moi, le grand homme, l'insigne bienfaiteur de ses frères, qui ait pu commander et obtenir cet amour des siècles après sa

mort ? Jésus-Christ seul a aimé le monde, comme Dieu seul sait aimer, et lui seul a été aimé du monde comme un Dieu seul mérite de l'être. Les martyrs lui ont donné leur sang, les apôtres se sont consumés de travaux pour sa gloire, les déserts ont été remplis de saints pénitents que cet amour seul soutenait, les vierges lui ont consacré toutes leurs affections ; c'est cet amour qui a fait verser tant de larmes au repentir, et répandre tant de prières, devant les saints tabernacles ; c'est cet amour enfin qui produit tant et de si grandes choses, tant et de si sublimes dévouements, tant et de si généreux sacrifices. N'est-ce pas là l'accomplissement visiblement divin de la parole visiblement divine de Jésus-Christ : « Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi. »

Si Jésus-Christ est Dieu parce qu'il a fait attester sa divinité dans le passé, par les prophéties, dans l'avenir, par la perpétuité de son œuvre ; s'il est Dieu parce qu'il s'est rendu le Maître des temps, n'est-il pas visiblement Dieu encore parce que lui seul s'est rendu maître des cœurs ? Les temps et les cœurs vaincus ne racontent-ils pas sa gloire avec la même voix que les cieux ?

Et l'Eglise, qui triomphe des temps et des cœurs avec lui, n'est-elle pas le signe toujours vivant qu'il a laissé au monde de sa toute-puissance ?

Oui, sainte Eglise du Dieu vivant, vous êtes la colonne et le soutien de la vérité. Vous me mani-

festez la force et la sagesse de Dieu dans le monde moral, comme l'ordre et la beauté des cieux me racontent sa gloire dans l'ordre de la nature.



## IX<sup>e</sup> INSTRUCTION.

LA DIVINITÉ DE L'ÉGLISE EST UN OBJET DE FOI.

---

### EXORDE.

1. Nous nous sommes étendus longuement sur l'article de l'Eglise. Son importance l'exigeait.

Placés sur la terre avec l'invincible instinct de nos destinées éternelles, rien ne nous intéresse davantage que de connaître le guide qui doit sûrement nous diriger au terme du salut. Il fallait donc vous prouver avec le plus grand soin que l'Eglise catholique seule a été divinement établie dans ce but.

Nous vous avons expliqué son nom, les diverses parties dont elle se compose, les propriétés qui lui sont essentielles, et qui, tout en la distinguant des autres sociétés religieuses, manifestent avec éclat sa divinité. Nous vous avons montré en particulier comment l'Eglise nous apparaît manifestement divine à son double caractère de catholicité et de sainteté.

De tout ce que nous avons dit au sujet de l'Eglise, nous devons conclure finalement que la sainte Eglise romaine seule est l'autorité vivante instituée

par Jésus-Christ pour nous enseigner les vérités du salut, et qu'ainsi, hors de son sein, on ne peut prétendre au bonheur éternel.

2. Afin de compléter nos explications, disons aujourd'hui comment et pourquoi l'Eglise est un dogme de foi, car, remarquez-le bien, vous dites dans le Symbole : « Je crois la sainte Eglise catholique. Credo sanctam Ecclesiam catholicam ; » c'est-à-dire, je fais un acte de foi par rapport à l'Eglise comme à l'égard des autres vérités qui sont énoncées dans le Symbole.

#### CORPS DE L'INSTRUCTION.

3. On peut connaître l'existence de l'Eglise sans avoir foi à l'Eglise.

Pour la connaître, il suffit d'avoir la raison, il suffit d'avoir des yeux. Quel est l'homme, si borné qu'il soit, qui ne puisse savoir de cette manière ou apprendre de témoins dignes de foi, qu'il existe dans le monde une société d'hommes qui font profession de suivre la doctrine de Jésus-Christ ? C'est là un fait sensible que les Juifs et les Mahométans eux-mêmes n'ignorent pas, sans pourtant qu'ils aient la foi.

4. Quand nous disons : Je crois la sainte Eglise catholique, il ne s'agit donc point de cette connaissance toute matérielle. Ce n'est pas sur ce que nous voyons des yeux dans l'Eglise de Jésus-Christ, ni sur ce que nous en savons par les lumières de

la raison que tombe notre acte de foi. Cet acte de foi a pour objet les mystères renfermés dans l'Eglise : son origine divine, la puissance qu'elle a reçue de Dieu, son infailibilité, l'assurance qu'elle possède de sa durée perpétuelle. Ni les sens, ni la simple raison humaine, ne suffisent pour nous rendre ces vérités évidentes. Nous voyons bien qu'elle porte en elle le témoignage manifeste et le sceau de la divinité ; les caractères qui la distinguent en sont l'empreinte irrécusable ; à moins de renoncer à la raison, nous sommes obligés de confesser qu'elle est l'œuvre de Dieu ; mais nous ne pouvons comprendre tout ce qu'il y a en elle de grand et de divin, par exemple, le pouvoir qu'elle a de remettre les péchés, de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, de transmettre la puissance sacerdotale par l'ordination. Toutes ces choses et d'autres encore, sont autant de mystères qui surpassent la capacité de notre intelligence. La foi seule nous en donne la pleine et parfaite conviction. Appuyés sur la véracité de Dieu, qui ne peut ni nous tromper ni se tromper lui-même, éclairés enfin de la lumière de son Esprit, nous disons : Je crois la sainte Eglise.

5. Mais que devons-nous croire principalement à son sujet ?

Trois choses : premièrement, qu'elle est l'ouvrage de Dieu ; secondement, que son pouvoir est divin ; troisièmement, que ce pouvoir a toute l'effi-

cacité nécessaire pour nous faire parvenir à la vie éternelle.

En premier lieu, l'Eglise n'est pas l'ouvrage des hommes.

Pourquoi cela ? D'abord parce qu'il n'y a aucune proportion entre la grandeur de cette œuvre et les moyens qui ont servi à son établissement.

Douze pauvres pêcheurs ont converti le monde païen. L'idolâtrie couvrait presque toute la face de la terre ; elle était passée dans les mœurs et la législation. Les plus sages philosophes, tout en reconnaissant la vanité du culte des faux dieux, n'avaient pas osé entreprendre de la faire sentir aux peuples ; ils avouaient leur impuissance à combattre des préjugés si profondément enracinés. Le paganisme était d'ailleurs soutenu par toute la puissance des Césars, qui en étaient les grands pontifes. Des intérêts sans nombre se rattachaient à sa conservation : la cupidité et les passions lui servaient comme de remparts inexpugnables.

Néanmoins, et en dépit de tous ces obstacles, les apôtres ont réussi à établir le culte d'un Dieu crucifié ; aux fables et aux infamies du paganisme, ils ont substitué la foi des mystères les plus incompréhensibles et fait succéder le règne des plus pures vertus.

Point de milieu : ou ils ont opéré cette révolution à force de miracles, et dans ce cas, il faut dire que Dieu lui-même leur a prêté l'appui de sa puissance ; ou bien ils l'ont opérée sans faire de



miracles. Mais s'il se pouvait qu'un tel changement ait eu lieu sans miracles, ne serait-ce pas là un nouveau miracle, plus grand et plus incroyable que tous les autres, d'avoir converti le monde sans miracles, d'avoir fait entrer tant d'ignorants dans des mystères si hauts, d'avoir inspiré à tant de savants une humble soumission, et d'avoir persuadé tant de choses incroyables à des incrédules? C'est la réflexion de saint Augustin.

L'établissement de l'Eglise est donc divin. Il n'appartient qu'à Dieu de choisir ce qu'il y a de plus faible et de plus vil selon le monde, pour détruire ce qu'il y a de plus grand et de plus puissant; il n'appartient qu'à lui de se servir du néant pour créer ce qu'il y a de plus admirable. « Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia: et ignobilia mundi, et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret. » (I *Corinth.* 1.)

6. Mais, si l'établissement de l'Eglise est miraculeux, son maintien ne l'est pas moins.

Depuis dix-huit siècles qu'elle existe dans sa forme actuelle, toutes les institutions humaines ont été renouvelées autour d'elle; elle a vu passer les empires, les royaumes, les dynasties, les constitutions, les schismes, les hérésies. Elle seule a survécu à tous les bouleversements et à toutes les ruines, reparaisant sans cesse comme le soleil

après les tempêtes, toujours la même, toujours pleine de vie et de fécondité.

Et cependant, depuis son origine jusqu'à nous, a-t-elle jamais cessé d'être en butte aux persécutions des puissances, aux perfidies de l'hérésie, aux révoltes du schisme, à l'indocilité et à l'ingratitude de ses propres enfants, en un mot, à la haine et aux efforts des puissances infernales ?

« Dieu l'a fondée par le martyr, il l'a tenue durant trois cents ans dans cet état, sans qu'elle eût un seul moment pour se reposer. Après qu'il eut fait voir par une si longue expérience qu'il n'avait pas besoin du secours humain ni des puissances de la terre pour rétablir son Eglise, il y appela enfin les empereurs, et fit du grand Constantin un protecteur déclaré du christianisme. Depuis ce temps les rois sont accourus de toutes parts à l'Eglise; et tout ce qui était écrit dans les prophéties touchant sa gloire future, s'est accompli aux yeux de toute la terre.

» Que si elle a été invincible contre les efforts du dehors, elle ne l'est pas moins contre les divisions intestines. Ces hérésies tant prédites par Jésus-Christ et par ses apôtres sont arrivées, et la foi persécutée par les empereurs souffrait en même temps des hérétiques une persécution plus dangereuse. Mais cette persécution n'a jamais été plus violente que dans le temps où l'on vit cesser celle des païens. L'enfer fit alors ses plus grands efforts pour détruire par elle-même cette Eglise que les

attaques de ses ennemis déclarés avaient affermie. A peine commençait-elle à respirer par la paix que lui donna Constantin; et voilà qu'Arius, ce malheureux prêtre, lui suscite de plus grands troubles qu'elle n'en avait jamais souffert. Constance, fils de Constantin, séduit par les Ariens dont il autorise le dogme, tourmente les catholiques par toute la terre, nouveau persécuteur du christianisme, et d'autant plus redoutable, que sous le nom de Jésus-Christ, il fait la guerre à Jésus-Christ même. Pour comble de malheurs, l'Eglise ainsi divisée tombe entre les mains de Julien l'Apostat qui met tout en œuvre pour détruire le christianisme, et n'en trouve point de meilleur moyen que de fomenter les factions dont il était déchiré. Après lui vient un Valens, autant attaché aux Ariens que Constance, mais plus violent. D'autres empereurs protègent d'autres hérésies avec une pareille fureur. L'Eglise apprend par tant d'expériences, qu'elle n'a pas moins à souffrir sous les empereurs chrétiens qu'elle avait souffert sous les empereurs infidèles; et qu'elle doit verser du sang pour défendre non-seulement tout le corps de sa doctrine, mais encore chaque article particulier. En effet, il n'en est aucun qu'elle n'ait vu attaqué par ses enfants. Mille sectes et mille hérésies sorties de son sein se sont élevées contre elle. Mais si elle les a vues s'élever selon les prédictions de Jésus-Christ, elle les a vues tomber selon ses promesses, quoique souvent soutenues par les empereurs et par les

rois. Ses véritables enfants ont été, comme dit saint Paul, reconnus par cette épreuve ; la vérité n'a fait que se fortifier quand elle a été contestée, et l'Eglise est demeurée inébranlable. » (*Discours sur l'histoire universelle*, 2<sup>e</sup> partie.)

C'est donc Dieu lui-même, le Roi immortel des siècles, le Dominateur des temps, qui, après l'avoir fondée sur la pierre ferme, continue de la soutenir de sa main divine. Voilà pourquoi le Roi-prophète disait d'elle que le Très-Haut lui-même l'avait établie : « Ipse fundavit eam Altissimus ; » *Ps.* LXXXVI.) et qu'elle était l'héritage de Dieu, le peuple de Dieu : « Dabo tibi gentes hæreditatem tuam. » (*Ps.* II.)

7. En second lieu, avons-nous dit, la puissance dont l'Eglise est investie est également divine ; elle ne vient pas des hommes.

L'Eglise possède les clefs du royaume des cieux : elles lui ont été données par Jésus-Christ dans la personne de saint Pierre : « Et tibi dabo claves regni cœlorum ; et quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis, et quodcumque solveris super terram erit solutum et in cœlis. Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans les cieux. » (*Matth.* XVI.)

La puissance des clefs est très-étendue : elle comprend le pouvoir de retenir et de remettre les péchés, de porter des lois et des censures, de re-

trancher du sein de l'Eglise par l'excommunication. Tous ces pouvoirs ont été conférés par le même Jésus-Christ à saint Pierre, aux apôtres et à leurs légitimes successeurs. « Recevez le Saint-Esprit : tous ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et tous ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. Accipite Spiritum Sanctum : quorum remiseritis peccata, remittentur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt. » (*Joan. xx.*)

L'Eglise tient également de son divin Fondateur le pouvoir de baptiser, de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, ainsi que d'administrer les autres sacrements.

Nous devons croire que l'Eglise possède toutes ces prérogatives. De même qu'elles n'ont pu lui être départies par une puissance humaine, de même nous ne pouvons en avoir connaissance que par la foi.

8. Mais dans quel but le divin Sauveur en a-t-il enrichi l'Eglise ?

C'est dans le but d'assurer aux fidèles tous les secours dont ils ont besoin pour parvenir au salut.

Nous devons donc croire, en troisième lieu, que l'Eglise est en possession des moyens de nous sanctifier. Son institution, en effet, n'a point d'autre fin que le salut des hommes. C'est pourquoi Jésus-Christ a dit que son royaume n'est point de ce monde, c'est-à-dire, que son objet propre n'est pas de régler les intérêts de la terre, ni de procu-

rer la félicité temporelle de ses sujets, bien cependant qu'il y contribue très-puissamment. Comme les citoyens de ce royaume tout spirituel n'ont point ici-bas de cité permanente, c'est dans la vie future qu'ils la cherchent, et l'Eglise leur en montre la voie et les aide à en faire la conquête.

Tels sont les principaux points à croire touchant l'Eglise.

9. Remarquons, en terminant, que nous exprimons tout différemment notre foi à l'égard de l'Eglise qu'à l'égard des trois personnes divines.

Nous disons : « Je crois *en* Dieu le Père,... et *en* Jésus-Christ son Fils unique,... je crois *au* Saint-Esprit. » Au contraire nous ajoutons simplement : « Je crois *la* sainte Eglise catholique et non pas, *en* la sainte Eglise catholique.

Par cette différence d'expression, nous marquons la différence qu'il y a entre le Créateur et les choses créées. Nous croyons au Père, au Fils et au Saint-Esprit, c'est-à-dire, que non-seulement nous confessons leur existence, mais que nous tendons vers eux comme vers notre premier principe et notre dernière fin, en un mot, nous reconnaissons leur divinité. Pour l'Eglise, nous confessons aussi son existence, mais nous savons qu'elle est seulement l'organe de Dieu. C'est à ce titre que nous avons foi dans ses enseignements, que nous croyons sa doctrine. C'est donc à Dieu lui-même, en dernière analyse, que se rapporte la soumission que nous professons pour elle.

En disant : Je crois la sainte Eglise catholique, nous rendons encore gloire à Dieu pour les prérogatives magnifiques dont il a orné l'Eglise, et nous lui rendons grâces du grand bienfait de son institution. Elle n'est en effet que l'extension de la mission du Fils de Dieu sur la terre. Ce qu'il a commencé, elle le continue. Il n'a prêché l'Evangile qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël; elle l'annonce par toute la terre. Il est mort une fois sur le calvaire pour le salut des hommes; elle renouvelle chaque jour sur nos autels l'offrande de ce même sacrifice, afin d'en appliquer les mérites aux fidèles. Elle continue de même de pardonner les péchés aux pécheurs pénitents, comme Jésus-Christ l'a fait pendant sa vie mortelle. Enfin, pour tout dire en un mot, l'Eglise, c'est Jésus-Christ perpétuant sa mission parmi les hommes.

Toutes ces choses sont comprises dans cette profession de foi : Je crois la sainte Eglise catholique.

#### CONCLUSION.

40. Répétons-la donc avec les sentiments de la foi la plus vive. Oui, mon Dieu, je crois de tout mon cœur l'Eglise qui est une, sainte, catholique et apostolique, cette Eglise qui n'est autre que la sainte Eglise romaine, au sein de laquelle vous m'avez fait la grâce de naître, et où je veux, avec votre secours, vivre et mourir.

Je crois, Seigneur, que cette Eglise est votre

œuvre. Je reconnais l'empreinte de votre unité dans son unité, le reflet de votre sainteté dans sa sainteté, le sceau de votre puissance dans sa catholicité, le gage de votre assistance continuelle dans son apostolicité.

Je révère cette Eglise comme l'oracle de votre bouche et l'organe du Saint-Esprit. Vous m'enseignes par sa voix; et en l'écoutant, je ne crains pas de me tromper. Si je m'égarais en lui obéissant, c'est vous-même, Seigneur, qui m'auriez trompé.

Je respecte et j'aime la puissance dont vous l'avez douée, puissance pour me donner des lois, puissance pour me pardonner, puissance pour me sanctifier, puissance pour me donner le vrai pain de vie qu'elle fait descendre chaque jour du ciel sur l'autel. Que je suis heureux de trouver en elle une si grande abondance de lumières et de grâces ! Mon Dieu, aidez-moi à en profiter pour mon salut, et daignez étendre ce bienfait à ces milliers d'hommes, qui sont mes semblables et mes frères, et qui n'ont pas encore le bonheur de connaître l'Eglise et de puiser la vie au sein de cette tendre mère.





---

---

## X<sup>e</sup> INSTRUCTION.

LA COMMUNION DES SAINTS. — EN QUOI ELLE CONSISTE.  
DE QUELS BIENS ELLE SE COMPOSE.

—  
EXORDE.

1. A l'article de l'Eglise, le Symbole joint immédiatement la communion des Saints. Il y a entre les deux une relation très-étroite, comme le fait entendre saint Jean l'Évangéliste, dans une de ses épîtres aux premiers fidèles. Les entretenant du but qu'il se proposait en les instruisant des mystères de la foi : « C'est, leur disait-il, afin que vous aussi vous entriez en société avec nous, et que notre société soit avec le Père et avec Jésus-Christ son Fils. Hæc scribo vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre et cum Filio ejus Jesu-Christo. » (1 Joann. 1.)

Or, cette association glorieuse dont parle saint Jean, n'est autre chose que la *communion des Saints* qui existe dans l'Eglise et que nous allons vous expliquer dans cet entretien.

2. Ce sujet renferme une source féconde d'encouragements pour nous. Vous y verrez quel est le fruit précieux que nous retirons des mystères de

la religion. Si nous devons les étudier et nous en pénétrer, c'est pour mériter d'être admis dans cette grande et heureuse communion des saints, et pour y persévérer ensuite avec constance. Cette communion des saints est une grâce signalée. Elle faisait dire à l'Apôtre : « Rendons grâces avec joie à Dieu le Père, de ce que, en nous éclairant des lumières de la foi, il nous a rendus dignes de participer à l'héritage des saints. Cum gaudio gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine. » (*Coloss. 1.*)

Voyons donc ce qu'il faut entendre par cette communion des saints, puis de quels biens elle se compose.

#### CORPS DE L'INSTRUCTION.

### 3. Qu'est-ce que la communion des saints ?

S'agit-il ici de la communion eucharistique dans laquelle nous recevons le corps et le sang de Jésus-Christ ? Non ; le terme de communion a ici une signification beaucoup plus étendue.

Par communion des saints, le Symbole des apôtres signifie cette union intime qui existe par la foi et la charité entre tous les vrais fidèles, union qui ne fait d'eux tous qu'une seule famille dans laquelle les biens spirituels sont communs.

La communion des saints, c'est donc l'union des fidèles entre eux avec communauté des biens spirituels. Cette union et cette communauté ne sont que l'explication et la conséquence de ce que nous avons dit de l'Eglise.

En effet, l'Eglise étant comme un corps vivifié dans toutes ses parties par un même esprit, il s'ensuit que tous ses membres, c'est-à-dire, les fidèles autrement appelés les saints, sont liés entre eux de la manière la plus étroite et qu'ils participent en commun à la vie et aux grâces de cet esprit.

4. Plusieurs sortes de biens forment l'apanage de la sainte société des fidèles.

La première espèce, ce sont les sacrements. Ils sont comme des canaux toujours ouverts où chacun peut venir puiser les grâces dont il a besoin. Ils servent aussi comme de liens extérieurs qui nous attachent les uns aux autres et nous unissent à Jésus-Christ.

Le Baptême étant la porte par laquelle on entre dans l'Eglise, il est le premier bien compris dans la communion des saints ; les autres sacrements sont de nouveaux trésors qui viennent augmenter et enrichir ce premier fond. Par le Baptême, on acquiert le droit d'y participer. Ainsi, dire que le Baptême est un bien commun à tous les fidèles, c'est dire en même temps que tous les autres sacrements leur sont aussi communs.

Voilà pourquoi les Pères du Concile de Nicée, voulant nous indiquer la communauté des sacrements dans l'Eglise, se sont contentés de dire dans leur Symbole : « Confiteor unum Baptisma. Je confesse qu'il n'y a qu'un seul Baptême. »

5. Nous disions tout à l'heure que les sacrements ne sont pas seulement les canaux de la grâce, mais qu'ils sont aussi des liens sacrés qui nous unissent à Jésus-Christ.

• Chaque sacrement a la vertu de nous mettre en communion, c'est-à-dire, en société avec lui, de former entre Jésus-Christ et ses membres une sainte et glorieuse alliance. Ainsi, par le Baptême, nous devenons ses disciples ; par la Confirmation, ses soldats ; par l'Ordre, ses ministres. Le Mariage retrace, en ceux qui le reçoivent, son union avec l'Eglise ; enfin, la Pénitence et l'Extrême-Onction rétablissent l'alliance que nous avons contractée avec lui dans le Baptême et que le péché a rompue ou affaiblie.

Le nom de communion convient donc à tous les sacrements, puisqu'ils nous unissent à Dieu et qu'ils nous rendent participants de sa nature par la grâce. Mais il y a un sacrement qui porte cette union au plus haut point : c'est la divine Eucharistie, sacrement le plus auguste de tous, dans lequel Jésus-Christ, comme parle saint Jean-Chrysostôme, mêle sa chair avec la nôtre, en sorte que nous ne sommes plus qu'une même chose avec lui. De là vient qu'on l'appelle par excellence, *la sainte communion*.

Telles sont les premières richesses spirituelles communes à tous les fidèles.

6. La seconde catégorie des biens compris dans la communion des saints, est d'une nature toute

différente : elle se compose de toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Eglise.

Tout acte de vertu pratiqué par l'un des fidèles profite à tous ses frères. « La charité, dit saint Paul, ne cherche point ses intérêts. *Charitas non quærit quæ sua sunt.* » (*1 Corinth. XIII.*) Elle n'est point égoïste ; ses fruits sont la propriété de l'Eglise entière.

Saint Ambroise prouve cette vérité dans l'explication qu'il nous donne de ces paroles du Psalmiste : « *Particeps ego sum omnium timentium te.* Je suis uni de cœur avec tous ceux qui vous craignent. » (*Ps. cxviii.*) « De même, dit-il, que chacun des membres du corps a part aux avantages de tout le corps ; ainsi en est-il de tous ceux qui sont unis par le service de Dieu. *Sicut membrum particeps esse dicimus totius corporis, sic conjunctum omnibus timentibus Deum.* » (*Serm. viii.*)

Voilà pourquoi Notre-Seigneur a prescrit de dire dans l'Oraison Dominicale : « Donnez-nous notre pain, pardonnez-nous nos offenses, ne nous laissez pas succomber à la tentation, délivrez-nous du mal, et non pas : donnez-moi mon pain, pardonnez-moi mes offenses, et ainsi du reste. Il nous apprend de la sorte à nous intéresser au bien commun et non pas seulement à notre bien individuel. Toute prière faite dans l'esprit de Jésus-Christ, tourne donc à l'avantage de tous.

7. Il ne peut en être autrement dans l'Eglise. Une comparaison va vous rendre cette doctrine

plus sensible. Voyez l'union et la solidarité qui règnent entre tous les membres de votre corps. C'est l'Écriture elle-même qui emploie cette figure pour nous marquer ce qui se passe dans la sainte Église.

Votre corps est composé d'un grand nombre de membres. Quelque nombreux que soient ces membres, ils ne forment pourtant qu'un seul corps, où chacun remplit une fonction particulière. Tous ne sont pas également distingués ; les uns ont des emplois plus utiles et plus honorables que les autres. Malgré cela cependant, il n'en est aucun qui ne s'oublie lui-même pour contribuer au bien et à l'avantage de tout le corps. Quoi de plus admirable que l'harmonie et la concorde qui règnent entre eux ! L'un d'eux vient-il à sentir de la douleur ? tous les autres en ressentent aussitôt, tant la nature a mis entre eux de sympathie et d'union. Réciproquement, l'un d'eux éprouve-t-il quelque bien-être ? le plaisir qu'il éprouve se communique à tous les autres.

Or, voilà l'image très-naturelle de l'Église. Elle est formée de divers membres, c'est-à-dire de différents peuples, de Juifs, de Gentils, d'hommes libres et d'esclaves, de riches et de pauvres. Tous néanmoins ne font plus, après le Baptême, qu'un même corps en Jésus-Christ. De là vient cette parfaite communauté de biens spirituels qui existe entre tous.

De plus, chacun, dans l'Église, remplit un em-

ploi déterminé. Les uns sont apôtres, les autres docteurs, mais tous, quelle que soit leur charge, sont appliqués à l'intérêt général; et par suite, pendant que les uns sont obligés de diriger et d'enseigner, les autres ont pour devoir d'obéir et d'être soumis.

8. Mais tout chrétien, demandera-t-on, a-t-il part aux biens spirituels, aux bonnes œuvres de la communauté? N'y a-t-il pas des empêchements qui privent de cet avantage?

Distinguons ici trois états différents : le chrétien en état de grâce, le chrétien en état de péché, et le chrétien retranché de l'Eglise par l'excommunication.

Le premier, c'est-à-dire, le chrétien vraiment fidèle, vit dans la charité; il est juste et agréable à Dieu. Membre vivant de l'Eglise, il jouit des biens et des faveurs que le Seigneur répand sur elle. Il est dans l'état où se trouve tout membre, sain et non malade; ce membre participe à la nourriture et aux autres avantages que reçoit le corps. Le sang, en circulant dans les veines, entretient sa vie, sa force et sa vigueur.

Voilà pour le chrétien en état de grâce.

Pour celui au contraire qui est en état de péché, il ressemble à un membre mort. Il reste encore attaché au corps comme jadis; mais, privé de la vie spirituelle de la grâce, il ne ressent plus, comme le juste, les salutaires effets de la circulation vitale. Le péché y met obstacle; il empêche ce membre

paralysé de participer à la vie et à l'activité dont jouissent les autres.

Cependant comme il est encore dans l'Eglise, comme le membre malade est encore attaché au corps, les autres fidèles peuvent l'aider par leurs prières, leurs exhortations, leurs exemples et leurs bonnes œuvres, à recouvrer la grâce et la vie.

Quant au chrétien qui a été retranché de l'Eglise par l'excommunication, il est semblable à un membre amputé qui ne tient plus que par un fil au reste du corps. Il est donc dans un état plus déplorable encore que le précédent. L'Eglise lui refuse ses prières publiques ; les fidèles peuvent néanmoins prier pour sa conversion.

Un si grand châtement doit faire redouter les crimes pour lesquels l'Eglise fulmine l'excommunication.

9. La communion des saints possède une troisième classe de biens : ce sont les dons ou talents spirituels départis aux divers membres de l'Eglise.

Ces dons sont très-variés et très-nombreux : celui-ci reçoit le don de science ; il est distingué par sa profonde pénétration dans les choses de Dieu. Un second est doué du don de prophétie ; Dieu lui manifeste les choses à venir. Un troisième sera orné du don des langues, comme les Apôtres le furent au jour de la Pentecôte. Un autre aura le pouvoir d'opérer des miracles ; une foule de saints ont été investis de cette puissance. Celui-ci aura le don d'annoncer avec grâce la parole de Dieu et



de toucher les cœurs. Celui-là sera doué du discernement des esprits.

Ces sortes de dons sont appelés par les théologiens, *grâces données gratuitement, gratiæ gratis datæ* pour les distinguer *des grâces sanctifiantes, gratiæ gratum facientes*. En effet, ils ne supposent pas nécessairement la sainteté dans ceux qui les reçoivent ; Dieu les accorde quelquefois aux méchants. C'est ainsi, par exemple, que le devin Balaam fut réellement inspiré de Dieu, lorsque invité à maudire Israël, il prédit au contraire que le Messie sortirait de la tige de ce peuple. Le méchant pontife des juifs, Caïphe, fit de même une vraie prophétie, au témoignage de l'évangéliste saint Jean, lorsqu'il dit qu'il était expédient qu'un seul homme mourût pour tout le peuple.

Ces dons, le Seigneur les distribue, comme il lui plaît, moins pour l'utilité de ceux à qui il les accorde, que pour l'avantage public et pour l'édification de l'Eglise. Vous en avez la preuve dans le don de guérir les maladies. Il est évident que ce sont les malades qui en profitent et non celui qui a le pouvoir d'opérer leur guérison.

40. Enfin, la communion des saints s'étend en quelque manière jusqu'aux biens temporels.

Un vrai chrétien ne possède rien qu'il ne doive regarder comme une partie du domaine commun. Voici en quel sens : Il faut qu'il soit toujours prêt, et même enclin à partager son bien avec les pauvres. En effet, celui qui est pourvu des biens tem-

porels, et qui, voyant son frère dans l'indigence, néglige de le secourir, celui-là ne pêche-t-il pas contre la charité? Les membres d'un même corps ne doivent-ils pas se soulager réciproquement?

En vertu de la communion des saints, nous sommes donc obligés d'assister le prochain dans ses nécessités.

#### CONCLUSION.

11. Nous venons de la considérer, telle qu'elle existe dans l'Eglise militante et sur la terre. Mais la communion des saints unit toutes les parties de l'Eglise. Elle embrasse par conséquent aussi l'Eglise triomphante qui règne dans les cieux et l'Eglise souffrante qui gémit dans le purgatoire.

Oui, de même que les prières et les bonnes œuvres des justes qui sont sur la terre sont utiles à tous leurs frères en Jésus-Christ, de même les prières et les mérites des saints qui sont au ciel procurent toutes sortes de grâces au reste de l'Eglise, c'est-à-dire, aux vivants et aux morts. Nous mêmes qui sommes encore dans l'exil, nous pouvons intercéder avec succès en faveur des âmes du purgatoire.

La mort qui brise tous les liens n'est pas capable de rompre ceux de la charité. Il ne faut pas croire que les joies du ciel empêchent les saints de s'intéresser à nous, d'écouter nos prières et de les appuyer de tout leur crédit auprès de la majesté divine. Il ne faut pas croire non plus qu'il y ait

entre les âmes du purgatoire et nous une barrière infranchissable. Elles sont sorties de ce monde dans la grâce de Dieu ; la communion des saints subsiste toujours pour elles ; c'est pourquoi nous pouvons acquitter leurs dettes envers la justice divine. S'il en était autrement, l'Esprit-Saint ne nous aurait pas avertis que c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. (2. *Machab.* XII.)

Qu'elles sont donc étendues, qu'elles sont admirables, les relations que la foi et la charité établissent entre tous les membres de l'Eglise ! A leur tête, je vois Jésus-Christ, le Fils de Dieu, assis sur un trône de gloire, à la droite de Dieu son Père. Et qu'y fait-il ? Il plaide notre cause auprès de lui. Au-dessous de Jésus-Christ, je vois Marie, sa sainte et immaculée Mère, qui ne cesse d'offrir ses prières à son divin Fils pour toute l'Eglise, et principalement pour ses serviteurs qui l'invoquent avec confiance. Tous les chœurs des anges et des saints s'unissent à Marie, afin de faire descendre sur nous l'abondance des miséricordes divines. Oh ! il se passe entre le ciel et la terre plus de choses qu'on ne pense ! Comment expliquer autrement tant de grâces et de bienfaits que le Seigneur prodigue aux mortels coupables, nonobstant leurs péchés et leurs ingratitude continuelles.

Cultivons ces saintes relations, si favorables à

notre salut, en invoquant souvent les saints et surtout la Reine des saints, l'auguste Vierge Marie.

D'autre part, puisque tout commerce ne nous est pas interdit avec les défunts, que la charité nous fasse souvent penser à les soulager. Si elle nous oblige à donner à boire à celui qui a soif, à visiter les prisonniers, à consoler les affligés, pouvons-nous ne pas nous sentir émus de pitié, quand nous nous rappelons l'état de ces âmes en proie aux rigueurs de la justice, en proie à une affliction et à une misère incompréhensible? Oui, contribuons de tout notre pouvoir à leur soulagement, et, délivrées par nos prières, elles iront grossir le nombre de nos avocats dans le ciel.

Voilà donc jusqu'où s'étend la communion des saints. Nous en avons vu les précieux avantages. Que nous sommes heureux, chrétiens, de pouvoir en jouir! de nous savoir aidés du patronage des saints et fortifiés par les prières et les mérites des justes de la terre! N'est-ce pas là comme un avant-goût de la félicité du ciel où nous serons enivrés des biens de la maison de Dieu? Disons donc avec le psalmiste : « Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur, Dieu des vertus! Mon âme soupire et languit, impatiente d'entrer dans les parvis du Seigneur. Heureux, ô mon Dieu, ceux qui habitent dans votre maison! *Quam dilecta Tabernacula tua, Domine, Deus virtutum! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. Beati qui habitant in domo tua, Domine!* » (*Ps. LXXXIII.*)

## NOTE.

Comment nomme-t-on l'union qui est entre tous les membres de l'Eglise ?

On la nomme la communion des Saints.

*Communion.* C'est un mot latin, qui veut dire la même chose que liaison, société, communication, union.

*Des saints.* Parce que tous les membres de l'Eglise ont été sanctifiés par le Baptême ; que tant qu'ils en conservent la grâce, ou lorsque l'ayant perdue, ils l'ont recouvrée par la pénitence, ils sont saints : et que toujours ils sont appelés à la sainteté. C'est pourquoi, quand saint Paul parlait des fidèles de son temps, ou qu'il leur écrivait, il leur donnait toujours le nom de saints.

En quoi consiste la communion des saints ?

En deux choses : 1. En l'union, soit intérieure, soit extérieure, qui subsiste entre tous les membres de l'Eglise, ainsi que nous venons de l'expliquer.

2. Dans la communication que les membres de l'Eglise se font entre eux des biens spirituels qui leur sont propres.

Quels sont ces biens spirituels que les membres de l'Eglise se communiquent les uns aux autres ?

Les prières, les bonnes œuvres, les grâces, les sacrements.

Cette communication de biens spirituels ne se fait-elle qu'entre les membres de l'Eglise de la terre ?

Elle se fait entre les membres des trois Eglises : de l'Eglise de la terre, de celle du ciel, et de celle du Purgatoire.

Comme ils ne font tous qu'un seul corps, ils participent aussi tous aux mêmes biens, autant que chacun d'eux en est capable, selon l'état où il se trouve.

Comment se fait la communication des prières et des grâces entre les saints qui sont dans le ciel et les fidèles qui vivent sur la terre ?

Par les prières qu'on adresse aux saints, et les secours que les saints procurent.

Comment se fait cette communication entre les Fidèles, qui vivent sur la terre, et les âmes du Purgatoire ?

Par les bonnes œuvres, les prières, le sacrifice des Fidèles qui vivent sur la terre, par lesquels les âmes du Purgatoire sont soulagées.

Comment se fait cette communication entre tous les Fidèles qui vivent sur la terre ?

1. En ce que tous ont part aux prières, au Sacrifice, aux bonnes œuvres, aux grâces, aux sacrements, à la Foi de l'Eglise.

2. En ce que les grâces que chacun reçoit, et les bonnes œuvres qu'il fait, profitent à tous les autres. (*Pouget, Instructions générales en forme de catéchisme, 1<sup>re</sup> p. sect. 2, chap. 3.*)



---

---

## X<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO REMISSIONEM PECCATORUM. — JE CROIS  
LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

---

### INSTRUCTION UNIQUE

POUVOIR DE L'ÉGLISE POUR REMETTRE LES PÉCHÉS.  
GRANDEUR DE CE BIENFAIT.

---

#### EXORDE.

1. Le dixième article du Symbole nous fait une obligation de croire qu'il y a rémission des péchés dans l'Eglise. On ne peut douter de cette vérité, sans abjurer la foi chrétienne, et sans se mettre hors de la voie du salut. Déjà, nous l'avons fait remarquer : tous les articles contenus dans le Symbole sont autant de points qu'il faut admettre et croire fermement, si l'on veut parvenir au salut.

Parlant à des enfants fidèles de l'Eglise, je n'insisterai pas sur la nécessité de croire la rémission des péchés. Qu'il me suffise de vous rappeler une des paroles du Sauveur à ce propos. Quelque temps avant de monter au ciel, il ouvrit l'esprit de ses disciples, dit l'Évangéliste saint Luc, afin de

leur donner l'intelligence des Ecritures ; après quoi, il leur dit : « Il fallait que le Christ souffrit et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, et qu'ensuite la pénitence et la rémission des péchés fussent prêchées à toutes les nations, à commencer par Jérusalem. Oportebat Christum pati, et resurgere à mortuis tertia die, et prædicari in nomine ejus pœnitentiam, et remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientibus ab Hierosolyma. » (*Luc. xxiv.*)

2. Vous l'entendez : notre Seigneur recommande à ses apôtres et à leurs successeurs de prêcher partout en son nom la pénitence et la rémission des péchés. C'est avec joie et consolation que je m'acquitte de ce devoir. Quoi de plus heureux pour un pasteur que d'annoncer aux âmes qui lui sont confiées, les miséricordes du Seigneur? Est-il une vérité plus capable de ranimer notre confiance? Nous sommes tous pécheurs ; tous nous avons offensé Dieu en beaucoup de choses : « In multis offendimus omnes. » Mais la foi nous apprend que tout n'est pas perdu, qu'il y a encore une ressource pour nous, quelque grands pécheurs que nous ayons été. Écoutons avec une pieuse gratitude ce qu'elle nous apprend touchant la rémission des péchés, et ne manquons point ensuite de profiter d'une grâce si précieuse.

Je vais donc vous exposer, dans cet entretien, premièrement par quels moyens et de quelle ma-



nière se fait cette rémission, et secondement, quelle est la grandeur de ce bienfait.

PREMIER POINT.

3. Il y a rémission des péchés dans l'Eglise.

Le prophète Isaïe avait cette vérité devant les yeux, lorsqu'il disait : « Le peuple qui habite dans Sion sera purifié de ses iniquités. *Populus qui habitat in ea, auferetur ab eo iniquitas.* » (*Isa, LIII.*) Sion, dans cette prophétie, désigne la sainte Eglise. Ainsi tout fidèle doit avoir cette confiance que ses péchés lui seront pardonnés par les mérites de Jésus-Christ.

Mais, est-ce là tout ce que le Symbole veut nous faire entendre?

Non ; car, s'il en était ainsi, on pourrait dire qu'il n'y a rien en cela de nouveau, puisque, même sous la loi ancienne, les serviteurs de Dieu ont pu obtenir le pardon de leurs offenses, par la pénitence et en vertu des mérites anticipés du Sauveur.

Qu'y a-t-il donc ici de particulier à l'Eglise? Qu'a-t-elle de plus que la loi ancienne?

Il y a ceci de particulier, que Jésus-Christ lui a donné le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, pouvoir qui n'existait pas dans l'ancien peuple de Dieu. Par suite de ce pouvoir, chaque fois qu'un prêtre de la loi nouvelle absout légitimement et selon les règles établies par notre Sei-

gneur, les péchés sont véritablement remis et pardonnés.

Tel est le privilège glorieux de l'Eglise, et voilà ce que nous devons entendre et croire, quand nous disons cette parole du Symbole : je crois la rémission des péchés. C'est ce que nous expliquerons plus amplement, en traitant du sacrement de pénitence.

4. Mais, par quels moyens les péchés nous sont-ils remis, et jusqu'où s'étend cette rémission ?

Les péchés nous sont remis, premièrement, par le Baptême, et alors, c'est de la manière la plus complète.

Quand un sujet est présenté au Baptême, on lui fait faire la profession de foi. Cette profession faite, on verse l'eau sainte sur lui, et à peine a-t-elle lavé son front que tous ses péchés sont effacés. Le Baptême efface non-seulement le péché originel, mais encore tous les autres péchés qu'on aurait commis par sa volonté propre, tant les péchés d'action que les péchés d'omission. Ce n'est pas tout : dans le Baptême, Dieu nous accorde encore une amnistie pleine et entière pour toutes les peines dues à nos péchés.

Ainsi, dans ce sacrement, la miséricorde divine s'exerce envers nous dans toute sa plénitude.

Le Baptême cependant ne nous délivre pas de toutes les infirmités de la nature.

Le foyer de la concupiscence demeure en nous, comme un aiguillon qui nous excite au mal. Fidèles

à la grâce du Baptême, nous sommes en état de résister à nos mauvais penchants. Mais, hélas ! où sont les hommes qui ne manquent jamais de courage ou de vigilance dans cette lutte des passions ? Où sont ceux qui ne sont jamais blessés dans cette guerre ? Le plus grand nombre n'éprouve que trop l'effet de la fragilité humaine. Ils sont rares ceux qui conservent avec une fidélité parfaite l'innocence qu'ils ont reçue au Baptême.

De là, la nécessité d'un autre moyen pour obtenir la rémission des péchés commis après le Baptême.

5. Ce second moyen, c'est le sacrement de Pénitence.

En l'instituant, Jésus-Christ a confié à son Eglise les chefs du royaume des cieux ; il lui a donné le pouvoir de pardonner aux pécheurs repentants, lors même qu'ils auraient péché jusqu'au dernier jour de leur vie.

Les témoignages de l'Écriture sont des plus clairs. Dans saint Matthieu, notre Seigneur tient ce langage à saint Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans le ciel. Tibi dabo claves regni cœlorum, et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis : et, quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis. » (*Matth.* XVI.) S'adressant à tous les apôtres, il leur dit pareillement : « Tout ce que

vous lierez sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre, sera aussi délié dans le ciel. Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo : et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo. » (*Matth. xviii.*) Saint Jean atteste encore que notre Seigneur, ayant soufflé sur ses apôtres, leur parla en ces termes : « Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Accipite Spiritum Sanctum : quorum remiseritis peccata, remittentur eis : et quorum retinueritis, retenta sunt. » (*Joann. xx.*)

6. Le pouvoir de l'Eglise est donc indubitable. Je viens de vous en montrer l'origine et pour ainsi dire le diplôme. Elle en a toujours fait usage ; la tradition tout entière le témoigne. Mais il faut voir maintenant quelle en est l'étendue.

D'abord, nulle restriction, quant à l'espèce de péchés.

Notre Seigneur parle de péchés en général sans en excepter aucun. Si horribles qu'on puisse les commettre ou les imaginer, il n'en est aucun dont l'Eglise ne puisse absoudre.

Ainsi, quelque coupable, quelque pervers que soit un pécheur, il peut espérer son pardon avec assurance, moyennant qu'il se repente.

Mais la puissance de l'Eglise n'est-elle pas limitée quant au temps ? N'expire-t-elle pas après qu'elle en a usé un certain nombre de fois ?

Non, cette puissance n'est pas plus restreinte quant au temps qu'elle ne l'est en ce qui concerne l'espèce de péchés. Autant de fois un pécheur demande sincèrement pardon, à quelque heure qu'il ait la volonté de s'amender, quand ce serait au dernier instant de sa vie, il doit être accueilli ; il est défendu de le rebuter ; notre Seigneur l'a marqué expressément. Saint Pierre lui demandant s'il fallait porter la clémence jusqu'à pardonner sept fois : « Je ne vous dis pas sept fois, lui répond le Sauveur, mais jusqu'à septante fois sept fois. » C'est-à-dire, toujours. « Non dico tibi usque septies, sed usque septuagies septies. » (*Matth. xviii.*)

Notre Seigneur a donc conféré à son Eglise un pouvoir sans bornes pour pardonner tous les péchés et pour les pardonner toujours.

7. La seule restriction qu'il ait mise à ce pouvoir consiste en ce qu'il en a délégué l'exercice à certains ministres choisis.

Tout fidèle ne le possède pas. Notre Seigneur n'a pas communiqué un ministère si relevé à tout le monde ; il en a fait la prérogative des évêques et des prêtres. Il a prescrit de plus la manière d'exercer ce pouvoir. Les prêtres et les évêques ne peuvent remettre les péchés qu'au moyen des sacrements administrés selon la forme. L'Eglise ne peut les remettre autrement.

Concluons de là que c'est Jésus-Christ lui-même, l'auteur et le dispensateur de notre salut, qui opère en nous le pardon et la justification ; quant

aux sacrements et aux ministres qui les confèrent, ils ne sont que des instruments de son choix et dont il se sert pour répandre en nous ses grâces.

Voilà le don précieux que le Sauveur a daigné faire à son Eglise. Quelle miséricorde ! quelle bonté ! Ah ! que nous serions coupables, si nous n'en concevions pas la plus haute estime, et si nous négligions d'en profiter !

Pour éviter ce malheur, appliquons-nous à considérer quel est ce bienfait de la rémission des péchés ; tâchons, autant qu'il est en nous, d'en apprécier l'excellence et la grandeur.

#### SECOND POINT.

8. Elles doivent se mesurer, d'abord, sur la puissance requise pour pardonner le péché et justifier le pécheur.

Or, quelle puissance faut-il pour cela ?

La puissance même de Dieu, une puissance immense, infinie, telle qu'il faut pour ressusciter les morts et pour créer le monde. C'est trop peu dire ; car, selon la pensée de saint Augustin, la justification d'un pécheur est une œuvre plus difficile que la création du monde.

Si donc celle-ci suppose une puissance infinie, à plus forte raison celle-là. Ainsi c'est Dieu, et Dieu seul qui peut remettre les péchés.

Les Pères tiennent unanimement cette doctrine ; nous ne sommes ici que leur fidèle écho. Oui, une

œuvre si merveilleuse ne peut être attribuée qu'à une bonté et à une puissance souveraine. « C'est moi, dit le Seigneur par son prophète, c'est moi-même qui efface les iniquités. Ego sum, ego sum ipse qui deleo iniquitates tuas. » (*Isa. XLIII*)

La simple raison d'ailleurs nous le dit assez. Une dette peut-elle être remise par un autre que par le créancier? Il est indubitable que non. Lui seul est le maître de son bien et peut en disposer à son gré; lui seul par conséquent peut faire grâce à son débiteur.

Or, le péché est une vraie dette; c'est une dette contractée envers la justice de Dieu; une dette pour laquelle nous sommes passibles d'un châtiement soit temporel, soit éternel, selon que la faute est plus légère ou plus grave. Donc, encore une fois, c'est à Dieu seul qu'il appartient de nous pardonner, c'est-à-dire, de nous rendre sa bienveillance, si nous l'avons perdue, d'effacer les taches de notre âme, de nous accorder la remise ou la commutation de la peine que nous avons méritée.

C'est pour cela que nous disons tous les jours dans l'Oraison Dominicale: « Pardonnez-nous nos offenses, ou, remettez-nous nos dettes: Dimitte nobis debita nostra. »

9. Et voyez de quelle manière admirable Dieu a délégué sa puissance à l'Eglise.

Avant que le divin Rédempteur parût sur la terre, nul homme au monde n'en avait reçu communication. Jésus-Christ, en tant qu'homme, car

il l'est aussi véritablement qu'il est Dieu, est le premier à qui le Père céleste en ait fait part. Le Sauveur lui-même nous l'apprend. Les Juifs murmurant un jour de ce qu'il s'attribuait le droit de remettre les péchés, voici comment il les confondit. Un paralytique gisait dans son lit en présence d'une foule de peuple. Lequel des deux, demanda alors le Sauveur aux pharisiens, est le plus facile, ou de remettre les péchés ou de commander à cet homme d'emporter son lit et de marcher? Or, ajouta-t-il, pour que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés sur la terre : lève-toi, dit-il au malade, emporte ton lit et retourne en ta maison. Le paralytique obéit, et ce miracle ferma la bouche aux ennemis du Sauveur.

Comme il s'était incarné, afin de mériter et d'accorder aux hommes le pardon de leurs péchés, avant de monter au ciel, pour siéger à jamais à la droite du Père, il délègue la puissance d'absoudre à son Eglise, c'est-à-dire, aux évêques et aux prêtres.

Il y a toutefois une différence essentielle entre la manière dont Jésus-Christ et ses ministres remettent les péchés. Nous l'avons déjà signalée : les prêtres absolvent en qualité de représentants de Jésus-Christ ; Jésus-Christ absout de sa propre autorité.

Quelle estime ne devons-nous pas faire de la grâce qu'il a accordée à son Eglise ! Si nous admirons la puissance divine dans les merveilles de la



nature, comment pourrons-nous assez reconnaître cette merveille plus grande de la rémission des péchés? Pourrons-nous jamais assez en bénir la bonté divine?

40. Mais voulons-nous encore mieux comprendre l'excellence de ce bienfait? considérons de quel moyen Dieu s'est servi, afin d'effacer les péchés du monde.

Le Père éternel a voulu que nos crimes fussent expiés par le sang de son Fils. Le Fils a subi de son plein gré le châtement dû à nos iniquités. « Oblatus est, quia ipse voluit..... Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum. Le Seigneur l'a chargé de nos iniquités, et il a été immolé parce qu'il l'a bien voulu. » (*Isa. LIII.*) Juste, il a été condamné pour les injustes; innocent, il a souffert une mort cruelle pour les coupables : « Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus pro injustis. » (*1 Petr. III.*)

« Nous n'avons pas été rachetés au prix d'un métal corruptible, à prix d'or ou d'argent; mais, dit le Prince des apôtres, au prix du sang précieux de Jésus-Christ, l'Agneau sans tache et sans souillure. Non corruptilibus auro et argento redempti estis....., sed pretioso sanguine quasi Agni immaculati Christi et incontaminati. » (*1 Petr. I.*)

Or, ce sont les mérites de ce sang divin que l'Eglise nous applique par le bienfait de l'absolution. Ne suffit-il pas de considérer ce qu'il a coûté au Sauveur, pour l'apprécier? Quelle charité et

quelle providence de sa part, d'avoir mis entre les mains de l'Église un pouvoir si salutaire ! et ne sommes-nous pas heureux, nous, pauvres pécheurs, sujets à tant de faiblesses et de chutes, de posséder le moyen d'effacer nos péchés ?

14. Une troisième considération achèvera de nous faire sentir l'excellence de ce bienfait.

Qu'arrive-t-il à celui qui offense Dieu par un péché mortel ? Sur-le-champ il est dépouillé de tous les mérites qu'il avait acquis en vertu de la mort et de la croix de Jésus-Christ. Le ciel, fermé d'abord par le péché d'Adam, puis rouvert aux hommes par le sang de la rédemption, lui est fermé de nouveau, et l'entrée lui en est absolument interdite. Le voilà, ce malheureux, dans l'état déplorable où était Adam après sa chute. Qu'a-t-il en perspective ? Disgracié de Dieu, il ne peut plus s'attendre qu'à être séparé de lui pour jamais. Il a perdu son Dieu, il a perdu le ciel, et l'enfer ouvre déjà ses abîmes sous ses pas ; il y sera infailliblement englouti, si la mort vient à le frapper dans l'état du péché.

Peut-on penser aux suites désastreuses d'un péché mortel sans frémir ?

Mais, tournons les yeux vers cette admirable puissance que l'Église a reçue pour pardonner.

O Dieu ! comment ne pas tressaillir de joie ! comment ne pas vous combler d'immortelles louanges ! La foi dit à ce pauvre désespéré que tout n'est pas perdu. Elle fait entendre à ce mort

une parole de résurrection et de vie. Courage ! lui dit-elle, mon enfant : il y a rémission des péchés. Ta malice peut être énorme, tes péchés plus grands que les montagnes, plus nombreux que les cheveux de ta tête, plus noirs que le charbon ; relève-toi cependant et ranime ta confiance. Alors, elle lui montre dans l'Eglise un tribunal de miséricorde. Là, mon fils, lui dit-elle encore, tout pécheur, quels que soient ses crimes, peut, avec le secours de la grâce, être réintégré dans sa dignité d'enfant de Dieu ; et cette grâce, Dieu l'offre à tous ; il te l'offre aussi à toi-même.

Tel est le langage que la foi adresse à tous ceux qui ont eu le malheur de tomber dans le péché. Qu'il est consolant ! et Dieu pouvait-il nous donner un gage plus sensible de sa clémence ? Pouvait-il nous prouver d'une manière plus convaincante qu'il est le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation ?

#### CONCLUSION.

12. Rien de plus encourageant dans les maladies que de savoir qu'elles ne sont pas incurables. Alors, on recourt avec empressement à l'art des médecins, et quelque amère que soit la potion qu'ils prescrivent, on s'y soumet de bon cœur ; le désir de recouvrer la santé, l'amour de la vie nous rendent agréables les remèdes les plus pénibles. Avec combien plus d'empressement ne devons-nous

pas recourir, dans les infirmités de l'âme, à ceux du céleste médecin? Et combien il est plus doux et plus agréable d'y recourir, puisqu'il s'agit de guérir et de ressusciter nos âmes? Les remèdes humains sont d'une efficacité douteuse; nous ne sommes pas sûrs qu'ils produiront leur effet; mais les remèdes de l'âme, préparés par la sagesse divine, opèrent infailliblement.

Il suffit de vouloir guérir et d'en user.

13. Usez-en donc, chrétiens, mes frères; usez-en avec soin, usez-en avec de bonnes dispositions pour la sanctification de vos âmes. Oui, profitez du pardon que Dieu vous offre. Négliger un don si utile, si nécessaire, ne serait-ce pas en faire du mépris? Que penseriez-vous d'un criminel, qui, après avoir été condamné à mort pour ses méfaits, et sachant qu'il peut obtenir sa grâce, refuserait de s'humilier et de la demander? Nous sommes ce criminel. Mille fois peut-être nous nous sommes révoltés contre Dieu. Sa justice a déjà prononcé notre sentence; mais sa miséricorde, qui veut notre conversion et non pas notre perte, nous invite et nous presse de recourir à la pénitence. Que nous sommes insensés, téméraires, ennemis de nous-mêmes, si, comme cet obstiné, nous rejetons la grâce qu'on nous présente, si nous différons de jour en jour de la recevoir! Et ne me dites pas que vous vous en reconnaissez indigne, que votre péché est trop grand, qu'il n'y a plus de miséricorde pour vous; car enfin, pourquoi le Seigneur

aurait-il donné à l'Eglise le pouvoir de pardonner ? N'est-ce pas en faveur des coupables et des plus grands coupables ? N'est-ce pas pour que tous indistinctement puissent en profiter ? sans nul doute. Hâtez-vous donc, et ne tardez pas davantage à venir implorer votre pardon dans le sacrement de pénitence. Venez vous purifier dans ce bain salutaire qui est comme un supplément du Baptême.

C'est l'unique moyen de vous réconcilier avec Dieu. De même qu'on ne peut être lavé de la tache originelle sans le Baptême ; de même, sans le sacrement de pénitence, vous ne pouvez recouvrer l'innocence perdue par le péché mortel.

Mais qu'elle est merveilleuse la puissance de ce sacrement ! Combien Dieu s'y montre enclin à pardonner ! Autant de fois que vous vous en approchez avec un sincère repentir, autant de fois le Seigneur vous fait entendre par son ministre la parole du pardon et de la paix. En vérité, il semble y prodiguer sa miséricorde !

Que cette facilité du pardon, que cette disposition divine à pardonner en tout temps, ne nous fasse pas cependant pécher avec plus de liberté, ni différer notre conversion. Quoi ! serions-nous donc plus prompts à pécher, parce que Dieu est prompt à pardonner ? Quel outrage pour la bonté divine ! Oh ! s'il en était ainsi, nous nous rendrions indignes de sa miséricorde par l'abus même que nous en ferions ! Qu'elle soit plutôt un motif nouveau pour nous de craindre le péché et de l'éviter

avec tout le soin possible. Gardons-nous aussi de laisser la patience de Dieu par nos délais. Il n'est aucun temps, il est vrai, où il ne soit prêt à accorder le pardon au repentir ; mais s'il a promis le pardon au repentir, souvenez-vous qu'il n'a pas promis le lendemain au pécheur. A quel danger ne vous exposez-vous pas, en différant toujours ! La mort peut vous surprendre à tout moment, et si elle venait à vous frapper dans l'état du péché, à quoi vous servirait d'avoir cru la rémission des péchés ! Vos retards ne serviraient qu'à vous rendre plus coupables, et dans l'éternité vous seriez doublement châtiés d'avoir cru le pardon facile et d'avoir négligé de l'obtenir. Prévenez ce malheur, en répondant sans plus tarder à la voix divine qui vous appelle à la pénitence.

---

## NOTE.

Utrum Christus, secundum quod homo, habuerit potestatem operandi interiorem effectum Sacramentorum.

Videtur quod Christus, secundum quod homo, habuerit potestatem operandi interiorem effectum sacramentorum : Dicit enim Joannes Baptista, ut habetur Joan. 1. Qui me misit baptizare in aqua, ille mihi dixit : Super quem videris Spiritum descendentem et manentem super eum, hic est qui baptizat in Spiritu sancto : Sed baptizare in Spiritu sancto, est interius gratiam Spiritus sancti conferre : Spiritus sanctus autem descendit super Christum in quantum homo, non in quantum Deus ; quia sic ipse dat Spiritum sanctum : Ergo videtur, quod Christus secundum quod homo, habuerit potestatem interiorem effectum sacramentorum causandi.

Præterea, Matth. 9. Dominus dicit, sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata : sed remissio peccatorum est interior effectus sacramenti : Ergo videtur, quod Christus secundum quod homo, interiorem effectum sacramentorum operetur.

Præterea, institutio sacramentorum pertinet ad eum qui tanquam principale agens operatur ad interiorem sacramenti effectum : Manifestum est autem quod Christus sacramenta instituit : Ergo, ipse est qui interius operatur sacramentorum effectum.

Præterea, Nullus potest sine sacramento effectum sacramenti conferre, nisi propria virtute sacramenti effectum operetur : Sed Christus sine sacramento contulit sacramenti effectum ; ut patet in Magdalena, cui dixit : Dimittantur tibi peccata. Ergo videtur, quod Christus, secundum quod homo, operetur interiorem sacramenti effectum.

Præterea, Illud in cujus virtute sacramentum operatur, est id principale agens ad interiorem effectum : Sed sacramenta habent virtutem ex passione Christi et invocatione nominis ejus, secundum illud 1. ad Cor. 1. Numquid Paulus pro vobis crucifixus est, aut in nomine Pauli baptizati estis? Ergo Christus in quantum homo, operetur interiorem effectum sacramenti.

Sed contra est, quod Augustinus dicit, quod in sacramentis divina virtus secretius operatur salutem : Divina autem virtus est Christi, secundum quod est Deus, non autem secundum quod est homo : Ergo Christus non operatur interiorem sacramenti effectum, secundum quod est homo, sed secundum quod est Deus.

#### CONCLUSIO.

Christus in quantum Deus, potestatem auctoritatis in sacramentis habuit, in quantum vero homo habuit ministerii principalis potestatem, seu excellentiæ, quatenus ipse est, qui per passionem suam meritorie et effective operatus fuit omnium salutem, et meruit ut in illius nomine sanctificarentur, et instituerentur sacramenta, qui absque sacramentis potuit solus homines justificare.

Respondeo dicendum, quod interiorem sacramentorum effectum operatur Christus ; et secundum quod est Deus, et secundum quod est homo, aliter tamen et aliter : Nam secundum quod est Deus, operatur in sacramentis per auc-



toritatem ; secundum autem quod est homo, operatur ad interiores effectus sacramentorum meritorie et efficienter, sed instrumentaliter. Dictum est enim (*qu. 48*). quod passio Christi, quæ competit ei secundum humanam naturam, causa est nostræ justificationis, et meritorie et effective, non quidem per modum principalis agentis, sive per auctoritatem, sed per modum instrumenti, in quantum humanitas est instrumentum divinitatis ejus : ut supra dictum est. Sed tamen quia est instrumentum conjunctum extrinsecorum, qui sunt ministri Ecclesiæ, ut ex supra dictis patet (*art. 1.*), et ideo sicut Christus in quantum Deus habet potestatem auctoritatis in sacramentis ; ita in quantum homo habet potestatem ministerii principalis, sive potestatem excellentiæ, quæ quidem consistit in quatuor. Primo quidem in hoc meritum et virtus ejus operatur in sacramentis ut supra dictum est (*qu. 62. art. 5.*) Et quia virtus passionis copulatur nobis per fidem, secundum illud Rom. 3. Quem posuit Deus propitiatorem per fidem in sanguine ipsius, quam fidem per invocationem nominis Christi protestamur, ideo secundo ad potestatem excellentiæ, quam Christus habet in sacramentis, pertinet quod in ejus nomine sacramenta sanctificantur : Et quia ex ejus institutione sacramenta virtutem obtinent, inde est quod tertio ad excellentiam potestatis Christi pertinet, quod ipse qui dedit virtutem sacramentis, potuit instituere sacramenta. Et quia causa non dependet ab effectu, sed potius è converso ; ideo quarto ad excellentiam potestatis Christi pertinet, quod ipse potuit effectum sacramentum sine exteriori sacramento conferre.

Et per hoc patet responsio ad objecta, utraque enim pars objectionum secundum aliquid vera est, ut dictum est. (*S. Thom. 3 p. q. 64. art. 3*),

---

---

## XI<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO CARNIS RESURRECTIONEM. — JE CROIS  
LA RÉSURRECTION DE LA CHAIR.

---

### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

CERTITUDE ET NÉCESSITÉ DE LA RÉSURRECTION.

---

#### EXORDE.

4. De la communion des Saints et de la rémission des péchés, le Symbole nous fait passer immédiatement à l'article de la résurrection de la chair qui n'aura lieu qu'à la fin des temps. Pourquoi cela ? C'est que toute la vie d'un chrétien se résume dans ces deux points : il doit profiter des grâces qui se trouvent en abondance dans le sein de l'Eglise, en un mot, profiter de la communion des Saints ; puis, s'il a le malheur de tomber dans quelques fautes, il doit en faire pénitence, afin d'en obtenir la rémission.

C'est ainsi que tout chrétien doit se préparer à ses fins dernières : à la mort, à la résurrection, au jugement, à l'éternité.

2. La résurrection de la chair, objet du onzième article du Symbole, est une confirmation puissante de la vérité de notre sainte religion. Les divines Ecritures font bien voir l'importance de ce dogme par le soin qu'elles mettent non-seulement à le proposer, mais à le prouver.

Toutes nos espérances de salut reposent en effet sur la vérité de la résurrection, comme sur leur fondement le plus solide. « S'il est faux que les morts ressuscitent, il faut en conclure que Jésus-Christ lui-même n'est pas ressuscité ; et si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine et votre foi n'a point de base. » Ainsi raisonnait l'apôtre saint Paul. « Si mortuorum resurrectio non est, neque Christus resurrexit : quod si Christus non resurrexit, inanis est prædicatio nostra, inanis est et fida vestra. » (1 *Corinth.* XI.)

De tout temps, les impies ont fait tous leurs efforts pour renverser ou obscurcir cette vérité. Mettons donc le plus grand zèle à nous en instruire. Nous en serons amplement récompensés par les encouragements et les consolations qu'elle offre à la piété.

Dans cet entretien, je commencerai par vous expliquer ce que signifie cette parole : *la résurrection de la chair* ; je vous prouverai ensuite la certitude de la résurrection, et enfin, je vous exposerai les motifs qui en montrent la nécessité.

O Jésus, qui êtes notre résurrection et notre vie ! excitez en nous la foi la plus vive en ce grand

mystère ; faites-nous la grâce d'en être profondément convaincus.

PREMIER POINT.

3. Nous devons tous mourir. Il n'est point d'homme sur la terre, qui, tôt ou tard, ne doive succomber à cette nécessité inévitable. L'Écriture sainte contient une page remarquable sur ce sujet. En traçant la généalogie des premiers patriarches, elle rappelle le nombre d'années qu'ils ont vécu et termine par ces simples mots : « Et mortuus est, et il est mort. »

Adam vécut neuf cent trente ans, et il mourut.

Seth, vécut neuf cent douze ans, et il mourut.

Enos vécut neuf cent cinq ans, et il mourut.

Caïman vécut neuf cent dix ans, et il mourut.

Malaleïl vécut huit cent quatre-vingt-quinze ans, et il mourut.

Mathusalem vécut neuf cent soixante-neuf ans, et il mourut.

Quel homme, après cela, peut se flatter d'échapper à la mort ? Le plus fier monarque est sujet à cette loi aussi bien que le dernier des esclaves. « Souviens-toi donc, ô homme ! que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière. Memento, homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris. »

Mais quand tous les hommes auront payé ce tribut à leur Créateur, la mort aura son tour, elle sera vaincue par la vie, et forcée de lui restituer toutes ses victimes.

Le Symbole nous le déclare, par ces mots : Je crois la résurrection de la chair. Credo carnis resurrectionem. Par cette résurrection, il entend signifier que tous les hommes ressusciteront, sans aucune exception.

Mais, pourquoi dit-il : résurrection *de la chair* ?

L'expression a été choisie à dessein. Le corps seul a besoin de résurrection ; l'âme est immortelle comme les divines Ecritures le témoignent en plusieurs endroits ; et c'est un dogme de foi.

Aussi, de peur qu'on ne s'imaginât que l'âme meure avec le corps, et que les deux seraient en même temps rappelés à la vie, les apôtres se sont énoncés de la manière la plus précise : *Résurrection de la chair*, c'est-à-dire, que la chair ou le corps seul ressuscitera.

4. Le mot de *chair* est ici exactement synonyme de corps. Ce n'est pas comme dans certains passages de l'Ecriture, où il s'emploie pour signifier tout l'homme, comme par exemple, lorsque le prophète Isaïe dit que « Toute chair est commel'herbe des champs : Omnis caro fœnum ; » (*Isa. XL.*) ou encore, lorsque saint Jean dit que « le Verbe s'est fait chair : Et Verbum caro factum est. » (*Joan. I.*)

Dans le Symbole, ce mot de *chair* est employé par opposition à l'âme. C'est comme si l'on nous disait : des deux parties dont se compose l'homme, savoir le corps et l'âme, le corps seul est sujet à la corruption et doit retourner dans la poussière

d'où il a été tiré ; quant à l'âme, elle demeure incorruptible.

Comme la résurrection suppose la mort, on ne peut donc dire proprement à l'âme qu'elle ressuscite, puisqu'elle ne meurt pas. Quand vous entendez parler de la résurrection de l'âme, il ne s'agit alors que d'une résurrection spirituelle. Par cette expression, on veut dire non pas que l'âme avait cessé de vivre, mais qu'elle était morte en la grâce de Dieu par le péché et qu'elle a recouvré cette grâce par la pénitence.

Du temps même des apôtres, il y eut deux sectaires, nommés Hyménée et Philet, qui prétendaient qu'il n'est question dans l'Écriture que de cette résurrection spirituelle, et qui niaient que les corps dussent ressusciter. C'est pour détruire cette erreur que les apôtres ont dit formellement que la chair ressusciterait.

Tel est le sens manifeste des paroles du Symbole.

#### SECOND POINT.

3. Montrons maintenant la certitude de la résurrection des corps.

D'abord, elle est prouvée par une foule d'exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament et de l'histoire ecclésiastique.

Ouvrez les saintes Écritures. Ici, je vois le prophète Elie qui ressuscite le fils de la veuve de Sarepta. Là, c'est Elisée, son disciple, rendant la vie

au fils de la Sunamite. Un peu plus loin, j'eus qu'un mort, jeté précipitamment dans le tombeau du même Elisée, se ranime au contact des ossements du prophète.

Dans le Nouveau Testament, trois morts sont rappelés à la vie par Notre-Seigneur Jésus-Christ : la fille de Jaïre, qui venait de rendre le dernier soupir, le fils de la veuve de Naïm, qu'on portait déjà en terre; enfin, Lazare, l'ami du Sauveur, qui était dans le tombeau depuis quatre jours. Plus tard, l'apôtre saint Pierre ressuscite la pieuse Tabithe, et saint Paul le jeune Eutyque, qui était tombé d'un troisième étage pendant que l'apôtre prêchait.

L'histoire de l'Eglise mentionne pareillement une foule de résurrections opérées à toutes les époques par de saints personnages. Saint Irénée de Lyon et Eusèbe de Césarée en rapportent plusieurs.

On lit dans la vie de saint Martin de Tours, qu'il eut la gloire de ressusciter trois morts. Saint Stanislas évêque de Cracovie, se voyant accusé par Boleslas roi de Pologne, de s'être emparé injustement d'une terre qu'il avait achetée au nom de son Eglise, lui promit, à défaut d'autre preuve, de faire comparaître devant lui l'ancien propriétaire de cette terre, qui était mort trois ans auparavant. Le prince impie accepta la condition avec moquerie. Le saint évêque passe trois jours en prière et en jeûne, et après avoir offert le saint

sacrifice, il va au tombeau, et commande au mort de se lever et de le suivre. Le mort se leva en effet et alla rendre témoignage de l'innocence du saint prélat.

Dans des temps plus rapprochés de nous, saint François Xavier, aux Indes, fut doué d'un semblable pouvoir. Une jeune fille de Cangoxima étant morte à la fleur de l'âge, son père vint se jeter aux pieds de Xavier et le conjura les larmes aux yeux de lui rendre la vie à lui-même en la rendant à sa fille unique. Xavier, touché de la foi et de l'affliction du païen, se retira avec son compagnon Fernandès pour prier Dieu. Etant revenu peu de temps après : allez, dit-il à ce père désolé, votre fille est en vie.

Un jeune homme de Malacca, nommé François Ciavus, s'étant mis dans la bouche, sans y penser, le fer d'une flèche empoisonnée, mourut tout à coup, tant le poison était subtil et mortel. On l'ensevelissait, lorsque Xavier survint par hasard. Il fut si touché des cris et des larmes de la mère, que, prenant le mort par la main, il le fit revivre avec ces paroles : François, au nom de Jésus-Christ, levez-vous. (*Vie de S. François Xavier*, par Bouhours.)

Ces résurrections particulières confirment la vérité de notre résurrection future. Il faut croire que nous ressusciterons tous comme plusieurs ont été ressuscités. Ces prodiges, en effet, Dieu les a faits dans le dessein de nous certifier cette vérité et



d'affermir notre foi. C'est même là le principal fruit que nous devons en retirer.

6. A ces exemples, joignons le témoignage des divines Ecritures. Elles nous enseignent expressément le dogme de la résurrection dans une foule de textes. Je me contente de quelques-uns.

L'Ancien Testament nous présente deux grands témoins de cette vérité : Job et Daniel.

Job est réduit à la dernière misère. Du comble de la fortune, il est tombé dans un abîme de maux. Il ne désespère pas. Ecoutez pourquoi : « Je sais, dit-il, que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour, je me lèverai du sein de la terre, et je serai de nouveau revêtu de ma peau, et je verrai dans ma chair le Dieu mon Sauveur. Scio enim quod Redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum : Et rursus circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum meum. » (*Job. XIX.*)

Le prophète Daniel assure de son côté que : « De cette multitude qui dort dans la poussière du tombeau, les uns se réveilleront pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre sans fin. Et multi de his qui dormiunt in terræ pulvere, evigilabunt : alii in vitam æternam, et alii in opprobrium ut videant semper. » (*Dan. XII.*)

Le Nouveau Testament renferme des témoignages non moins éclatants à l'appui de la résurrection future.

Il y avait chez les Juifs une secte appelée les

Saduccéens qui niaient ce dogme. Un jour, quelques-uns d'entre eux entreprirent de présenter leurs difficultés à ce sujet au Sauveur. Pour leur en faire sentir la futilité, et leur montrer par l'Écriture la vérité de ce dogme, le Sauveur leur dit ces simples paroles : « Vous êtes dans l'erreur ; vous ignorez les Écritures et la puissance de Dieu ; car après la résurrection, il n'y aura plus d'alliance conjugale ; mais les hommes seront comme les anges de Dieu dans le ciel. Et quant à la résurrection elle-même, n'avez-vous pas lu ce que le Seigneur vous a dit ? Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ? Il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants. Erratis, nescientes scripturas ; neque virtutem Dei. In resurrectione enim, neque nubent, neque nubentur : sed erunt sicut Angeli Dei in cœlo. De resurrectione autem mortuorum, non legistis quod dictum est a Deo dicente vobis : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob ? Non est Deus mortuorum, sed viventium. »

(*Matth.* xxii.)

Dans une autre circonstance, Notre-Seigneur parla ainsi aux Juifs : « En vérité, en vérité, je vous dis que l'heure vient et que l'heure est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu et où ceux qui l'entendront vivront : car mon Père a la vie en lui-même, et il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme. Ne vous étonnez pas de ceci ; car le temps

viendra où tous ceux qui sont dans le tombeau entendront la voix du Fils de Dieu ; et alors, ceux qui auront fait le bien ressusciteront à la vie éternelle ; ceux au contraire qui auront fait le mal ressusciteront pour leur condamnation. Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei, et qui audierint, vivent. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso : sic dedit et Filio habere vitam in semetipso. Et potestatem dedit ei iudicium facere, quia Filius hominis est. Nolite mirari hoc, quia venit hora, in qua omnes, qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei. Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ : qui vero mala egerunt, in resurrectionem iudicii. » (*Joann. v.*)

L'apôtre saint Paul expose aussi ce mystère dans sa première épître aux Corinthiens. Nous citerons tout à l'heure quelques-unes de ses réflexions. C'est encore par la pensée de la résurrection future qu'il engage les Fidèles de Thessalonique à se consoler de la mort de leurs proches. « Ne vous laissez pas aller à la tristesse, leur dit-il, comme ceux qui n'ont point d'espérance. Si nous croyons que Jésus-Christ est mort et ressuscité, nous devons croire de même que Dieu fera participer à la résurrection de Jésus-Christ, ceux qui sont morts dans sa grâce. Non contristemini, sicut et cæteri qui spem non habent. Si enim credimus quod Jesus mortuus est et resurrexit, ita et Deus eos qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo. » (*1 Thessal. iv.*)

Rien donc de plus formel dans les divines Ecritures que le dogme de la résurrection. Ajoutons qu'il n'y a rien non plus qui soit plus conforme aux lumières de la saine raison.

TROISIÈME POINT.

7. Et d'abord, nous en trouvons une foule d'images dans la nature elle-même.

On demandait à l'apôtre saint Paul, comment les morts pouvaient ressusciter. Ecoutez sa réponse : « Insensé, dit-il, tu jettes une semence dans la terre ; et cette semence ne meurt-elle pas avant de prendre une vie nouvelle ? Puis, ce que tu sèmes, est-ce déjà la plante qui doit paraître plus tard ? Non, c'est un simple grain de blé ou toute autre semence ; et pourtant, Dieu sait bien lui donner tel corps qu'il lui plaît. *Insipiens, tu quod seminas, non vivificatur, nisi prius moriatur : et quod seminas, non corpus, quod futurum est, seminas, sed nudum granum, ut puta, tritici, aut alicujus cæterum ; Deus autem dat illi corpus sicut vult.* » (*1 Corinth. xv.*)

La conclusion est facile à tirer. L'Apôtre l'indique un peu après : « Notre corps, dit-il, est semé dans la corruption, il ressuscitera incorruptible. *Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.* » (*Ibid.*)

A cet exemple donné par l'Apôtre, on pourrait en ajouter une infinité d'autres. Saint Grégoire en

allègue quelques-uns. « Chaque jour, dit-il, la lumière disparaît à nos yeux, comme si elle s'éteignait, et elle reparaît le jour suivant, comme si elle ressuscitait. Les arbres perdent leur verdure et la reprennent ensuite par une sorte de résurrection. Les semences pourrissent et meurent, puis se raniment en germant. Lux quotidie quasi moriendo oculis substrahitur, et rursus quasi resurgendo revocatur : et arbusta viriditatem amittunt, et rursus quasi resurgendo reparantur : et semina putrescendo moriuntur, et rursus germinando resurgunt. » (*S. Gregor. lib. 14. moral. cap. 28.*)

Le corps humain n'est pas anéanti par la mort. Sera-t-il plus difficile au Tout-Puissant d'en ranimer les cendres, que de faire sortir l'épi d'un grain pourri dans la terre ? Non, indubitablement, et sa sagesse demande qu'il en agisse ainsi.

8. De puissantes raisons militent en effet en faveur de la résurrection.

La première, c'est que nos âmes sont immortelles.

Or, qu'est-ce que l'âme ? Une partie seulement de nous-mêmes ; une partie destinée à s'unir à notre corps et qui éprouve une propension naturelle pour cette union ; car tous, nous avons horreur de la mort qui est la séparation de l'âme d'avec le corps.

Mais, s'il en est ainsi, une séparation éternelle serait contre nature ; ce serait un état violent, et un état violent ne peut durer toujours.

Il est donc très-convenable, vous le voyez, que l'âme finisse par être réunie de nouveau au corps, et par conséquent, que celui-ci ressuscite.

Ce raisonnement est précisément celui que le Sauveur lui-même proposa aux Sadducéens. Il les réfuta en disant que puisque l'âme est immortelle, il s'ensuit que le corps doit ressusciter.

Ajoutez à cela que tant que l'âme sera séparée du corps, l'homme ne peut jouir d'une félicité complète, ni ses désirs être pleinement satisfaits. Une partie séparée de son tout est imparfaite; il en est de même de l'âme séparée du corps. Pour que rien ne manque à la félicité de l'homme, il faut donc que le corps ressuscite.

9. Secondement, la justice divine réclame aussi la résurrection des corps.

Dieu a décrété des châtimens pour les méchants et des récompenses pour les bons. Cependant, parmi les uns et les autres, un grand nombre meurent avant d'avoir reçu le prix ou la peine qui leur revient.

La résurrection devient donc nécessaire; sinon, le corps qui a été le complice du péché dans les uns, l'auxiliaire des bonnes œuvres dans les autres, n'aurait point la part de peine ou de consolation qu'il a méritée.

Saint Jean Chrysostôme développe admirablement cette considération dans ses Homélies au peuple d'Antioche. (*V. notes.*)

C'est là aussi ce qui faisait dire à l'Apôtre, par-

lant de la résurrection, que si toutes nos espérances, à nous chrétiens, se bornaient à cette vie, nous serions les plus infortunés des hommes. « Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus. » (*1 Corinthiens. xv.*)

Assurément, l'Apôtre ne met pas ici en doute l'immortalité de l'âme; il ne nie pas qu'elle ne puisse jouir de la béatitude sans le corps. S'il affirme que nous serions les plus infortunés des hommes, ce ne peut être qu'en envisageant l'homme tout entier. Et véritablement, supposons que le corps soit frustré de sa part de récompense, il en résultera que ceux qui, comme les apôtres, ont souffert tant d'afflictions et de calamités seront, à certain égard, les plus malheureux de tous. Leur corps aura supporté le poids des travaux et des souffrances sans aucune compensation.

Il n'en peut être ainsi. Le même apôtre s'en explique plus ouvertement, en écrivant aux fidèles de Thessalonique : « Nous nous glorifions, dit-il, dans les Eglises de Dieu à votre sujet, à cause de la patience et de la foi que vous montrez au milieu des persécutions et des tribulations. Ces épreuves sont des marques du juste jugement de Dieu. Elles ont pour but de vous rendre dignes du royaume de Dieu, en vue duquel aussi vous souffrez. Car il est juste devant Dieu que vos persécuteurs soient affligés à leur tour et que vous, qui êtes maintenant dans l'affliction, jouissiez un jour du repos avec

nous. Il vous sera donné, ce repos, lorsque le Seigneur Jésus descendra du ciel dans sa gloire, environné de ses anges, ministres de sa puissance et qu'il viendra au milieu du feu pour tirer vengeance de ceux qui n'ont point connu Dieu et qui n'obéissent point à l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Gloriamur in Ecclesiis Dei pro patientia vestra, et fide in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus quas sustinetis in exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo et patimini : si tamen justum est apud Deum tribuere tribulationem iis, qui vos tribulant, et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cœlo cum Angelis virtutis ejus, in flamma ignis dantis vindictam iis, qui non noverunt Deum, et qui non obediunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi. »* (*1 Thessalon. 1.*)

## CONCLUSION.

10. Nous ne pouvons donc en douter : nous ressusciterons un jour. « Il faut que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité ; que ce corps corruptible soit revêtu d'incorruptibilité. *Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem. »* (*1 Cor. xv.*) Ce n'est pas Dieu qui a fait la mort, mais le péché. « *Stimulus mortis peccatum est. Le péché, dit l'Apôtre, est l'aiguillon de la mort. »* (*Ibid.*) Jésus-Christ l'ayant effacé par son sang, il a aussi vaincu la mort ; sa rédemption nous a restitué ce que le



péché nous avait ôté. « Deo autem gratias qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum. Seigneur, grâces vous soient rendues de ce que vous nous avez donné la victoire par Jésus-Christ notre Seigneur ! » (*Ibid.*)

« Ego sum resurrectio et vita, qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet, et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum. Je suis, dit le Sauveur lui-même, la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, quand il serait mort, vivra ; et quiconque vit et croit en moi, ne mourra pas de la mort éternelle. » (*Joan. XI.*)

« Credis hoc ? Croÿez-vous cette vérité ? » Demandait-il à Marthe, avant de ressusciter Lazare. Il nous le demande aussi à nous-mêmes en ce moment.

« Credis hoc ? » Croyez-vous que vous ressusciterez un jour ?

Répondons avec cette pieuse femme : « Oui, Seigneur, je le crois, car vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde, pour lui donner la vie. Utique, Domine, ego credidi, quia tu es Christus, Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti. » (*Ibid.*)

Répondons avec le saint homme Job : « Oui, je crois que mon Rédempteur est vivant. Je crois qu'au dernier jour je me lèverai de la poussière du tombeau et que je verrai de mes yeux Dieu mon Sauveur. Toujours je garderai cette espérance au fond de mon cœur. Reposita est hæc spes mea in

sinu meo. » Elle adoucira les peines de mon exil, elle me rendra le calice de la mort moins amer, elle m'encouragera à la vertu, elle m'excitera à amasser des trésors de bonnes œuvres.

« Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote et immobiles, abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino. Courage donc, mes frères bien-aimés, conclut l'Apôtre, soyez fermes et immobiles dans la foi, fervents au service du Seigneur, sachant que vos travaux ne seront point inutiles devant le Seigneur. » (*1 Corinth. xv.*)

---

## NOTES.

## I. POSSIBILITÉ DE LA RÉSURRECTION.

Assurément la résurrection des corps n'est point le résultat d'une loi ordinaire de la nature, c'est un fait surnaturel et miraculeux ; mais je ne m'explique pas que des hommes qui reconnaissent un Dieu tout-puissant et Créateur du monde contestent la possibilité d'un tel fait. Si Dieu a tiré du néant le corps de l'homme, pourquoi ne pourrait-il pas, je ne dirai point le tirer de nouveau du néant, car la mort ne l'anéantit pas, mais ranimer en lui la vie et le restituer à l'âme à laquelle il appartient ? Quel principe rationnel invoquera-t-on pour nier que notre corps, une fois décomposé et dissous par les ravages de la mort, puisse être rétabli dans son intégrité, et rendu à l'âme qui l'anime aujourd'hui ? « Vous niez, dit un savant écrivain, qu'un corps rendu à une âme par la résurrection puisse être identique avec le corps qu'elle animait autrefois, et qui avait cessé d'exister comme corps organisé. Vous savez donc bien quel est le principe de l'identité des corps vivants ; car, autrement, vous ne pourriez pas savoir s'il est impossible que ce principe se retrouve après la dissolution du cadavre. Ce principe, quel est-il ? Réponde qui l'osera. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce principe ne consiste pas dans l'identité complète et persistante des corps vivants. En effet, dans ce flux continu et ce renouvellement incessant qui constituent le jeu de la vie physiologique, les matériaux qui ont appartenu successivement à un même

corps humain depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse suffiraient, suivant la remarque de dom Calmet, pour former un corps colossal. Dans ce torrent de la vie, les matériaux passent et changent sans cesse ; mais l'organisme reste le même, malgré ses modifications de grandeur, de forme et de constitution intime. La tige naissante du chêne, cachée entre ses deux cotylédons, aura-t-elle cessé d'être le même végétal, quand elle sera devenue un chêne majestueux ? L'embryon de la chenille, encore contenue dans l'œuf, aura-t-il cessé d'être le même insecte, quand il sera devenu chenille, puis chrysalide, puis papillon ! L'embryon humain aura-t-il cessé d'être le même individu, quand il sera devenu enfant, homme, vieillard ? Non, sans doute. Or, dans le chêne, dans le papillon, dans l'homme, reste-t-il une seule des molécules pondérables de la tige naissante du chêne, de l'embryon de la chenille, de l'embryon humain ? Quel physiologiste oserait aujourd'hui l'affirmer, ou même le supposer ? Pourtant, nous le répétons, c'est bien toujours le même individu végétal, le même insecte, le même corps humain. Quel est donc ce je ne sais quoi qui persiste dans le chêne depuis sa germination à travers toutes les périodes de sa végétation, dans l'insecte à travers tous ses développements et toutes ses métamorphoses, dans le corps humain à travers toutes les phases de son existence, et qui constitue à la fois la nature spécifique et l'individualité des corps vivants ? Ce je ne sais quoi est quelque chose de réel, car la nature physique et l'identité individuelle persistent bien réellement dans ces corps.

» Dans les corps vivants, dit Cuvier, aucune molécule ne reste en place ; toutes entrent et sortent successivement : la vie est un tourbillon continuel, dont la direction, toute compliquée qu'elle est, demeure constante, ainsi que les molécules qui y sont entraînées, mais non les molécules individuelles elles-mêmes ; au contraire, la matière actuelle du corps vivant n'y sera bientôt plus, et cependant elle

est dépositaire de la force qui contiendra la matière future à marcher dans le même sens qu'elle. Ainsi la forme de ces corps leur est plus essentielle que leur matière, puisque celle-ci change sans cesse, tandis que l'autre se conserve.»

Ce n'est donc pas la matière, comme parle Cuvier, ce ne sont pas les molécules qui constituent le principe de l'identité du corps humain, puisqu'elles se renouvellent incessamment et ne font que paraître et disparaître. Ce principe ne saurait être qu'une force *sui generis*, qui persiste au milieu de ce renouvellement continuel de la matière, et qui a la vertu de s'assimiler les molécules matérielles et de leur imprimer une forme propre et individuelle.

« Toute la matière, dit M. Flourens..., paraît et disparaît, se fait et se défait, et une seule chose reste, c'est-à-dire celle qui fait et défait, celle qui produit et détruit, c'est-à-dire la force qui vit au milieu de la matière et qui la gouverne. » Le corps ressuscité sera donc identique au corps actuel du moment où reparaitra cette même force qui le maintient aujourd'hui, lui imprime sa forme propre et marque son individualité ; cette force reprenant une activité nouvelle et rejoignant l'âme à laquelle elle a été associée pour se réunir hypostatiquement à elle, l'homme tout entier reparaitra, pleinement identique à ce qu'il était sur la terre. Sans doute cette force, qui est le principe de l'identité du corps, s'assimilera des éléments matériels qu'elle marquera de son empreinte ; mais il n'est nullement nécessaire qu'elle reprenne les mêmes molécules qui composaient la matière du corps au moment de la mort : l'identité des molécules n'est pas essentielle à l'identité du corps.

A la mort, que devient cette force, ce principe, quel qu'il soit, de l'identité corporelle ?

Il demeure très-certainement distinct de ces molécules matérielles qui bientôt vont se décomposer et se dissoudre pour être sans doute entraînées de nouveau dans le grand courant de la vie. Il peut continuer de subsister au sein de

cette matière tant qu'elle n'est pas tout à fait décomposée ; mais il ne se confond pas avec elle. Que devient-il quand l'organisme a totalement disparu : et quel peut être, s'il subsiste toujours, son mode d'existence ? Ce sont là des problèmes insondables pour notre faible intelligence. Il est de fait qu'à la mort l'activité du principe de l'identité corporelle cesse et s'éteint, mais rien ne prouve que ce principe soit anéanti : il y a plus, à ne considérer que la chose en elle-même, abstraction faite de toute considération morale et religieuse, rien n'autorise à affirmer que ce principe, aujourd'hui inactif et comme éteint, n'est pas destiné à recouvrer un jour une activité nouvelle et même supérieure à celle dont il a joui. Où est, je ne dirai pas l'impossibilité, mais l'in vraisemblance d'un tel réveil ? Or ce réveil suffit pour reproduire le même corps qui a vécu auparavant. Si le principe de l'identité corporelle n'est pas anéanti par la mort, — et personne n'oserait prétendre qu'il le soit, — ou qu'il subsiste et quel que soit son mode d'existence, la raison conçoit sans peine que Dieu peut lui rendre son énergie première et le réunir à l'âme dont il a partagé la condition.

Allons plus loin, quelle impossibilité y a-t-il que le corps ressuscité soit formé de parties même matériellement identiques à celles qui l'ont déjà composé ? « En effet, dirons-nous avec notre regrettable ami M. Waterkeyn, lorsque le corps se dissout, ses parties se désunissent, les éléments dont chacune d'elles était formée se séparent, ils forment des composés nouveaux, mais aucun de ses éléments ne s'est anéanti. Suivant l'expression d'un savant célèbre, « la terre est un cahos de tous les corps passés, présents et futurs, duquel tous tirent leur origine et dans lequel tous retombent successivement. »

Ainsi la main divine qui forma du limon de la terre le corps du premier homme, pourra-t-elle à plus forte raison réunir et rétablir les diverses éléments qui ont déjà cons-

titué ce corps et qui n'ont pas cessé un seul instant d'être présents à la divine sagesse.

Qu'on cesse donc de parler d'impossibilité dans la résurrection des corps ; de quelque côté qu'on l'envisage, la raison n'y reconnaît pas l'ombre d'impossibilité. (*Les dogmes catholiques*, par Laforêt, liv. 27, chap. 2.)

## II.

Porro mortuorum etiam resurrectionem credimus. Erit enim profecto, erit inquam mortuorum resurrectio. Resurrectionem autem dicentes, corporum resurrectionem intelligimus. Resurrectio enim nihil aliud est, quam secunda ejus quod cecidit erectio. Animæ etenim cum immortalitate præditæ sint, quo tandem pacto resurgent? Nam cum mortem ita definiant, ut sit animæ à corpore disjunctio, non dubium est quin resurrectio sit iterata animæ et corporis conjunctio, ac secunda dissoluti et collapsi animantis excitatio. Ex quo efficitur, ut illud ipsummet corpus, quod interit ac dissolvitur, tandem interitus expers ad vitam rediturum sit. Neque enim ea imbecillitate est is, qui et terræ pulvere primum illud condidit, ut dissolutum postea, atque in terram, ex qua sumptum fuerat, juxta Opificis sententiam, reversum, rursus ad vitam revocare nequeat. Nam si non est resurrectio, comedamus et bibamus, ac jucundam deliciisque omnibus confertam vitam consecemur. Si non est resurrectio, quid tantum est quo bruta animantia antecellamus? Si non est resurrectio, feras agrestes, quæ vitam omni mœrore vacuum degunt, beatas prædicemus. Si non est resurrectio, non est Deus, nec providentia : verum omnia casu temere aguntur ac feruntur. Ecce enim, plurimos justos homines cernimus, qui egeant, et injuria afficiantur, neque ulla in hac vita ope sublevantur : peccatores contra et flagitiosos opibus atque omni deliciarum genere circumfluentes. Ecquis autem

mente præditus hoc æqui iudicii, aut sapientis providentiæ esse existimet? Erit igitur resurrectio. Nam cum Deus iustitiæ laude præstet, iis quoque, qui cum patienti animo expectant, mercedem persolvat. Ac si quidem anima sola in virtutis palæstra decertavit, sola quoque coronam obtinebit : et si sola in voluptatum cæno sese volutavit, sola quoque merito pœnas luet. At cum nec substantiam inter se discretam habuerint, nec anima vel virtutem, vel vitium sine corpore coluerit, merito proinde ambo simul, aut præmiis, aut pœnis, afficiantur. Quin divina quoque Scriptura corporum resurrectionem fore testatur. Ait quippe Deus ad Noë post diluvium, quasi olera virentia dedi vobis omnia : excepto quod carnem cum animæ sanguine non comedetis. Sanguinem enim animarum vestrarum requiram de manu omnium bestiarum : et de manu omnis hominis et fratris ejus requiram animam ipsius. Qui effuderit sanguinem hominis, pro illius sanguine sanguis ipsius effundetur : quia ad imaginem Dei hominem effinxit. Quoniam autem modo facturus est, ut sanguinem hominis de manu omnium bestiarum requirat, nisi quia corpora hominum, qui mortem habeunt, ad vitam excitabit? Non enim hominis loco bestiæ morientur. Ac rursus Mosen alloquens, his verbis utitur : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob. Atqui Deus non mortuorum, hoc est eorum, qui plane interierunt, nec jam futuri sunt, Deus est, sed viventium : quorum animæ quidem in manu Dei vivunt, corpora autem per resurrectionem rursus victura sunt. Quin Dei quoque pater David ad Deum verba faciens, ita loquitur : Auferes spiritum eorum et deficient, et in pulverem suum revertentur. En quo pacto de corporis ei sermo sit. Deinde subjungit, Emittes spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ. Esaias item : Resurgent mortui, et excitabuntur qui in monumentis sunt. Atqui perspicuum illud est, non animas, sed corpora in monumentis collocari. Ac beatus Ezechiel : Et factum est, inquit,



cum ego prophetarem, et ecce terræ motus : et adduxit ossa os ad os, unumquodque ad commissuram suam. Et vidi; et ecce rursus oborti sunt ipsis nervi, et carnes enascebantur, et ascendebant ad eos, et circumfusæ sunt ipsis pelles desuper. Ac postea docet, quemadmodum spiritus, simul atque illis imperatum est, redierunt. Huc accedit quod est apud Danielelem : Et in tempore illo exurget Michaël princeps magnus, qui stat super filios populi tui. Et erit tempus tribulationis, et quidem ejus modi, qualis non fuit ex quo extitit gens super terram usque ad tempus illud. Et in tempore illo salvabitur omnis ille populus tuus, qui inventus fuerit scriptus in libro : et multi eorum qui dormiunt in sepulchris terræ resurgent, partim in vitam æternam, partim in probrum et ignominiam sempiternam. Et qui intelligentia præditi fuerint, lucebunt in splendore firmamenti, et inter justos multos ut stellæ in sæcula, et adhuc fulgebunt. Ex his autem verbis, multi eorum qui dormiunt in terræ sepulchris resurgent, perspicue constat, eum corporum resurrectionem indicare. Neque enim hoc quispiam dixerit, animas in terræ pulvere dormire. Quinetiam Dominus in sacris Evangeliiis corporum resurrectionem dilucide tradidit. Audient enim, inquit, qui in monumentis sunt, vocem filii Dei ; et procedent qui bona egerunt, in resurrectionem vitæ, qui autem mala egerunt, in resurrectionem judicii. Quis autem, modo mentis compos, animas in monumentis esse unquam dixerit? Nec vero Dominus sermone tantum, sed etiam opere corporum resurrectionem declaravit. Primum, cum quarto a morte die, jamque corruptum ac fœtidum Lazarum a morte ad vitam excitavit. Neque enim animam corpore orbatam, verum etiam corpus una cum anima, nec alterum, sed ipsummet quod corruptum erat excitavit. Quonam enim alioqui modo agnita fuisset, aut fidem invenisset mortui resurrectio, nisi certissimis personæ notis ac proprietatibus ea comprobata fuisset? Verum Lazarum quidem, ut divinitatis suæ speci-

men ederet, ac tum ipsius, tum nostræ resurrectionis fidem astrueret, ad vitam ita revocavit, ut eidem rursus moriendum esset. At ipse Dominus perfectæ, nec jam mori subjectæ resurrectionis auspex extitit. Eoque etiam nomine divinus Apostolus dicebat, si mortui non resurgent, nec Christus resurrexit. Igitur vana est fides nostra. Igitur adhuc sumus in peccatis nostris. Nunc autem Christus resurrexit primitiæ dormientium, et primogenitus ex mortuis.

Ac rursus, si enim credimus quod Christus mortuus est ac resurrexit : sic etiam Deus eos qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo. Ad hunc modum Dominum resurrexisse ait. Quod autem Domini resurrectio corporis jam immortalis et animæ conjunctio esset (nam hæc erant, inter quæ divisio extiterat) hinc liquido perspicitur potest. Ait enim, solvite templum hoc, et in tribus diebus ædificabo illud.

Quod autem de corpore suo loqueretur, Evangelista locuples est testis. Palpate me, et videte (aiebat ad discipulos suos Dominus, cum ita affecti essent, ut spiritum cernere sibi viderentur) quod ego sum, ac non immutatus : quoniam spiritus carnem et ossa non habet, quemadmodum me videtis habere. Et cum hoc dixisset, ostendit eis manus et latus, eaque Thomæ tractanda porrexit. Quid? an non hæc ad fidem corporum resurrectioni conciliandam sufficient? Rursus autem Apostolus ad hunc modum loquitur : Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem. Ac rursus, seminatur in ignominia : resurget in gloria. Seminatur corpus animale, hoc est crassum et mortale : resurget corpus spirituale, immutabile, impassibile, subtile (hoc enim significat spirituale, quale post resurrectionem corpus Domini erat, cum per januas clausas transiret) infatigabile, nec cibo, aut somno, aut potu indigens. Erunt enim, inquit Domi-

nus, sicut Angeli Dei. Nec jam matrimonio aut liberorum procreationi locus erit. Ait quippe divinus Apostolus, Nostra conversatio in cœlis est, unde etiam Salvatorem expectamus Dominum Jesum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, ut sit conforme corpori claritatis suæ. Quo loco non mutationem in alteram formam intelligit (*absit*) verum immutationem potius ex corruptione ad statum corruptionis expertem. At dicet aliquis: Quâ fieri potest ut mortui reviviscant? O insignem infidelitatem! ô miram amentiam! Qui pulverem in corpus sola voluntate commutavit, qui exiguum materiæ, hoc est seminis guttam in utero amplificari, variumque hoc et multiplex corporis organum efficere jussit, an non multo magis id quod factum est, ac defluxit, cum voluerit, excitabit? Quali autem corpore venient? Stolide homo, si ea est obduratio tua, ut te Dei verbis fidem adhibere minime sinat, operibus saltem crede. Quod enim tu seminas, non vivificatur, nisi mortuum fuerit: et quod seminas, non corpus quod futurum est seminas, sed nudum granum, puta tritici, aut rei cujuspiam ejusmodi. Deus autem corpus ei dat, quemadmodum vult, et unicuique seminum suum corpus. Contemplare itaque semina in sulcis, non secus atque in sepulchris, defossa. Quisnam igitur radices illis et calamum, et folia, et spicas, et subtilissimos culmos inserit? An non ille rerum omnium artifex? An non ejus, qui omnia fabricatus est, præceptum? Ad hunc itaque modum etiam Dei voluntate ac mutu mortuorum resurrectionem fore persuasum habeo. Etenim ipsius potentia voluntatem æquo gradu comitatur. Resurgemus igitur, animis nimirum nostris cum corporibus immortalibus jam atque corruptione exutis, rursus conjunctis: atque horrendo Christi tribunali sistemur: ac diabolus, et ipsius dæmones, et ipsius homo, hoc est Antichristus, et impii ac flagitiosi homines, in ignem æternum, non materia instar hujusce nostri constantem, sed qualem Deus novit, conjicientur. Qui autem bona egerunt, fulge-

bunt sicut sol una cum angelis in vitam æternam, cum Domino nostro Jesu Christo, quem perpetuè cernent, ab eoque cernentur, sempiternamque ex eo voluptatem carpent. (*S. Joann. Damasc. lib. 4 orthodox. fidei cap. 28.*)

### III.

Vis et aliunde te doceam, quod illic tremendum iudicium? aperi conscientiæ tuæ fores, et vide sedentem in mente tuâ iudicem. Si vero tu temetipsum condemnas, licet inimicus tui sis, et non justum proferre iudicium non toleras: nonne multo magis Deus multam justici geret curam, et inevitabilem de omnibus feret sententiam; sed simpliciter et temere cuncta fieri permittet? Et quis hæc dixerit? Nemo qui dicat. Verum et Græci, et Barbari, et poetæ, et philosophi, et omne genus hominum nobis consentiunt, et si non similiter. Et aiunt esse quædam apud inferos iudicia: tam manifestum et certum est factum. Et cur, inquires, hic non punitur? ut suam ostendat patientiam, et ex pœnitentia nobis salutem præbeat, et neque genus nostrum inereptum permittat, et ex optima mutatione potentes salvari saluti non præripiat. Si namque statim post peccata punisset, et interemisset, quo modo salvatus fuisset Paulus? quo modo Petrus? qui sunt summi terrarum orbis doctores. Quo modo David ex pœnitentia salutem comparasset? Quo modo Galatæ? Quo modo plures alii? Propterea, quidem nec hic omnes exigit pœnas, sed ex omnibus quosdam, nec illic omnes: ut et multum insensatos per eos quos punit, excitet, et faciat, ut expectent futura, per eos quos non castigat. An non vides hic quosdam puniri, sicut turri oppressos, sicut illos quorum cruorem Pilatus commiscuit, ut qui præmatura morte apud Corinthios rapti sunt, eo quod indigne mysteriorum se fecissent participes: sicut Pharaonem, sicut Judæos a Barbaris jugulatos, sicut alios multos, et tunc et nunc, et sem-

per? Et alii vero postquam multum peccaverunt, abire, nullam hic dantes pœnam : sicut dives Lazari, sicut alii multi. Hæc autem fecit tum futura non credentes excitans, tum credentes et segnes faciens alacriores. Deus enim Judex justus, fortis et patiens, nec iram inducens per singulos dies. Si vero patientia nos abutamur, erit tempus cum nec breve quid jam sustinebit, sed statim infèret ultionem. Itaque ne ut solum deliciarum habeamus momentum (hoc enim est præsens vita) infinitorum attrahamus sæculorum tormenta : sed momento laboremus, ut perenniter coronemur. (*S. Joan. Chrys. hom. 49. ad popul. Antioch.*)

Nidus est præsens vita, charissimi, ex festucis et luto coagmentatus : licet mihi magnas ædes ostendes, sive regias ipsas aurò multo fulgentes et gemmis, nihil ab hirundinum nido differre censebo : hyeme siquidem instante, omnia sponte corruent, hyemem vero diem illum, voco, non omnibus hyemem : quoniam et Deus noctem simul et diem vocat : illud quidem quantum ad peccatores, hoc autem quantum ad justos. Ibidem et ego nunc hyemem ipsum voco, si non in æstate bene alamur, ut volare possimus instante hyeme, non nos matres suscipient, sed esurie sinent perire, vel nido ruente perdi. Tamquam enim nidum, quinimmo et facilius quam nidum, omnia Deus tunc destruet, delens et transmutans omnia. Volatu vero carentes, et ipsi non valentes occurrere in aera : sed ita vulgariter nutriti, ne leves habeant pennas, ea, quæ patiales est verisimile, patientur. Hirundinum itaque pulli, cum ceciderint, statim pereunt : nos vero non morimur sed continue punimur. Hyems erit illud tempus, quinimo hyeme difficilium, non enim aquæ torrentes profluunt, sed ignis flumina : non ex nubibus tenebræ conflantur, sed insolubiles, et omni luce carentes tenebræ, ut neque cælum videatur, nec aer : sed plus quam terra obruti, comprimantur : frequenter hæc dicimus, sed quibusquam non

persuademus, et nihil mirum si nos homines utique viles hæc patimur, etiam de his disserentes : quippe et prophetæ talia patiebantur, non tantum de talibus loquentes rebus, verum et de bello, et captivitate. Et Sedechias ab Hieremia redarguebatur, et non confundebatur. Propterea prophetæ dicebant : Væ qui dicitis, appropinquet in celeritate, ut videamus quæ faciat Deus, et veniat voluntas sancti Israel ut cognoscamus. Ne hoc admiremur : nec enim qui arcam fabrefieri videbant, crediderunt : sed tunc credidere demum, cum fidei lucrum erat nullum. Neque Sodomorum habitatores expectaverunt, verum et ipsi crediderunt, cum ipsi nihil præfuit. Et quid dico futura? qui hæc unquam expectavit, quæ nunc per diversa fiunt loca, urbium terræ motus, et destructiones? Et hæc quidem sunt illis magis credibilia, arca dico. Unde patet? Quoniam illi quidem non habebant in quod aliud exemplum respicerent, neque scripturas audierunt : hic autem infinita sunt gesta, tum annis nostris, tum priscis : Sed unde talium infidelitas? ex animæ mollitie. Bibebant et comedebant, et non credebant propterea. Quæ enim quispiam vult, hæc et existimat, hæc et expectat : contradicentes vero nugæ sunt : sed ne nos idem patiamur. Non enim diluvium jam erit, nec ad mortem usque supplicium : sed pœnarum initium mors, non credentibus fore iudicium. At, inquiet aliquis, quis illinc advenit et hæc annuntiavit? Si jocans quidem dicis, nec ita bene : nec enim in hujusmodi ludendum istis. Non enim in ludicris, sed periculose ludimus : Si vero sic serio sentis, et post hæc nihil esse putas, quo modo te dicis esse christianum? Nulla namque mihi est alienorum cura. Quare baptismum suscipis? Cur Ecclesiam ingrederis? numquid enim principatus pollicetur? omnis nobis spes in futuris. Quid igitur accedis, si scripturis fidem non habes, si Christo non credis? Numquam talem Christianum dixerim, absit, sed potius et gentilibus pejorem. In quo? In hoc quod Christum putans esse Deum, ei non credit tanquam Deo : impietas enim illa quandam habet consequentiam. Qui

namque Christum Deum esse non credit, hunc nec illi credere necessarium est. Hæc autem impietas neque consequentiam habet, Deum confiteri, et in his quæ dicit, eum fide dignum non censere. Ebrietatis hæc verba, lasciviæ, luxuriæ, comedamus et bibamus, cras enim morimur, non postridie. Sed cum hæc dicitis, mortui jam estis. Nihil igitur a porcis differemus, nihil ab asinis, quæso? Nam si neque iudicium est, neque retributio, neque tribunal: quare de causa tali sumus munere decorati, ratione, et habemus omnia subjecta? quare nos quidem dominamur, illa vero subdita sunt? Vide qualiter undique diabolus, ut Dei donum ignoremus, persuadere festinat. Servos Dominis commiscet, tanquam mancipium quoddam et ingratus servus. Liberum in eandem cum eo qui offendit, vilitatem inducere nititur: et iudicium quidam duntaxat tollere videtur, tollit autem esse Deum; talis enim semper est diabolus. Omnia cum arte, non ex directo prætendit, ne caveamus. Si non est iudicium, Deus non est justus, secundum hominem dico: Si justus non est, neque Deus: si Deus non est, omnia temere feruntur. Nihil virtus, nihil vicium, sed horum nihil aperte dicit. Vidisti satanicæ cavillationis cogitatum? qualiter ex hominibus bruta nos facere studet, imo vero feras, quin potius dæmonas? Itaque ne credamus: est enim iudicium, ô miser et infelix. Novit et unde venias ad istos sermones. Multa tibi peccata sunt, lapsus es, fiduciam non habes, rationes tuas et rerum sequi naturam existimas. Interim, inquis, gehennæ expectatione animam non conficiam. Licet gehenna sit, ei persuadebo gehennam non esse, interim hic gaudebo. Quare peccata peccatis accumulatis? Si prævaricaris, gehennam tamen esse credideris, peccatorum duntaxat pœnas lucens ebibis. Si vero et istam addideris impietatem, et impietatis et cogitationis hujus extremas dabis pœnas: et frigida brevi facta tibi consolatio, perennis erit ultionis materia. (*Idem. Hom. 50*).

II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

NOUS RESSUSCITERONS TOUS. — NOUS AURONS LE MÊME CORPS  
APRÈS LA RÉSURRECTION.

## EXORDE.

1 Tout conspire, nous l'avons vu dans notre dernière conférence, pour attester la vérité de la résurrection future : la foi et la raison, la voix de la nature et celle de l'histoire, l'ordre physique et l'ordre moral.

Les deux Testaments la proclament de concert ; la nature nous en offre partout des symboles et des images ; la raison nous dit que l'âme étant immortelle et naturellement unie au corps, leur séparation ne peut être éternelle ; la justice divine d'ailleurs ne s'exercerait que d'une manière incomplète, soit à l'égard des bons, soit à l'égard des méchants, si le corps ne ressuscitait pas, afin de participer à la récompense ou à la peine de l'âme, comme il a participé à ses vices ou à ses vertus.

Ce dogme si consolant a donc ses racines partout ; il les a surtout dans le fond de votre cœur. Oui, là domine un instinct indestructible de conservation, un désir insatiable de vie, une protes-



tation permanente contre le retour au néant non-seulement de l'âme, mais du corps.

2. Après vous avoir exposé les principales preuves de cette vérité, nous avons maintenant à étudier plusieurs questions intéressantes qui s'y rattachent.

La première est celle-ci : la résurrection sera-t-elle générale, ou bien n'y aura-t-il que les bons qui ressusciteront ? La seconde : aurons-nous le même corps après la résurrection qu'auparavant, ou bien recevrons-nous un corps différent ? La troisième enfin : quelles seront les qualités des corps ressuscités ?

Nous réserverons cette troisième question pour la prochaine conférence. Les deux premières feront l'objet de celle-ci.

#### PREMIER POINT.

3. La résurrection sera-t-elle générale ?

Oui, répond l'apôtre saint Paul : « De même, dit-il, écrivant aux Corinthiens, que tous les hommes meurent en Adam, de même tous seront vivifiés en Jésus-Christ. Sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur. » (*1 Corinth. xv.*)

La loi de la mort ne souffre aucune exception ; La sentence prononcée contre Adam frappe toute sa postérité. Par contre, tous seront rappelés à la vie par les mérites de Jésus-Christ. Il est le nouvel

Adam qui a réparé la ruine de l'ancien. Si quelques hommes étaient exceptés de la résurrection, le péché de notre premier père eût été plus puissant que la rédemption du Sauveur. Et cependant, lui-même n'a-t-il pas déclaré « qu'il est venu pour nous donner la vie, et une vie plus abondante? *Veni ut vitam habeant, et abundantius habeant.* »

Donc, tous, sans distinction de bons et de méchants, ressusciteront à la fin des temps.

N'allez pas croire pourtant que les uns et les autres soient également favorisés dans cette résurrection universelle; car leur sort sera bien différent! « Ceux, dit Jésus-Christ, qui auront fait le bien, ressusciteront pour la vie éternelle; les méchants, au contraire, pour leur condamnation. Et procedent qui bona fecerunt in resurrectionem vitæ, qui vero mala fecerunt, in resurrectionem judicii. » (*Joann. v.*) Les premiers recevront la palme de la gloire éternelle, les seconds ne ressusciteront que pour leur confusion et leur supplice.

Ah! si nous avions plus souvent devant les yeux l'état où seront alors les justes et les pécheurs, sans doute, nous tremblerions de vivre un seul instant dans la disgrâce de Dieu, et nous ferions les plus héroïques efforts, afin de nous assurer la résurrection bienheureuse!

4. Mais, demandera-t-on, qu'en sera-t-il de ceux qui seront encore vivants à l'époque du jugement?

Eux aussi mourront, comme tous ceux qui les auront précédés.

L'Eglise, au témoignage de saint Augustin et de saint Jérôme, penche en faveur de ce sentiment; Il est le plus conforme à la vérité.

L'apôtre saint Paul est loin de le contredire, quand il dit dans son épître aux Thessaloniens : « Que ceux qui sont morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers et qu'ensuite ceux d'entre les hommes qui vivront et qui auront été laissés jusqu'alors sur la terre, seront emportés sur les nuées avec les premiers pour aller au-devant de Jésus-Christ, dans les airs. Mortui, qui in Christo sunt, resurgent primi, deinde nos, qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera. » (*1. Thessalon. iv.*)

L'Apôtre, disons-nous, ne veut pas signifier par là que les contemporains du jugement seront dispensés de mourir ; car, dit saint Ambroise, expliquant ce passage : « La mort les saisira au moment même de leur enlèvement. Ce sera un court sommeil, et la vie leur sera rendue aussitôt ; mais néanmoins ils mourront véritablement dans cet enlèvement, et parvenus en présence du Seigneur, ils reprendront une vie nouvelle, parce que les morts ne peuvent être avec le Seigneur. In ipso raptu mors præveniet, et quasi per soporem, ut egressa anima in mortem reddatur : cùm enim tollentur, morientur, ut pervenientes ad Dominum præsentia Domini recipiant animas, quia cum Domino mortui esse non possunt. » (*Ambros. in 1 epist. ad Thessalon. cap. iv.*)

Saint Augustin s'exprime dans le même sens dans son livre de la cité de Dieu.

Concluons donc que la mort et la résurrection seront universelles et sans exception.

#### SECOND POINT.

5. Voyons maintenant avec quel corps nous ressusciterons.

Séparé de l'âme par la mort, le corps humain se dissout bientôt. Il tombe en pourriture, et se réduit peu à peu en poussière. De cadavre qu'il était, il devient un je ne sais quoi, dit Bossuet, qui n'a plus de nom dans aucune langue.

Comment cette poussière pourra-t-elle se ranimer ?

Elle se ramènera au souffle de la toute-puissance de Dieu. Celui qui a créé le corps d'Adam d'un peu de terre, saura bien en reconstituer les débris. Notre corps en effet, quoique corrompu et réduit en poudre, n'est pas anéanti par la mort ; les parties qui le composaient se séparent et prennent une autre forme ; mais elles ne laissent pas de subsister toujours ; aucune n'est totalement détruite.

Eh bien ! c'est avec ces restes que Dieu, par sa puissance, reformera notre corps. Ce ne sera donc pas avec un corps étranger, avec un corps différent que chacun de nous ressuscitera, mais avec le même corps qui lui a appartenu en cette vie.

Convainquons-nous de cette vérité et tâchons

de nous en pénétrer. Elle est de la plus haute conséquence pour nous, comme je vous le dirai dans la suite.

Oui, ce même corps que nous portons maintenant, sortira au dernier jour du sein de la mort. C'est la doctrine expresse de l'apôtre saint Paul : « Il faut, dit-il, que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité, que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité. *Oportet mortale hoc induere immortalitatem, et corruptibile hoc induere incorruptionem.* » (1 *Corinth.* xv.)

Remarquez cette parole : « Il faut que *ce corps.* » C'est donc le propre corps de chacun de nous qui doit revêtir l'immortalité et l'incorruptibilité.

Le saint homme Job a prédit la même chose dans les termes les plus clairs : « Je verrai mon Dieu et mon Sauveur dans ma chair, dit-il, je le verrai, moi, je le verrai de mes propres yeux, et ce ne sera pas un autre. *Et in carne mea videbo Deum, salvatorem meum, quem visurus sum ego ipse, et oculi mei conspecturi sunt, et non alius.* » (*Job.* xix.)

C'est là d'ailleurs ce qui ressort de l'idée même de la résurrection. Qu'est-ce en effet que la résurrection, sinon, comme le remarque saint Jean Damascène, le retour à l'état d'où l'on est tombé ? Si le corps était différent après la résurrection, on ne pourrait pas dire en vérité qu'il est ressuscité, puisqu'il ne serait plus le même.

6. Ce qui prouve encore que nous devons res-

susciter avec notre propre corps, c'est le but pour lequel la résurrection aura lieu.

Pourquoi en effet ressusciterons-nous?

Pour recevoir la peine ou la récompense que nous aurons méritée chacun en particulier, à raison du bien ou du mal que nous aurons fait dans ce corps mortel. Il faut donc que chacun ressuscite avec le même corps à l'aide duquel il a servi Dieu ou le démon. C'est à ce corps et non à un autre que reviennent les honneurs du triomphe et la couronne de gloire s'il a servi Dieu ; c'est à ce corps et non à un autre que sont dus les supplices, s'il a été l'instrument du crime.

Ainsi, la résurrection nous rendra le même corps identiquement que nous aurons eu en cette vie, et qui aura été dissous par la mort.

7. Mais précisons encore mieux cette vérité, et entrons dans quelques détails.

Le corps se compose d'un certain nombre de membres. Il y a des hommes disgraciés de la nature, ou qu'un accident, une maladie, une infirmité quelconque a privés de l'un de ces membres ou de quelque ornement du corps. Plusieurs aussi naissent avec un vice de constitution.

Les corps ressuscités conserveront-ils ces imperfections? Aucunement ; à la résurrection, le Tout-Puissant rétablira notre corps dans toute l'intégrité et la beauté primitive de sa nature. Saint Augustin nous fournit là dessus une explication très-remarquable : « Alors, dit-il, le corps sera

dégagé de toute imperfection. Ceux qui étaient trop chargés d'embonpoint, ne reprendront point toute cette masse de chair ; tout ce qui excèdera une juste proportion sera retranché comme superflu. Au contraire, toute altération causée par les maladies ou par l'âge sera réparée par la vertu divine de Jésus-Christ. Ainsi, par exemple, ceux qui étaient d'une maigreur excessive, cesseront d'être décharnés. Jésus-Christ ne fera pas seulement revivre notre corps, mais il réparera tous les dommages que cette misérable vie lui aura causés. *Nihil tunc vitii in corporibus existet : si aliqui plus pinguedine obesi et crassi extiterint, non totam corporis molem assument; sed quod illam habitudinem superabit, reputabitur superfluum ; et è converso, quæcumque vel morbus vel senium confecit in corpore, reparabitur per Christum virtute divina : ut si aliqui propter macrorem fuerint graciles ; quia Christus non solum nobis corpus reparabit, sed quidquid per miseriam hujus vitæ fuerit ademptum. »* (*De civ. Dei lib. 22.*)

Dans un autre endroit, il dit encore : « L'homme ne reprendra pas tous ses cheveux, mais seulement la quantité convenable, selon cette parole de l'Écriture : tous les cheveux de votre tête sont comptés, c'est-à-dire, tous les cheveux que la sagesse divine doit vous rendre. *Non resumet homo capillos quos habuerit, sed quos decuerit, juxta illud : omnes capilli capitis vestri numerati sunt, qui secundum divinam sapientiam sunt reparandi. »* (*Enchirid. cap 89.*)

8. D'après cela, il n'y a pas à en douter, comme chacun de nos membres concourt à l'intégrité de notre nature, tous sans exception nous seront restitués au dernier jour.

L'aveugle de naissance ou par accident, le boiteux, celui qui a perdu le bras, celui qui est perclus de quelque membre, ressusciteront avec un corps entier et parfait. Supposez le contraire, l'âme serait contrariée dans le désir qu'elle a de se réunir au corps ; et cependant nous croyons fermement que ses désirs seront comblés à la résurrection.

Ne faut-il pas d'ailleurs que la résurrection soit en rapport avec la création ? L'une et l'autre comptent certainement parmi les principales œuvres de la puissance divine. La résurrection est même comme une seconde création supérieure à la première. Puisque toutes choses ont été créées parfaites, il n'y a pas de doute que la résurrection ne les remette dans le même état.

9. Faisons maintenant l'application de cette doctrine.

Il y a deux classes d'hommes : les bons et les méchants. Tous indistinctement ressusciteront ; tous rentreront-ils aussi dans la possession de tous leurs membres ?

Oui, sans doute, et d'abord les bons. Prenons pour exemple les Martyrs. Les Martyrs, dit saint Augustin, recouvreront les membres qu'ils ont perdus, par ce motif qu'un corps mutilé serait un



corps défectueux. Celui qui nierait cela, devrait soutenir que ceux qui ont été décapités, ressusciteront sans tête, ce qui est absurde.

Cependant on pourra voir dans leurs membres la trace du glaive. Mais leurs cicatrices, comme celles du Sauveur, ne serviront qu'à rehausser leur beauté ; elles surpasseront l'éclat de l'or et de l'argent.

Les méchants, eux aussi, ressusciteront avec tous leurs membres, quand même ils en auraient perdu quelqu'un par leur faute. Mais, hélas ! ils n'auront pas sujet de se féliciter de les avoir retrouvés ; car ce sera pour leur plus grand malheur. Plus ils auront de membres, plus leurs supplices seront multipliés. Ils les auront fait servir à l'iniquité, ils serviront à les tourmenter.

Ainsi, pendant que les justes qui ont voué leurs corps à la pénitence, recouvreront tous leurs membres pour leur consolation et leur gloire ; les impénitents les recouvreront comme autant de bourreaux et d'instruments de supplice.

La justice l'exige ainsi. C'est par leur moyen qu'on commet le péché ou qu'on pratique les bonnes œuvres ; c'est donc aussi par leur moyen qu'on doit être puni ou récompensé.

#### CONCLUSION.

10. Arrêtons-nous ici et méditons sérieusement ces grandes vérités. Quel fond inépuisable de saintes et salutaires réflexions elles nous offrent !

Il est donc vrai, ce corps, ô homme pécheur, dont tu abuses pour offenser Dieu, ce corps dont tu fais ton idole, que tu souilles et dégrades par d'ignobles passions, oui, ce même corps subira un jour les conséquences de tes désordres. Après avoir favorisé et satisfait tes appétits déréglés, il te punira par où tu as péché. Aujourd'hui, pour le contenter, tu t'abandonnes à l'intempérance, tu te plonges dans des voluptés hideuses ; encore un peu de temps, et ce même corps sera tourmenté par une faim et une soif dévorantes et les feux de l'enfer lui feront expier tes plaisirs impurs. Quelle folie ! quelle cruauté donc d'accorder à ton corps des satisfactions qui te coûteront si cher ! Tu aimes ta chair, et tu la traites ainsi ? Tu veux son repos et son contentement, et tu ne la soumets pas à la raison ? elle doit être ta sujette, et tu en fais ta reine et ta maîtresse, obéissant, comme un esclave, à tous ses caprices ? ah ! ne vois-tu pas que ta faiblesse et ta lâcheté à réprimer ses convoitises sont pires que la haine et la vengeance ?

Oui, chrétiens, celui-là est le plus grand, le plus mortel, l'éternel ennemi de son corps, qui ne met pas un frein à ses passions en cette vie. A la résurrection, quand le Rémunérateur suprême rendra à chacun selon ses œuvres, quel sera le sort de ces yeux que vous avez rassasiés de mauvais regards, de ces oreilles qui ont écouté avec plaisir l'obscénité et la médisance, de cette langue qui a distillé le poison de l'impiété et de l'impudi-

cité, de tous ces membres enfin qui, au mépris de leur consécration à Dieu, se sont faits le théâtre et les acteurs de tant d'œuvres abominables? Ah! pensons-y bien! si pendant cette vie mortelle, nous imprimons dans nos membres le stigmate des vices, nous l'y retrouverons gravé à jamais, après la résurrection. Quelle confusion pour cette jeune personne qui paraît si pudique et si réservée, pour cet homme qui jouit d'une grande considération, pour cette femme que personne ne suspecte, pour ce vieillard dont la seule vue commande le respect, si l'on venait à découvrir qu'ils portent une flétrissure jadis infligée par la main du bourreau! Que sera-ce, lorsqu'au dernier jour, chacun de nos membres portera la marque visible des crimes auxquels ils se seront prêtés? O mort! vous êtes préférable à une telle honte! Mais alors, le pécheur invoquera en vain la mort, en vain il désirera pouvoir ensevelir de nouveau son corps dans le tombeau; il faudra, malgré lui, qu'il paraisse aux yeux de son Juge et de l'univers entier, tout couvert d'abominations et d'infamies dont la vue lui sera insupportable à lui-même. L'infortuné! alors, mais trop tard, il maudira ce corps qu'il a idolâtré et pour lequel il s'est perdu. Oui, alors, vous maudirez, cette vanité, ce luxe coupable, ces raffinements de parure inventés pour exciter les passions, vous, femmes du monde, qui ne craignez pas de sacrifier les âmes à votre désir de briller et de plaire! Vous maudirez vos excès de boisson,

vous esclaves de l'intempérance ! et vous, impudiques, vous maudirez vos brutales jouissances !

Mais encore une fois, ce sera trop tard, alors.

Pensez donc à vous convertir ; songez au malheur éternel auquel vous vous exposez ; songez au bonheur éternel dont vous vous privez pour un plaisir passager qui, après tout, ne vous laisse que des remords ! Ne voulez-vous donc pas assurer la félicité de votre corps et de votre âme tout ensemble ?

11. Quelle ne sera pas la joie du juste, qui, après avoir crucifié sa chair avec ses vices et ses convoitises, la verra si amplement dédommée de souffrances et de privations d'un moment ! Oh ! avec quel respect, avec quel amour, il recevra de nouveau ce corps, le fidèle compagnon de sa pénitence, de ses travaux, de ses bonnes œuvres ! Il l'a assujéti pendant la vie au joug de la loi ; pénétré de la crainte des jugements de Dieu, il en a percé la chair, il l'a châtiée de ses moindres révoltes, il l'a forcée à souffrir, afin de réparer les ignorances et les fautes de sa jeunesse ; il l'a réduite en servitude comme l'Apôtre, il l'a marquée du sceau de la mortification et de la croix ; voilà maintenant cette chair ressuscitée pour sa récompense. Aux privations succède l'abondance ; aux travaux, le repos ; aux jeûnes, les délices ; aux humiliations, la gloire.

Ah ! qui de vous ne se sent enflammé du plus ardent désir d'arriver à cet heureux état ?

Vous l'avez entendu : c'est la pénitence et la mortification des passions qui nous en aplanissent la voie ; c'est le péché et l'impénitence qui nous en éloignent et nous préparent une résurrection malheureuse.

Pécheurs, faisons donc pénitence ; prévenons la justice divine, en nous corrigeant et en exerçant sur nous-mêmes une sainte sévérité ! Justes, animons-nous à la persévérance et travaillons à grossir sans cesse le trésor de nos bonnes œuvres ! Ainsi soit-il !



---

---

### III<sup>e</sup> INSTRUCTION.

#### QUALITÉS DES CORPS RESSUSCITÉS.

---

##### EXORDE.

1. Dans les deux instructions précédentes, nous nous sommes convaincus de la vérité de la résurrection future, et nous avons satisfait aux deux premières questions qui se rattachent à ce dogme, savoir : si nous ressusciterons tous, et si notre corps sera identiquement le même après la résurrection que pendant cette vie mortelle.

A la première de ces deux questions, nous avons répondu avec l'apôtre saint Paul, que l'ancien Adam ayant fait passer la mort avec le péché dans toute sa postérité, Jésus-Christ, le nouvel Adam et le réparateur du péché, rappellera un jour tous les hommes à la vie. La résurrection sera donc générale. Ceux-là mêmes qui seront en vie à l'époque du jugement paieront leur tribut à la mort pour ressusciter immédiatement, en même temps que tous ceux qui les ont précédés.

A la seconde question, nous avons répondu que nous ressusciterons dans notre propre corps et non dans un corps nouveau et étranger. L'idée

même de la résurrection exige qu'il y ait identité entre ce qui meurt et ce qui réssuscite. Puis, ne faut-il pas que le même corps qui a servi d'instrument au péché ou à la vertu, participe à la peine ou à la récompense? Ce sera donc notre corps actuel qui reprendra vie à la résurrection; mais alors il subira une transformation telle qu'il sera dégagé de toutes les imperfections qu'il avait en cette vie. Ce changement tournera à l'avantage des justes, mais non des réprouvés.

Nous avons conclu de là avec quel zèle nous devons travailler à faire pénitence de nos péchés et à nous enrichir de bonnes œuvres, pendant que nous sommes en ce monde.

2. Il reste une troisième question à examiner. C'est celle-ci : quelles seront les qualités des corps ressuscités? C'est par cette considération que nous allons achever le onzième article du Symbole.

Pauvres mortels que nous sommes, c'est ici notre triomphe. Elevons donc nos esprits et nos cœurs au-dessus de la condition misérable, mais passagère de cette vie, et allons ensemble puiser, dans la vue de notre destinée future, la magnanimité qui fait les saints.

Esprit de Dieu, donnez-nous votre lumière; et vous, Reine des Saints, ô Marie! demandez-la pour nous.

## CORPS DE L'INSTRUCTION.

3. Si nos corps doivent être les mêmes, quant à la substance, après qu'ils auront été ressuscités, il s'en faut qu'ils restent les mêmes, quant à leurs qualités. Leur condition d'alors sera bien différente de l'état où ils sont présentement.

Parmi les qualités nouvelles dont ils seront doués, la principale, c'est que de mortels qu'ils étaient auparavant, ils seront revêtus d'immortalité. Et cette prérogative sera commune aux méchants et aux bons; les uns et les autres seront pour jamais affranchis de la mort.

4. Nous devons cette merveilleuse restauration de notre nature à Jésus-Christ. Elle est le fruit de cette victoire glorieuse qu'il a remportée sur la mort.

C'est ainsi que s'accompliront les oracles des prophètes. « Il précipitera la mort pour jamais, avait dit le prophète Isaïe. Præcipitabit mortem in sempiternum. » (*Isa. xxv.*) « O mort, je serai ta mort! O mors, ero mors tua! » (*Osé. xiii.*)

L'Apôtre expliquant les prophètes, dit qu'après tous nos autres ennemis, la mort sera enfin détruite à son tour : « Novissime autem inimica destruetur mors. » (*1 Corinth. xv.*) Ce que saint Jean confirme en ces termes : « Et désormais, la mort ne sera plus. Mors ultra non erit. » (*Apocal. ix.*)

C'est par le péché d'Adam qu'elle est entrée



dans le monde. Jésus-Christ, en mourant pour nous, a renversé son empire. Mais comme ses mérites l'emportent infiniment sur le péché, il est juste que tous nos désastres soient réparés avec avantage; voilà pourquoi nous ressusciterons, pour ne plus mourir.

5. Une autre raison d'ailleurs exige que nous ressuscitions pour l'immortalité. Cette raison, c'est l'exercice de la justice divine.

Pour que cette justice ait un cours plein et entier, soit à l'égard des bons, soit à l'égard des méchants, l'éternité lui est nécessaire. D'un côté, il faut que les bons jouissent éternellement du fruit de leurs vertus; de l'autre, il faut que les méchants, condamnés à des peines également éternelles, cherchent la mort sans la trouver, soupirent toujours après la mort qui fuira toujours.

Second motif pour lequel l'immortalité sera le partage commun des bons et des méchants. Sans elle, les premiers n'obtiendraient qu'une félicité imparfaite; mais que cette immortalité sera funeste et accablante pour les autres! Quelle perspective d'horreur elle leur mettra sous les yeux au réveil de la résurrection!

6. Venons-en maintenant aux qualités qui seront l'apanage exclusif des saints, c'est-à-dire, de ceux qui sont morts dans la grâce de Dieu.

Les saints Pères en comptent quatre principales, d'après la doctrine de l'apôtre saint Paul. On

les appelle *dons*. Ces dons seront comme autant de riches et magnifiques ornements qui répandront sur les corps des saints une gloire et une noblesse incomparable.

Le premier de ces dons, est celui de *l'impassibilité*.

Les corps des saints seront impassibles, c'est-à-dire, qu'ils seront revêtus d'une force qui les mettra à l'abri de toute sensation fâcheuse, de toute souffrance, de toute incommodité. Rien ne pourra leur nuire : ni la rigueur du froid, ni l'ardeur des flammes, ni l'impétuosité des eaux. « Dieu, dit saint Jean dans l'Apocalypse, essuiera les larmes de leurs yeux ; pour eux, il n'y aura plus désormais de mort, ni de deuil, ni de gémissement ; pour eux, il n'y aura plus de douleur, parce que tout cela est passé. Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum : et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt. » (*Apocal. xxi.*) C'est ce que l'Apôtre indique en ces termes : « Le corps, dit-il, est semé dans la corruption ; il ressuscitera incorruptible. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione. » (*1 Corinth. xv.*)

A la vérité, les corps des damnés ressusciteront aussi incorruptibles ; mais loin d'être impassibles, ils seront au contraire susceptibles d'être tourmentés par le chaud, par le froid et par toute espèce de supplices.

L'impassibilité est donc exclusivement propre

aux bienheureux. Elle renferme un avantage de plus que l'incorruptibilité; elle y ajoute l'exemption de toute souffrance et de toute incommodité.

7. La seconde qualité dont les corps des saints seront doués, c'est la *clarté*.

« Les justes, dit le Sauveur, brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père. *Justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum.* » (*Matth. XIII.*)

C'est pour nous donner quelque idée de la gloire qui leur est réservée, qu'il a voulu paraître lui-même plein d'éclat au jour de sa Transfiguration. « Alors, dit l'Évangile, son visage devint resplendissant comme le soleil et ses vêtements blancs comme la neige. Et resplenduit facies ejus sicut sol, vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix. » (*Matth. XVII.*)

Cette seconde qualité est appelée par l'Apôtre tantôt la gloire, tantôt la clarté.

« Jésus-Christ, dit-il, reformera notre corps vil et abject, en le rendant semblable à son corps brillant de clarté. *Reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ.* » (*Philipp. III.*) Et dans un autre endroit : « Le corps, dit-il, est semé dans l'abjection, il ressuscitera dans la gloire. *Seminatur in ignobilitate, surget in gloria.* » (*I Corinth. XV.*)

Le peuple d'Israël vit dans le désert une sorte d'image de cette gloire des bienheureux. Moïse, après avoir passé quarante jours sur la montagne du Sinaï, en descendit enfin. Son visage rayonnait

du plus vif éclat, par suite de ses entretiens avec le Seigneur. Les Israélites en furent si éblouis, que, pour leur parler, il fut obligé de se couvrir d'un voile.

8. D'où proviendra cette clarté, cette gloire, cette splendeur du corps des saints ?

Elle sera comme le reflet et le rayonnement de la souveraine félicité de l'âme. Celle-ci puisera sa félicité dans celle de Dieu même et la fera rejaillir en quelque manière sur le corps.

De là vient que tous les saints ne seront pas dotés de cette gloire au même degré. Absolument égaux sous le rapport de l'impassibilité, il y aura des différences entre eux sous le rapport de la splendeur. Tout sera proportionné aux mérites de chacun. Plus leur charité aura été parfaite en cette vie, plus élevés ils seront dans l'union avec Dieu, plus aussi par conséquent sera parfaite leur félicité et leur gloire. « Le soleil a son éclat, dit l'Apôtre, la lune a le sien, et les étoiles ont le leur, et même entre les étoiles l'une est plus brillante que l'autre. Ainsi en sera-t-il dans la résurrection des morts. *Alia claritas solis, alia claritas lunæ, et alia claritas stellarum; stella enim a stella differt in claritate; sit et resurrectio mortuorum.* » (*Ibid.*)

9. Le troisième don qui distinguera le corps des saints, c'est *l'agilité*.

Le corps sera délivré de cette pesanteur qui

l'accable maintenant. L'âme n'éprouvera plus d'obstacle pour les transporter partout où elle voudra. Pour les corps des saints, plus de distance. Ils suivront le mouvement de l'âme avec la rapidité de l'éclair, et ils voleront aussi vite que la pensée aux extrémités du monde. Vous admirez la vitesse avec laquelle le fluide électrique transmet une nouvelle, ce n'est là qu'une ombre légère de l'agilité prodigieuse que posséderont les corps glorifiés.

Saint Augustin enseigne expressément que telle sera la prérogative des saints. Il expose sa doctrine dans plusieurs endroits de la *Cité de Dieu*. Saint Jérôme enseigne la même chose dans ses commentaires sur le prophète Isaïe.

C'est aussi ce que l'Apôtre a voulu marquer, quand il a dit : « Le corps est semé dans la faiblesse, il ressuscitera plein de force. *Seminatur in infirmitate, surgét in virtute.* » (*Ibid.*) Dans son état actuel, le corps humain est inférieur, à bien des égards, à celui des animaux. Combien qui l'emportent sur lui en force, comme le lion; en agilité, comme le cerf; en souplesse, comme le serpent; en vitesse, comme l'aigle. Attaché à la terre, il dépend des animaux, ou des éléments, comme l'air et la vapeur, pour se transporter promptement d'un lieu à un autre. Après la résurrection, rien dans la nature visible à quoi nous ne serons supérieurs sous tout rapport.

10. Enfin, le quatrième don des bienheureux sera la *subtilité*.

En vertu de ce don, le corps sera pour ainsi dire tout spiritualité. Il participera à la nature de l'âme et sera complètement soumis à son empire ; il sera pour elle comme un serviteur d'une docilité parfaite toujours prête à exécuter ses ordres.

L'Apôtre indique de nouveau ce privilège : « On met en terre un corps tout matériel, dit-il, il en sortira tout spirituel. *Seminatur corpus animale, surget spiritalis.* » (*Ibid*).

Nul obstacle par conséquent ne sera capable de l'arrêter. Il aura, pour pénétrer partout, plus de facilité que les rayons du soleil pour passer au travers d'une glace. Aujourd'hui il rencontre partout des barrières. Un mur, une simple haie, une cloison légère le retient et l'empêche d'avancer. A la résurrection, nulle difficulté n'enchaînera ses mouvements ; il jouira du même avantage que Jésus-Christ ressuscité, qui entra dans le lieu où se tenaient les apôtres, quoique les portes en fussent fermées, comme un peu auparavant il avait passé à travers la pierre de son sépulcre, sans la briser.

Voilà, chrétiens, les principaux dons qui embelliront le corps des justes au grand jour de la résurrection générale.

## CONCLUSION.

11. Quels fruits devons-nous retirer de toutes ces considérations ?

Ah ! sans doute, le premier devoir que nous avons à remplir, c'est de rendre à Dieu les plus humbles actions de grâces de ce qu'il a daigné nous révéler des vérités si consolantes. Oui, c'est bien le cas de répéter avec le Sauveur : « Je vous loue, ô Père, Seigneur du ciel et de la terre de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents du siècle, et que vous les avez découvertes aux petits. Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia hæc abscondisti à sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis. » (*Math. XI.*)

Combien d'hommes, en effet, distingués par leur prudence et très-éclairés sur tout le reste, sont demeurés dans d'épaisses ténèbres à l'égard d'une vérité si certaine ? Avons-nous mérité plus qu'eux, d'en être instruits ? Non, sans doute. Dieu nous l'a manifestée sans aucun mérite de notre part. Quel pressant motif pour nous de louer sa bonté, d'exalter à jamais sa clémence !

12. Un second fruit à recueillir de la méditation de ce mystère, c'est qu'on y trouve une source de douces consolations pour soi-même et pour les autres, lorsque la mort vient nous ravir nos parents, nos amis. C'est la pensée que l'Apôtre

suggérait aux Thessaloniens; comme un moyen d'adoucir l'amertume de ces pertes. Votre séparation, dit la foi, à ces parents, à ces amis désolés, à cette épouse demeurée veuve à la fleur de l'âge, à ces enfants, privés d'un père chéri, d'une tendre mère, votre séparation ne sera pas éternelle. Un jour viendra où vous reverrez au sein de la gloire et de la félicité ceux que vous pleurez en ce moment. Travaillez à mériter la même destinée, et vous vous réunirez pour ne plus vous quitter jamais.

Servons-nous également de cette pensée dans les disgrâces et les calamités de la vie. Quoi de plus propre à en alléger le poids? Quelle consolation au milieu des plus grandes peines de fixer les yeux sur l'admirable changement qui s'opèrera en nous au jour de la résurrection? Vous avez maintenant à souffrir; l'infortune et les maladies vous accablent; vous êtes opprimés par la calomnie; le ciel et la terre semblent conspirer contre vous; pour vous soutenir parmi les flots de la tribulation rappelez-vous ce que disait l'Apôtre: « Il n'y a aucune proportion entre les souffrances de sa vie et la gloire future qui sera dévoilée en nous. Nos épreuves sont légères et ne durent qu'un moment; cependant elles nous vaudront un poids immense et éternel de gloire. Non sunt condignæ passionēs hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. Momentaneum et leve tribulationis nostræ immensum supra modum æternum gloriæ pondus operatur in nobis. » (*Corinth. IV.*)



N'est-ce pas ce souvenir qui fortifiait le saint homme Job au fort de son affliction ? A son exemple, encourageons-nous dans les maux par l'espérance de la résurrection ; et loin de nous abattre, ils ne feront qu'augmenter en nous la confiance de ressusciter pour la vie éternelle.

43. Ce n'est pas le seul fruit que nous devons tirer de cette vérité. Elle doit encore nous porter efficacement à mener une vie sainte et exempte de tout péché.

Car, dites-moi, ne sont-elles pas assez belles et assez attrayantes, les récompenses que la résurrection promet à la vertu ? Et au contraire, ne sont-ils pas encore assez formidables, les châtimens qu'elle réserve au vice et à l'impénitence ? Se peut-il que nous considérions avec attention les unes et les autres, sans nous déterminer à tout faire et à tout souffrir pour mériter la résurrection glorieuse et éviter la malheureuse ?

La mère des Machabées et ses enfants avaient nos fins dernières devant les yeux ; et voilà ce qui leur fit mépriser les supplices d'Antiochus, plutôt que de transgresser la loi. « Méchant prince, lui disait le premier d'entre eux, tu peux nous ôter cette vie mortelle ; mais quand nous l'aurons sacrifiée pour la religion, le roi du monde nous ressuscitera pour la vie éternelle. Tu quidem scelestissime in præsentî vita nos perdis : Sed Rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit. » (2 Machab. vii.)

Un autre lui tint ce langage au moment de mourir. « Il nous est avantageux d'être condamnés à la mort par les hommes et d'attendre notre récompense de Dieu ; nous savons qu'il nous ressuscitera un jour, mais toi, tu ne ressusciteras pas à la vie. Potius est ab hominibus morti datum spem expectare a Deo, iterum ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit. » (*Ibid.*)

Courage donc, chrétiens ! réprimons généreusement nos convoitises, combattons avec force nos passions, faisons pénitence de nos péchés, pratiquons avec fidélité les commandements, accumulons un trésor de bonnes œuvres, vivons enfin de la vie des justes pour ressusciter avec les justes.

---

## NOTE.

QUOD IN RESURRECTIONE MORTUORUM NATURA CORPORUM QUIBUSLIBET MODIS DISSIPATORUM IN INTEGRUM UNDECUMQUE REVOCANDA SIT.

1. Absit autem ut ad resuscitanda corpora vitæque reddenda non possit omnipotentia Creatoris omnia revocare, quæ vel bestia, vel ignis absumpsit, vel in pulverem cineremve collapsum, vel in humorem solutum, vel in auras est exhalatum. Absit ut sinus ullus secretumque naturæ ita recipiat aliquid subtractum sensibus nostris, ut omnium Creatoris aut lateat cognitionem, aut effugiat potestatem. Deum, certe volens, sicut poterat, definire Cicero : tantus auctor ipsorum, Mens quædam, inquit, est soluta et libera, secreta ab omni concretione mortali, omnia sentiens et movens, ipsaque prædita motu sempiterno (*Tuscul. lib. 1, cap. 27.*) Hoc autem reperit in doctrinis magnorum philosophorum. Ut igitur secundum ipsos loquar, quomodo aliquid vel latet omnia sentientem, vel irrevocabiliter fugit omnia moventem ?

2. Unde jam etiam quæstio illa solvenda est, quæ difficilior videtur cæteris : ubi quæritur, cum caro mortui hominis etiam alterius fit viventis caro, cui potius eorum in resurrectione reddatur. Si enim quispiam confectus fame atque compulsus vescatur cadaveribus hominum, quod malum aliquoties occidisse, et vetus testatur historia, et nostrorum temporum infelicia experimenta docuerunt ;

num quisquam veridica ratione contendet, totum digestum fuisse per imos meatus, nihil inde in ejus carnem mutatum atque conversum, cum ipsa macies quæ fuit et non est, satis indicet quæ illis escis detrimenta suppleta sint? Jam itaque aliqua paulo ante præmisi, quæ ad istum quoque modum solvendum valere debebunt. Quidquid enim carni exhaustis famis, utique in auras est exhalatum : unde diximus omnipotentem Deum posse revocare quod fugit. Reddatur ergo caro illa homini, in quo esse caro humana primitus cœpit. Ab illo quippe altero tanquam mutuo sumpta deputanda est : quæ, sicut æs alienum, ei redhibenda est, unde sumpta est. Sua vero illi, quem famis exinanierat, ab eo qui potest etiam exhalata revocare, reddetur. Quamvis, etsi omnibus perisset modis, nec ulla ejus materies in Ullis naturæ latebris remansisset, unde vellet, eam repararet Omnipotens. Sed propter sententiam Veritatis, qua dictum est, Capillus capitis vestri non peribit ; absurdum est ut putemus, cum capillus hominis perire non possit, tantùm carnes fame depastas atque consumptas perire potuisse.

3. Quibus omnibus pro nostro modulo consideratis atque tractatis, hæc summa conficitur, ut in resurrectione carnis in æternum eas mensuras habeat corporum magnitudo, quas habebat perficiendæ sive perfectæ cujusque indita corpori ratio juventutis, in membrorum quoque omnium modulis congruo decore servato. Quod decus ut servetur, si aliquid demptum fuerit indecenti alicui granditati in parte aliqua constitutæ, quod per totum spargatur, ut neque id pereat, et congruentia partium ubique teneatur, non est absurdum ; ut aliquid inde etiam staturæ corporis addi posse credamus, cum omnibus partibus, ut decorem custodiant, id distribuitur, quod si enormiter in una esset, utique non deceret. Aut si contenditur in ea quemque statura corporis resurrecturum esse, in qua

defunctus est, non pugnaciter resistendum est; tantum absit omnis deformitas, omnis infirmitas, omnis tarditas, omnisque corruptio, et si quid aliud illud non decet regnum, in quo resurrectionis et promissionis filii æquales erunt Angelis Dei, si non corpore, non ætate, certe felicitate. (*S. Aug. lib. 22 de civ. Dei cap. 49.*)



---

---

## XII<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO VITAM ÆTERNAM — JE CROIS LA VIE  
ÉTERNELLE.

---

### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR LA VIE ÉTERNELLE.

---

#### EXORDE.

1. Le douzième et dernier article du Symbole nous propose la vie éternelle.

C'est par là que les apôtres qui sont nos maîtres dans la science du salut, ont conclu et terminé cet abrégé de notre foi.

Deux motifs les ont guidés. D'abord, c'est qu'après la résurrection de la chair, il ne nous reste plus à attendre que la récompense de la vie éternelle. Puis, leur dessein a été de nous apprendre à fixer toutes nos pensées sur cette souveraine félicité que Dieu réserve à ses amis dans l'autre vie.

Oh ! si nous la contemplons attentivement, cette récompense, de quelle générosité ne nous sentirons-nous pas enflammés ! Non, il n'y aura plus de sacrifice, plus d'effort, qui ne nous devienne non-

seulement possible, mais doux et facile, pour nous en assurer la possession. Transportés à la vue d'un si grand bien, nous ne marcherons plus, mais nous courrons avec joie dans la voie des commandements de Dieu, la seule qui conduise à cet heureux terme. « Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. Si vous voulez parvenir à la vie, gardez les commandements, » nous dit le Sauveur.

2. La vie éternelle : cette courte parole couvre plus d'un mystère.

Elle signifie en général la béatitude céleste, elle en exprime la nature autant qu'il est possible.

Développons dans cette instruction le sens profond que les apôtres ont attaché à ce mot : *vie éternelle*. Dans la suivante, je vous exposerai en quoi consiste la vie éternelle.

O mon Dieu, dilatez notre cœur ; attirez-le à vous tout entier par la vue du bonheur que vous nous avez promis ; apprenez-nous à nous détacher de cette misérable vie et de ses faux biens !

#### CORPS DE L'INSTRUCTION.

3. Par ce mot, *vie éternelle*, que faut-il entendre ? Est-ce seulement la perpétuité de la vie, c'est-à-dire, une vie sans fin ?

Non, car les démons et les méchants vivront aussi perpétuellement.

Qu'est-ce donc que ce mot veut dire ?

Il veut dire : éternité de bonheur, bonheur sans

fin. Pour que les saints soient parfaitement heureux, il faut que leur félicité soit interminable.

Voilà ce que les apôtres ont voulu exprimer en disant : je crois la vie éternelle.

C'est aussi ce qu'entendait ce Docteur de la loi qui fit un jour cette question au Sauveur : « Maître, que faut-il que je fasse pour gagner la vie éternelle? Magister, quid faciendo, vitam æternam possidebo? » (*Luc. xviii.*) En d'autres termes, il lui demandait quel chemin il avait à suivre, afin d'arriver au séjour de la félicité parfaite.

L'Écriture emploie souvent cette expression dans le même sens.

4. Cela posé, une première question se présente.

Pourquoi les apôtres, voulant nous indiquer la souveraine félicité, se sont-ils servis de cette formule : je crois la vie éternelle?

Pour nous empêcher de croire ou d'imaginer que le bonheur réside dans les biens fragiles, dans les biens matériels, dans les biens passagers de ce monde.

Le simple mot de bonheur ou de félicité n'eût pas énoncé toute leur pensée. Il a d'ailleurs quelque chose d'équivoque. Combien de prétendus sages, enflés d'estime pour eux-mêmes, n'ont-ils pas fait consister le bonheur dans les jouissances sensibles?

Or, c'est là une erreur grossière. Les biens de la terre s'usent et périssent avec le temps ; la béa-



titude véritable au contraire ne doit jamais finir. Ensuite, les biens terrestres sont tellement incapables de nous rendre heureux, que plus on les désire et plus on s'y attache, moins en goût de contentement.

Aussi, écoutez l'avis que nous donne l'apôtre saint Jean. Il savait sans doute ce qui peut faire le vrai bonheur de l'homme, et cependant que dit-il ? « N'aimez pas le monde, ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité du Père n'est point en lui. *Nolite diligere mundum, neque ea, quæ in mundo sunt : Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo.* » (*1 Joann. II.*) Et pourquoi, ô saint apôtre ! nous défendez-vous de nous attacher au monde ? « C'est que, dit-il un peu plus loin, le monde passe et sa concupiscence avec lui. *Transit mundus et concupiscentia ejus.* » (*Ibid.*)

Quiconque s'appuie sur des choses périssables, risque d'être entraîné dans leur ruine. Si vous habitez une demeure bâtie sur le sable, quand la tempête viendra, votre maison s'écoulera sur vous et vous serez enseveli dans les décombres.

Tel sera le sort de tant d'hommes qui semblent ne connaître d'autres biens ni d'autres jouissances que celles de cette vie mortelle. La mort fondra sur eux comme l'ouragan ; elle dispersera comme une fumée leurs richesses et leurs honneurs, et que leur restera-t-il de ce qu'ils avaient amassé avec tant de labeurs et de sollicitude ? Un cercueil pour leur corps et l'enfer pour leur âme !

5. Apprenons de là, chrétiens, à mépriser les biens périssables. En vain vous tourmentez-vous à chercher le bonheur sur la terre ; vous ne l'y trouverez pas. Eussiez-vous les trésors, la sagesse et la puissance d'un Salomon, à quoi bon ? Ne faudrait-il pas vous écrier avec lui : « Vanité des vanités, et tout n'est que vanité et affliction d'esprit ? Vanitas vanitatum, et omnia vanitas et afflictio spiritus. » Tel est le gémissement qu'une triste expérience lui arrache, après qu'il a goûté, comme il le dit lui-même, de toutes les délices que ce monde peut offrir. Vous voulez vous établir sur la terre, vous y fixer, vous y agrandir ; avez-vous donc oublié que nous y sommes des étrangers et des pèlerins ? La patrie dont nous sommes citoyens, c'est le ciel. Comment aspirez-vous au repos dans l'exil ? Au ciel est le centre de notre félicité. Nous aurons soif de bonheur, et cette soif sera insatiable jusqu'à ce que nous soyons enivrés des torrents de la félicité même de Dieu. « Fecisti nos ad te, Domine, et irrequietum est cor nostrum, donec requiescat in te ! Vous nous avez faits pour vous, Seigneur, disait saint Augustin, et notre cœur est dans une agitation continuelle jusqu'à ce qu'il se repose en vous ! »

Il y a pourtant dès ici-bas un commencement, un prélude et comme un avant-goût de la félicité véritable ; mais en quoi et en faveur de qui ?

C'est dans l'espérance que la foi nous donne, c'est dans la perspective des destinées glorieuses

qui nous attendent. Oui, déjà nous sommes consolés des longueurs de l'exil, parce que nous en entrevoyons le terme; déjà nous sentons diminuer le poids de nos tribulations, parce que nous savons qu'elles seront suivies de la récompense. La foi nous fait d'avance habiter dans le ciel. « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus.* Je me suis réjoui, dit le Roi-prophète, à cause de la parole qui m'a été dite : nous irons dans la maison du Seigneur. » (*Ps. cxxi.*)

Mais, pour sentir cet avant-goût du ciel, il faut renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, vivre dans la tempérance, la justice, la piété, et attendre ainsi la félicité promise et l'avènement glorieux de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ. « *Abnegantes impietatem et sæcularia desideria, sobrie, et juste, et pie vivamus in hoc sæculo, expectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et Salvatoris nostri Jesu Christi.* » (*Tit. II.*)

Vivez de la sorte, et vous serez déjà heureux dès cette vie, car vous jouirez de cette paix de Dieu qui surpasse tout autre sentiment.

Voilà ce que n'ont point compris une foule d'hommes qui se croyaient sages. Ne voyant rien au-delà de cette vie, ils ont cru qu'il fallait chercher le bonheur ici-bas. Les pauvres aveugles ! leur sagesse a été convaincue de folie, et tous leurs efforts n'ont abouti qu'à d'amères déceptions. Au lieu de la félicité qu'ils se promettaient, ils sont

tombés dans les plus grands malheurs. Tel est encore le sort de ces mondains qui ne vivent que pour la terre et qui pensent trouver enfin le moyen de contenter leur âme immortelle, à force de jouissances terrestres. Illusion déplorable! est-ce qu'on peut combler les abîmes de la mer avec quelques grains de sable? Notre cœur est trop vaste pour être satisfait autrement que par la possession d'un bien infini et éternel.

6. Nous n'avons pas épuisé toute la signification de cette parole : Je crois la vie éternelle.

Par cette expression, les apôtres ont voulu nous marquer, en second lieu, que la béatitude une fois obtenue est inamissible. Ils ont ainsi réfuté une erreur qui a quelquefois eu cours, savoir : que les saints pouvaient déchoir de leur félicité.

Non, cela ne peut être. La félicité, en effet, c'est la réunion de tous les biens sans mélange d'aucun mal. Si elle est véritable, elle doit combler tous les désirs du cœur humain.

Or, celui qui est heureux peut-il ne pas désirer de l'être toujours? Supposez que son état ne soit pas stable et assuré, la crainte de le perdre ne fera-t-elle pas son tourment, et ne suffira-t-elle pas pour empoisonner son existence?

La véritable béatitude est donc éternelle; telle est la seconde vérité contenue dans ce mot du Symbole : Je crois la vie éternelle.

7. Enfin, cette même parole indique un troi-

sième mystère. Elle nous apprend non-seulement que le bonheur ne réside point dans les biens passagers, et qu'il doit avoir pour durée l'éternité ; mais elle nous fait entrevoir quelque chose d'im-pénétrable à l'esprit humain, je veux dire l'im-mensité du bonheur réservé aux saints dans la céleste patrie.

Ce bonheur, ceux-là seuls peuvent l'apprécier qui en jouissent. Il faut l'avoir goûté pour le comprendre. « L'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur ne peut concevoir ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment. *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum.* » (*1 Corinth. II*).

Quand les apôtres l'appellent vie éternelle, ils nous font assez comprendre qu'il n'y a point de parole humaine pour l'exprimer. Quel terme en effet emploient-ils pour nous en donner une idée ? Ils sont réduits à se servir d'une expression commune, d'une expression qui s'applique tout aussi bien aux réprouvés qu'aux élus ; car, n'est-il pas vrai que tous vivront éternellement ?

Eh bien ! par là même que les apôtres désignent la félicité sous le nom de vie éternelle, ils confessent que celle qui sera le partage des élus est d'un ordre tellement élevé, tellement supérieur à toute conception, qu'on ne saurait la dépeindre et qu'elle n'a point de nom propre dans la langue des hommes.

Pour désigner cette vie des élus, je vois les divines Écritures recourir aux images les plus magnifiques. Ici, elles l'appellent le royaume de Dieu ou le royaume de Jésus-Christ ; là, le royaume des cieux ; ailleurs, le paradis ; tantôt, la cité sainte et la Jérusalem nouvelle ; tantôt, le palais du Père céleste. Mais plus elles accumulent les expressions et les figures, mieux elles en marquent l'insuffisance et l'imperfection, quand il s'agit de décrire la félicité éternelle.

8. Le langage humain est donc tout à fait impuissant dans cette circonstance.

Je veux pourtant vous montrer que dans l'impuissance absolue de nous dire ce qui est ineffable, les apôtres ont choisi l'expression la plus énergique et nous ont donné du bonheur des saints, l'idée la plus juste qu'on puisse avoir.

En effet, quel est, sur la terre, le premier et le plus précieux de tous les biens ? Quel est celui que nous mettons en première ligne ? Assurément, c'est la vie. Sans elle, aucun autre ne subsiste ; elle est le fondement de tous nos avantages, et tous s'y rapportent comme à leur centre. Aussi, que ne fait-on pas pour la conserver ? Faut-il sacrifier sa fortune, s'imposer des privations pénibles, entreprendre des voyages dispendieux, s'assujettir à un régime austère, subir même l'amputation de quelque membre ? tout cède à l'amour de la vie ; pour elle on se soumet à tout, on sacrifie tout le reste.

La vie est donc réputée le bien par excellence.

Or, tel est le trait principal par lequel les apôtres caractérisent la béatitude : c'est la vie proprement dite, c'est la vie dégagée de toute peine et de tout souci, c'est la vie accompagnée de tous les biens, c'est la vie remplissant tous les désirs de notre cœur, c'est la vie dans toute sa plénitude et dans toute sa perfection, en un mot c'est la vie éternelle.

#### CONCLUSION.

9. Replions-nous ici un moment sur nous-mêmes.

La vie présente est courte, pleine de calamités, sujette à une infinité de misères. Elle mériterait mieux d'être appelée une longue mort qu'une vie véritable. « Quid est enim vita præsens nisi quædam prolixitas mortis? » dit saint Grégoire. Et cependant, on l'aime passionnément. Rien ne nous est plus cher et plus agréable.

Avec combien plus de zèle et d'ardeur ne devons-nous donc pas rechercher cette autre vie qui est éternelle, où nous serons exempts de tous les maux, et rassasiés de tous les biens? Car, tel est le bonheur de la vie éternelle, selon la doctrine unanime des saints Docteurs. Il comprend à la fois la délivrance de tous les maux et la jouissance de tous les biens.

10. Pour les bienheureux, plus de maux à craindre : « Ils ne souffriront plus ni de la faim, ni de

la soif ; ni le soleil, ni la chaleur ne les incommoderont plus. Non esurient, neque sitient amplius, neque cadet super illos sol, neque ullus æstus. » (*Apocal.* vii.). « Dieu essuiera toute larme de leurs yeux ; la mort ne sera plus ; il n'y aura plus pour eux ni deuil, ni gémissement, ni douleur ; leur première condition est changée sans retour. Abs terget omnem lacrymam ab oculis eorum : et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt. » (*Ibid.* xxi). Voilà comment saint Jean s'exprime dans l'Apocalypse.

A l'abri de tout mal, affranchis de toute crainte, les bienheureux jouiront en outre d'une gloire immense. Ils nageront dans des torrents de délices pures et de jouissances solides. Gloire des élus, gloire que notre esprit ne saurait pénétrer, que l'âme même des saints ne saurait contenir ; elle en sera débordée de toutes parts ; elle y sera comme plongée. C'est pourquoi il leur sera dit : « Entrez dans la joie de votre Seigneur. Intra in gaudium Domini tui. » (*Matth.* xxv).

44. Oh. chrétiens, contemplez cette vie éternelle, et voyez si des récompenses si magnifiques ne sont pas dignes de votre ambition ! « Vous désirez la fortune ; aimez donc les véritables richesses. Vous aspirez au faite de l'honneur, marchez donc à la conquête du royaume des cieux. La gloire et les distinctions vous plaisent ; hâtez-vous donc de vous faire admettre parmi les anges dans la cour



du Roi des rois. Si ergo, fratres charissimi, esse divites cupitis, veras divitias amate. Si culmen veri honoris quæritis, ad cœleste regnum tendite : Si gloriam dignitatum diligitis, in illa superna Angelorum curia adscribi festinate. » (*S. Gregor. hom. 15 in Evang.*)

Il est vrai qu'on ne peut parvenir à ce bonheur sans combat. « Si quelqu'un, dit Jésus-Christ, veut venir à ma suite, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, et tollat crucem suam et sequatur me. »

Il en coûte donc pour gagner le Ciel ; « mais, dit un saint Père, si le travail vous effraie, que la récompense vous anime. Si labor terret, merces invitet. » Considérez des yeux de l'esprit ces délices, ce repos, cette gloire, ces richesses qui vous attendent dans le ciel ; cette vue vous soutiendra ; elle adoucira vos peines, relèvera votre courage, vous fera persévérer jusqu'à la fin.

Et puis, sommes-nous donc seuls et abandonnés à nous-mêmes dans la grande affaire du salut ? Non certainement. Dieu y travaille bien plus de son côté par le moyen de ses grâces que nous-mêmes par nos efforts et notre fidélité. Il nous tend la main pour nous conduire, nous offre ses sacrements et spécialement la sainte Eucharistie pour nous fortifier dans notre pèlerinage. Répondons aux avances qu'il nous fait ; prions-le sans cesse de nous donner son amour et la persévérance dans sa

grâce. A celui qui prie, tout devient possible, tout devient facile. La prière aplanit la voie du ciel, en nous rendant douce et légère la pratique des commandements.

Ah! soyez des hommes de prière; aimez en particulier à vous adresser à la Mère de Dieu, ayez envers elle une dévotion filiale; recourez à sa protection dans tous vos besoins et vos combats; et vous arriverez sûrement au port du salut.

Aimer la prière, avoir une piété sincère envers Marie, faire un bon et fréquent usage des sacrements, voilà autant de marques non équivoques de prédestination.

12. « O demeure bienheureuse de la céleste cité! s'écrie l'auteur de l'Imitation. O jour brillant de l'éternité, que la nuit n'obscurcit point, mais que la souveraine vérité éclaire incessamment! jour de joie et de sécurité éternelle, que nulle vicissitude ne trouble jamais! Oh! plutôt à Dieu que ce jour fût déjà venu et que tout ce qui est temporel eût pris fin!

Il luit pour les Saints dans tout l'éclat de son éternelle splendeur; pour nous, qui sommes encore dans le pèlerinage de cette vie, nous l'entrevoions seulement de loin et comme dans un miroir.

Les habitants du Ciel savent quelle est la joie de ce jour; pour nous, enfants d'Eve, exilés sur la terre, nous y gémissons à cause des amertumes et de l'ennui de la vie...

Oh ! quand viendra la fin de tant de maux ? Quand serai-je délivré de la misérable servitude des vices ? Quand ma pensée sera-t-elle tout occupée de vous seul, ô mon Dieu ? Quand me réjouirai-je pleinement en vous ? Quand serai-je libre de tout embarras, affranchi de toute peine d'esprit et de corps ?

Quand goûterai-je une paix solide, une paix inaltérable et assurée, une paix affermie de toutes parts ?

O bon Jésus ! quand paraîtrai-je devant vous pour vous voir ? Quand contemplerai-je la gloire de votre royaume ? Quand me serez-vous tout en toutes choses ? Oh ! quand serai-je avec vous dans le royaume que vous avez préparé à vos bien-aimés de toute éternité ? » (*Liv. 3. chap. 48.*)

---

## NOTES.

—

## ARTICULUS I.

UTRUM BEATITUDO HOMINIS CONSISTAT IN DIVITIIS.

## CONCLUSIO.

Cum beatitudo sit ultimus finis hominis, artificiales autem divitias homines quærant propter naturales, atque has referant ad naturam hominis sustentandam; impossibile est beatitudinem hominis consistere in divitiis.

Respondeo dicendum, quod impossibile est beatitudinem hominis in divitiis consistere. Sunt enim duplices divitiæ, ut Philosophus dicit in 4. Polit. (*cap. 9.*) Scilicet naturales et artificiales. Naturales quidem divitiæ sunt, quibus homini subvenitur ad defectus naturales tollendos: sicut cibum et potus, vestimenta, vehicula et habitacula, et alia hujusmodi. Divitiæ artificiales sunt quibus secundum se natura non juvatur, ut denarii, sed ars humana eos adinvenit propter facilitatem commutationis, ut sint quasi mensura rerum venalium. Manifestum est autem quod in divitiis naturalibus beatitudo hominis esse non potest: quærentur enim hujusmodi divitiæ ad sustentandam naturam hominis: et ideo non possunt esse ultimus finis, sed magis ordinantur ad hominem sicut ad finem. Unde in ordine naturæ omnia hujusmodi sunt infra hominem et propter hominem facta, secundum illud Psal 8. Omnia subiecisti sub pedibus ejus. Divitiæ autem artificiales non quærentur nisi propter na-

turales : non enim quærentur nisi quia per eas emuntur res ad usum vitæ necessariæ : unde multo minus habent rationem ultimi finis. Impossibile et igitur beatitudinem, quæ est ultimus finis hominis, in divitiis esse.

## ARTICULUS II.

UTRUM BEATITUDO HOMINIS CONSISTAT IN HONORIBUS.

### CONCLUSIO.

Cum secundum beatitudinem homo constituatur in excellentia, cujus signum est honor et reverentia, non nisi consecutivè in honoribus beatitudo hominis consistit.

Respondeo dicendum, quod impossibile est beatitudinem consistere in honore : honor enim exhibetur alicui propter aliquam ejus excellentiam ; et ita et signum et testimonium quoddam illius excellentiæ, quæ est in honorato : Excellentia autem hominis maximè attenditur secundum beatitudinem, quæ est hominis bonum perfectum, et secundum partes ejus, id est, secundum illa bona, quibus aliquid beatitudinis participatur : et ideo honor potest quidem consequi beatitudinem, sed principaliter in eo beatitudo consistere non potest.

## ARTICULUS III.

UTRUM BEATITUDO HOMINIS CONSISTAT IN FAMA, SIVE GLORIA.

### CONCLUSIO.

Impossibile est in fama, seu gloria humana, quæ frequenter fallax est, consistere hominis felicitatem.

Respondeo dicendum, quod impossibile est beatitudinem hominis in fama, seu gloria humana consistere : nam gloria nihil aliud est quam clara notitia cum laude, ut Ambros.

dicit. Res autem cognita aliter comparatur ad cognitionem divinam, et aliter ad cognitionem humanam : humana enim cognitio a rebus cognitis causatur, sed divina cognitio est causa rerum cognitarum. Unde perfectio humani boni, quæ beatitudo dicitur, non potest causari a notitia humana, sed magis notitia humana de beatitudine alicujus procedit, et quodammodo causatur ab ipsa humana beatitudine, vel inchoata, vel perfecta. Et ideo in fama, vel in gloria non potest consistere hominis beatitudo. Sed bonum hominis dependet sicut ex causa ex cognitione Dei : et ideo ex gloria, quæ est apud Deum, dependet beatitudo hominis, sicut ex causa sua, secundum illud Psal. 90. Eripiam eum, et glorificabo eum, longitudine dierum replebo eum, et ostendam illi salutare meum. Et etiam illud considerandum quod humana notitia sæpè fallitur, et præcipuè in singularibus contingentibus ; hujusmodi sunt actus humani, et ideo frequenter humana glòria fallax est. Sed quia Deus falli non potest, ejus gloria semper vera est : propter quod dicitur, 2<sup>æ</sup> ad Corinth. 10. Ille probatus est quem Deus commendat.

#### ARTICULUS IV.

##### UTRUM BEATITUDO HOMINIS CONSISTAT IN POTESTATE.

##### CONCLUSIO.

Potestas, cum principium sit malum et bonum respiciens, in ejus bono usu magis quam in ipsa, dicendum est consistere hominis beatitudinem.

Respondeo dicendum, quod impossibile est beatitudinem in potestate consistere propter duo. Primo quidem, quia potestas habet rationem principii, ut patet in 5. *Metaphys.* (*Test.* 17.) beatitudo autem habet rationem ultimi finis. Secundo, quia potestas se habet ad bonum et ad malum : beatitudo autem est proprium et perfectum hominis bonum.

Unde magis posset consistere beatitudo aliqua in bono non potestatis qui est per virtutem, quam in ipsa potestate.

Possunt autem quatuor generales rationes induci ad ostendendum, quod in nullo præmissorum exteriorum bonorum beatitudo consistat : quarum prima est, quod cum beatitudo sit summum hominis bonum, non compatitur secum aliquod malum, omnia autem prædicta possunt inveniri et in bonis, et in malis. Secunda ratio est, quia cum de ratione beatitudinis sit, quod per se sit sufficiens, ut patet in 4. Ethic. (cap. 4.) necesse est, quod beatitudine adepti, nullum bonum necessarium homini desit. Adeptis autem singulis præmissorum possunt adhuc multa bona homini necessaria deesse, puta sapientia, sanitas corporis, et hujusmodi. Tertia, quia cum beatitudo sit bonum perfectum, ex beatitudine non potest aliquod malum alicui provenire, quod non convenit præmissis : dicitur enim Eccles. 5. quod divitiæ interdum conservantur in malum domini sui, et simile patet in aliis tribus. Quarta ratio est, quia ad beatitudinem homo ordinatur per principia interiora, cum ad ipsam naturaliter ordinatur : præmissa autem quatuor bona magis sunt a causis exterioribus, et ut plurimum a fortuna, unde et bona fortunæ dicuntur. Unde patet, quod in præmissis nullo modo beatitudo consistit.

## ARTICULUS V.

UTRUM BEATITUDO HOMINIS CONSISTAT IN ALIQUO CORPORIS BONO.

### CONCLUSIO.

Cum corporalia bona ordinentur ad alia ut ad finem, impossibile est in aliquo corporis bono beatitudinem, quæ est ultimus hominis finis, consistere.

Respondeo dicendum, quod impossibile est beatitudinem hominis in bonis corporis consistere propter duo. Primo

quidem, quia impossibile est quod illius rei, quæ ordinatur ad aliud sicut ad finem, ultimus finis sit ejusdem conservatio in esse. Unde gubernator non intendit sicut ultimum finem, conservationem navis sibi commissæ, eo quod navis ad aliud ordinatur sicut in finem, scilicet ad navigandum. Sicut autem navis committitur gubernatori ad dirigendum : ita homo est suæ voluntati et rationi commissus, secundum illud quod dicitur Eccl. 15. Deus ab initio constituit hominem, et reliquit eum in manu consilii sui. Manifestum est autem, quod homo ordinatur ad aliquid sicut ad finem, non enim homo est summum bonum : Unde impossibile est, quod ultimus finis rationis et voluntatis humanæ sit conservatio humani esse, secundo, quia dato quod finis rationis et voluntatis humanæ esset conservatio humani esse, non tamen posset dici quod finis esset aliquid corporis bonum ; esse enim hominis consistit in anima et in corpore : et quamvis esse corporis dependeat ab anima, esse tamen humanæ animæ non dependet a corpore, ut supra ostensum est (*1 part. quæst. 74. et quæst. 95.*) ipsumque corpus est propter animam, sicut materia propter formam, et instrumenta propter motorem, ut per ea suas actiones exercent. Unde omnia bona corporis ordinantur ad bona animæ sicut ad finem : unde impossibile est quod in bonis corporis beatitudo consistat, quæ est ultimus finis.

## ARTICULUS VI.

### UTRUM BEATITUDO HOMINIS CONSISTAT IN VOLUPTATE.

#### CONCLUSIO.

Cum omnis delectatio sit quoddam proprium accidens quod consequitur beatitudinem, vel aliquam beatitudinis partem, dici non potest hominis beatitudo in delectatione seu voluptate consistere.



Respondeo dicendum, quod quia delectationes corporales pluribus notæ sunt, assumpserunt sibi nomen voluptatum, ut dicitur 7. Ethic. (*cap. penult.*) In quibus tamen beatitudo principaliter non consistit, quia in unaquaque re aliud est quod pertinet ad essentiam ejus, aliud est proprium accidens ipsius : sicut in homine aliud est quod est animal rationale mortale ; aliud quod est risibile. Est igitur considerandum, quod omnis delectatio est quoddam proprium accidens, quod consequitur beatitudinem vel aliquam beatitudinis partem : ex hoc enim aliquis delectatur quia habet bonum aliquod sibi conveniens vel in re, vel in spe, vel saltem in memoria. Bonum autem conveniens si quidem sit perfectum, est ipsa hominis beatitudo : si autem sit imperfectum, beatitudo quædam participata, vel propinqua, vel remota, vel saltem apparens. Unde manifestum est, quod nec ipsa delectatio, quæ sequitur bonum perfectum, est ipsa essentia beatitudinis, sed quoddam consequens ad ipsam, sicut per se accidens : voluptas autem corporalis non potest etiam modo prædicto sequi bonum perfectum ; nam sequitur bonum quod apprehendit sensus, qui est virtus animæ corpore utens. Bonum autem quod pertinet ad corpus, quod apprehenditur secundum sensum, non potest esse perfectum hominis bonum. Cum enim anima rationalis excedat proportionem materiæ corporalis, pars animæ quæ est ab organo corporeo absoluta quandam habet infinitatem respectu ipsius corporis, et partium animæ corpori concreatarum : sicut invisibilia sunt quodammodo infinita respectu materialium, eo quod forma per materiam quodammodo contrahitur et finitur : unde forma a materia absoluta est quodammodo infinita. Et ideo sensus, qui est vis corporalis, cognoscit singulare quod est determinatum per materiam : intellectus vero, qui est via materia absoluta, cognoscit universale quod est abstractum a materia, et continet sub se infinita singularia. Unde patet quod bonum conveniens corpori, quod per apprehensionem sensus de-

lectionem corporalem causat, non est perfectum bonum hominis, sed minimum quiddam in comparatione ad bonum animæ; unde, Sapient. 7. dicitur : quod omne aurum in comparatione sapientiæ, arena est exigua. Sic igitur neque voluptas corporalis est ipsa beatitudo, nec est per se accidens beatitudinis.

## ARTICULUS VII.

UTRUM BEATITUDO HOMINIS CONSISTAT IN ALIQUO BONO ANIMÆ.

### CONCLUSIO.

Beatitudo ipsa, cum sit perfectio animæ, est quoddam animæ bonum inhærens, sed in quo beatitudo consistit, quod scilicet beatum facit, est aliquid extra animam.

Respondeo dicendum, quod sicut supra dictum est (9. 1. art. 8.) finis dupliciter dicitur : scilicet ipsa res quam adipisci desideramus : et usus, seu adeptio vel possessio illius rei. Si ergo loquamur de ultimo fine hominis quantum ad ipsam rem quam appetimus sicut ultimum finem, impossibile est quod ultimus finis hominis sit ipsa anima, vel aliquid ejus. Ipsa enim anima in se considerata est ut in potentia existens ; sit enim de potentia sciente actu sciens, et de potentia virtuosa actu virtuosa : cum autem potentia sit propter actum sicut propter complementum, impossibile est, quod id quod est secundum se in potentia existens, habeat rationem ultimi finis : unde impossibile est quod ipsa anima sit ultimus finis sui ipsius. Similiter etiam neque aliquid ejus, sive sit potentia, sive actus, sive habitus : bonum enim quod est ultimus finis, est bonum perfectum, complens appetitum : appetitus autem humanus, qui est voluntas, est boni universalis : quodlibet autem bonum inhærens ipsi animæ, est bonum participatum, et per consequens particulatum : unde impossibile est quod aliquod eorum sit ultimus finis hominis. Sed si loquamur de ultimo

fine hominis quantum ad ipsam adeptionem, vel possessionem, seu quemcumque usum ipsius rei quæ appetitur ut finis, sic ad ultimum finem pertinet aliquid hominis ex parte animæ, quia homo per animam beatitudinem consequitur. Res ergo ipsa quæ appetitur ut finis, est id in quo beatitudo consistit, et quod beatum facit : sed hujus rei adeptio vocatur beatitudo. Unde dicendum est quod beatitudo est aliquid animæ : sed in quo consistit beatitudo, est aliquid extra animam.

### ARTICULUS VIII.

UTRUM BEATITUDO HOMINIS CONSISTAT IN ALIQUO BONO CREATO.

#### CONCLUSIO.

Cum appetitum humanum qui est voluntatis, nihil quietum reddere aut satiare possit præter universale bonum, quod est illius objectum, omne autem bonum creatum sit bonum particulare, non potest hominis beatitudo consistere in aliquo bono creato.

Respondeo dicendum, quod impossibile est beatitudinem hominis esse in aliquo bono creato ; beatitudo enim est bonum perfectum quod totaliter quietat appetitum, alioquin non esset ultimus finis, si adhuc restaret aliquid appetendum. Objectum autem voluntatis qui est appetitus humanus, est universale bonum, sicut objectum intellectus est universale verum. Ex quo patet quod nihil potest quietare voluntatem hominis nisi bonum universale, quod non invenitur in aliquo creato, sed solum in Deo, quia omnis creatura habet bonitatem participatam. Unde solum Deus voluntatem hominis implere potest : secundum quod dicitur in Psal 102. Qui replet in bonis desiderium, etc. In solo igitur Deo beatitudo hominis consistit. (*S. Thom. 1. 2. 9. 2.*)

---

---

## II<sup>o</sup> INSTRUCTION.

### ESSENCE ET ACCESSOIRES DE LA BÉATITUDE.

---

#### EXORDE.

1. Nous vous disions dans l'entretien précédent, quel est le sens de cette dernière parole du Symbole : « Je crois la vie éternelle. » Employée par les apôtres pour signifier la souveraine béatitude, elle nous montre que la félicité de l'homme n'est pas sur la terre ; elle place cette félicité dans l'autre vie, et ne lui assigne d'autre terme que l'éternité ; enfin elle nous insinue que cette félicité consiste dans une vie vraiment digne de ce nom, une vie exempte de tout mal, comblée de tout bien. C'est par cette dernière pensée que nous avons terminé.

2. Selon saint Augustin, il serait plus facile d'énumérer les maux dont les saints sont exempts que de dépeindre l'abondance de leurs biens et de leurs délices. Nous connaissons les maux ; nous en faisons l'expérience dans cette vallée de larmes ; mais qui pourra nous dire ce que la munificence divine prodigue de joies et de saintes voluptés aux élus ? L'Apôtre, après avoir été ravi au

troisième Ciel, nous déclare que c'est là un secret ineffable.

Tâchons cependant de nous en faire une idée.

L'aspect du ciel dans une belle nuit, nous ravit d'admiration ; la terre parée de verdure et de fleurs au printemps, charme nos regards ; l'harmonie d'une belle musique nous fait éprouver une sensation délicieuse ; le spectacle de la mer agrandit et élève notre âme. Sont-ce là des images du paradis ? Non, ce n'en est pas l'ombre. Qu'est-il donc ?

Les Docteurs, pour nous aider à en concevoir quelque chose, distinguent deux sortes de biens dans la béatitude. Les uns forment le fond primitif et l'essence même de la béatitude. Les autres en sont les fruits et les accessoires.

Dans ce dernier entretien, je vais donc vous exposer, premièrement, en quoi consiste essentiellement le bonheur des saints, et secondement, quels en sont les principaux accessoires.

« Sursum corda ! » Elevons nos cœurs bien au-dessus de la terre. Oublions pour un moment notre exil, afin d'entrevoir du moins quelque rayon de la félicité éternelle. Nous avons besoin pour cela d'une lumière toute céleste ; Esprit de Dieu, daignez illuminer nos esprits.

#### PREMIER POINT.

3. La vraie et solide béatitude consiste essentiellement à voir et à posséder Dieu, source et principe de toute bonté et de toute perfection.

Telle est la racine et le fondement même de la béatitude. « La vie éternelle, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, parlant à son Père, consiste à vous connaître, vous, le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti, Jesum Christum.* » (*Joann. xvii.*)

Saint Jean semble interpréter cette parole quand il dit : « Mes bien-aimés, nous sommes déjà les enfants de Dieu, mais on ne voit pas encore tout ce que nous serons un jour. Nous savons qu'à son avènement, nous serons semblables à lui, et que nous le verrons tel qu'il est. *Charissimi, nunc filii Dei sumus, et nondum apparuit quid erimus : scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum, sicuti est.* » (*1 Joann. iii.*)

Remarquez ce qui, d'après ces paroles de saint Jean, constitue proprement la béatitude.

Deux choses la constituent : premièrement, voir Dieu dans son essence et en lui-même ; secondement, devenir tous semblables à lui, devenir nous-mêmes comme des dieux. La possession de Dieu ne nous fera point perdre notre individualité propre ; mais elle nous revêtira d'une forme admirable et pour ainsi dire divine, elle nous transformera de telle sorte que nous paraîtrons plutôt des dieux que des hommes. Alors se vérifiera dans toute la force du terme la parole du Roi-prophète : « Je l'ai dit : vous êtes des dieux et des enfants du Très-Haut. *Ego dixi : dii estis et filii Excelsi omnes.* »

4. Oui, chrétiens, si hardie et si sublime que soit cette idée de la béatitude, elle est réelle et véritable.

Je le répète : vous serez transformés jusqu'au point d'être pour ainsi dire d'autres dieux. Je n'avance rien de trop. Pourquoi cela ?

Parce que, pour voir Dieu face à face, il faut que lui-même s'unisse à nous. Il n'existe que deux manières de connaître les objets : en eux-mêmes, ou bien au moyen de leur représentation.

Or, aucune représentation, aucune image, quelque parfaite qu'on la suppose, ne saurait nous montrer Dieu, tel qu'il est.

Ainsi, Dieu lui-même se communiquera à nous immédiatement. Nous entrerons en participation de son essence divine. Nous en serons tout pénétrés. « Maintenant, dit l'Apôtre, nous voyons dans un miroir et dans une énigme, » c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin, au moyen d'images et de représentations; « mais alors nous le verrons face à face. Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. » (1. *Corinth.* XIII.)

5. Saint Denis confirme ce que nous venons de dire : « L'image d'un être inférieur, dit-il, est incapable de nous représenter un être d'un ordre supérieur. » Par exemple, l'image d'un corps ne saurait nous donner la notion parfaite d'un esprit.

Cela est d'autant plus impossible que les idées ont quelque chose de plus spirituel que leur objet même. Ainsi, quand nous nous formons l'idée d'un

arbre, d'un animal, d'un homme, l'image qui nous en reste dans l'esprit, la connaissance que nous en conservons, est moins matérielle et plus déliée que les objets eux-mêmes.

Appliquons cette remarque à la vision de Dieu. Peut-il y avoir dans notre intelligence une idée, une conception ou représentation quelconque de la divinité, qui soit aussi pure et aussi spirituelle que Dieu-même? Evidemment, cela est impossible. Dieu est pur esprit, et le plus pur de tous les esprits. Toute image créée, toute conception, toute représentation reste infiniment au-dessous de la pureté infinie de son essence, et rien ne saurait exprimer la spiritualité parfaite de son être.

Et comment d'ailleurs ce qui est créé pourrait-il nous donner une juste idée de Dieu? Il est infini; ce qui est créé est nécessairement borné, et par conséquent impuissant pour représenter son immensité.

De ces considérations, il résulte, encore une fois, que pour voir Dieu en lui-même, tel qu'il est, ce qui est le propre de la félicité des saints, il est de toute nécessité que Dieu lui-même s'unisse à nous, et qu'élevant notre intelligence à une hauteur incompréhensible, il la rende capable de cette contemplation immédiate, de cette vision intuitive. \*

6. On appelle ce don : *lumière de la gloire*. A leur entrée dans le ciel, les saints sont enveloppés

\* Les numéros 4 et 5 peuvent être omis dans une instruction ordinaire.



de la lumière même de Dieu, et ils le contemplent à la faveur de sa propre lumière. « In lumine tuo videbimus lumen. » (*Ps. xxxv.*) Cette vue les suit partout, et toujours ils jouiront de cette contemplation ravissante.

Voilà ce qui les fait entrer en participation de la nature divine. Voilà ce qui constitue essentiellement leur félicité : voir Dieu face à face, lui être intimement et inséparablement unis, le posséder, l'aimer à jamais. Et voilà aussi, chrétiens mes frères, ce que chacun de nous doit non-seulement croire, mais espérer, avec une ferme confiance, de l'infinie bonté de Dieu. C'est pour chacun de nous en effet qu'il est écrit dans le symbole de Nicée : « J'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Et expecto resurrectionem mortuorum et vitam venturi sæculi. » Vous le dites tous les jours en faisant l'acte d'espérance : « Mon Dieu, j'espère de votre bonté infinie et par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur, votre grâce en ce monde et votre gloire en l'autre, parce que vous me l'avez promis et que vous êtes fidèle dans vos promesses. »

7. Cette vision de Dieu et cette sorte de transformation des saints en Dieu sont des merveilles toutes divines que nulle parole n'est capable d'expliquer, nulle intelligence de concevoir.

On en trouve cependant une ombre et une image, fort grossières sans doute, dans les choses sensibles. Voyez par exemple ce que devient le

fer plongé dans la fournaise. Il ne cesse pas d'être du fer, il ne change pas de nature : et cependant ne prend-il pas une forme nouvelle, ne paraît-il pas métamorphosé en feu ?

C'est ainsi que l'âme, introduite au séjour de la gloire, y est enflammée de l'amour de Dieu, et cet amour, semblable à un brasier ardent, la transforme tellement, que, sans cesser d'être elle-même, elle prend, pour ainsi dire, des qualités divines et est en quelque sorte identifiée avec l'être infini de Dieu. Entre l'état où elle est alors et celui de cette vie, il y a plus de différence qu'entre le fer ardent et celui qui est froid. Quelle admirable union ! quel changement ! quelle élévation ! Il avait donc raison, le Prophète royal, quand il disait à Dieu : « Quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis, quoniam visitas eum ? Qu'est-ce que l'homme, Seigneur, pour que vous daigniez vous souvenir de lui ? Qu'est le fils de l'homme, pour que vous l'honoriez d'une telle faveur ? » (*Ps. VIII.*)

Pour nous résumer en quelques mots : la souveraine béatitude consiste donc essentiellement et principalement dans la possession de Dieu. Et en effet, que peut-il manquer au bonheur, que restet-il à désirer, quand on jouit de Dieu, le bien infini, la perfection infinie, la beauté, la vérité, la sainteté infinie ? « Quid mihi est in cœlo, et à te, quid volui super terram ? Defecit cor meum et caro mea ; Deus cordis mei et pars mea, Deus, in æter-

num. Qu'y a-t-il au ciel, et que puis-je désirer sur la terre, sinon vous, ô mon Dieu ! Aussi mon cœur et ma chair languissent du désir de vous posséder : vous êtes le Dieu de mon cœur et mon partage, ô mon Dieu, pour l'éternité. »

## SECOND POINT.

8. Considérons maintenant les principaux accessoires qui accompagnent la félicité des saints.

Nous ne parlerons ici que des avantages qui sont communs à tous.

Comme ces avantages secondaires sont plus à la portée de notre esprit, ils ne manqueront pas de faire sur nous une impression salutaire, pour peu que nous les méditations.

« Gloire, honneur et paix à tous ceux qui font le bien. Gloria et honor et pax omni operanti bonum. » (*Rom. II.*) Ces paroles de l'apôtre saint Paul aux Romains semblent indiquer quelques-unes des prérogatives des saints.

Premièrement, les bienheureux jouiront de la gloire. Non-seulement ils posséderont cette gloire qui est de l'essence même de la béatitude ou qui en est inséparable, mais ils seront encore glorifiés les uns par les autres. Ils se connaîtront mutuellement, et ils auront une vue claire et distincte des mérites, de l'excellence, de la dignité de chacun d'eux. Aussi se donneront-ils réciproquement des témoignages d'honneur proportionnés à leur sainteté.

9. En second lieu, ils se verront comblés d'honneur.

Quelle joie pour eux d'être appelés par le Seigneur, non plus du nom de serviteurs, mais du nom d'amis, de frères, d'enfants ! « Jam non dicam vos servos, vos autem dixi amicos. » (*Joann. xv.*) Quelle aimable et gracieuse invitation le Sauveur leur adressera en présence de l'univers entier ! « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. » (*Matth. xxv.*) Enfants de Dieu, c'est alors qu'ils recueilleront l'héritage de leur Père céleste et qu'ils deviendront les cohéritiers de Jésus-Christ. « Si filii, et heredes; heredes quidem Dei, coheredes autem Christi. »

« Courage, bon et fidèle serviteur, dira à chacun d'eux le souverain Rémunérateur ; vous avez été fidèle dans de petites choses, je vais maintenant vous élever sur de plus grandes. Euge, serve bone et fidelis, quia in pauca fuisti fidelis, super multa te constituam. » Et en effet, il les établira princes de sa cour, rois dans son royaume. Que sont auprès de cet honneur les couronnes et les sceptres de la terre ? La dignité du moindre des saints excède sans comparaison toutes les pompes et les magnificences des empires d'ici-bas.

Ah ! c'est bien ici qu'il y a sujet de s'écrier avec le Psalmiste : « O Dieu ! avec quelle distinction

admirable vous traitez vos amis ! *Nimis honorificati sunt amici tui, Deus !* » (*Ps. cxxxviii.*)

Jésus-Christ lui-même fera l'éloge de leurs vertus devant son Père céleste et devant ses Anges. Il exaltera leur humilité et leur abnégation ; il dira quels ont été leurs combats et leurs victoires. Semblable à un général d'armée qui fait la revue de ses soldats après une grande bataille, il louera leur courage et leur magnanimité à le suivre et à combattre ses ennemis qui sont le démon, le monde et la chair. Il n'oubliera aucun des sacrifices, aucun des efforts qu'ils ont faits pour pratiquer la vertu ; il publiera leur charité, leur patience, toutes leurs bonnes œuvres ; il mentionnera jusqu'au verre d'eau froide qu'ils auront donné en son nom et pour l'amour de lui. Quel honneur pour les saints d'entendre leurs louanges de la bouche même de la sagesse éternelle ! Qui peut imaginer la satisfaction infinie qu'ils en ressentiront ? Ah ! ce n'est point de l'approbation des hommes qu'il faut être jaloux ; soyons bien plutôt ambitieux d'obtenir celle de Jésus-Christ.

Chacun des saints recevra de la part des autres élus les marques de la plus profonde estime. Il est si naturel à l'homme de souhaiter celle des gens sages ! Leur témoignage passe avec raison pour un sûr garant du mérite.

Quel surcroît de gloire ne sera-ce donc pas pour les saints, de se voir considérés, estimés, honorés, par tout ce qu'il y eut jamais de plus grand et de plus distingué au monde !

40. En troisième lieu, tous leurs désirs seront satisfaits.

Qui pourrait énumérer tous les genres de satisfaction dont ils seront comblés au sein de la gloire? Quelle intelligence pourrait même les concevoir? Tout ce que la vie présente offre d'agréments et de charmes, tout ce qu'il est possible de désirer, soit pour le contentement de l'esprit, soit pour la parfaite disposition du corps, les connaissances les plus hautes et les plus vastes, la santé, la vigueur, la beauté, la jeunesse, tout cela sera donné aux saints avec abondance. Mais avec quelle pureté et quelle perfection! « L'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu et son cœur n'a jamais rien conçu qui en approche. *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit,* » dit l'Apôtre.

Ainsi le corps, qui était ici-bas grossier et matériel, une fois dégagé de la mortalité, et devenu semblable aux esprits, n'aura plus besoin d'aliments dans le ciel.

L'âme s'y rassasiera avec d'ineffables transports de l'aliment éternel de la gloire. Dieu lui-même servira ce magnifique banquet à ses élus.

Au ciel, les vêtements et les parures du corps seront superflus. La pourpre des rois, la richesse des diamants et des pierres précieuses seront effacées par ce vêtement d'immortalité et de lumière, par ce diadème de gloire dont les saints seront décorés.

Et quelle ne sera pas la beauté de leur demeure? On s'estime heureux ici-bas d'habiter une vaste maison, bâtie avec élégance et ornée de meubles précieux. Quoi de plus grand et de plus magnifique que ce palais du ciel éclairé de toutes parts de la clarté de Dieu!

Qu'on serait émerveillé, dit un grand saint, de voir une ville dont les rues sont pavées de cristal, et dont les maisons sont autant de palais d'argent, ornés de lambris d'or et de guirlandes de fleurs de toute espèce? Oh! combien plus belle encore est la cité céleste!

Une des plus grandes joies des saints sera d'y voir Marie qui leur paraîtra plus belle que tout le Paradis. Avec quelle tendre émotion ne contempleront-ils pas cette bien-aimée Mère de Dieu, le chef-d'œuvre de ses mains? Combien ne la remercieront-ils pas de toutes les grâces qu'elle leur a obtenues?

Mais quelle joie de contempler la sainte humanité de Jésus-Christ? Dans quelle douce extase ne seront-ils pas plongés en voyant cette chair divine, portant encore les cicatrices des blessures qu'elle a recues pour nous sauver! Sainte Thérèse, ayant seulement entrevu une main du Sauveur, fut rayée hors d'elle-même, jusqu'à perdre tout sentiment.

Non, dans le ciel, Dieu n'épargnera rien pour enivrer ses élus des torrents de sa propre félicité.

« Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, et torrente voluptatis tuæ potabis eos. » (*Ps. LXXII.*)

#### CONCLUSION.

11. A la pensée des beautés du ciel, le Roi-prophète, transporté d'admiration et tout enflammé d'amour, s'écriait : « Qu'ils sont délicieux vos tabernacles, ô Dieu des armées ! Mon âme languit dans l'impatience d'habiter les parvis du Seigneur. Mon cœur et ma chair tressaillent vers le Dieu vivant. *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum ! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. Cor meum et caro meo exultaverunt in Deum vivum.* » (*Ps. LXXXIII.*)

Que tels soient aussi nos sentiments, tel, notre langage à tous, Chrétiens mes frères. Je dis : à tous ; car, sachez-le bien, tous, vous pouvez prétendre à ce bonheur. Le Sauveur nous l'a mérité à tous. Piquons-nous d'une sainte émulation : « Dans la maison de mon Père, dit Jésus-Christ, il y a plusieurs demeures. *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* » (*Joann. XIV.*) C'est-à-dire que chacun y sera plus ou moins récompensé selon ses mérites. « Celui qui sème peu, recueillera peu ; celui qui sème avec abondance, recueillera avec abondance. Qui parce seminat, parce et metet ; et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet. » (*1 Cor. IX.*)

12. Voulez-vous vous assurer ce bonheur ? Que



votre vie soit une vie de foi et de charité. La charité seule, c'est-à-dire l'observation des commandements, peut vous ouvrir la porte du ciel. Pour garder les commandements, persévérez dans la prière et le bon usage des sacrements. Enfin, faites-vous un trésor de mérites par la pratique des œuvres de miséricorde.

C'est par l'emploi constant de ces moyens que vous obtiendrez de la bonté de Dieu cette glorieuse récompense qu'il a préparée à ceux qui l'aiment. C'est ainsi qu'il accomplira en vous la parole de son prophète : « Mon peuple habitera au milieu d'une paix profonde ; il sera tranquille dans ses tentes et jouira du repos et de l'abondance. *Sedebit populus meus in pulchritudine pacis, et tabernaculis fiducia, et in requie opulenta.* » (*Isa. xxxiv.*) Amen.

---

## NOTES.

I. DE L'UNION DES ESPRITS BIENHEUREUX AVEC DIEU  
DANS LA VISION DE LA DIVINITÉ.

Quand nous regardons un objet, quoiqu'il nous soit présent, il ne s'unit pas à nos yeux lui-même ; mais seulement il leur envoie une certaine représentation ou image de lui-même, que l'on appelle espèce sensible, par le moyen de laquelle nous voyons. Et quand nous contemplons ou entendons quelque chose, ce que nous entendons ne s'unit pas non plus à notre entendement, sinon par le moyen d'une autre représentation très-délicate et spirituelle, que l'on nomme espèce intelligible. Mais encore ces espèces, par combien de détours et de changements viennent-elles à notre entendement ! Elles abordent au sens extérieur, et de là passent à l'intérieur, puis à l'idée, de là à l'entendement actif, et viennent enfin au passif ; afin que passant comme par tant d'étamines et sous tant de limes, elles soient par ce moyen purifiées, subtilisées et affinées, et que de sensibles elles soient rendues intelligibles.

Nous voyons et entendons ainsi, Théotime, tout ce que nous voyons ou entendons en cette vie mortelle, et même les choses de la foi. Car, comme le miroir ne contient pas la chose que l'on y voit, mais seulement sa représentation et son espèce, laquelle représentation, arrêtée par le miroir, en produit une autre dans l'œil qui regarde ; de même les paroles de la foi ne contiennent pas les choses qu'elle annonce, mais seulement elle les représente : et cette repré-

sensation des choses divines qui est en la parole de la foi, en produit une autre, que notre entendement, moyennant la grâce de Dieu, accepte et reçoit comme la représentation de la sainte vérité ; notre volonté s'y complait et l'embrasse comme une vérité honorable, utile, aimable et très-bonne : de sorte que les vérités, signifiées en la parole de Dieu, sont par elle représentées à l'entendement comme les choses exprimées dans le miroir sont par le miroir représentées à l'œil : en sorte que croire, c'est *voir* comme *par un miroir*, dit le grand Apôtre.

Mais au ciel, Théotime, ah ! mon Dieu, quelles faveurs ! La divinité s'unira elle-même à notre entendement, sans entremise d'espèce ni de représentation quelconque ; mais elle s'appliquera et se joindra elle-même à notre entendement, se rendant tellement présente à lui, que cette intime présence tiendra lieu de représentation et d'espèce. O vrai Dieu, quelle suavité pour l'entendement humain d'être à jamais uni à son souverain objet, recevant non sa représentation, mais sa présence, non une image ou une espèce, mais la propre essence de sa divine vérité et de sa majesté ! Nous serons là comme des enfants très-heureux de la divinité, ayant l'honneur d'être nourris de la propre substance divine, reçue en notre âme par la bouche de notre entendement ; et, ce qui surpasse toute douceur, c'est que Dieu notre père ne se contentera pas de faire recevoir sa propre substance dans notre entendement, c'est-à-dire, de nous faire voir sa divinité, mais par un abîme de sa douceur, il appliquera lui-même sa substance à notre esprit, afin que nous l'entendions, non plus en espèce ou en représentation, mais en elle-même et par elle-même ; en sorte que sa substance paternelle et éternelle serve d'espèce aussi bien que d'objet à notre entendement. Et alors seront pratiquées en une façon excellente ces divines promesses : Je la mènerai en la solitude, et je parlerai à son cœur, et je l'allaiterai.

Bonheur infini, Théotime, et qui ne nous a pas seule-

ment été promis, mais dont nous avons un avant-goût au très-saint sacrement de l'Eucharistie, festin perpétuel de la grâce divine ; car en lui nous recevons le sang du Sauveur en sa chair, et sa chair en son sang : son sang nous étant appliqué par sa chair, sa substance par sa substance à notre propre bouche corporelle, afin que nous sachions qu'il nous appliquera de même son essence divine au festin éternel de la gloire. Il est vrai qu'ici cette faveur nous est faite réellement, mais à couvert sous les espèces et apparences sacramentelles ; mais au ciel la divinité se donnera à découvert, et nous la verrons face à face comme elle est.

## II. LA SAINTE LUMIÈRE DE LA GLOIRE SERVIRA A L'UNION DES ESPRITS BIENHEUREUX AVEC DIEU.

L'entendement créé verra donc l'essence divine sans aucune entremise d'espèce ni de représentation ; mais il ne la verra pas néanmoins sans quelque excellente lumière qui le dispose, l'élève et le fortifie pour élever ses regards si haut et sur un objet si sublime et si éclatant. Car, comme la chouette a la vue assez forte pour voir la sombre lumière de la nuit sereine, mais non toutefois pour voir la clarté du midi qui est trop brillante pour être reçue par des yeux si troubles et si faibles : ainsi notre entendement qui a bien assez de force pour considérer les vérités naturelles par sa raison, et même les choses surnaturelles de la grâce par la lumière de la foi, ne saurait néanmoins ni par la lumière de la nature, ni par la lumière de la foi, atteindre jusqu'à la vue de la substance divine en elle-même. C'est pourquoi la suavité de la sagesse éternelle a disposé de ne point appliquer son essence à notre entendement, qu'elle ne l'ait préparé, fortifié et éclairé pour recevoir une vue aussi éminente, et aussi disproportionnée à sa condition naturelle, qu'est la vue de la divinité. C'est ainsi que le soleil, souverain objet de nos yeux corporels entre les cho-

ses naturelles, ne se présente point à notre vue que premièrement il n'envoie ses rayons par le moyen desquels nous le puissions voir, de sorte que nous ne le voyons que par sa lumière. Toutefois, il y a de la différence entre les rayons que le soleil jette à nos yeux corporels, et la lumière que Dieu créera au ciel dans nos entendements ; car le rayon du soleil corporel ne fortifie point nos yeux quand ils sont faibles et impuissants à voir, mais plutôt il les aveugle, éblouissant et dissipant leur vue infirme : tandis qu'au contraire cette sacrée lumière de gloire trouvant nos entendements inhabiles et incapables de voir la Divinité, les élève, les fortifie et les perfectionne si excellemment, que, par une merveille incompréhensible, ils regardent et contemplent l'abîme de la clarté divine fixement et en face, sans être éblouis ni fatigués de la grandeur infinie de son éclat.

De même donc que Dieu nous a donné la lumière de la raison par laquelle nous pouvons le connaître comme auteur de la nature, et la lumière de la foi par laquelle nous le considérons comme source de la grâce : de même il nous donnera la lumière de gloire par laquelle nous le contemplerons comme source de la béatitude et de la vie éternelle ; mais source, Théotime, que nous ne contemplerons pas de loin, comme nous faisons maintenant par la foi, mais que nous verrons par la lumière de gloire, plongés et abîmés en elle. Les plongeurs, dit Pline, qui pour pêcher les pierres précieuses s'enfoncent dans la mer, prennent de l'huile dans leur bouche, afin que la répandant ils aient plus de jour pour voir dans les eaux entre lesquelles ils nagent. Théotime, l'âme bienheureuse étant enfoncée et plongée dans l'Océan de la divine essence, Dieu répandra dans son entendement la sacrée lumière de gloire, qui lui en fera jour dans cet abîme de *lumière inaccessible*, afin que par la clarté de la gloire nous voyions la clarté de la divinité.

## III. L'UNION DES BIENHEUREUX AVEC DIEU AURA DIFFÉRENTS DEGRÉS.

Or ce sera cette lumière de gloire, Théotime, qui donnera la mesure à la vue et à la contemplation des bienheureux ; et, selon que nous aurons plus ou moins de cette sainte splendeur, nous verrons aussi plus ou moins clairement, et par conséquent plus ou moins heureusement la très-sainte Trinité, qui regardée diversement nous rendra de même différemment glorieux. Certes en ce paradis céleste tous les esprits voient toute l'essence divine ; mais nul d'entre eux, ni tous ensemble ne la voient, ni ne peuvent la voir totalement. Non, Théotime ; car Dieu étant très-uniquement un et très-simplement indivisible, on ne le peut voir qu'on ne le voie tout ; parce qu'il est infini, sans limite, ni borne, ni mesure quelconque en sa perfection, il n'y a ni ne peut y avoir aucune capacité hors de lui, qui jamais puisse totalement comprendre ou pénétrer l'infinité de sa bonté infiniment essentielle et essentiellement infinie.

Cette lumière créée du soleil visible qui est limitée et finie, est toute vue de tous ceux qui la regardent, mais de telle manière qu'elle n'est pourtant jamais vue totalement de pas un, ni même de tous ensemble. Il en est presque ainsi de tous nos sens ; entre plusieurs qui entendent une excellente musique, quoique tous l'entendent toute, les uns pourtant ne l'entendent pas aussi bien, ni avec autant de plaisir que les autres, selon que les oreilles sont plus ou moins délicates. La manne était toute savourée de quiconque la mangeait, mais différemment néanmoins, selon la diversité des appétits de ceux qui la prenaient, et elle ne fut jamais savourée totalement ; car elle avait plus de différentes saveurs, qu'il n'y avait de variétés de goût dans les Israélites. Théotime, nous verrons et nous savourerons là haut au ciel toute la divinité ; mais jamais nul des bienheureux, ni tous ensemble, ne la verront ou ne la savoureront totalement. Cette infinité divine aura toujours infiniment plus d'excellence que nous ne saurions avoir de suffisance

et de capacité, et nous n'aurons un contentement indicible de connaître, qu'après avoir assouvi tout le désir de notre cœur, et rempli pleinement sa capacité dans la jouissance du bien infini qui est Dieu ; néanmoins il restera encore dans cette infinité d'infinies perfections à voir et à posséder, que sa divine majesté comprend et voit elle seule, elle seule se comprenant elle-même.

Ainsi les poissons jouissent de la grandeur incroyable de l'Océan ; et jamais pourtant aucun poisson, ni même toute la multitude des poissons, ne vit toutes les plages, ni ne trempa ses écailles dans toutes les eaux de la mer. Et les oiseaux s'égaient à leur gré dans l'immensité de l'air ; mais jamais aucun oiseau, ni même toute la race des oiseaux ensemble, n'a battu de ses ailes toutes les contrées de l'air, et n'est parvenu à sa suprême région. Ah ! Théotime, nos esprits, à leur gré et selon l'étendue de leurs souhaits, nageront dans l'Océan, et voleront dans l'air de la Divinité ; ils se réjouiront éternellement de voir que cet air est si infini, cet Océan si vaste, qu'il ne peut être mesuré par leurs ailes ; mais quoique jouissant, sans réserve ni exception quelconque, de tout cet abîme infini de la Divinité, ils ne peuvent néanmoins jamais égaler leur jouissance à cette Infinité, qui demeure toujours infiniment infinie au-dessus de leur capacité.

Et sur ce sujet les esprits bienheureux sont ravis de deux admirations, l'une pour l'infinie beauté qu'ils contemplent, et l'autre pour l'abîme de l'infinité qui reste à voir en cette beauté. O Dieu ! que ce qu'ils voient est admirable ! mais, ô Dieu ! que ce qu'ils ne voient pas est beaucoup plus ! Et toutefois, Théotime, la très-sainte beauté qu'ils voient étant infinie, elle les rend parfaitement satisfaits et rassasiés ; et se contentant d'en jouir, selon le rang qu'ils tiennent dans le ciel, à cause de la très-aimable providence divine qui en a ainsi ordonné, ils convertissent la connaissance qu'ils ont de ne pas posséder, ni de pouvoir posséder totalement

leur objet, en une simple complaisance d'admiration, par laquelle ils ont une joie souveraine de voir que la beauté qu'ils aiment est tellement infinie, qu'elle ne peut être totalement connue que par elle-même. Car en cela consiste la divinité de cette beauté infinie, ou la beauté de cette infinie divinité. (*S. François de Sales, Traité de l'amour de Dieu, liv. 3, chap. 12, 14 et 15.*)

#### IV. DE L'ÉTERNELLE FÉLICITÉ ET DU REPOS PERPÉTUEL DE LA CITÉ DE DIEU.

1. Quanta erit illa felicitas, ubi nullum erit malum, nullum latebit bonum, vocabitur Dei laudibus, qui erit omnia in omnibus! Nam quid aliud agatur, ubi neque ulla desidia cessabitur, neque ulla indigentia laborabitur, nescio. Admoneor etiam sancto Cantico, ubi lego, vel audio. Beati qui habitant in domo tua, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te (*Ps. LXXXIII, 5.*) Omnia membra et viscera incorruptibilis corporis, quæ nunc videmus per usus necessitatis varios distributa, quoniam tunc non erit ipsa necessitas, sed plena, certa, segura, sempiterna felicitas, proficient in laudibus Dei. Omnes quippe illi, de quibus jam sum locutus, qui nunc latent, harmoniæ corporalis numeri non latebunt, intrinsecus et extrinsecus per corporis cuncta dispositi; et cum cæteris rebus, quæ ibi magnæ atque mirabiles videbuntur, rationales mentes in tanti artificis laudem rationabilis pulchritudinis delectatione succendent. Qui motus illic talium corporum sint futuri temere definire non audeo, quod excogitare non valeo. Tamen et motus et status, sicut ipsa species, decens erit quicumque erit, ubi quod non decebit, non erit. Certe ubi volet spiritus, ibi protinus erit corpus: nec volet aliquid spiritus, quod nec spiritum possit decere, nec corpus. Vera ibi gloria erit, ubi laudantis nec errore quisquam nec adulatione laudabitur. Verus honor, qui nulli negabitur digno, nulli deferetur indigno: sed nec ad eum ambiat ullus indignus, ubi nullus



permitteretur esse nisi dignus. Vera pax, ubi nihil adversi, nec a seipso, nec ab alio quisquam patietur. Præmium virtutis erit ipse qui virtutem dedit, eique seipsum, quo melius et majus nihil possit esse, promisit. Quid est enim aliud quod per Prophetam dixit. Ero illorum Deus, et ipsi erunt nihil plebs. (*Levit. xxvi, 12.*); nisi, Ergo ero unde satientur, ergo ero quæcumque ab hominibus honeste desiderantur, et vita, et salus, et victus, et copia, et gloria, et honor, et pax, et omnia bona? Sic enim et illud recte intelligitur, quod ait Apostolus, ut sit Deus omnia in omnibus. (*1 Cor. xv, 28.*) Ipse finis erit desideriorum nostrorum, qui sine fine videbitur, sine fastidio amabitur, sine fatione laudabitur. Hoc munus, hic effectus, hic actio profecto erit omnibus, sicut ipsa vita æterna, communis.

2. Cæterum qui futuri sint pro meritis præmiorum etiam gradus honorum atque gloriarum, qui est idoneus cogitare, quanto magis dicere? Quod tamen futuri sint, non est ambigendum. Atque id etiam beata civitas illa magnum in se bonum videbit, quod nulli superiori ullus inferior invidet, sicut nunc non invidet Archangelis Angeli cæteri: tamque nolet esse unusquisque quod non accepit, quamvis sit pacatissimo concordiae vinculo ei qui accepit obstrictus, quam nec in corpore vult oculus esse qui est digitus, cum membrum utrumque contineat totius carnis pacata compago. Sic itaque habebit domum alius alio minus, ut hoc quoque donum habeat, ne velit amplius.

3. Nec ideo liberum arbitrium non habebunt, quia peccata eos delectare non poterunt. Magis quippe erit liberum, a delectatione peccandi usque ad delectationem non peccandi indeclinabilem liberatum. Nam primum liberum arbitrium, quod homini datum est, quando primum creatus et rectus, potuit non peccare, sed potuit et peccare: hoc autem novissimum eo potentius erit, quo peccare non poterit. Verum hoc quoque Dei munere, non suæ possibilitate naturæ. Aliud est enim, esse Deum; aliud, participem

Dei. Deus natura peccare non potest; particeps vero Dei ab illo accipit, ut peccare non possit. Servandi autem gradus erant divini muneris, ut primum daretur liberum arbitrium, quo non peccare posset homo; novissimum, quo peccare non posset, atque illum ad comparandum meritum, hoc ad recipiendum præmium pertineret. Sed quia peccavit ista natura cum peccare potuit, largiore gratia liberatur, ut ad eam perducatur libertatem, in qua peccare non possit. Sicut enim prima immortalis fuit, quam peccando Adam perdidit, posse non mori, novissima erit non posse mori: ita primum liberum arbitrium posse non peccare, novissimum non posse peccare. Sic enim erit inamissibilis voluntas pietatis et æquitatis, quomodo est felicitatis. Nam utique peccando nec pietatem nec felicitatem tenuimus, voluntatem vero felicitatis nec perdita felicitate perdidimus. Certe Deus ipse numquid, quoniam peccare non potest, ideo liberum arbitrium habere negandus est? Erit ergo illius civitatis et una in omnibus, et inseparabilis in singulis voluntas libera, ab omni malo liberata, et impleta omni bono, fruens indeficienter æternorum gaudiorum, oblita culparum, oblita pœnarum; nec tamen ideo suæ liberationis oblita, ut liberatori suo non sit grata.

4. Quantum ergo attinet ad scientiam rationalem, memor præteritorem etiam malorum suorum: quantum autem ad experientis sensum, prorsus immemor. Nam et peritissimus medicus, sicut arte sciuntur, omnes fere morbos corporis novit: sicut autem corpore sentiuntur, plurimos nescit, quos ipse non passus est. Ut ergo scientiæ malorum duæ sunt; una, qua potentiam mentis non latent; altera, qua experientis sensibus inhærent (aliter quippe sciuntur omnia vitia per sapientiæ doctrinam, aliter per insipientis pessimam vitam): ita et obliviones malorum duæ sunt. Aliter ea namque obliviscitur eruditus et doctus, aliter expertus et passus: ille, si peritiam negligat; iste, si miseria careat. Secundum hanc oblivionem quam posteriore loco posui, non erunt memores sancti præteri-

torum malorum : carebunt enim omnibus, ita ut penitus deleantur de sensibus eorum. Ea tamen potentia scientiæ, quæ magna in eis erit, non solum sua præterita, sed etiam damnatorum eos sempiterna miseria non latebit. Alioquin si se fuisse miseros nescituri sunt, quomodo, sicut ait psalmus, misericordias Domini in æternum cantabunt (*Psal. LXXXVIII, 2*)? Quo cantico in gloriam gratiæ Christi, cujus sanguine liberati sumus, nihil erit profecto illi jucundius civitati. Ibi perficietur. Vacate, et videte quoniam ego sum Deus (*Psal. XLV, 11*.) Quod erit vere maximum sabbatum non habens vesperam, quod commendavit Dominus in primis operibus mundi, ubi legitur : Et requievit Deus die septimo ab omnibus operibus suis, quæ fecit : et benedixit Deus diem septimum, et sanctificavit eum, quia in eo requievit ab omnibus operibus suis, quæ inchoavit Deus facere (*Gen. 1, 2, 3*). Dies enim septimus etiam nos ipsi erimus, quando ejus fuerimus benedictione et sanctificatione pleni atque refectioni. Ibi vacantes videbimus quoniam ipse est Deus : quod nobis ipsi esse volumus, quando ab illo cecidimus, audientes a seductore, Eritis sicut dii (*Id. 11, 5*); et recedentes a vero Deo, quo faciente dii essemus ejus participatione, non desertione. Quid enim sine illo fecimus, nisi quod in ira ejus defecimus (*Psal. LXXXIX, 9*)? A quò refectioni, et gratia majore perfecti, vocabimus in æternum, videntes, quia ipse est Deus, quo pleni erimus, quando ipse erit omnia in omnibus. Nam et ipsa bona opera nostra, quando ipsius potius intelliguntur esse quam nostra, tunc nobis ad hoc sabbatum adipiscendum imputantur. Quia si nobis ea tribuerimus, servilia erunt ; cum de sabbato dicatur, Omne opus servile in eo non facietis (*Deut. 5, 14*.) Propter quod et per Ezechielem prophetam dicitur, Et sabbata mea dedi eis in signum inter me et inter eos, ut scirent quia ego Dominus qui sanctifico eos (*Ezech. 20, 12*) Hoc perfecte tunc sciemus, quando perfecte vocabimus, et perfecte videbimus quia ipse est Deus.

5. Ipse etiam numerus ætatum, veluti dierum, in secundum eos articulos temporis computetur, qui in scripturis videntur expressi, iste sabbatismus evidentius apparebit, quoniam septimus invenitur : ut prima ætas tanquam dies primus sit ab Adam usque ad diluvium, secunda inde usque ad Abraham, non æqualitate temporum, sed numero generationum : denas quippe habere reperiuntur. Hinc jam sicut Mathæus evangelista determinat, tres ætates usque ad Christi subsequuntur adventum, quæ singulæ denis et quaternis generationibus explicantur : Ab Abraham usque ad David una, altera inde usque ad transmigrationem in Babyloniam, tertia inde usque ad Christi carnalem natiuitatem. Fiunt itaque omnes quinque. Sexta nunc agitur, nullo generationum numero metienda, propter id quod dictum est, Non est vestrum scire tempora, quæ Pater posuit in sua potestate (*Act. 1, 7.*) Post hanc tanquam in die septimo requiescet Deus, cum eundem septimum diem, quod nos erimus, in se ipso Deo faciet requiescere. De istis porro ætatibus singulis nunc diligenter longum est disputare. Hæc tamen septima erit sabbatum nostrum, cujus finis non erit vespera, sed dominicus dies velut octavus æternus, qui Christi resurrectione sacratus est, æternam non solum spiritus, verum etiam corporis requiem præfigurans. Ibi vacabimus, et videbimus ; videbimus, et amabimus ; amabimus, et laudabimus. Ecce quod erit in fine sine fine. Nam quis aliud noster est finis, nisi pervenire ad regnum, cujus nullus est finis? (*S Aug. lib. 22 de civ. Dei, cap. 30.*)

---

# TABLE

## ET SOMMAIRE DES INSTRUCTIONS.

---

### V<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

DESCENDIT AD INFERNOS, TERTIA DIE RESURREXIT A MORTUIS.

---

#### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

IL EST DESCENDU AUX ENFERS. — DESCENDIT AD INFEROS. — SENS DE CES PAROLES, MOTIFS DE LA DESCENTE DE J.-C. AUX ENFERS.

*Exorde.* 1. Résumé de l'instruction précédente. 2. Le cinquième article du Symbole rappelle l'expédition de Jésus-Christ aux enfers et sa victoire sur la mort par sa résurrection. 3. Objet et division de cette instruction. 4

*Premier point.* Descente de Jésus-Christ aux enfers. 4. En quelle qualité Jésus-Christ y est descendu. 5. Ce qu'il faut entendre par le mot enfers. 6. De l'enfer des damnés. 7. Du purgatoire. Motifs qui démontrent son existence. Définition de l'Eglise. Judas Machabée. Témoignage de l'Evangile. Trait de saint Augustin. 8. Des limbes. 9. Notre-Seigneur est descendu dans cette troisième demeure, afin d'en tirer les âmes qui y étaient captives. 3

*Second point.* Motifs pour lesquels il y est descendu. 10. Cette démarche n'a point dérogé à sa dignité, 11. 1<sup>o</sup> Son dessein a été de ravir aux démons leurs dépouilles. Promesse du Sauveur au

bon larron. Accomplissement de la prophétie d'Osée. 12. Combien fut convenable la descente du Sauveur aux limbes. 13. 2<sup>o</sup> Il était juste qu'il fit reconnaître sa puissance jusques dans les enfers. 9

*Conclusion.* 14. Admirons l'empressement du Sauveur à faire jouir les anciens justes du bienfait de sa mort. 14

*Notes.* I. Sur le purgatoire. II. Réfutation de ceux qui s'imaginent que tout chrétien sera sauvé par le feu. 15

## II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

LE TROISIÈME JOUR IL EST RESSUSCITÉ DES MORTS. — TERTIA DIE RESURREXIT A MORTUIS. — DE LA RÉSURRECTION DE J.-C.

*Exorde.* 1. Importance du fait de la résurrection. Avec quelle joie nous devons le contempler. 2. Sainte allégresse de l'Église au sujet de ce mystère. 3. Simplicité des termes dans lesquels le Symbole l'énonce. Division. 22

*Premier point.* Récit du fait de la résurrection, ses caractères. 4. Précautions des Juifs pour empêcher l'enlèvement du corps de Jésus. 5. Notre-Seigneur ressuscite. Certitude du fait. 6. Premier caractère de la résurrection : Jésus-Christ s'est ressuscité lui-même. 7. Prophéties de la résurrection : Elles doublent la grandeur du miracle. 8. Pourquoi on dit aussi que Jésus-Christ a été ressuscité par son Père. 9. Second caractère de la résurrection : Jésus-Christ est ressuscité pour ne plus mourir. 10. Ce que signifie cette parole : le troisième jour. Pour quel motif Notre-Seigneur a attendu le troisième jour. 25

*Second point.* Importance du fait de la résurrection. 11. C'est la preuve décisive du christianisme. Doctrine de l'Apôtre. Sentiment de saint Augustin. 12. Notre-Seigneur a attaché à sa résurrection la preuve principale de sa Divinité. 32

*Conclusion.* 13. Dire comme saint Thomas : Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. 35

*Note.* Vérité de la résurrection de Jésus-Christ. 37

III<sup>e</sup> INSTRUCTION.CONSIDÉRATIONS SUR LE MYSTÈRE DE LA RÉSURRECTION DE J.-C.  
MOTIFS ET FRUITS DE LA RÉSURRECTION.

*Exorde.* 1. Résumé des preuves de la résurrection. Comment les ennemis du Sauveur. ont contribué à la certifier. 2. Témoignage des apôtres. 3. Objet de cette instruction. Division. 45

*Premier point.* Motifs de la résurrection. 4. 1<sup>o</sup> La justice divine devait cette récompense au Sauveur. 5. 2<sup>o</sup> La résurrection était nécessaire pour affermir notre foi. 6. 3<sup>o</sup> Pour consolider nos espérances. 7. 4<sup>o</sup> pour parfaire l'œuvre de notre rédemption. 47

*Second point.* Fruits de la résurrection. 8. 1<sup>o</sup> Elle est une lumière éclatante qui nous fait connaître la grandeur de J.-C. 9. 2<sup>o</sup> Elle est le modèle et le principe de notre résurrection. Principe, parce que Jésus-Christ nous a acquis par là le droit de ressusciter. 10. Modèle, en ce que notre résurrection sera conforme à la sienne. 11. 3<sup>o</sup> La résurrection du Sauveur est encore le type de notre résurrection spirituelle. 12. Deux leçons à tirer de là : nécessité d'une conversion sincère, nécessité de la persévérance. 13. Nous trouvons dans la résurrection les grâces dont nous avons besoin pour ce double effet. 52

*Conclusion.* 14. Des deux marques auxquelles on peut reconnaître si on est ressuscité à la vie spirituelle. 57

*Notes.* I. Sur les motifs de la résurrection. II. Commentaire sur ces paroles : Il a été livré pour nos péchés et il est ressuscité pour notre justification. 60

VI<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

ASCENDIT AD COELOS, SEDET AD DEXTERAM DEI PATRIS  
OMNIPOTENTIS.

I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

IL EST MONTÉ AUX CIEUX, IL EST ASSIS A LA DROITE DE DIEU LE PÈRE  
TOUT-PUISSANT. — EXPLICATION DE CES PAROLES. — RÉCIT DE  
L'ASCENSION.

*Exorde.* 1. Prophéties de David sur le triomphe du Sauveur. Le contempler avec joie. 2. Objet et division de cette instruction. 67

*Premier point.* Explication des termes du Symbole. 3. En quelle qualité Jésus-Christ est monté au ciel. 4. Il n'y fut pas transporté, mais il s'y éleva de lui-même. 5. Ce qu'on entend par la droite de Dieu. 6. Gloire du Sauveur exprimée par ces paroles : Il est assis à la droite de Dieu le Père. Comment l'Eglise en félicite Jésus-Christ. 69

*Second point.* Historique de l'Ascension. 7. Récit de saint Luc. 8. L'Ascension est le complément de tous les mystères. 9. Deux époques dans la vie du Sauveur : l'une d'anéantissement, l'autre de gloire. 74

*Conclusion.* 10. O Jésus ! il était bien temps de mettre un terme à vos travaux et à vos souffrances. Prière. 79

II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

MOTIFS ET FRUITS DE L'ASCENSION DE J.-C.

*Exorde.* 1. Résumé de l'instruction précédente. — 2. Il ne suffit pas de connaître superficiellement les mystères ; il est avantageux d'en considérer les motifs et les conséquences. Objet et division de cette instruction. 81

*Premier point.* Motifs de l'Ascension. 3. 1<sup>o</sup> C'est l'état glorieux de Jésus-Christ ressuscité. 4. 2<sup>o</sup> Son royaume n'est pas de ce monde. 5. 3<sup>o</sup> Jésus-Christ, montant au ciel, a voulu nous détacher de la terre. 83



*Second point.* Fruits de l'Ascension. 6. 1<sup>o</sup> Il a fait entrer dans la gloire les âmes des justes, et il a envoyé son Saint-Esprit aux apôtres. 7. 2<sup>o</sup> Jésus-Christ, dans le ciel, est notre avocat auprès de son Père. 8. 3<sup>o</sup> En y montant, il nous y a préparé une place. 9. Essor que l'Ascension donne aux vertus chrétiennes : 1<sup>o</sup> elle ennoblit notre foi. 10. 2<sup>o</sup> Elle sert à affermir notre espérance. 11. 3<sup>o</sup> Elle épure et enflamme notre charité. 12. 4<sup>o</sup> Elle a été le signal du développement de l'Eglise. 86

*Conclusion.* 13. L'Ascension est une source de grâces qui nous aident à nous détacher de la terre. 95

*Note.* Comment elle est une source de salut pour nous. 97

---

## VII<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

INDE VENTURUS EST JUDICARE VIVOS ET MORTUOS.

---

### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

VÉRITÉ ET NÉCESSITÉ D'UN JUGEMENT GÉNÉRAL.

*Exorde.* 1. Notre-Seigneur a trois fonctions : Rédempteur, Avocat et Juge. Comment il a été notre Rédempteur. 2. Comment il est notre Avocat. 3. Nous allons nous occuper de sa troisième fonction. Division de cette instruction. 100

*Premier point.* Vérité du Jugement. 4. Deux avènements du Fils de Dieu marqués dans l'Ecriture. 5. Témoignages des livres saints touchant la vérité du Jugement. 6. Deux sortes de jugements : jugement particulier, jugement général. 102

*Second point.* Nécessité du jugement général. 7. 1<sup>o</sup> C'est qu'il faut la fin du monde pour juger de tout le bien ou de tout le mal dont chaque homme aura été cause. 8. 2<sup>o</sup> Il est nécessaire, pour réformer les faux jugements du monde. 9. 3<sup>o</sup> Nécessaire, pour que l'homme tout entier soit puni ou récompensé selon ses mérites. 10. Nécessaire enfin, pour justifier la Providence. 11. Injustice des hommes au sujet de cette Providence. 107

*Conclusion.* 12. Pécheurs et justes, nous avons tous de grandes leçons à tirer de cette vérité. 114

*Notes.* I. Preuves du Jugement dernier par saint Augustin. II. Preuves du jugement dernier par saint Thomas. III. Etat des impies et des justes au dernier jour. 117

## II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

DU JUGEMENT DERNIER. — DU SOUVERAIN JUGE. — SIGNES PRÉCURSEURS ET PRÉLUDES DU JUGEMENT. — DE LA SENTENCE.

*Exorde.* 1. Résumé de la dernière instruction. 2. Objet et division de celle-ci. 127

*Premier point.* Du Souverain Juge. 3. Jésus-Christ nous jugera comme Dieu et comme homme. 4. Pour quels motifs il nous jugera aussi comme homme. 129

*Second point.* Signes précurseurs et préludes du Jugement. 5. Premier signe : l'Évangile sera propagé par toute la terre. 6. Second signe : l'apostasie générale. 7. Troisième signe : la venue de l'Antechrist. Portrait qu'en trace saint Paul. Il y a déjà des Antechrists dans le monde. 8. Préludes du Jugement : bouleversement du monde, résurrection générale, apparition du Juge. 131

*Troisième point.* Sentence. 9. Premièrement, sentence des élus. Considérants sur lesquels elle est motivée. 10. Secondement, sentence des réprouvés. 11. Considérants de cette seconde sentence. 138

*Conclusion.* 12. Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez pas. 13. Notre sentence est dans nos mains. 14. Prière de l'Église. 143

*Notes.* I. Extrait de saint Augustin. II. Sur l'Antechrist, par saint Jean Damascène. III. Explication des paroles de saint Paul, par saint Augustin. IV. Éternité des peines des damnés. V. De la perte de Dieu. 148



VIII<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

## CREDO IN SPIRITUM SANCTUM.

I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

## DU NOM ET DE LA DIVINITÉ DU SAINT-ESPRIT.

*Exorde.* 1. Résumé des deux premières parties du Symbole. 2. De ceux qui ne connaissent pas le Saint-Esprit. 3. Fruits de la connaissance du Saint-Esprit. Objet et division de cette instruction. 465

*Premier point.* Du nom de Saint-Esprit. 4. Ce qu'il signifie en général. 5. Sa signification spéciale dans le Symbole. 6. Pourquoi on donne ce nom à la troisième personne de la Sainte-Trinité. Convenance parfaite de cette dénomination. 468

*Second point.* Divinité du Saint-Esprit. 7. Il a la même nature que les deux autres personnes et il est un même Dieu avec elles. Première preuve : les paroles du Symbole. 8. Seconde preuve : les Ecritures lui donnent le nom de Dieu. 9. Troisième preuve : elles le mettent sans restriction au même rang que le Père et le Fils. 10. Enfin, elles lui donnent les attributs divins. 11. Conclusion. 12. Définition de l'Eglise contre Macédonius. 13. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. 474

*Conclusion.* 14. Hommage de foi, de reconnaissance et d'amour au Saint-Esprit. 480

*Notes.* I. Le Saint-Esprit est appelé le Don de Dieu. II. Extrait de saint Grégoire de Nazianze. III. Extrait de saint Ambroise sur la Divinité du Saint-Esprit. IV. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Saint Augustin. 483

II<sup>re</sup> INSTRUCTION.LE SAINT-ESPRIT, SOURCE DE NOTRE SANCTIFICATION.  
DONS DU SAINT-ESPRIT.

*Exorde.* 1. Résumé de l'instruction précédente. 2. Le Saint-

Esprit se plaît à se communiquer aux hommes. Objet et division de cette instruction. 493

*Premier point.* Le Saint-Esprit, source de tout bien. — 3. Il donne la fécondité à la terre : il est l'inspirateur des prophètes ; il anime les apôtres ; il sanctifie les hommes dans les sacrements. 4. Pourquoi on attribue spécialement ces effets au Saint-Esprit. 5. Nous n'avons aucun bien que par lui. 495

*Second point.* Dons du Saint-Esprit. 6. En général, il est l'auteur de notre sanctification. 7. Des sept dons du Saint-Esprit. Don de sagesse. 8. Don d'intelligence. 9. Don de conseil, de science et de force. 10. Dons de piété et de crainte de Dieu. 11. On les appelle quelquefois simplement le Saint-Esprit. 12. A quoi servent les dons du Saint-Esprit. 13. Son don par excellence, c'est la grâce sanctifiante. 499

*Conclusion.* 14. Estime que nous devons faire de la grâce sanctifiante. Prière au Saint-Esprit. 205

*Notes.* I. Sur les dons du Saint-Esprit, par saint Fulgence. II. Pourquoi on distingue sept dons du Saint-Esprit. 207

## IX<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO SANCTAM ECCLESIAM CATHOLICAM, SANCTORUM COMMUNIONEM.

### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

SIGNIFICATION DU MOT ÉGLISE. — DIVERS NOMS DE L'ÉGLISE.

*Exorde.* 1. Les prophètes ont parlé avec plus de détails de l'Eglise que de Jésus-Christ lui-même. La connaissance de l'Eglise nous met à l'abri de toutes les hérésies et de toutes les erreurs. 2. Liaison entre cet article et le précédent. Objet et division de cette instruction. 212

*Premier point.* Signification du mot Eglise. 3. Il signifie primitivement convocation, puis, réunion. 4. Sa signification dans le langage chrétien. 5. Il signifie que nous avons été appelés par la grâce de Dieu à la connaissance de l'Évangile. 6. Comparaison entre le nom d'Eglise et celui de Synagogue. 214

*Second point.* Différentes dénominations de l'Eglise. 7. 1<sup>o</sup> Elle est appelée la maison de Dieu. 8. 2<sup>o</sup> Le bercail de Jésus-Christ. 9. 3<sup>o</sup> Son épouse. 10. 4<sup>o</sup> Son corps. 217

*Conclusion.* 11. Quels étaient nos ancêtres. Comment ils ont été appelés à la foi. Héritage précieux qu'ils nous ont conservé. 12. Reconnaissance que nous devons à Dieu pour ce bienfait. 221

*Notes.* I. Prophéties de l'Eglise comparées aux prophéties du Messie. II. Rapports entre le Saint-Esprit et l'Eglise. 226

## II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

### DES DIFFÉRENTES PARTIES DONT SE COMPOSE L'ÉGLISE.

*Exorde.* 1. Résumé de l'instruction précédente. 2. Objet et division de cette instruction. 230

*Premier point.* Comment on divise l'Eglise. 3. Eglise triomphante, Eglise militante, Eglise souffrante. 4. Elles ne sont qu'une seule et même Eglise dans trois états différents. 231

*Second point.* De quels éléments se compose l'Eglise militante. 5. Elle se compose de bons et de méchants. Deux choses requises pour être bon : professer la vraie foi et la pratiquer. On ne connaît pas d'une manière infaillible qui sont les bons. 6. Quand Notre-Seigneur parle de l'Eglise, il n'entend pas seulement parler des bons. 7. L'Eglise est visible. Prophéties d'Isaïe et de Michée. Témoignage du Sauveur. 8. Paraboles qui indiquent le mélange des bons et des méchants dans l'Eglise. 9. Elle sera un jour purgée des méchants qui vivent dans son sein. 10. Quels sont ceux qui sont hors de l'Eglise. 233

*Troisième point.* Extension donnée au nom d'Eglise par l'usage. 11. On désigne sous ce nom les diverses portions de l'Eglise. 12. On appelle du même nom les édifices sacrés. 13. Sous ce nom on désigne surtout le corps des Pasteurs de l'Eglise, ou l'Eglise enseignante. 241

*Conclusion.* 14. Balaam bénissant le peuple d'Israël. 15. Nous ranger parmi les enfants fidèles et travailler à la conversion de ceux qui ne le sont pas. 244

III<sup>e</sup> INSTRUCTION.

## PREMIÈRE PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE. — SON UNITÉ.

*Exorde.* 1. L'Eglise considérée en général est la société des fidèles répandus dans tout l'univers. 2. Propriété et caractères qui la distinguent. Objet de cet entretien : en quoi consiste l'unité de l'Eglise. 246

*Corps de l'instruction.* 3. L'Eglise est une, et comment. 4. Ce qui constitue essentiellement cette unité, c'est celle de son chef. 5. L'unité de chef était le seul moyen efficace de maintenir l'unité du corps. Sentiments de saint Jérôme, de saint Irénée, de saint Cyprien, de saint Optat de Milève, de saint Basile et de saint Ambroise. 6. L'Eglise a un chef visible sur la terre, pourquoi. 7. L'unité de l'Eglise consiste en second lieu dans l'unité de son esprit. 8. De là résulte l'unité de la foi, l'unité du Baptême, l'unité d'espérance. 248

*Conclusion.* 9. Un seul corps, un seul esprit, voilà l'Eglise. 10. Combien cette unité est merveilleuse. 257

*Notes.* I. Extrait de la lettre de saint Jérôme au pape Damase. II. Définition du concile de Florence sur la primauté du Pape. III. Passage de saint Cyprien sur l'unité de l'Eglise. 261

IV<sup>e</sup> INSTRUCTION.

## SECONDE PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE. — LA SAINTETÉ.

*Exorde.* 1. Résumé de l'instruction précédente. L'Eglise est un corps vivant. 2. Elle manifeste sa vie par la sainteté. Objet et division de cette instruction. 266

*Premier point.* Pourquoi on dit que l'Eglise est sainte. 3. 1<sup>o</sup> Parce qu'elle est consacrée et dédiée à Dieu. 4. Le mélange des bons et des méchants n'empêche pas qu'elle soit sainte. 5. 2<sup>o</sup> Elle est sainte, parce que son Auteur et son Chef est la source de toute sainteté. 6. 3<sup>o</sup> Elle est sainte, parce qu'elle a entre les mains des moyens efficaces de sanctification. 267

*Second point.* Fruits de sainteté que produit l'Eglise. 7. Etat du monde au moment où les apôtres reçurent le Saint-Esprit. Premiers chrétiens; leur sainte vie. Martyrs de l'Eglise pen-

dant les trois premiers siècles. 8. Saints Anachorètes dans les déserts, saints Docteurs dans le monde, saints de toutes les conditions dans le cours des différents âges. Saints des derniers temps. 9. Fruits de sainteté que l'Eglise opère sous nos yeux : humilité, chasteté, charité, qui distinguent ses enfants fidèles, et surtout les âmes vouées à la perfection. 10. Sainteté de l'Eglise jusque dans la vie commune des simples fidèles. 272

*Conclusion.* 11. Reconnaître l'arbre à ses fruits. La main de Dieu peut seule opérer les merveilles de sainteté qui éclatent dans l'Eglise. 12. Ne pas seulement admirer, mais pratiquer la sainteté. 280

*Note.* Extrait de saint Augustin. 283

## V<sup>e</sup> INSTRUCTION.

### TROISIÈME PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE. — LA CATHOLICITÉ.

*Exorde.* 1. Résumé des deux instructions précédentes. 2. Objet et division de cette instruction. 285

*Premier point.* En quoi consiste la catholicité de l'Eglise. 3. 1<sup>o</sup> Elle est universelle quant aux lieux. 4. Cette universalité date des temps apostoliques. 5. Elle avait été prédite par les prophètes. 6. 2<sup>o</sup> L'Eglise est catholique quant aux temps. Explication. 7. 3<sup>o</sup> Elle est universelle quant au salut, c'est-à-dire, qu'on ne peut se sauver sans lui appartenir au moins de cœur. 286

*Second point.* Réflexions sur la catholicité de l'Eglise. La catholicité ou l'universalité est le caractère propre de la vérité. 9. Il n'y a de catholicité que dans l'Eglise romaine. Tout le monde l'appelle l'Eglise catholique. Elle justifie ce nom, et aucune autre société religieuse n'a droit d'y prétendre. Elle a précédé toutes les hérésies ; elle leur survit ; elle reste toujours la même. 10. Divinité de ce caractère prouvée 1<sup>o</sup> parce qu'il n'existe nulle part ailleurs dans les choses humaines. 11. 2<sup>o</sup> parce qu'il a été prédit par les prophètes et par Jésus-Christ. 12. 3<sup>o</sup> Parce qu'il est perpétuel et toujours subsistant. 291

*Conclusion.* 13. Avec quelle sollicitude nous devons conserver le dépôt de la foi. 300

*Notes.* I. Passage de saint Augustin sur la catholicité de

- l'Eglise. II. Nouveauté des hérésies. III. Du nom de catholique donné à l'Eglise. IV. Réflexions de Bossuet sur le même sujet. V. De la maxime : hors de l'Eglise, point de salut. 303

VI<sup>e</sup> INSTRUCTION.

## QUATRIÈME PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE. — SON APOSTOLICITÉ.

*Exorde.* 1. Résumé de l'instruction précédente. 2. Objet de cette instruction : Apostolicité de l'Eglise ; conclusion à tirer des caractères de l'Eglise. 314

*Corps de l'instruction.* 3 L'Eglise est apostolique, parce que sa doctrine et son gouvernement sont apostoliques. 4. Comment la doctrine de l'Eglise est apostolique. 5. Ce qu'il faut penser des hérésies. 6. Le gouvernement de l'Eglise est également apostolique. 7. On prouve par les paroles de Notre-Seigneur qu'il ne peut pas ne pas l'être. 8. Infaillibilité de l'Eglise résultant de son apostolicité. 9. Résumé des caractères de l'Eglise, et leur application à la sainte Eglise romaine. 315

*Conclusion.* 10. L'Eglise romaine figurée par l'arche de Noé et par la cité de Jérusalem. 11. Actions de grâces pour le bienfait de notre éducation dans l'Eglise. 12. Combien nous sommes obligés de répondre à ce bienfait. 322

VII<sup>e</sup> INSTRUCTION.

## DIVINITÉ DE L'ÉGLISE PROUVÉE PAR SA CATHOLICITÉ.

*Exorde.* 1. Nous désirons la vie future, et pour savoir la voie qui y conduit, nous avons besoin de la parole de Dieu. Dieu qui est sage et bon n'a pu négliger de nous donner un guide. 2. Ce guide, nous le trouvons dans l'Eglise catholique, seule marquée du caractère de la vérité, qui est la catholicité. 326

*Corps de l'instruction.* 3. Deux choses à distinguer dans la catholicité : l'unité dans tous les temps, l'unité en tous lieux. L'Eglise est perpétuelle. Preuves. 4. Cette perpétuité est un prodige. Elle a triomphé des persécutions, des hérésies, des barbares, du mahométisme. 5. Elle a triomphé du relâchement des mœurs, du grand schisme d'Occident, du protestantisme, de la grande révolution française. 6. Son unité n'a rien souffert malgré tant de vicissitudes ; elle n'a rien ajouté à sa croyance,



elle n'en a rien retranché. 7. La perpétuité de l'Eglise a été prédite. L'accomplissement de la prédiction est manifeste. 8. Combien il est facile de s'assurer de la perpétuité de l'Eglise. 9. L'Eglise est également universelle. Elle seule offre le phénomène de l'universalité. 10. Divinité de ce phénomène. 328

*Conclusion.* 11. Profond attachement à l'Eglise catholique. 343

*Note.* Apostolicité de l'Eglise, par Tertullien. 345

### VIII<sup>e</sup> INSTRUCTION.

#### DIVINITÉ DE L'ÉGLISE PROUVÉE PAR SA SAINTETÉ.

*Exorde.* 1. Résumé de l'instruction précédente. 5. L'Eglise catholique est animée de l'esprit de son divin fondateur. Elle le prouve par sa sainteté. Objet et division de cette instruction. 347

*Premier point.* L'Eglise seule possède une doctrine sainte. 3. Objection : comment la sainteté est-elle un caractère de l'Eglise, tandis qu'un si grand nombre de ses membres sont vicieux et qu'on rencontre hors de son sein bien des gens vertueux. Réponse. 4. Peut-on distinguer facilement la véritable sainteté. 5. La sainteté de l'Eglise réside 1<sup>o</sup> dans sa doctrine, 2<sup>o</sup> dans son culte et sa vie. Ce que c'est qu'une doctrine sainte. C'est celle qui enseigne et qui prescrit le véritable amour de Dieu et du prochain. 6. Il n'y a pas de sainteté dans les doctrines étrangères à celles de l'Eglise. 7. Du matérialisme et du mahométisme. 8. Des doctrines protestantes. Sur la justification et les bonnes œuvres en général. Elles sapent la sainteté dans ses fondements. 9. Comment la réforme a traité l'humilité, la virginité et le mariage. 10. Le déisme n'est pas plus favorable à la sainteté. Examen de conscience d'un déiste. 349

*Second point.* L'Eglise produit efficacement la sainteté. 1<sup>o</sup>, de la sainteté commune. Moyens qui la procurent : la prière et les sacrements. Vertus enfantées par la confession. 12. 2<sup>o</sup>, sainteté plus parfaite des âmes appelées à l'état religieux ou au sacerdoce. Pratique du renoncement. Chasteté perpétuelle. 13. 3<sup>o</sup>, Sainteté héroïque. Chaque siècle a produit de grands saints. Les derniers temps ne sont pas moins féconds que les premiers. 361

*Conclusion.* 14. Résumé de cette instruction. L'Eglise visi-

blement divine par ses deux caractères de catholicité et de sainteté. 367

### IX<sup>e</sup> INSTRUCTION.

#### LA DIVINITÉ DE L'ÉGLISE EST UN OBJET DE FOI.

*Exorde.* 1. Résumé général des instructions sur l'Eglise. 2. Objet de cette instruction : nous devons faire un acte de foi sur la divinité de l'Eglise. 371

*Corps de l'instruction.* 3. Il ne suffit pas de connaître l'existence de l'Eglise. 4. Nous devons croire qu'elle est divine. 5. 4<sup>o</sup> Nous devons croire qu'elle n'est pas l'ouvrage des hommes et que c'est Dieu même qui l'a établie. 6. Divine dans son établissement, elle ne l'est pas moins dans son maintien. 7. 2<sup>o</sup> Nous devons croire que son pouvoir est divin. En quoi consiste ce pouvoir. 8. Nous devons croire, 3<sup>o</sup>, qu'elle possède tous les moyens de nous conduire au salut. 9. Différence entre la manière dont nous exprimons notre foi envers Dieu et envers l'Eglise. 372

*Conclusion.* 10. Acte de foi touchant la divinité de l'Eglise. 381

### X<sup>e</sup> INSTRUCTION.

#### LA COMMUNION DES SAINTS. — EN QUOI ELLE CONSISTE. DE QUELS BIENS ELLE SE COMPOSE.

*Exorde.* Relation qui existe entre l'article de l'Eglise et la communion des saints. 2. Cette communion des saints est une grâce signalée. Objet de cette instruction : ce qu'il faut entendre par la communion des saints et de quels biens elle se compose. 383

*Corps de l'instruction.* 3. La communion des saints est l'union des fidèles entre eux avec communauté des biens spirituels. 4. Biens qui entrent dans cette communauté : 1<sup>o</sup> Les sacrements. 5. Ils sont aussi des liens qui nous attachent à Jésus-Christ. 6. 2<sup>o</sup> Bonnes œuvres qui se pratiquent dans l'Eglise ; elles entrent aussi dans le patrimoine commun. 7. Comparaison entre l'Eglise et le corps humain. 8. Tout chrétien a-t-il part aux avantages communs. Du chrétien en état de grâce. Du pécheur.

Des excommuniés. 9. 3<sup>o</sup> Grâces gratuites accordées à certains particuliers pour le bien général de l'Eglise. 10. 4<sup>o</sup> La communion des saints implique une sorte de communauté des biens temporels mêmes. Précepte de l'aumône. 384

*Conclusion.* 11. Les relations de l'Eglise avec le ciel et avec le purgatoire. Invocation des saints. Suffrages en faveur des âmes du purgatoire. Exhortation à cultiver ces deux sortes de relations. 392

*Note.* Sur la communion des saints. 395

---

## X<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO REMISSIONEM PECCATORUM. — JE CROIS LA RÉMISSION  
DES PÉCHÉS.

---

### INSTRUCTION UNIQUE.

POUVOIR DE L'ÉGLISE POUR REMETTRE LES PÉCHÉS.  
GRANDEUR DE CE BIENFAIT.

*Exorde.* 1. Nous n'insistons pas sur l'existence de ce pouvoir. 2. Ordre donné par le divin Maître de prêcher partout la pénitence et la rémission des péchés. Objet et division de cette instruction. 397

*Premier point.* Par quels moyens et de quelle manière se fait la rémission des péchés. 3. Il n'y avait point d'autorité établie dans l'ancienne loi pour les remettre. Ce pouvoir est le privilège de la loi nouvelle. 4. Premier moyen par lequel les péchés sont remis : le Baptême. 5. Second moyen subsidiaire : le sacrement de Pénitence. Preuves tirées de l'Évangile. 6. Etendue du pouvoir de l'Eglise. Nulle restriction quant à l'espèce de péchés ni quant au temps. 7. Cette puissance de remettre les péchés n'appartient toutefois qu'aux ministres de Jésus-Christ, et ils ne peuvent l'exercer que d'après la forme qu'il a prescrite. 399

*Second point.* Grandeur du bienfait de la rémission des péchés. 8. Pour remettre les péchés, il faut la puissance de Dieu.

9. Comment Dieu a délégué cette puissance à l'Eglise. Paralytique de l'Evangile. 10. A quel prix Jésus-Christ nous a mérité le pardon de nos péchés. 11. Effets merveilleux de cette rémission. 404

*Conclusion.* 12. La pénitence est un remède divin qui guérit toutes les maladies de l'âme. 13. Exhortation aux pécheurs. La facilité du pardon ne doit pas nous porter à pécher plus facilement. Malheur et imprudence de ceux qui diffèrent leur conversion. 409

*Note.* En quelle qualité Jésus-Christ remet les péchés. 413



## XI<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO CARNIS RESURRECTIONEM. — JE CROIS LA RÉSURRECTION  
DE LA CHAIR.



### I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

CERTITUDE ET NÉCESSITÉ DE LA RÉSURRECTION.

*Exorde.* 1. Pourquoi le Symbole passe immédiatement aux fins dernières de l'homme. 2. La résurrection de la chair est la confirmation de la religion. Objet et division de cet entretien. 416

*Premier point.* Explication des termes. 3. Nous devons tous mourir. Pourquoi le Symbole parle de la résurrection de la chair et non de l'homme. 4. Le terme de chair est employé ici précisément par opposition à l'âme. En quel sens l'âme ressuscite. 418

*Second point.* Certitude de la Résurrection. 5. Exemples de résurrection dans l'Ancien et le Nouveau Testament et dans l'histoire de l'Eglise. Elie et Elisée. Morts ressuscités par le Sauveur, et par les Apôtres saint Pierre et saint Paul. Saint Martin de Tours. Saint Stanislas de Pologne. Saint François Xavier. 6. L'Ecriture nous enseigne expressément le dogme de la Résurrection. Témoignages de Job et de Daniel. Controverse du

Sauveur avec les sadducéens. Autres témoignages de Notre-Seigneur et de l'apôtre saint Paul. 420

*Troisième point.* Motifs de la Résurrection. 7. Nous en trouvons une foule d'images dans la nature. 8. De puissantes raisons militent en faveur de la résurrection. 4<sup>o</sup> L'âme immortelle désire son union avec le corps. 9. 2<sup>o</sup> La justice divine la réclame aussi. 426

*Conclusion.* 10. Entretien de Jésus-Christ avec Marthe, sœur de Lazare. 430

*Notes.* I. Possibilité de la Résurrection. II. Du dogme de la Résurrection par saint Jean Damascène. III. Extrait de saint Jean Chrysostôme. 433

## II<sup>e</sup> INSTRUCTION.

NOUS RESSUSCITERONS TOUS. — NOUS AURONS LE MÊME CORPS  
APRÈS LA RÉSURRECTION.

*Exorde.* Résumé de l'instruction précédente. Principales questions qui se rattachent au dogme de la Résurrection. Objet et division de cette instruction. 446

*Premier point.* La Résurrection sera générale. 3. Point de distinction ici entre les bons et les méchants. 4. Les hommes qui vivront à la fin du monde mourront aussi pour ressusciter immédiatement. 447

*Second point.* Dans quel corps nous ressusciterons. 5. Avec le même corps identiquement que nous aurons eu en cette vie. Première preuve, par l'Écriture. Seconde preuve, par la raison. 6. Troisième preuve tirée de la justice divine. 7. A la résurrection toutes les défauts du corps disparaîtront. 8. Il ressuscitera dans une intégrité parfaite. 9. Application de cette vérité aux justes et aux méchants. 450

*Conclusion.* 10. Quelle sera la désolation des méchants qui se seront damnés pour contenter leurs corps. 2. Quelle sera la joie du juste qui aura crucifié sa chair avec ses vices et ses convoitises. 455

III<sup>e</sup> INSTRUCTION.

## QUALITÉ DES CORPS RESSUSCITÉS.

*Exorde.* 1. Résumé des deux instructions précédentes. 2. Objet de cette instruction : quelles seront les qualités des corps ressuscités. 460

*Corps de l'instruction.* 3. Nos corps resteront les mêmes quant à la substance, mais ils seront changés quant à la qualité. Immortalité des corps ressuscités. 4. La mort totalement détruite par la rédemption de Jésus-Christ. 5. Après la Résurrection, nous serons immortels, pour que la justice de Dieu ait son plein exercice. Bons et méchants, tous auront l'immortalité en partage. 6. Des quatre qualités qui seront l'apanage exclusif des saints. 1<sup>o</sup> De l'impassibilité, différente de l'incorruptibilité. 7. 2<sup>o</sup> De la clarté ou de l'éclat des corps glorieux. 8. Cette clarté sera le reflet de cette félicité de l'âme. Tous les saints ne possèdent pas la même gloire. 9. 3<sup>o</sup> De l'agilité des corps glorieux. 10. 4<sup>o</sup> De leur subtilité. La chair sera comme spiritualisée par la résurrection. 462

*Conclusion.* 11. Les philosophes païens n'ont point connu ces vérités. Reconnaissance que nous devons à Dieu qui nous les a révélées. 12. La résurrection est une source de consolation lorsqu'on perd des personnes chéries. Elle allège le poids des tribulations de la vie. Exemple du saint homme Job. 13. Elle nous porte efficacement à la sainteté. Exemple des Machabées. 469

*Note.* Extrait de saint Augustin. 473

XII<sup>e</sup> ARTICLE DU SYMBOLE.

CREDO VITAM ÆTERNAM. — JE CROIS LA VIE ÉTERNELLE.

I<sup>re</sup> INSTRUCTION.

CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR LA VIE ÉTERNELLE.

*Exorde.* 1. Motifs pour lesquels les Apôtres ont terminé par là le Symbole. 2. Ce que signifie en général ce mot, vie éternelle. Objet de cette instruction. 476

*Corps de l'instruction.* 3. Vie éternelle ne dit pas seulement une vie sans fin, mais elle dit encore l'éternité du bonheur. 4. Les apôtres ont ainsi désigné la félicité suprême, pour empêcher qu'on ne se méprit sur sa nature. Fausses idées sur la félicité. Tout ce qui est passager ne peut constituer le bonheur. 5. Détachement des faux biens. Il n'y a de bonheur ici-bas que dans l'espérance du Ciel et la pratique de la vertu. 6. Seconde signification de ce mot, vie éternelle. Il nous marque que la béatitude une fois obtenue est inamissible. 7. Troisième mystère indiqué par cette parole : la béatitude consiste dans un bien inexprimable. Les apôtres sont réduits à l'indiquer par un terme commun. Expressions des Ecritures pour désigner la béatitude. 8. La vie est le plus grand des biens ; le plus grand des bonheurs est indiqué par la vie éternelle. 477

*Conclusion.* 9. Combien on aime la vie. 10. Les bienheureux seront exempts de tous les maux, ils seront comblés de tous les biens. 11. Avec quel zèle nous devons travailler à mériter la vie éternelle. Violence nécessaire à cette fin. Moyens à mettre en pratique. 12. Extrait de l'Imitation de Jésus-Christ. 485

*Notes.* I. Le bonheur ne consiste pas dans les richesses. II. Ni dans les honneurs. III. Ni dans la réputation et la gloire. IV. Ni dans la puissance. V. Ni dans les avantages du corps. VI. Ni dans les plaisirs. VII. Ni dans les dons et les avantages de l'esprit. VIII. Ni enfin dans aucun bien créé. 490

## II<sup>e</sup> ET DERNIÈRE INSTRUCTION.

### ESSENCE ET ACCESSOIRES DE LA BÉATITUDE.

*Exorde.* 1. Résumé de l'instruction précédente. 2. Il est plus facile de dire les maux dont la béatitude délivre que de décrire les biens qui la composent. Deux sortes de biens compris dans la béatitude. Objet et division de cette instruction. 498

*Premier point.* Essence de la béatitude. 3. Elle consiste à voir Dieu et à devenir semblables à lui. 4. Dieu se communiquera immédiatement aux bienheureux. Explication. 5. Doctrine de saint Denis. 6. On appelle, lumière de la gloire, le moyen qui élève l'âme bienheureuse à la vue et à la participation de la Divinité. 7. Comparaison avec le fer plongé dans le feu. Résumé. 499

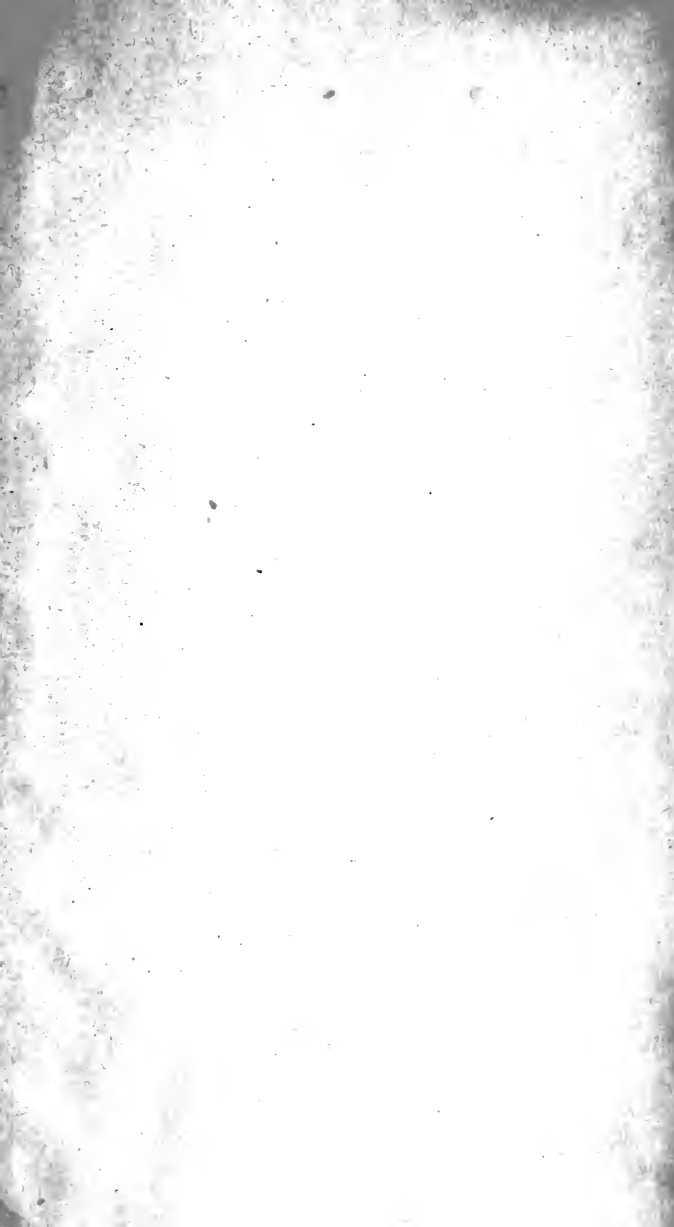
*Second point.* Accessoires de la béatitude. 8. 1<sup>o</sup> Les saints jouiront de la vraie gloire. 9, 2<sup>o</sup> Ils seront comblés d'honneur. Louanges que leur donnera Jésus-Christ. 10. 3<sup>o</sup> Tous leurs désirs seront rassasiés. Aliment, vêtement et parure des bienheureux. Beauté de la demeure qu'ils habiteront. Vue de la sainte Vierge et de l'humanité sainte de Jésus-Christ. 505

*Conclusion.* 11. Sentiments du Roi-prophète. Nous devons tous les partager. Aspirer aux plus belles places du ciel. 12. Ce que nous devons faire pour nous assurer ce bonheur. 510

*Notes.* I. De l'union des esprits bienheureux avec Dieu dans la vision de la Divinité. II. La sainte lumière de la gloire servira à l'union des esprits bienheureux avec Dieu. III. L'union des bienheureux avec Dieu aura différents degrés. IV. De la félicité éternelle et du repos sans fin de la cité de Dieu. 512

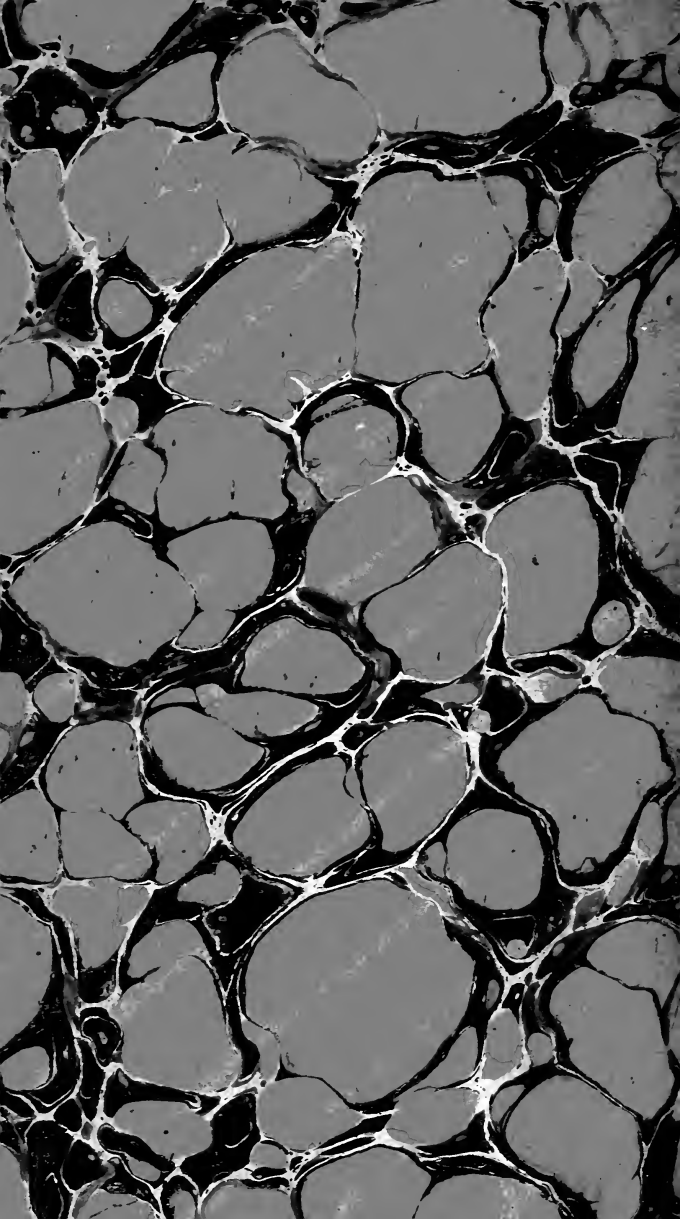
FIN DE LA TABLE DU SECOND ET DERNIER VOLUME.











BX 1958 .F7 1860 v.2 SMC  
Hallez, Desire Germain.  
Plans d'instructions sur le  
symbole d'apres le catechism  
47230664

N<sup>o</sup>, 2

